This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

(Le tome 1 manque)

Digitized by Google

SERMONS
SUR LES
SECTIONS
DU
CATECHISME
DE
CALVIN.

PAR FEU

Mr. THEODORE HUET,
Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam.

TOME SECOND.

Additus Studiosorum Quastore Perey anno

Bibliothecæ Academ: Lausan: Bibliothecæ Testuz 1770.

Imprimé pour la Veuve de l'Auteur,
Et se trouve à AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN ET FILS,
MDCCLXII.

AZ 6909
/2 (1)

Digitized by Google

R003120023
Don 51414

Digitized by Google

TABLE
DES
SERMONS

Contenus de ce II. Volume.

SUr la XVI. Section. *De la Rémission des péchés.* Ephesiens I. 7. Page 1

Sur la XVII. Section. *De la Résurrection des Morts.* Jean V. 28, 29. 32

Sur la XVIII. Section. *De la Foi.* Actes XVI. 31. 62

Sur la XIX. Section. *De la Justification.* Romains III. 27. 94

Sur la XX. Section. *Des Bonnes Oeuvres.* Job IX. 4. 124

Sur la XXI. Section. *De la Repentance.* Matthieu III. 8. 157

Sur la XXII. Section. *De l'Idolâtrie.* Exode XX. 2, 3. 182

Sur la XXIII. Section. *Du Culte des Images.* Exode XX. 45. 213

Sur

Digitized by Google

Sur la XXIV. SECTION. *Des Motifs à fuir l'Idolâtrie.* EXODE XX. 5, 6. Pag. 243

Sur la XXV. SECTION. *Du Serment.* EXODE XX. 7. 272

Sur les SECTIONS XXVI. & XXVII. *De la Sanctification du Jour du repos.* EXODE XX. 8-11. 297

Sur la XXVIII. SECTION. *De l'Autorité des Supérieurs.* EXODE XX. 12. 333

Sur la XXIX. SECTION. *De l'Homicide & de l'Impureté.* EXODE XX. 13, 14. 362

Premier Sermon sur la XXX. SECTION. *Du Larcin.* EXODE XX. 15. 397

ERRATA du Tome I.

Pag. 71. lig. 31. *animées* lis. *animés.* P. 92. l. 15. *qu'elle* lis. *quelle.* P. 207. l. 29. *au-dessus* lis. *au-delà.* P. 373. l. 2. *& le centre* lis. *est* &c. P. 379. l. 18. *toutes* lis. *tous.* P. 393. l. 6. *de communes* lis. *de communs.* P. 401. l. 23. *& qui leur* lis. *& qu'il leur.*

Du Tome II.

Pag. 7. lig. 23. *l'Idoldtre* lis. *l'Idolâtrie.* P. 29. l. 22. *amandement* lis. *amendement.* & P. 30. l. 29. *amandez* lis. *amendez.* P. 29. l. 28. *ne se laisser* lis. *ne laisser.* P. 32. l. 1. du Sermon, *appelle ce jour* lis. *appelle en ce jour.* P. 56. l. 19 & 20. *d'hypocrisie & d'incrédulité* lis. *l'hypocrisie & l'incrédulité.* P. 81. l. 19. *substance* lis. *subsistance.* P. 136. l. 21. *du crime & de malheur* lis. *du crime & du malheur.* P. 144. l. 13. *de Ciel* lis. *du Ciel.* P. 351. l. 24. *Orare* lis. *Ordre.*

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XVI.

DE LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

En qui nous avons la Rédemption par son sang, savoir la Rémission des offenses, selon les richesses de sa grace. EPHESIENS I. 7.

C'Est un bel Emblême, M. F. que celui que le Saint-Esprit trace de l'Eglise dans le Chapitre VI. du *Cantique des Cantiques*. Entre plusieurs traits dont il relève la description qu'il en donne, il emprunte l'image de cette Planete, qui, selon le mot de l'*Ecriture*, *domine sur la Nuit*. Il introduit les *Vierges* & les *Reines* admises à la présence de l'*Epouse*, transportées d'admiration à cette vue, s'écriant, *qui est celle-ci, qui paroît belle comme la Lune?* On ne peut rien ajouter à cette comparaison. La justesse du parallele se fait sentir pour peu qu'on fasse attention aux deux sujets comparés. La Lune doit toute sa lumie-

Gen. I. 16.

Cant. VI. 10.

Digitized by Google

re à la clarté que réfléchit ſur elle l'Aſtre du jour. Elle eſt ſujette à des viciſſitudes, qui la rendent plus ou moins lumineuſe à nos yeux. Et lors même que dans ſon *plein* elle paroît avec tout l'éclat qu'elle peut recevoir du Soleil, on remarque toujours en elle quelques taches, quelques imperfections dans ſa lumiere. Image naturelle de l'Egliſe de JESUS-CHRIST, l'Epouſe doit à ſon céleſte Epoux toutes les beautés dont elle brille ſur la Terre. Comme la Lune, elle n'a qu'une lumiere empruntée, & qui reçoit des degrés de diminution ou d'accroiſſement. De-même encore la ſainteté de l'Egliſe, à quelque haut point qu'elle ſe porte, n'eſt jamais parfaite : il lui reſte toujours des défauts qui terniſſent une partie de la gloire de ſes vertus.

C'eſt pour cela, M. F. que le *Symbole* commun à tous les membres de l'*Egliſe Chrétienne*, leur met à tous dans la bouche une confeſſion auſſi humiliante pour l'homme, que glorieuſe pour la Divinité. En profeſſant *la Rémiſſion des péchés*, les *Chrétiens* reconnoiſſent toute leur indignité naturelle, & toute la grandeur des miſéricordes céleſtes. Cette voix, *Je crois la Rémiſſion des péchés*, eſt celle d'une Ame éclairée ſur les déſordres de la corruption humaine, pénétrée du

Digitized by Google

du ſentiment de la Grace qui pardonne aux Pénitens, remplie des diſpoſitions de la véritable Repentance. Ce ſont les objets que nous appellent à conſidérer, également, & la loi de ces Exercices, & les paroles que nous venons de lire en votre préſence. *En* CHRIST *nous avons la Rédemption par ſon ſang, ſavoir la rémiſſion des offenſes, ſelon les richeſſes de ſa grace.* Ce ſont auſſi ces grands ſujets que nous allons expoſer à votre méditation dans les trois Parties générales de notre Diſcours. La *premiere* tracera *le Tableau des horreurs du péché.* La *ſeconde* ſera employée à faire *l'éloge de la miſéricorde qui pardonne au Pécheur.* Dans la *troiſieme* nous décrirons *les ſentimens requis pour avoir part à la promeſſe de la rémiſſion des péchés.* Puiſſe le nombre des vrais Pénitens égaler au milieu de nous celui des Pécheurs que JESUS-CHRIST *appelle à la repentance!* Puiſſe la perſuaſion de la miſéricorde divine être un puiſſant motif d'obéiſſance aux Loix de la Sainteté pour tous ces *Chrétiens!* Amen.

I. PARTIE.

Pour tracer *les horreurs du Péché*, M. F. il ſuffit d'en donner l'idée. La définition du crime renferme la peinture de

Digitized by Google

ſes difformités. Contraire à la Raiſon, ennemie de la Conſcience, rebelle aux Loix, la corruption qui offenſe Dieu, ſouille l'homme & le rend digne de toutes les miſeres. Pour s'en convaincre, il ne faut que réfléchir ſur ce qui fait *le péché*, ſur ce qui en conſtitue l'eſſence. Jean III. 4. *C'eſt ce qui eſt contre la Loi*, dit *Saint Jean*, comprenant ſous une claſſe générale tous les déſordres dont les hommes ſe rendent coupables, ſoit par leurs penſées, ſoit par leurs paroles, ſoit par leurs actions. Ailleurs l'*Ecriture* nomme les péchés *des dettes*, & cette dénomination ſe rapporte directement au ſujet que nous traitons. Ainſi le *Sauveur* inſtruiſoit ſes Diſciples à prier Dieu qu'il *leur quittât*, *leur remît leurs dettes*, dans le verſ. 12. du Chap. VI. de *Saint Matthieu*. En réuniſſant ces deux idées de l'Apôtre & de ſon Divin Maître, on s'en forme de complettes du péché. C'eſt d'abord un déſordre, qui privant l'homme de la juſtice qu'il devroit avoir en lui, ſelon la volonté du Créateur, lui inſpire une conduite contraire à la ſainteté des Loix Divines. C'eſt enſuite une obligation fatale & inévitable aux Pécheurs, de ſubir l'arrêt de châtiment porté par les Loix qu'ils ont violées. Enſorte que le Péché conſiſte dans la déſobéiſſance aux ordres du Lé-

Digitized by Google

Légiſlateur Suprême, laquelle deſobéiſſance mérite d'être punie ſelon la teneur de ces ordres, ſelon la ſanction de la Loi, qui a prononcé que telle action attireroit un tel châtiment ſur les transgreſſeurs. C'eſt-à-dire, que la corruption humaine peut ſe conſidérer, ou par rapport à ſa *laideur*, ou du côté de ſes *disgraces*. Par rapport à ſa *laideur*, elle rend les coupables odieux aux regards du *Saint d'Iſraël*, & les exclut de tout commerce avec cet Etre infiniment pur, dont la perfection fait l'eſſence. Du côté de ſes *diſgraces*, elle ſe montre comme la ſource de tous les malheurs dont l'humanité ſoit capable, par la funeſte relation qu'elle établit entre la deſobéiſſance & la peine, entre la violation des Loix mépriſées, & la juſtice vengereſſe de ces mêmes Loix; juſtice qui appartient eſſentiellement à celui qui porte le glorieux titre de *Juge de toute la Terre*, à celui qui crie d'une voix tonnante, *à moi eſt la vengeance, & je le rendrai, dit le Seigneur*. Difformité dans la créature, vengeance dans le Créateur, dépravation des facultés humaines, courroux auſſi juſte que terrible de la Divinité, voilà la nature & les ſuites du péché. Voilà ce qui fait dire à *Moyſe*, pour repréſenter l'état du Genre-humain depuis la chûte du

Digitized by Google

premier Pere, dont les enfans ont hérité
Gen. VI. 5. la corruption, *toute l'imagination des penſées du cœur de l'homme n'eſt que mal en tout tems.* Voilà ce qui fit émaner du Tribunal Suprême cet arrêt, plus terrible encore que la foudre qui ſembloit en
Deut. XXVII. 26. être l'organe, *Maudit eſt quiconque ne perſévere point dans les paroles de cette Loi pour les faire.* Et comment la peine ne marcheroit-elle pas à la ſuite du forfait, ſous l'empire du *Dieu Saint?* Comment ne ſeroit pas exclue de la communion du Ciel, une créature péchereſſe dont toutes les facultés ſont en oppoſi-
Col. I. 12. tion directe avec les ſentimens de *l'héritage des Saints en la lumiere?* Corruption dans l'entendement, dans la volonté, dans les actions, c'eſt en quoi conſiſte la ſouillure, la tache du péché. La Loi de Dieu, conforme à la conſtitution des créatures raiſonnables, tend à régler l'uſage de leurs facultés ſur les intentions pures, ſages & bonnes de l'Auteur de ces facultés. L'homme, en deſobéiſſant à la Loi, en s'éloignant des ſentiers de la Vertu qu'elle preſcrit, renverſe donc
Luc VII. 30. l'ordre de la Création, *tourne contre ſoi-même le conſeil de Dieu*, ſe met dans une oppoſition diamétrale au but vers lequel il devoit tendre, diſſipe tous les talens que ſon Maître daignoit confier à ſon ad-

Digitized by Google

adminiſtration, corrompt en un mot toutes les puiſſances de ſon ame & de ſon corps.

On voit cette dépravation dans l'entendement, ſe porter par degrés juſqu'à bouleverſer toutes les idées du vrai & du faux, juſqu'à faire confondre les différences eſſentielles entre les notions de l'eſprit, ſelon le mot du Prophete, *malheur* Eſ. V. 20. *à ceux qui appellent le mal bien, & le bien mal; qui font les ténebres lumiere, & la lumiere ténebres; qui font l'amer doux, & le doux amer.* Ici, l'entendement aveuglé par les ténebres de l'Athéiſme, méconnoît la Cauſe premiere, confond l'Ouvrier & l'ouvrage, attribue au hazard les plus ſenſibles productions de l'ordre, rend la créature douée de raiſon ſemblable à celle qui n'auroit que l'extravagance pour principe: *l'Inſenſé a dit en ſon* Pſ. XIV. *cœur, il n'y a point de Dieu.* Là, non 1. moins ſtupide, & peut-être auſſi criminelle, l'Idolâtre chaſſe des eſprits l'idée des perfections qui conſtituent l'Etre unique, des vertus infinies qui ne peuvent ſe trouver que dans une ſeule Eſſence; multipliant la Nature Divine, elle remplit le Ciel d'un nombre innombrable d'objets imaginaires d'une adoration qu'elle refuſe au ſeul qui la méritât; & tombant enfin dans les derniers excès,

Digitized by Google

Rom. I. 23. *change la gloire du Dieu incorruptible à la reſſemblance de l'image de l'homme corruptible, & des oiſeaux, & des quadrupedes, & des reptiles.*

Cette dépravation des idées de l'eſprit, ne paroît pas moindre à l'égard des ſentimens du cœur. Quels objets préſente ce cœur dans l'état naturel de corruption où il ſe trouve précipité par le péché! Quelle peinture hideuſe du péché, que de montrer au grand jour toute la baſſeſſe d'inclinations, toute la perverſité de goût, toute la lâcheté des projets, toute la honte des attachemens, toute la malice des effets qu'inſpire la convoitiſe à ceux qui s'y ſoumettent en eſclaves! Cette volonté deſtinée à porter les mortels du côté du ſouverain Bien inſéparable de la vertu, les entraîne à pas précipités vers l'abyme d'un malheur infini par le chemin que ſement de fleurs empoiſonnées les paſſions devenues maîtreſſes abſolues! Plus de goût pour cette aimable innocence, la plus riche parure d'êtres tels que nous; plus de pouvoir d'en ſentir les charmes brillans dans les préceptes de la ſainteté preſcrite: *Car* Rom. VIII. 7. *l'affection de la chair eſt inimitié contre Dieu, vu qu'elle ne ſe rend point ſujette à la Loi de Dieu; car auſſi ne le peut-elle point.* Plus d'amour pour le Dieu ſou-

ve-

Digitized by Google

verainement parfait, qui ſeul eſt digne de tout l'amour d'êtres intelligens; plus de deſir de plaire à ce Bienfaiteur, de qui l'on a tout reçu, & qui mérite la plus vive reconnoiſſance; mais un éloignement total de ſa communion, une fuite obſtinée de ſa préſence, une averſion impie de ce qui lui eſt agréable; car les pécheurs, s'écrie *Saint Paul*, ſont *haïſſans Dieu, ennemis de Dieu en penſées & en mauvaiſes œuvres*. Col. I. 21.

D'une ſource ſi corrompue que pourroit-il ſortir que des eaux ameres, empoiſonnées? Ces principes d'égarement dans l'eſprit, de dépravation dans la volonté, que peuvent-ils produire, que des actes déréglés, des actions vicieuſes, des habitudes impures, contraires à toute Loi d'honnêteté, de juſtice, de vertu? Concluez de-là combien le péché eſt en lui-même honteux, difforme, indigne de créatures telles que nous. Concluez que les ſuites de la corruption ſont telles, que les hommes en étant ſouillés deviennent par-là des objets odieux au Ciel, enſorte que Dieu par ſa nature les éloigne de ſa communion, les chaſſe de ſa bienheureuſe préſence.

Et c'eſt-là le ſecond trait des horreurs du Vice. C'eſt ce courroux du Souverain Etre contre le péché, qui le repréſente

Digitized by Google

comme la source des derniers malheurs pour le pécheur. Dieu est essentiellement *Juste*. Dieu est nécessairement *le Législateur des Hommes*. Comme *Juste*, il ne leur donne de Loix que celles qui sont conformes aux idées les plus pures de l'ordre & de l'équité. Comme *Législateur*, il est engagé par ses vertus mêmes à punir l'infraction des ordonnances émanées de son tribunal. Sa *Majesté* demande une réparation solemnelle des outrages qu'elle reçut de ces petits vermisseaux de terre, qui la foulerent insolemment aux pieds. Sa *véracité*, cet amour éternel qu'il a pour la vérité, le porte à montrer par les effets les plus éclatans, que ce sont des arrêts immuables que ceux qui dénoncent le châtiment à la violation de ses Loix. Sa *Sainteté* proscrivant, comme indigne de posséder aucun bien, soit du corps, soit de l'ame, ceux qui par le péché lui paroissent souillés dans toutes les facultés de leur ame & de leur corps; elle les condamne à *manger du fruit de leurs œuvres*, en *recevant la récompense de leur erreur telle qu'il appartient*, en éprouvant par une fatale expérience, la liaison naturelle qui se trouve entre le crime & la peine, l'enchaînure nécessaire de la corruption & du malheur. *Je suis épouvanté, & j'en trem-*

Prov. I. 31. Rom. I. 27.

Héb. XII. 21. Jean VI. 60.

Digitized by Google

tremble tout! Cette parole eſt dure, qui la peut ouir? Quel ſera donc le ſort des Mortels, ſi leur condition eſt réglée par ces ſeules perfections de grandeur & de juſtice ſouveraine? Comment ſubſiſteront-ils ces malheureux *Enfans d'Adam*, devant *le feu dévorant? comment habiteront-ils avec les ardeurs éternelles?* Par quel moyen ces Pécheurs, qui ſont *conçus en péché, échauffés en iniquité*, & qui ont ajouté mille crimes actuels à leur corruption originelle, échapperont-ils aux pourſuites de la juſtice irritée du *Dieu* qui *eſt un feu conſumant?* Ce moyen, M. F. c'eſt la Grace, par laquelle le *Rédempteur* ouvre aux Pénitens un azyle aſſuré contre *les frayeurs du Tout-puiſſant*. Ce moyen, c'eſt celui que *Saint Paul* nous découvre dans les paroles de notre Texte, comme il fait le ſujet de l'article du *Symbole* que j'explique. *En* CHRIST, dit l'Apôtre, *nous avons la rédemption par ſon ſang, c'eſt-à-dire la rémiſſion des péchés, ſelon les richeſſes de ſa grace.* C'eſt à développer cet *Eloge de la Miſéricorde Divine* que nous deſtinons notre ſeconde Partie.

Iſ. XXXIII. 14.

Pſ. LI. 7.

Héb. XII. 29.

Job VI. 4.

II. PARTIE.

La Rémiſſion des péchés fait l'*Eloge de la Miſéricorde Divine.* Jamais la charité de

Digitized by Google

de Dieu ne brille d'un plus vif éclat, que lorſqu'elle crie au Pécheur, *c'eſt moi, c'eſt moi qui efface tes forfaits pour l'amour de moi, & je ne me ſouviendrai plus de tes péchés.* C'eſt ce qu'on ne peut nier, lorſque l'on a de juſtes idées de cette Profeſſion de foi, *Je crois la rémiſſion des péchés.* Nous venons de voir ce que le crime eſt en lui-même, ce qu'il traîne de malheurs à ſa ſuite, par l'ordre & la nature même des choſes. Nous venons de l'enviſager ſous les traits d'une affreuſe difformité dans ſon eſſence, & d'une obligation fatale & indiſpenſable à la peine, au châtiment dénoncé par la Loi contre les transgreſſions. La ſeule penſée donc de la ſuſpenſion de cet arrêt, ou de quelque adouciſſement dans la ſentence, devroit donner les notions les plus hautes de la clémence du Juge Suprême. Il ne faut que le mot de *pardon* prononcé aux oreilles du coupable, pour remplir ſon cœur d'une joie ineſpérée & d'une reconnoiſſance infinie. Quels effets ne doit donc point produire ſur les Mortels la méditation du Dogme de la Miſéricorde Céleſte révélée en JESUS-CHRIST leur *Sauveur*? Quelle admiration, quels transports doivent être ceux de la *Foi Chrétienne*, lorſqu'*entrant dans les Sanctuaires du Dieu Fort*, elle entend ces

Ef. XLIII. 25.

Pſ. LXXIII. 17.

ſons

Digitized by Google

ſons éclatans qui retentiſſent autour du *Trône de l'Agneau, grace, grace pour elle*! Et pour rapporter cette réflexion générale à quelques réflexions particures, quelles *richeſſes de la grace* dans *la rémiſſion des péchés par le ſang de* JESUS-CHRIST, ſoit que vous conſidériez, ou la *Perſonne* par laquelle nous avons la rémiſſion, ou le *Moyen* qu'elle a employé pour nous l'obtenir, ou l'*Union* que la Grace forme entre les Rachetés & le *Rédempteur*, ou les *Suites* heureuſes de notre réconciliation avec Dieu. Zach. IV. 7.

I. Premiérement, la *Perſonne par qui nous avons la rémiſſion des offenſes*, releve par l'éclat de ſes grandeurs, celui de la charité qui l'a donnée aux Pécheurs. Vous n'ignorez pas, M. F. de qui je parle, ni pourquoi je parle de la ſorte. Malgré les efforts que l'Ennemi de la gloire du *Seigneur* n'a ceſſé de faire de ſiecle en ſiecle pour ravaler ſa majeſté, l'Egliſe a toujours maintenu les droits de ſon Maître avec force & avec ſuccès. En vain les *Arius* anciens & modernes, Hérétiques ſecrets ou Sectaires déclarés, travaillent, ou à mettre en problême la Divinité de JESUS-CHRIST, ou à ranger ce Dogme parmi les matieres indifférentes, s'ils ne peuvent pas réuſſir dans le pernicieux deſſein de ravaler ce *Sauveur* à l'état d'une

Digitized by Google

ne ſimple créature; vous êtes inſtruits,
2 Tim. III. 15. *Chrétiens, dès votre enfance, dans les Saintes Lettres*, & par elles vous ſavez que votre *Sauveur* eſt le propre, l'unique, l'éternel Fils de Dieu. Vous avez
Jean I. 1. appris de *Saint Jean*, que *la Parole étoit au commencement, qu'elle étoit avec Dieu*, qu'*elle étoit Dieu*, & qu'*elle a été faite chair dans l'accompliſſement du tems.* Vous
Héb. I. 1-3. avez appris de *Saint Paul*, que *Dieu, qui avoit parlé aux Peres par les Prophetes, a parlé aux enfans par ſon Fils, qui eſt la reſplendeur de ſa gloire & la marque engravée de ſa perſonne.* A ces titres majeſtueux que porte le *Sauveur*, on reconnoît en lui l'objet le plus tendre des complaiſances éternelles du Pere, & par cela même on eſt ravi, tranſporté de la penſée, que c'eſt pourtant ce Fils qui nous a été donné par la miſéricorde de Dieu. C'eſt la Logique, c'eſt la Théologie des Auteurs Sacrés, que nous employons. C'eſt le langage des Apôtres que nous prenons dans notre bouche. La grandeur de la Perſonne qui ſauve les Pécheurs, eſt ſelon eux la démonſtration de la grandeur de l'amour divin. *En ceci a été ma-*
1 Jean IV. 9,10. *nifeſtée la charité de Dieu envers nous, que Dieu a envoyé ſon Fils unique dans le Monde, afin que nous vivions par lui. En ceci eſt la charité, non que nous ayons aimé Dieu,*

Digitized by Google

Dieu, mais que lui nous a aimés, & a envoyé son Fils pour être la propitiation pour nos péchés.

II. *Le Moyen de notre Rédemption* exalte la grace du *Seigneur* au plus haut point. Ce moyen, c'est celui de l'*humiliation*, de l'*anéantissement de* JESUS *jusqu'à la mort, même la mort de la Croix.* Ce moyen, c'est l'oblation que JESUS en qualité de Pleige & de Répondant du Genre-humain, chargé de la peine des péchés, a offerte à la justice divine pour satisfaire à la place des pécheurs. *Saint Pierre* révele ce grand secret de la charité divine, lorsqu'il dit, *vous avez été rachetés de votre vaine conversation, non point par des choses corruptibles, par argent ou par or, mais par le précieux sang de* CHRIST, *comme de l'Agneau sans défaut & sans tache, déjà destiné avant la fondation du Monde, mais manifesté dans les derniers tems pour vous.* *Saint Paul* enseigne cette sublime vérité par cette gradation touchante, *si lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés à Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt étant déjà réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.* Mais je demande, M. F. est-il besoin de rien ajouter à cette idée pour la rendre frappante, efficace sur un esprit & dans un cœur *Chrétien?* Ne suffit-

Phil. II. 8.

1 Pier. I. 18-20.

Rom. V. 10.

Digitized by Google

fit-il pas de montrer au Fidele la croix du *Sauveur*; pour ouvrir à sa dévotion la source des sentimens les plus tendres? Voi, misérable pécheur, contemple, admire, sois absorbé par la charité qui te fournit l'expiation de tes péchés. Perds-
Eph. III. 18, 19. toi dans l'abyme de cet *amour*, *dont la longueur*, *la largeur*, *la hauteur & la profondeur surpasse toute connoissance*. Accompagne JESUS-CHRIST de la Salle où il vient d'instituer le *mémorial* de sa Passion, jusqu'à ce *Jardin de Gethsémané* dans lequel il commença d'en savourer les amertumes. Ecoute ces voix lugubres que la douleur arrache à son grand cœur;
Matt. XXVI. 38. *mon ame est de toutes parts saisie de tristesse jusques à la mort!* Va sur les traces de ses *larmes* & de sa *sueur sanglante*, le contempler dans l'exercice de ses ardentes prieres, qui le couchent dans la pous-
ibid. 39. sière aux pieds du Juge Suprême: *mon Pere, s'il est possible que cette coupe passe arriere de moi sans que je la boive!* Suile du Jardin devant les Tribunaux, où semblable à un vil Esclave, à un indigne
Act. III. 14. Malfaiteur, ce Roi *Messie*, *ce Saint & ce Juste*, fut condamné comme coupable des derniers forfaits, & livré aux outrages les plus insolens dont une soldatesque impie & forcenée soit capable. Cours enfin l'attendre au *Calvaire*, où chargé de

sa

Digitized by Google

ſa croix, il va terminer la plus belle vie par la mort la plus infame. Regarde *ce Saint & ce Juſte, crucifié entre deux Brigands*, ſes *pieds* & ſes *mains* cloués, *ſon côté percé d'une lance*, ſon ſang coulant goutte à goutte ſur la terre; prête l'oreille à ce cri, dernier eſſor des horreurs de ſon ſupplice, *mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné!* Voilà ce que tes péchés ont coûté au *Rédempteur*. Voilà cette *propitiation* ſans laquelle le trône de la miſéricorde demeuroit inacceſſible pour jamais. Matt. XXVII. 38. Matt. XXVII. 46.

III. *L'Union que la Grace établit entre le Rédempteur & les Rachétés*, eſt le fondement du pardon que Dieu leur accorde. Par cette union Jesus-Christ devient *la tête* du *Corps* ſpirituel dont nous ſommes les *membres*, & par-là *le Chef* ayant porté la peine que nous méritions, nous avons part aux bénédictions que l'amour de Dieu répand ſur cette tête chérie. Par cette *union* il s'eſt fait un tranſport mutuel des péchés de l'homme ſur ſon Répondant, & de l'obéiſſance parfaite du *Sauveur* ſur ceux qu'il venoit ſauver. Par cette *Union*, Jesus-Christ parut à la juſtice divine ſous l'humiliante condition de Victime chargée de tous les démérites, de toutes les offenſes; de toutes les rebellions du Pé-

Digitized by Google

cheur pour en ſubir les épouvantables châtimens, afin de les détourner de-deſſus les coupables qui en étoient dignes. Par cette *Union*, enfin, les Pécheurs croyans & repentans reçoivent de Dieu l'imputation du mérite parfait de ſon Fils, ils ſont cenſés innocens par ſon innocence, ils ſont traités en juſtes étant revêtus de ſa juſtice, ils ſont réputés avoir ſatisfait aux droits du Ciel, parce qu'ils ont pour eux la ſatisfaction du *Sauveur* une fois faite. Du-moins, nous ne connoiſſons point d'autre ſyſtême recevable, ſelon la Théologie des Auteurs Sacrés. Du-moins, nous avouons ne rien entendre à leur Doctrine, ſi ce n'eſt pas ce que nous enſeignent ces paſſages. JESUS-CHRIST *a porté nos péchés en ſon corps ſur le bois. Dieu a fait celui qui n'a point connu le péché être peché pour nous, afin que nous fuſſions juſtice de Dieu en lui. Par une ſeule juſtice le don eſt venu ſur tous les hommes en juſtification de vie. Par l'obéiſſance d'un ſeul pluſieurs ſont rendus juſtes.*

1 Pier. II. 24. 2 Cor. V. 21. Rom. V. 18, 19.

IV. Les richeſſes de la Grace brillent dans les heureuſes *ſuites de notre réconciliation avec Dieu.* Qui pourroit les exprimer dignement, ces effets qui coulent du ſacrifice de JESUS imputé au Pénitent par la bonté divine? Qui pourroit dire tout ce qu'emporte de doux, de raviſſant,

Digitized by Google

ſant, *la rémiſſion des péchés?* Elle ne renferme pas moins que l'exemption entiere de tous les maux, que l'aſſurance complette de tous les biens du corps & de l'ame, pour toute l'éternité. Ils ne diſent pas moins les termes de *pardon des offenſes*, que ceux de ſouverain bien, de communion d'amour & de félicité avec le Dieu dont *la face eſt un raſſaſiement de joie, & à la droite duquel il y a des plaiſirs pour jamais.* Vous avez vu quelles horreurs enfante le péché pour le malheur des mortels. Vous avez entendu les arrêts terribles de la Juſtice irritée. Vous avez contemplé dans *la mort* temporelle & éternelle *les gages du péché.* Vous avez oui les foudroyantes menaces de l'*étang ardent de feu & de ſouffre, dont la fumée monte aux ſiecles des ſiecles*, ouvert pour le châtiment des coupables que proſcrit la Vengeance Divine. Oppoſez à cette épouvantable deſtinée la condition la plus douce, la plus glorieuſe. Mettez en parallele avec cette créature ſouillée, haïe du Ciel, digne de l'Enfer, l'*Enfant de Dieu* réconcilié avec ſon Pere Céleſte par la repentance, reçu dans le ſein de la Grace par l'interceſſion de JESUS-CHRIST, obtenant l'arrêt de ſon abſolution, & le droit au ſalut éternel. *Prens courage, mon fils, ma fille, tes péchés te ſont pardon-*

Pſ. XVI. 11. Rom. VI. 23. Apoc. XXI. 8. Ibid. XIV. 11. Matt. IX. 2. Luc VII. 50.

donnés, ta foi t'a sauvée ! Quelle voix que celle de la Grace à la conscience ! Quelle vue que celle que présentent les
Luc I. 78. *entrailles de la miséricorde* ouvertes à la
Rom. VIII. 17. conversion ! Quel nom que celui d'*héritiers de Dieu* & de *cohéritiers de* CHRIST ! Quelle attente que celle du salut & de
Héb. VI. 20. la gloire éternelle *où* JESUS *est entré comme*
Ps. XXXII. 1, 2. *avant-coureur pour nous ! O que bienheureux est l'homme de qui la transgression est quittée, & le péché couvert ! O que bienheureux est l'homme à qui l'Eternel n'impute point l'iniquité !* Heureux celui qui sa-
Rom. III. 23. chant que *nous sommes justifiés gratuitement par la Grace, par la Rédemption qui est en* JESUS-CHRIST, sait se prévaloir de cette Grace, en y recourant dans les sentimens auxquels elle est offerte ! Heureux qui salutairement effrayé de l'état
Act. VIII. 23. du péché, se hâte de rompre les *liens d'iniquité* qui le retenoient au Monde, afin de se mettre dans les dispositions que Dieu exige des hommes pour leur faire éprouver la réalité de cette promesse !
Esa. I. 18. *Quand vos péchés seroient comme le cramoisi, ils seront blanchis comme la neige ; & quand ils seroient rouges comme le vermillon, ils seront rendus blancs comme la laine.* C'est à vous indiquer ces *dispositions*, à vous peindre *les sentimens* qui
Héb. IV. 16. conduisent avec succès *au Trône de la Gra-*

Digitized by Google

Grace, que nous deſtinons notre troiſieme Partie.

III. PARTIE.

Pour dire d'une maniere ſalutaire, *Je crois la rémiſſion des péchés*, pour obtenir ce *pardon des offenſes* en quoi conſiſte le bonheur de l'homme, deux choſes ſont indiſpenſablement néceſſaires. I. Il faut éviter les routes égarées de l'*Erreur*. II. Il faut s'attacher à la méthode preſcrite par *la Vérité* éternelle.

I. *L'Erreur* trace des routes égarées au Pécheur. Elle ſéduit ſon eſprit, & gâte ſon cœur. Elle flatte les chimeres de ſa raiſon, & ſeconde les penchans de ſon orgueil. Quelquefois, empruntant la voix d'une fiere Philoſophie, ennemie déclarée des Myſteres, elle parle un langage injurieux à la Juſtice du *Rédempteur*, & voudroit perſuader aux hommes que ce n'eſt point au prix de ſon ſacrifice qu'ils doivent recourir pour obtenir *le pardon de leurs péchés*. Quelquefois, aſſociant aux mérites réels & parfaits du Fils de Dieu, l'efficace prétendue de quelques œuvres imparfaites de la créature, l'Erreur travaille à ravir à la miſéricorde le commencement, comme le milieu & la fin de notre ſalut, pour en

Digitized by Google

donner en partie la gloire aux Satisfactions Humaines. Vous m'entendez sans-doute, M. F. Vous rappellez ici à votre mémoire la fausse Doctrine enseignée dans les Ecoles de *Socin*, & dans la Chaire des Docteurs de *Rome*. Les uns & les autres, quoique par différentes routes, s'éloignent également de l'unique voie par laquelle on parvient à l'absolution des péchés, & qui est tracée par le sang de ce JESUS, qui *est le Chemin, la Vérité, & la Vie*. Les uns & les autres, quelque divisés qu'ils paroissent entr'eux, se réunissent en ce point fatal, c'est de se rendre inutile, ou d'anéantir *la satisfaction* de JESUS-CHRIST, pour faire de l'homme pécheur l'auteur de sa réconciliation avec Dieu, l'architecte & le fondateur de son salut. Ce n'est pas dans un article particulier d'un Discours qui tend à sa fin, qu'on peut réfuter en détail ces pernicieuses erreurs. D'ailleurs on a souvent occasion de le faire en votre présence dans le cours de ces sortes d'Exercices. Il me suffit d'avoir indiqué, par voie de conséquence des réflexions précédentes, la fausseté de ces Systêmes, ou qui ôtent à la mort du *Rédempteur* le caractere de sacrifice, & l'efficace d'une propitiation véritable, avec les Sectateurs de *Socin*; ou qui, selon les Principes de *Rome*, enSei-

Jean XIV. 6.

Digitized by Google

ſeignent que Dieu demande des pécheurs qu'ils ajoutent à la ſatisfaction de ſon Fils, le prix de certaines œuvres de leur part à titre de payement de leurs fautes, ſoit en pratiquant quelques vertus, comme l'aumône; ſoit en s'attachant à des macérations, des pénitences, des œuvres pénales, comme on parle, telles que les impoſent ces Prêtres audacieux qui s'arrogent le droit de prononcer en Maîtres la Sentence de grace ou de condamnation. Expoſer ces ſyſtêmes au jour, c'eſt en montrer toute la honte. Dire ce qu'enſeignent ces Communions, c'eſt réfuter leurs erreurs pour quiconque a des idées de la Théologie des ſaints Auteurs. Je n'en veux d'autre preuve que mon Texte. Il eſt dans une contradiction manifeſte avec les penſées de nos Adverſaires. *En lui nous avons la* rédemption *par ſon ſang, ſavoir la rémiſſion des offenſes, ſelon les richeſſes de ſa Grace.* Il n'y en a pas un mot qui ne porte coup contre la fauſſe doctrine des Sectes dont nous venons de marquer les déciſions. Ceux-ci ne parlent que d'œuvres humaines; *Saint Paul* ne parle que des *richeſſes de ſa Grace.* Ceux-ci veulent que le pardon s'accorde au pouvoir des actions du pénitent, du-moins en partie; *Saint Paul* repréſente *la rémiſſion des péchés* comme purement *gratui-*

Digitized by Google

tuite. Ceux-ci conçoivent que l'Homme & le Fils de Dieu ſont deux cauſes colſatérales de notre ſalut; *Saint Paul* humiliant l'orgueil humain pour exalter le mérite du *Sauveur*, déclare que c'eſt *au prix ſeul de ſes ſouffrances* que nous devons notre bonheur. *En lui nous avons la rédemption par ſon ſang, ſavoir la rémiſſion des offenſes, ſelon les richeſſes de ſa Grace.*

II. En ſecond lieu, M. F. après avoir évité les routes égarées de l'*Erreur*, il faut ſuivre la méthode enſeignée par *la Vérité*. Cette *Vérité* ſe trouve dans l'*Ecriture Sainte*, comme dans ſon unique ſource. Cette *Vérité* diſſipant les illuſions communes des Pécheurs, nous apprend qu'il y a de grands devoirs impoſés à l'homme, pour le rendre l'objet de la Grace du Ciel. Elle nous déclare que certains ſentimens de l'eſprit, certaines diſpoſitions du cœur, ſont requiſes comme conditions qui ſuſpendent la promeſſe du pardon. Elle prononce qu'il n'eſt point de miſéricorde à eſpérer ſans *la Foi* & ſans *la Repentance.* C'eſt *la Foi* qui ſert d'organe au Pécheur pour atteindre
Dan. IX. 24. Rom. IV. 25. juſqu'à *la Juſtice des ſiecles*, qui eſt en JESUS-CHRIST *livré pour nos offenſes, & reſſuſcité pour notre juſtification.* C'eſt *la Foi* qui comblant la diſtance des ſiecles écoulés depuis le grand jour de l'Expiation

Digitized by Google

tion faite pour les péchés du Monde, transporte le *Chrétien* aux pieds de la croix, & lui montre actuellement JESUS *peint crucifié devant ses yeux*, répandant sur lui *le sang de l'Aspersion.* C'est *la Foi* qui nous justifie, nous obtient l'absolution de nos crimes, non en qualité d'œuvre, non par son efficace intrinseque, par un mérite qui soit en elle, mais parce qu'elle nous unit au *Prince de la Vie*, & nous rend propres son mérite & sa parfaite justice. *Qui croit au Fils a la vie éternelle. Dieu l'a ordonné propitiatoire par la Foi en son sang. Qui croit en lui ne vient point en condamnation. Etant justifiés par la Foi, nous avons paix envers Dieu par notre Seigneur* JESUS-CHRIST. Mais que les hommes sont sujets à se tromper eux-mêmes! Qu'ils ont l'art funeste de *tourner contre eux le conseil de Dieu!* Qu'ils sont, la plupart du tems, aveugles sur leur situation, se figurant d'être tout ce qu'ils ne sont pas! Que d'illusions sur *la Foi* dont se parent les *Chrétiens*! Que de témérité dans le plus grand nombre de ceux qui disent, *Je crois!* Que de fantômes le Pécheur substitue à la réalité! Ici, on appelle *Foi* la simple Profession extérieure, où le Corps seul à part, & qui ne naît, ni d'un esprit éclairé des lumieres *Evangéliques*, ni d'un cœur pé-

Gal. III. 1. Héb. XII. 24. Jean III. 36. Rom. III. 24. Jean V. 24. Rom. V. 1. Luc VII. 30.

Digitized by Google

Phil. III. 8. nétré de l'*excellence de la connoiſſance de* CHRIST, au mépris de la déclaration for-
Rom. X. 10. melle, *de cœur on croit à juſtice, & de bouche on fait confeſſion à ſalut.* Là, on rapporte tous les devoirs du *Chrétien* à cette contemplation oiſive, ſtérile des Myſteres, qui n'ayant aucune efficace ſur les ſentimens ni ſur la conduite, a été frappée d'anathême par le Saint-Eſprit:
Jaq. II. 26. *Comme le Corps ſans eſprit eſt mort, pareillement auſſi la Foi ſans les œuvres eſt morte.* D'un côté les Pécheurs entreprenant d'*aſſocier la lumiere & les ténebres,*
2 Cor. VI. 14, 15. CHRIST & *Bélial, corrompant les voies du Seigneur qui ſont droites,* veulent être couverts de la juſtice de JESUS-CHRIST, en feignant d'y recourir par des deſirs impoſteurs, pendant qu'ils ſe couvrent eux-mêmes des ſouillures volontaires de l'avarice, de l'impureté, de la vengeance, comme s'ils n'euſſent jamais appris,
Gal. V. 21. *que ceux qui commettent de telles choſes n'hériteront point le Royaume de Dieu;* comme ſi l'Apôtre ne crioit pas à nos o-
1 Jean I. 6, 7. reilles, *ſi nous diſons que nous avons communion avec lui, & que nous marchions dans les ténebres, nous mentons, & n'agiſſons pas ſelon la vérité; mais ſi nous marchons en la lumiere, comme Dieu lui-même eſt en la lumiere, nous avons communion les uns avec les autres, & le ſang de*

ſon

Digitized by Google

ſon Fils JESUS-CHRIST *nous purifie de tout péché.* De l'autre côté, on change *la Foi* dans l'acte unique de *la confiance*, & cette *confiance*, on la réduit toute à la folle, à l'impie perſuaſion d'être *abſous, juſtifié*, ſans être *converti*, ſans *recher-* Héb. XII.
cher la ſanctification; quoique toute l'*E-* 14.
criture ſoit remplie de menaces épouvantables contre cette confiance téméraire; quoiqu'elle crie d'une même voix, que la *repentance* marche avant le *pardon. Ce-* Prov.
lui qui cache ſes transgreſſions ne proſpére- XXVIII.
ra point, mais celui qui les confeſſe & qui 13.
les délaiſſe, obtiendra miſéricorde. Il n'y Eſ. LVII.
a point de paix pour les méchans, a dit 21.
mon Dieu.

A *la Foi* nous devons donc ajouter *la Repentance.* C'eſt le ſecond & néceſſaire moyen d'obtenir notre grace, ſelon la méthode des ſaintes *Ecritures.* La choſe eſt ſi claire, la néceſſité de la converſion eſt ſi certaine, que perſonne n'oſe en diſconvenir ouvertement. Il n'eſt point de *Chrétien* aſſez extravagant pour ſoutenir que ſans ſe repentir on puiſſe être pardonné. La *Raiſon* ſeule ſe ſoulève à l'idée d'un criminel inſolent, qui viendroit aux pieds de ſon Juge implorer ſa miſéricorde pour des forfaits dont il eſt actuellement ſouillé, & dans leſquels il a réſolu de perſévérer. *La Révélation* peint,

Digitized by Google

peint, & l'horreur de cette conduite, & les châtimens qu'elle attire sur les impénitens, avec des traits de flamme. *Prenez garde qu'il n'arrive que quelqu'un entendant les paroles de cette exécration du ſerment que vous faites, ne ſe béniſſe en ſon cœur, diſant : j'aurai la paix, quoique je marche ſelon que je l'ai arrêté en mon cœur, afin d'ajouter l'ivrognerie à l'altération. L'Eternel ne voudra point lui pardonner; mais alors la colere de l'Eternel & ſa jalouſie s'allumera contre cet homme-là, & toute l'exécration du ſerment que vous faites, qui eſt écrite dans ce Livre, demeurera ſur lui, & l'Eternel effacera ſon nom de deſſous les Cieux.* Mais de quoi n'eſt point capable ce *cœur ruſé & déſeſpérément malin*, que nous portons dans notre ſein? Quels remedes ſalutaires la Religion préſente-t-elle aux hommes, que ces malheureux ne ſachent changer en venin mortel? Quels artifices les paſſions n'emploient-elles pas pour ſe conſerver l'empire de la conſcience. Par quelle foule d'illuſions *le Méchant* ne *fait*-il pas *une œuvre qui le trompe*, pour éluder la néceſſité qui le preſſe de ſe repentir, de changer ſon mauvais train, de *mourir au péché pour vivre à la juſtice?* On ſe *trompe*, en appellant *repentance*, la douleur mondaine qu'excite ou la crainte

Deut. XXIX. 19, 20.

Jér. XVII. 9.

Prov. XI. 18.

1 Pier. II. 24.

des

Digitized by Google

des hommes, ou le mauvais succès de certains crimes, qui étant connus couvrent de honte les coupables, même aux yeux du Monde; & tandis qu'on verse des *pleurs de rage*, on veut les faire accepter du Ciel, comme des *larmes de pénitence*. On se *trompe*, en s'imaginant être *corrigé* d'un vice, lorsqu'on n'en est que *rebuté*, ou que le changement des passions porte l'inclination vers d'autres objets, qui, pour être moins odieux peut-être, n'en sont pas moins incompatibles avec la Communion du Dieu qui nous crie, *nul ne peut servir à deux Maîtres*: *si quelqu'un aime le Monde, l'amour du Pere n'est point en lui.* On se *trompe* sur les *caracteres* qui accompagnent & qui suivent la conversion, en réduisant tous les devoirs de la pénitence à une douleur passagere, à une confession vague que l'on est pécheur, à une résolution frivole d'amandement qui ne porte sur aucun des vices particuliers dont on fut coupable, sans y ajouter la réparation des fautes, le choix des moyens de n'y plus retomber, les sacrifices requis pour réussir dans ce dessein, la vigilance assidue pour ne se laisser échapper aucun motif, aucune action, dont on ne se demande un compte sévere. On se *trompe* sur le *tems* de la conversion, qui se ren-

Matt. VI. 24. 1 Jean II. 15.

Digitized by Google

renvoie d'un jour à l'autre, d'une année à l'autre, au mépris des voix qui retentissent de toutes parts, *cherchez l'Eternel tandis qu'il se trouve, invoquez-le tandis qu'il est près. Que le méchant délaisse sa voie, & l'homme outrageux ses pensées, & qu'il retourne à l'Eternel, & il aura pitié de lui, & à notre Dieu, car il pardonne tant & plus. Marchez tandis que vous avez la lumiere, de peur que les ténebres ne vous surprennent; car celui qui marche dans les ténebres, ne sait où il va.*

Es. LV. 6, 7.

Jean XII. 35.

Au nom de Dieu, M. C. F. prêtons l'oreille à ces exhortations. Détestons les sentiers de l'iniquité. Hâtons-nous de rompre les chaînes qui nous retiennent au Monde. Répondons à la miséricorde qui nous presse de *rebrousser vers les témoignages* de l'Eternel. *Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, Pécheurs, n'endurcissez point vos cœurs.* Aujourd'hui que vous pouvez encore profiter de l'*accès* que *le sang* de JESUS vous donne *auprès du Pere*, courez vous jetter à ses pieds dans les sentimens d'une véritable conversion. Par ce JESUS *immolé* pour vous, par *les entrailles de la miséricorde divine, amandez-vous & vous convertissez, afin que vos péchés soient effacés.* Tous tant que nous sommes,

Ps. CXIX. 59. Héb. IV. 7.

Eph. II. 18.

Luc I. 78. Act. III. 19.

Digitized by Google

mes, M. F. profitons de la grace qui nous eſt offerte. Et ſenſibles aux *compaſſions de Dieu, préſentons nos corps en ſacrifice vivant, ſaint, agréable à Dieu, ce qui eſt notre raiſonnable ſervice.* Amen. Rom. XII. 1.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XVII.

DE LA RESURRECTION DES MORTS.

L'heure vient en laquelle tous ceux qui ſont dans les ſépulcres entendront la voix du Fils de l'homme; & ſortiront, ſavoir ceux qui auront bien fait, en réſurrection de vie, & ceux qui auront mal fait, en réſurrection de condamnation. JEAN V. 28, 29.

LA Providence nous appelle ce jour, M. F. à vous préſenter dans toute leur grandeur les objets de la *Foi Chrétienne*. La Doctrine de la Réſurrection bienheureuſe appartient en propre à l'*Evangile* pour la multitude des preuves, & pour la vivacité des lumieres. L'Oeconomie de la Nature ſuffiſoit à peine pour raſſurer l'homme contre les frayeurs de la mort par l'eſpérance de la vie immortelle de ſon ame. La voix prophétique que Dieu fit entendre aux *Juifs*, étoit trop

Digitized by Google

trop foible pour imprimer dans tous les eſprits la ferme perſuaſion de cet avenir, qui faiſoit dire à un *Jacob*, *ô Eternel, j'ai attendu ton ſalut*; à un *Job*, *je ſai que mon* Rédempteur *eſt vivant*; à un *David*, *je verrai ta face en juſtice à mon réveil!* JESUS-CHRIST ſeul *a mis en évidence la vie & l'immortalité* aux yeux de tout l'Univers. La *Religion Chrétienne* fait ſucer avec le lait à ſes Diſciples, l'attente d'une félicité complette dans leur corps & dans leur ame. Le plus petit de ces Fideles eſt en état de deſarmer *le Roi des épouvantemens* de ſes traits les plus formidables, & dans le ſein même du combat, d'entonner ce chant de triomphe, *graces à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur* JESUS-CHRIST!

Gen. XLIX. 18. Job XIX. 25. Pſ. XVII. 15. 2 Tim. I. 10. Job XVIII. 14. 1 Cor. XV. 57.

C'eſt à retracer à vos eſprits ce ſublime objet de l'*Eſpérance Chrétienne* que nous deſtinons notre Diſcours. Nous venons travailler à rendre plus ferme dans vos cœurs l'*attente des nouveaux Cieux, & de la nouvelle Terre*, Tréſor précieux d'une créature qui aſpire au ſouverain Bonheur, & qui ne peut le poſſéder que par une jouiſſance commune au corps & à l'ame. Nous venons vous préſenter, au milieu des miſeres qui nous aſſiégent, un bouclier impénétrable aux traits de la

2 Pier. III. 13.

Digitized by Google

crainte & de la douleur qui percent ces cœurs mondains, où JESUS-CHRIST n'*habite* point *par la foi*. Nous ne vous demandons pas, M. F. votre attention. Vous nous l'avez déjà sans-doute accordée. Quel est le *Chrétien* qui n'écoute avec ravissement *le Prince de notre salut*, lui disant, *je suis la résurrection & la vie; qui croit en moi, encore qu'il soit mort, il vivra. L'heure vient, en laquelle ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de l'homme, & sortiront, savoir ceux qui auront bien fait en résurrection de vie, & ceux qui auront mal fait en résurrection de condamnation.*

Eph. III. 17.

Héb. II. 10. Jean XI. 25.

Nous rapportons toutes nos réflexions à quatre chefs principaux. I. Nous examinerons les *preuves de la Vérité de la Résurrection*. II. Nous tâcherons de vous donner quelque *idée de l'état des Ressuscités*. III. Nous vous proposerons les *suites de la Résurrection*. IV. Nous travaillerons à vous faire entrer dans l'esprit de cette Profession, *je crois la Résurrection de la chair & la Vie éternelle*, en vous indiquant les *conclusions* qui résultent de cette Doctrine.

I. PARTIE.

Notre premiere réflexion roule sur les *Preu-*

Digitized by Google

Preuves que nous avons de la *Vérité d'une Résurrection.* Nous les puisons toutes dans la *Révélation.* Cette *Révélation*, vous le savez, M. F. a plusieurs degrés de clarté & de perfection. On la trouve proportionnée aux différens périodes de l'Eglise. La Religion des *Patriarches* avant la *Loi*, celle des *Juifs* depuis *Moïse* jusqu'à JESUS-CHRIST, est en substance la même Religion que celle des *Chrétiens* instruits par l'*Evangile.* C'est le même *Médiateur entre Dieu & les hommes*, qui 1 Tim. II. 5. leur mérite les graces célestes. C'est la même félicité proposée à leur attente; c'est la même sanctification qui leur en trace le chemin. Mais il en est de la connoissance du Bonheur promis, comme de la manifestation de l'Auteur du Salut. Dans l'Oeconomie prophétique, *le Consommateur de la Foi* ne paroît que sous le voile des Types, & à travers l'obscurité des Oracles. Dans l'*Evangile* nous voyons *la Parole faite chair* qui *a habité parmi nous, & nous contemplons sa gloire, comme de l'Unique issu du Pere.* De-même, la Résurrection bienheureuse étoit supposée dans quelques-unes des promesses faites à l'ancien Peuple, & révélée dans un petit nombre d'autres. Au lieu qu'elle fait le centre commun où se réunissent toutes les Doctrines, & toutes Héb. XII. 2. Jean I. 14.

Digitized by Google

les Promeſſes Evangéliques. Certaine dans les deux Alliances, elle n'eſt évidente que par la derniere, qui en porte les preuves à la démonſtration, & rend l'eſpérance du plus ſimple *Chrétien* plus éclairée & plus ferme que celle qu'en eurent jadis les plus illuſtres Fideles.

Que la Réſurrection des morts fut l'objet de la foi des *Juifs*, c'eſt ce qu'on ne peut révoquer en doute, en ſuivant l'hiſtoire de leurs ſentimens depuis notre ſiecle juſqu'à celui de la vocation d'*Abraham*, à qui ce Peuple doit ſon origine. Nous la trouvons dans cette Confeſſion de foi, dans laquelle ils proteſtent de vouloir vivre & mourir. Elle fut compoſée dans le XI. Siecle par le fameux Rabbin *Maimonides*, & diviſée en XIII. Articles, dont le dernier porte que *la Réſurrection arrivera lorſque Dieu le trouvera bon.* J'avoue que les *Juifs* modernes ont quelques erreurs à l'égard de la Réſurrection; comme ſur ſon univerſalité, qu'ils reſtreignent aux ſeuls Fideles, c'eſt-à-dire, dans leur ſtyle, à ceux de la Nation; comme, ſur le Principe matériel dont ſeront tirés les corps dans cette ſeconde Vie, qu'ils prétendent être un certain os de l'épine du dos, qui eſt, diſent-ils, phyſiquement incorruptible. Mais ces rêveries Rabbiniques n'em-

Digitized by Google

n'empêchent pas que la Réſurrection ne ſoit l'objet de leur eſpérance. Nous la trouvons dans la deſcription que les Évangéliſtes & les Apôtres font des Dogmes de la Nation *Judaïque* de leurs tems, puiſqu'à l'exception des *Sadducéens*, qui rejettoient toute idée d'exiſtence pour l'homme après la mort, le reſte du Peuple & de ſes Chefs en étoit perſuadé. Nous la trouvons dans le tems qui s'eſt écoulé depuis le dernier des Prophetes juſqu'au Précurſeur du *Meſſie*. Témoin le diſcours qu'adreſſoit à *Antiochus*, ſon Tyran, le quatrieme des enfans de l'illuſtre Mere, qui aima mieux les voir périr dans les ſupplices, que violer leur Loi: *il vaut mieux que je quitte les eſpérances des hommes, & que j'attende celle qui eſt de Dieu, ſavoir que de-nouveau je ſerai reſſuſcité par lui.* Act. XXIII. 8. 2 Mac. VII. 14.

Il n'eſt pas ſurprenant que cette tradition ſe ſoit conſervée parmi ce Peuple. Les *Livres Sacrés* qui fondent leur foi, renfermant des promeſſes de la Réſurrection, aſſez fortes pour perſuader des eſprits attentifs & dociles, quoiqu'elles ſoient en petit nombre, & couvertes de quelques obſcurités. Il ſeroit difficile de n'en pas trouver une prédiction ſenſible dans cet oracle du Prophete *Daniel*: *Pluſieurs de ceux qui dorment dans la* Dan. XII. 2.

Digitized by Google

poussiere de la Terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, & les autres pour l'opprobre & l'infamie éternelle. Il est très-probable qu'*Esaïe* n'avoit pas seulement dans l'esprit le retour de la Captivité de *Babylone* dans le Chapitre XXVI. de ses *Révélations*, & qu'il vouloit porter l'espérance de l'Eglise à une délivrance d'un genre infiniment supérieur, je veux dire, à *la Rédemption de nos corps*, lorsqu'il s'écrie dans un subit transport de joie, *Tes morts vivront, même mon corps mort vivra; ils se relèveront. Réveillez-vous & vous réjouissez avec chant de triomphe, vous habitans de la poussiere; car ta rosée est comme la rosée des herbes, & la terre jettera hors les trépassés.* Il paroît inconteſtable que le saint homme *Job* ait prononcé un oracle dans le même but, lorsque malgré sa misere présente, qui ne lui laissoit plus que l'attente d'une fin prochaine, il s'écrie tout-à-coup par la vue anticipée des effets de la charité divine: *Plût à Dieu que mes discours fussent maintenant écrits! plût à Dieu qu'ils fussent gravés dans un Livre avec une touche de fer & avec du plomb, & qu'ils fussent taillés sur une roche à perpétuité! Pour moi, je sai que mon Rédempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la Terre; & lorsqu'après ma peau ceci aura*

Rom. VIII. 22. Es. XXVI. 19.

Job XIX. 23-27.

Digitized by Google

ra été rongé, je verrai Dieu de ma chair, je le verrai moi-même, & mes yeux le verront, & non un autre! Si ces oracles, & quelques autres de cet ordre, ſont ſuſceptibles de difficultés, & ne paroiſſent pas aſſez déciſifs pour la certitude du Dogme de la Réſurrection au tribunal d'une ſcrupuleuſe Logique, nous en trouvons une preuve également ſolide en elle-même, & reſpectable pour tous les *Chrétiens*, par le ſceau qu'y apposa notre *Seigneur* dans l'uſage qu'il en fit pour convaincre les *Sadducéens* de leur égarement. Dans l'entretien que Dieu eut avec *Moïſe*, lorſqu'il lui adreſſa la vocation de Libérateur des *Juifs* dans le III. Chapitre du Livre de l'*Exode*, il lui dit à diverſes fois, *je ſuis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob.* C'eſt ce que JESUS-CHRIST rappelle aux *Sadducéens*, qui cherchoient à le ſurprendre par leurs difficultés ſur cette matiere. Voici comment il leur parle dans le Chapitre XXII. de *Saint Matthieu*. *A l'égard de la Réſurrection des morts, n'avez-vous point lu ce dont Dieu vous a parlé, diſant, je ſuis le Dieu d'*Abraham, *&* le Dieu *d'*Iſaac, *&* le Dieu *de* Jacob? *Dieu n'eſt pas le Dieu des morts, mais des vivans.* Ce fameux paſſage mérite quelques momens de ré- Matt. XXII. 31, 32.

Digitized by Google

flexion, ne fût-ce que pour faire ſentir le travers d'eſprit de quelques mauvais Théologiens.

L'Ecole de *Socin* prétend que le raiſonnement de JESUS-CHRIST n'a de force que celle qu'il lui a prêtée, indépendamment des intentions du Saint-Eſprit dans le récit de *Moyſe*; comme s'il n'y avoit pas de contradiction à dire que la conſéquence qu'on tire d'un principe eſt valable, & à ſoutenir qu'elle n'eſt pas contenue dans le principe. Les Controverſiſtes de *Rome*, par d'autres vues, ſont tombés dans un plus grand excès encore. Quelques-uns, comme le fameux Cardinal *du Perron*, pour établir la Theſe de l'Autorité de l'*Ecriture* dépendante des déciſions de l'Egliſe, ont avancé que le diſcours de JESUS-CHRIST n'eſt en lui-même qu'un ſophiſme, & ne peut faire preuve qu'en vertu de la Tradition infaillible des Papes & des Conciles qui l'ont approuvé. Je ſuis trop ennemi de la diſpute pour ſaiſir cette occaſion de déclamer avec juſtice contre ce qu'il y a d'odieux dans les principes de *Rome*. Nous nous bornons à juſtifier l'exactitude du raiſonnement de JESUS-CHRIST, & à vous faire ſentir la démonſtration réelle & ſolide, qu'il renferme. Pour cela, M. F. vous devez d'abord vous rappeller ce qu'em-

Digitized by Google

qu'emporte, dans la bouche de l'Etre infini qui parloit à *Moyſe*, cette expreſſion, *être le Dieu de quelqu'un.* Elle renferme dans nos *Ecritures* la promeſſe de le rendre heureux. Vous en trouverez le commentaire dans ces paroles adreſſées à *Abraham*, *je ſuis ton bouclier*, & *ta grande récompenſe*; & dans celles de *Saint Paul* au Chap. XI. verſ. 13. de l'Epitre aux *Hébreux*. Après avoir dit que les Patriarches *étoient morts dans la Foi, ſans avoir reçu l'effet des promeſſes, mais les ayant vues de loin, crues & ſaluées, & ayant fait profeſſion d'être étrangers & voyageurs ſur la Terre*; il ajoute cette réflexion, qui roule ſur la force du terme que nous expliquons, & qui le développe parfaitement. *C'eſt pourquoi Dieu ne prend point à honte d'être appellé leur Dieu, car il leur avoit préparé une Cité.* Comparez enſuite les promeſſes que Dieu avoit faites aux Patriarches, avec les biens dont ils avoient joui pendant leur vie, pour ſentir que de toute néceſſité, ou la promeſſe eſt illuſoire, ou ils n'en ont reçu l'effet qu'après leur mort. Car quelles n'ont point été les traverſes & les maux dont leur vie fut entrecoupée; & qu'eſt-ce, après tout, que de poſſéder pendant une centaine d'années des champs fertiles & des troupeaux abondans, s'il

Gen. XV. 1.

Héb. XI. 16.

Digitized by Google

ne reſte plus rien après les avoir perdus en expirant? Faites attention d'ailleurs à la circonſtance dans laquelle Dieu ſe révéla à *Moyſe*: ce n'étoit pas pendant la vie des Patriarches. Plus de cent-cinquante ans s'étoient écoulés depuis la mort de *Joſeph*, & cependant il dit d'eux, *je ſuis leur Dieu*, je ſuis leur ſouverain Bien. Il faloit donc qu'ils exiſtaſſent actuellement, & que la mort ne mît point d'obſtacles au cours de la charité divine. Remarquez, enfin, que l'homme eſt un tout inſéparable dans ſon être, qui ſuppoſe néceſſairement l'union de la ſubſtance ſpirituelle & des organes ſenſibles. Une Portion de matiere figurée & organiſée comme notre corps, qui ne ſeroit pas animée par un principe ſpirituel, ne pourroit pas être appellée un Homme; & une Nature intelligente qui auroit les facultés de penſer & de vouloir comme notre eſprit, ſans être unie à une matiere organiſée, ne ſeroit pas non plus un Homme. C'eſt avec *Abraham*, *Iſaac*, *Jacob*, Hommes, Etres compoſés d'un corps & d'une ame, que Dieu traita l'Alliance dont la clauſe étoit de ſa part de les rendre heureux. Or comme l'*ame d'Abraham* n'eſt pas *Abraham*, Dieu ne pourroit pas ſe dire *ſon Dieu* après cette vie, ſi, outre l'immortalité de ſon ame, le corps ne devoit pas

Digitized by Google

pas reſſuſciter pour lui être réuni. *A l'égard de la réſurrection des morts, n'avez-vous point lu ce dont Dieu vous a parlé, diſant: je ſuis le Dieu d'*Abraham, *& le Dieu d'*Iſaac, *& le Dieu de* Jacob? *Dieu n'eſt pas le Dieu des morts, mais des vivans.* Le raiſonnement eſt ſans replique. La ſuite de la conſéquence & des principes y eſt ſi marquée, que le Peuple qui en ſentit la juſteſſe, fut frappé d'admiration pour la Doctrine du *Sauveur*. Il renferme une preuve certaine de la Réſurrection des morts, & ne le cede aux démonſtrations que nous fournit l'*Evangile*, qu'à l'égard de leur évidence & de leur ſimplicité, qui les mettent à la portée de tout homme qui ſait lire.

C'eſt-là la grande ſupériorité de la *Foi Chrétienne* ſur celle des *Juifs* à l'égard de ce Dogme fondamental. Elle puiſe des lumieres abondantes dans la *Révélation Evangélique*, & trouve à chaque page des Ecrits de nos Saints Auteurs la confirmation de ſon eſpérance. Pour être fondé en raiſon d'admettre ce dogme, il faloit que le *Juif ſondât diligemment les Ecritures*; qu'il fît attention à toute la force de chaque terme des promeſſes; qu'il ſuivît, ſans perdre de vue une ſeule conſéquence, les concluſions qu'il tiroit de ſes principes. De la maniere que ſont Jean V. 39.

faits

faits la plupart des hommes, il eſt bien difficile qu'ils ſe forment un Syſtême de foi ſolide, par un travail ſi aſſidu. Il eſt bien rare que la pareſſe ou l'inattention n'entre-coupe l'enchaînure des raiſonnemens compliqués, & que la défiance ne ſoit l'effet de ces diſpoſitions ſi communes. Mais l'*Evangile* leve tous les voiles qui cachent à nos yeux l'Oeconomie à venir, & nous la montre dans une multitude de preuves ſi claires, qu'il n'eſt pas poſſible au ſoupçon de ſe gliſſer dans les cœurs. La Réſurrection bienheureuſe eſt incorporée avec tout le Syſtême de la Religion, & ſe trouve gravée dans chacune de ſes parties. Que nous diſent les Loix de l'*Evangile* du but qu'elles ſe propoſent, ſinon que c'eſt de rendre nos corps & nos ames participans des félici-

Phil. III. 20, 21. tés éternelles? *Notre converſation eſt celle de Bourgeois des Cieux, d'où auſſi nous attendons le Sauveur, le Seigneur* JESUS-CHRIST, *qui transformera notre corps vil, afin qu'il ſoit rendu conforme à ſon corps glorieux, ſelon cette efficace par laquelle il peut même s'aſſujettir toutes choſes.* Quel eſt l'objet des menaces redoutables faites à l'impénitence, ſinon les tourmens ré-

Matt. X. 28. ſervés à l'homme tout entier? *Ne craignez point ceux qui tuent le corps & qui ne peuvent point tuer l'ame, mais craignez*

Digitized by Google

gnez plutôt celui qui peut perdre & l'ame & le corps dans la gêhenne. Quel eſt le réſultat des triomphes que JESUS a remportés ſur ſes derniers ennemis, ſinon la participation des membres à la gloire de leur divin Chef? *parce que je vis, vous auſſi vivrez: maintenant* CHRIST *eſt reſſuſcité des morts, il a été fait les prémices de ceux qui dorment.* Ainſi *la Réſurrection des morts* eſt démontrée par la *Révélation.* C'étoit notre premiere réflexion. Jean XIV. 19. 1 Cor. XV. 20.

II. PARTIE.

La ſeconde nous ouvre une carriere plus pénible. Nous nous ſommes engagés à vous donner quelque *idée* de *l'état des Reſſuſcités*; & il ſemble d'abord que ce ſoit une entrepriſe, ſinon téméraire, du-moins infructueuſe; puiſque l'*Ecriture* ne s'exprime que par des termes figurés, auxquels nous ne pouvons pas aſſigner avec certitude un ſens déterminé. Quel eſt le Théologien qui n'échoue dans l'explication de ces paſſages qui décrivent la Transformation des Fideles au ſiecle à venir: *le corps eſt ſemé en corruption, il reſſuſcitera incorruptible. Il eſt ſemé en deshonneur, il reſſuſcitera en gloire. Il eſt ſemé en foibleſſe, il reſſuſcitera en force.* 1 Cor. XV. 42-44.

Il

Digitized by Google

Il eſt ſemé corps animal, il reſſuſcitera corps ſpirituel? Si vous preſſez les expreſſions de l'Apôtre, il ſemble que quelques-unes formeroient un ſens abſurde par la réunion de choſes incompatibles; comme celle-ci, *un corps ſpirituel*, qui attribueroit à la matiere les facultés de la penſée, ce qui implique. Et ſi vous ne les prenez que dans un ſens de figure & de comparaiſon, pour dire que la matiere des corps reſſuſcités ſera ſubtile, & dégagée de ce qu'il y a de groſſier dans la ſubſtance dont nos organes ſont maintenant compoſés, vous n'avez plus d'idée diſtincte de cet état, à laquelle vous puiſſiez vous arrêter.

Il y a pourtant dans ce que l'*Ecriture* nous révele de l'Oeconomie de la Récompenſe, des choſes qui ſont à la portée de notre intelligence. A travers les diverſes obſcurités dont elle a laiſſé cette Oeconomie couverte, on apperçoit quelques traits de lumiere proportionnés à notre vue. Des deſcriptions que le Saint-Eſprit en a tracées, il réſulte que tous les obſtacles, que l'état préſent de l'homme oppoſe à ſon bonheur par l'imperfection de ſes organes, ſeront parfaitement levés, ſoit que ces obſtacles ſoient des ſuites naturelles de ſa conſtitution, ſoit qu'ils doivent leur origine au péché. C'eſt

l'i-

Digitized by Google

l'idée qui frappoit si vivement l'Apôtre *Saint Paul*, lorsqu'après avoir représenté toutes les créatures gémissantes des désordres du Monde, & aspirant au période du rétablissement de l'Harmonie, il s'écrie: *& non seulement elles, mais nous aussi qui avons les prémices de l'Esprit, nous soupirons en nous-mêmes, en attendant l'Adoption, c'est-à-dire la Rédemption de nos corps.* Rom. VIII. 23. *La Rédemption de nos corps* c'est la délivrance de toutes les calamités auxquelles ils sont sujets, délivrance que nous concevons distinctement être la source d'une haute félicité. Par le péché nos corps sont exposés à des maladies également longues & douloureuses, que l'Art des Médecins ne peut prévenir, ni suffire à soulager. Par le péché, nos corps portent en eux les principes de leur corruptibilité, & se détruisent par la circulation même des fluides dont le cours est nécessaire à la santé, & par les ressources étrangeres dont ils ont besoin pour rétablir des forces épuisées. Par le péché nos corps sont soumis à la fatale nécessité d'être dissous par la mort, qui les abbat, souvent dans la plus florissante jeunesse, toujours au bout d'un petit nombre d'années. Dans le séjour de la sainteté, le péché ne pourra plus nous percer de ses traits, & par la destruction de

Digitized by Google

de son empire, les Saints glorifiés seront à-jamais exempts des atteintes de la misere. Alors *toutes larmes seront essuyées de leurs yeux, & la mort ne sera plus*, car elle aura été *engloutie en victoire*. Alors ils vivront dans une santé inaltérable par aucune cause que ce puisse être, ils vivront d'une existence impérissable & sans fin. Grande idée de leur état, M. F. idée bien touchante pour de pauvres mortels, qui sentent par une funeste expérience la punition du crime attachée à leur existence, qui passent souvent des années entieres dans les douleurs aigues de certains maux qui excedent les forces de leur nature, & que la Grace rend à peine supportables aux régénérés, qui toujours marchent sur le bord de leur tombeau, & contemplent dans chaque objet qui les environne, la cause possible de leur destruction! Vivre sans douleur & sans crainte, vivre dans le sentiment d'une constante durée de cet état sublime, n'eussions-nous que cette attente, *Chrétiens*, elle suffiroit à vérifier que par l'*Evangile nous ont été données de grandes & de précieuses promesses!* Et que sera-ce, si vous ajoutez à ce premier trait, tous les autres dont la *Révélation* peint les Saints ressuscités? Que sera-ce, si vous pensez qu'outre l'exemption des maux qui

Apoc. XXI. 4. 1 Cor. XV. 54.

2 Pier. I. 4.

Digitized by Google

qui ſuivent le péché, ils ſeront délivrés même des infirmités d'une nature innocente? Que ſera-ce ſi vous faites réflexion à cette conformité avec *les Anges du Ciel*, par laquelle tous les beſoins de la vie animale finiront, & les ſens ne ſerviront que d'organes à des plaiſirs toujours aimables, parce qu'ils ſeront toujours purs? Car *ils n'auront plus faim*, & *ils n'auront plus ſoif*, & *le Soleil ni aucune autre chaleur ne frappera plus ſur eux; car l'Agneau qui eſt au milieu du trône les paîtra.* Mais cette réflexion anticipe ſur notre troiſieme Article, deſtiné à vous dépeindre les *ſuites de la Réſurrection.*

Matt. XXII. 30.

Apoc. VII. 16, 17.

III. PARTIE.

Ces *ſuites* ſont M. F. ces deux Oeconomies immuables réſervées à la *Punition* éternelle du Crime, & à la *Récompenſe* éternelle de la Vertu. C'eſt ce que notre Texte nous apprend par cette *Réſurrection de condamnation pour laquelle ceux qui auront mal fait ſortiront* de leur pouſſiere avec douleur & avec ignominie; tandis que *ceux qui auront bien fait* reprendront une vie heureuſe & comblée de gloire à jamais. Selon le différent uſage que les Hommes auront tiré *de la patience & de la longue-attente de Dieu*;

Rom. II. 4.

Digitized by Google

qui *les convie à la repentance* dans le tems, ils éprouveront les effets de sa clémence ou de sa justice dans l'éternité. Selon qu'ils auront consacré leurs facultés corporelles aussi-bien que les pensées de leurs esprits, à *publier les vertus de celui qui les appelle des ténebres à sa merveilleuse lumiere*, ou qu'ils auront employé leurs corps *pour être des instrumens d'iniquité*, ils remporteront dans ce même corps la récompense des œuvres saintes dont il aura été le ministre, ou le châtiment des crimes dont il se sera souillé. *Ne vous abusez point, Dieu ne peut être moqué. Car ce que l'homme aura semé, il le moissonnera. Celui qui aura semé à la chair, moissonnera aussi de la chair la corruption. Mais celui qui seme à l'esprit, moissonnera de l'esprit la vie éternelle.* Sentence aussi formidable, M. F. pour les Pécheurs endurcis, que consolante pour les véritables Pénitens. Description de l'Oeconomie future, qui doit répandre la joie dans une ame qui travaille à *se nettoyer de toute souillure de corps & d'esprit.* Mais description affreuse pour tant de malheureux esclaves du Monde, qui rapportent à lui seul toute leur faculté d'aimer & d'agir. Alors ces Ames impures que la convoitise eut le pouvoir de posséder tout entieres, réunies à ces corps

1 Pier. II. 9.

Rom. VI. 13.

Gal. VI. 7, 8.

2 Cor. VII. 1.

Digitized by Google

corps dont elle fit le Temple du Démon, trouveront dans cette union une source intarissable de pensées désespérantes & de supplices toujours renaissans. Je contemple ces *Moqueurs* qui, bravant la voix de la grace, disoient dans une fiere incrédulité, *où est la promesse de son avénement*, remplis d'une terreur soudaine à la vue du *Rédempteur* ouvrant les tombeaux, pousser cette voix du désespoir qui les anime, *Montagnes, tombez sur nous, & nous cachez de devant la face de celui qui est assis sur le trône, & de la colere de l'Agneau; car le grand jour de sa colere est venu; & qui est-ce qui pourra subsister?* Je le vois cet Avare, idolâtre de son argent, auquel il immola les droits les plus saints de la Charité *Chrétienne*, aussi-bien que les engagemens de la communication mutuelle qu'exige la Société Humaine, paroissant *pauvre, misérable & nud* à la face du Ciel & de la Terre, & soupirant en vain après *une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue dans les flammes* qui le dévorent. Je la vois, cette Femme impure, qui fit de la volupté criminelle l'unique but de ses desirs, chargée des *chaînes d'obscurité*, expiant *dans l'étang ardent de feu & de souffre*, cette molesse sensuelle à laquelle elle a sacrifié les craintes & les espé-

2 Pier. III. 4.

Apoc. VI. 16, 17.

Apoc. III. 17. Luc XVI. 24.

2 Pier. II. 4. Apoc. XXI. 8.

Digitized by Google

rances de l'avenir. Je le vois, cet indigne Eſclave des plaiſirs de l'intempérance, qui dans les tranſports d'une joie brutale excitoit les complices de ſes déſordres par cette voix de l'impiété,
Eſ. XXII. 13. *mangeons & buvons, car demain nous mourrons*, paſſer de la nuit du tombeau dans l'affreux ſéjour d'une Société dont toutes les penſées ſeront les ſentimens de rage d'une conſcience, qui porte éternel-
Marc IX. 44. lement dans ſon ſein *le ver qui ne meurt point & le feu qui ne s'éteint point!*

Mais ſi la Réſurrection de condamnation nous préſente un ſi formidable ſpectacle, quels magnifiques objets frappent nos regards dans la Réſurrection de vie! Si la Juſtice de ce Dieu qui n'exerce qu'à
Eſ. XXVIII. 21. regret ſes droits, & qui en puniſſant *fait ſon œuvre étrange*, déploie ſes affreuſes rigueurs par des ſupplices que le langage humain ne peut exprimer; quels ſeront les effets de cette miſéricorde qu'il aime à répandre ſur les pécheurs pénitens, quelles couleurs ſuffiroient à dépeindre tout ce que renferme de noble & de grand la condition d'un *Chrétien* reſſuſcité? Tournez vos regards, M. F. ſur ce Trône, où la majeſté du *Rédempteur* brille dans tout ſon éclat, & d'où par-
Matt. XXV. 34-36. tent ces éloges, immortels, *venez les Bénits de mon Pere, poſſédez en héritage le Ro-*

Digitized by Google

Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du Monde. Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger: j'ai eu ſoif, & vous m'avez donné à boire: j'étois étranger, & vous m'avez recueilli: j'étois nud, & vous m'avez vêtu: j'étois malade, & vous m'avez viſité: j'étois en priſon, & vous êtes venus vers moi. Contemplez ces *rachetés de toutes les Nations* portant *ſur leur front le ſceau* de l'amour divin, *couronnés de gloire & d'honneur* pour être rendus conformes à leur Chef, groſſiſſant le nombre *des mille milliers qui le ſervent, & des dix mille millions qui l'environnent!* Là paroîtront éclatans comme le Soleil ces illuſtres Témoins du Seigneur Jesus, ces *fideles Antipas* dont les organes avoient épuiſé la rage des Tyrans, & qui ne perdirent la vie que par les tourmens ſucceſſifs que le fer & le feu portoit dans chaque partie de leur corps! Là paroîtront *ſemblables aux Anges*, ces Ames pures qui avoient fait de *leur corps le Temple du Saint-Eſprit*, & qui par l'étude conſtante de la ſanctification de leurs deſirs, furent toujours en état de ſe *préſenter à Dieu en ſacrifice vivant, ſaint & agréable.* Là paroîtront, comblés des vœux & des bénédictions d'une foule de malheureux, que leur charité aura embraſſés dans ſes tendres ſoins, ces nobles

Apoc. V. 9. VII. 2, 3. Héb. II. 9. Dan. VII. 10. Apoc. II. 13. Luc XX. 36. 1 Cor. VI. 19. Rom. XII. 1.

Digitized by Google

Diſpenſateurs des biens que la Providence leur accorde, ces *Imitateurs du Pere des miſéricordes*, qui *faiſant du bien à tous pendant qu'ils en avoient le tems*, porterent les vues de leurs compaſſions ſur l'*Etranger* & ſur *le Domeſtique de la Foi*, & tranſporterent dans les Cieux leurs tréſors, en les répandant ſur le Pauvre, ſur la Veuve, ſur l'Orphelin, ſur le Malade. O qui pourroit développer les ſentimens de ſouveraine félicité que portera dans le cœur des Juſtes cette voix de leur Sauveur! *Cela va bien, bons & fideles Serviteurs, vous avez été fideles en peu de choſe, je vous établirai ſur beaucoup; entrez dans la joie de votre Seigneur. O Eternel, que tes biens ſont grands, leſquels tu as réſervés à ceux qui te craignent!* Eſpérance ſanctifiante, Eſpérance conſolante, Eſpérance plus puiſſante que la mort, ce ſont les caracteres de la promeſſe de mon Texte, ce ſont les *concluſions* qui réſultent de la doctrine que vous venez d'entendre, & que nous vous propoſons en finiſſant.

Eph V. 1. Gal. VI. 10.

Matt. XXV. 23

Pſ. XXXI. 20.

IV. PARTIE.

ET

APPLICATION.

I. Premiérement, c'eſt une *Eſpérance ſanc-*

Digitized by Google

ſanctifiante, que celle d'un *Chrétien* qui dit dans une foi ferme & ſolide, *je crois la Réſurrection de la chair & la Vie éternelle.* Cette Oeconomie à venir que ſa perſuaſion lui rend préſente quant à ſa certitude & à ſa proximité, le tient dans une perpétuelle vigilance, pour n'en être point ſurpris. Je ne m'arrête point à vous prouver que la félicité que l'*Evangile* nous révele, eſt étroitement liée avec notre ſanctification. Seriez-vous aſſez novices dans l'étude de la Religion, pour qu'il falût vous ramener à ces élémens de notre Morale? *Ne vous abuſez point; ni les paillards, ni les idolâtres,* 1 Cor. VI. 10. *ni les adulteres, ni les efféminés, ni les abominables, ni les larrons, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médiſans, ni les raviſſeurs, n'hériteront point le Royaume de Dieu. Dieu donnera la Vie éternelle à ceux qui perſévérant à bien faire, auront cherché l'honneur, la gloire, & l'immortalité.* Rom. II. 7. Vous ſavez tous depuis votre enfance, que le ſeul moyen d'avoir part à la Réſurrection bienheureuſe, c'eſt de *reſſuſciter* dès-à-préſent *en nouveauté de vie*, pour avoir *la converſation de Bourgeois des Cieux.* Rom VI. 4. Phil. III. 20. Vous êtes tous convaincus, que comme le ſalut eſt aſſuré à ceux qui dans les ſentimens d'une véritable repentance, s'efforcent de réparer leur

Digitized by Google

conduite passée par des actes réitérés des Vertus contraires; l'Enfer est l'unique attente des impénitens qui persistent dans le crime, ou qui après avoir donné quelques foibles desirs à la conversion, se replongent dans les voluptés criminelles de l'amour du Monde. Mais si c'est-là votre persuasion, M. F. votre conduite y est-elle bien assortie? Ne trouvez-vous point de difficulté à concilier les mœurs qui regnent dans le Monde, avec les lumieres dont brille l'Eglise? Pouvez-vous nous rendre raison de tant de vices qui marchent la tête levée au milieu d'une Société qui porte le nom de *Chrétienne*, & qui fait profession d'attendre *la résurrection des morts*? Ah que cette réflexion m'apprend une vérité sinistre! Qu'elle fait paroître sous des traits odieux d'hypocrisie & d'incrédulité de la plupart des hommes! Quoi! vous osez dire, *je crois la Vie éternelle*, je crois que le Ciel sera fermé aux gens durs, à ceux qui prodiguant leurs biens au Monde, gémissent du joug que l'*Evangile* leur impose de faire des aumônes; & vous êtes froid & tranquille spectateur des miseres d'une infinité de malheureux qui vous entourent, tandis que pour jouer, ou pour tenir une table délicate, vos trésors sont toujours ouverts. Quoi! vous osez dire,

Digitized by Google

re, *je crois la Vie éternelle*, je crois que le salut n'est promis qu'à ceux qui auront *mis peine d'entrer par la porte étroite*, & qui auront travaillé avec constance à épurer leur esprit de préjugés & leur cœur de passions; & vous menez depuis vingt, trente, quarante années, une vie dont la dissipation perpétuelle vous rend incapable d'un instant de recueillement; vous passez des jours accumulés par centaines & par milliers, à boire, à manger, à dormir, à remplir le cercle des frivoles devoirs de la Bienséance Mondaine! Quoi! vous osez dire, *je crois la Vie éternelle*, je crois que Dieu ne prépare sa félicité qu'à ceux qui auront pris pour leur modele *le Pere des miséricordes*; & vous persistez dans la longue habitude de ces vieilles inimitiés qui s'incorporent à la personne de ceux qui s'y sont livrés, vous êtes capables de haïr de sang froid, & de vous applaudir d'un ressentiment aussi calme qu'enraciné dans l'ame? Ah! ne t'y trompe pas, Pécheur. Ou tu ne crois point la vérité que ta bouche prononce, ou ta foi est celle des *Démons*; & puisque tu as *cru comme eux*, tu recueilliras aussi *comme eux* les fruits amers de *la Foi stérile*. Quand on a l'esprit pénétré de l'Oeconomie à venir, on a le cœur rempli des moyens qui y conduisent. Quand

Luc XIII. 24.

2 Cor. I. 3.

Jaq. II. 19.

Digitized by Google

Phil. III. 20, 21. on *attend des Cieux le Seigneur* JESUS *pour transformer notre corps vil*, on l'attend
Tit. II. 12. dans l'exercice des combats contre *la convoitise mondaine*, dans l'étude constante des vertus qui forment le Régénéré.
Act. XXIV. 15, 16. Telle étoit l'attente de *Saint Paul*: *j'ai espérance en Dieu, que la résurrection des morts, tant des justes que des injustes, arrivera. C'est pourquoi aussi je travaille à avoir toujours la conscience sans offense devant Dieu & devant les hommes.* Telle étoit l'attente qu'il vouloit inspirer à tous
1 Cor. XV. 58. les Fideles. *Soyez fermes, immuables, abondans toujours en l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail n'est pas vain au Seigneur.*

II. En second lieu, c'est une *Espérance consolante*, que celle de la Résurrection. Dans quelque état que le *Chrétien* se trouve sur la Terre, il est dans une condition imparfaite aussi-bien que le reste des hommes, & la piété ne rend pas son épreuve moins pénible que celle des autres mortels. Je ne porte pas ici la vue sur ces épreuves redoutables auxquelles Dieu appelle quelquefois ses enfans pour l'honneur de sa Gloire & le témoignage de la Vérité. Je ne ramene point ici le spectacle des prisons, des galeres, dont un petit nombre de vous, M. C. F. ont ressenti les malheurs, ni de

cet

cet exil de votre Patrie dans lequel vous fûtes pour la plupart enveloppés. Vous êtes ſans-doute des monumens ſenſibles du pouvoir de la *Foi Chrétienne*, pour faire compenſation des biens qu'on lui immole, & pour alléger le poids des afflictions qu'elle traîne à ſa ſuite. Mais nous donnons à cette réflexion une étendue plus univerſelle. Nous voudrions vous former tous au grand Art de faire diſparoître par l'attente de l'avenir, ce que le préſent offre de plus amer, & à raiſonner comme un Apôtre dans le parallele du tems & de l'éternité. *Tout bien compté, j'eſtime que les ſouffrances du tems préſent ne ſont point à contrepeſer à la gloire à venir qui doit être révélée en nous.* Perdre des tréſors légitimement acquis, & dont la privation entraîne des enfans dans la miſere, c'eſt une *ſouffrance du tems préſent*, c'eſt un rude coup de la Providence. Mais comparez ces *richeſſes* paſſageres qui viennent de *s'envoler*, avec les richeſſes impériſſables que Dieu prépare à la Piété; mettez en parallele ce point, cet atome de vie qui vous reſte encore, avec la durée éternelle du ſalut; & vous ſentirez le mal préſent abſorbé, englouti par la vue anticipée du Bonheur à venir. Etre couché dans un lit d'infirmité contre lequel échoue tout l'Art des remedes, & Rom. VIII 18.

au-

Digitized by Google

auquel réſiſte pourtant une ſanté douloureſe, ſi j'oſe m'exprimer ainſi; c'eſt une *ſouffrance du tems préſent*, c'eſt une des plus rigides diſpenſations de la Providence. Mais comparez le prix que Dieu réſerve à ces vertus que couronne votre patience & votre réſignation pour ſa volonté, aux maux dont vous êtes accablés; mettez en parallele le peu de momens que vous devez être encore dans cette
2 Cor. V. 1. maiſon de pouſſiere, avec *la maiſon éternelle des Cieux* où la mort va vous introduire; & vous ſerez en état de changer votre lit funebre en un char de triom-
2 Cor. IV. 17, 18. phe, & de vous écrier: *cette légere affliction qui ne fait que paſſer, produit pour nous un poids éternel d'une gloire ſouverainement excellente: car nous ne conſidérons point les choſes viſibles, mais les inviſibles; car les choſes viſibles ne ſont que pour un tems, mais les inviſibles ſont éternelles.*

III. C'eſt par cette réflexion que je finis. C'eſt-là cette *Eſpérance* que nous
Cant. VIII. 6. avons, *plus puiſſante que la mort & plus forte que le ſépulcre.* Oui cette mort qui nous preſſe, oui ce ſépulcre qui va dans quatre jours nous engloutir, n'ont rien que ne ſurmonte la foi du *Chrétien.* Il regarde ſon dernier moment, moins comme la privation de ſa vie, que comme le pre-

Digitized by Google

premier qui va le faire vivre. Il ſe repréſente ces organes imparfaits qui ſont la ſource de tant de calamités, changés en un corps dont l'exiſtence ſera toujours marquée par quelque ſentiment pur & doux. Et dans la ferme perſuaſion, que *celui qui doit venir, viendra & ne tarde-ra point*, il ſe prépare à remettre entre ſes mains & le corps & l'ame. Il s'écrie, *je ſai à qui j'ai cru, & je ſuis perſuadé qu'il eſt puiſſant pour garder mon dépôt juſqu'à ce jour-là! J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la courſe, j'ai gardé la foi: quant au reſte, la couronne de juſtice m'eſt réſervée, laquelle le Seigneur juſte Juge me rendra en ce jour-là, & non ſeulement à moi, mais auſſi à tous ceux qui auront aimé ſon apparition!* Puiſſe cette mort, M. C. F. être la vôtre à tous, lorſque Dieu vous appellera vers lui. Puiſſiez-vous *vivre* tous de *la Vie des juſtes*, afin de *mourir* comme eux. Dieu nous en faſſe la grace! Au Pere, au Fils, & au Saint Eſprit, ſoit honneur & gloire à jamais! Amen.

Héb. X. 37. — 2 Tim. I. 12. — Ibid. IV. 7, 8.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XVIII.

DE LA FOI.

Crois au Seigneur JESUS-CHRIST, *& tu ſeras ſauvé, toi & ta maiſon.* ACTES XVI. 31.

MES FRERES,

UN des plus odieux & des plus communs reproches que les premiers Ennemis de l'*Evangile* fiſſent aux *Chrétiens*, c'eſt l'accuſation de *Crédulité*. Cette accuſation étoit ſans-ceſſe dans leur bouche. Ils la répétoient dans tous leurs Ecrits. Ils ne ceſſoient d'imputer à la *Religion* d'exiger un foi mal fondée. Ils s'écrioient, comme nous l'apprenons d'*Origene* dans ſa Réponſe aux Calomnies de *Celſe*: „ les *Chrétiens* ſont ennemis de „ l'examen; ils prétendent qu'on doit „ recevoir aveuglément leur Doctrine; „ & au-lieu de preuves ils font entendre ces vaines clameurs, n'exigez point „ de

Digitized by Google

„ de raiſon, mais croyez; il n'eſt pas „ queſtion de la Sageſſe, mais de la Foi". Ce reproche, ſi ordinaire, ne pouvoit être plus odieux. En taxant les *Chrétiens* de crédulité, on ſuppoſoit que leur Religion fût deſtituée de preuves. En mettant la Raiſon en contradiction avec la Foi, on décrioit celle-ci comme une perſuaſion frivole. En imputant au *Chriſtianiſme* de proſcrire l'examen & la diſcuſſion, on le mettoit au niveau de ces Syſtêmes humains qui n'ont de ſolidité que dans l'eſprit de leur Auteur. Pour mieux dire, on ravaloit toute la Doctrine de l'*Evangile* au rang des fauſſes Religions que le Vulgaire idiot eſt ſeul capable d'admettre, & dont les lumieres de la Raiſon découvrent bientôt aux Sages qui les conſultent, toute l'illuſion & toute la vanité.

M. F. les Ennemis modernes du *Chriſtianiſme* lui font les mêmes reproches, & le chargent des mêmes accuſations. Ils ne ceſſent de ſe plaindre que la Religion veut être reçue à titre de divine, ſans démontrer ſon origine céleſte. Ils ſe recrient contre un Syſtême de Vérités qui exige d'eux la perſuaſion, ſans la fonder ſur l'autorité de la Raiſon ni ſur la dépoſition des Sens. La *Foi* leur paroît une condition de ſalut peu digne d'être im-

po-

posée à des hommes sages, qui ne doivent marcher qu'à la lumiere de l'évidence. Reproches injustes, s'il en fut jamais! Accusation qui n'est fondée que sur l'ignorance ou sur la malice de ceux qui la font! Si la Religion s'attribue des titres de Divinité, elle en étale les preuves & les démonstrations à toute la Terre. La persuasion des mysteres de l'*Evangile* n'est point une croyance téméraire qu'enfante la crédulité. C'est une Foi qui se dirige dans ses opérations par les maximes les plus pures de la Raison elle-même. C'est une Foi qui n'embrasse aucun objet comme véritable, qui ne lui soit connu tel par les preuves les plus certaines, & par l'autorité la plus infaillible, puisque c'est celle de Dieu même. Ce sont en substance les vérités que nous devons vous proposer, en traitant dans ce Discours l'importante matiere de la *Foi*. Pour vous en entretenir avec ordre, nous divisons notre Méditation en deux Parties. I. Nous ferons des *réflexions préliminaires* pour éclaircir ce sujet. II. Nous expliquerons la *nature de la Foi Chrétienne*.

I. PARTIE.

I. La premiere chose que nous devons re-

Digitized by Google

remarquer pour éclaircir la matiere de la Foi en général, ce ſont les différentes *opérations de notre eſprit* par rapport à la diverſité des objets qui lui ſont offerts. Quand nous examinons une propoſition quelle qu'elle ſoit, nous ſommes frappés d'une certaine maniere, relative à ce qui nous en paroît. Si cette propoſition nous paroît renfermer des termes qui ſe détruiſent, ou aſſocier des idées incompatibles entr'elles, nous la qualifions de propoſition fauſſe, & en cette qualité notre eſprit la rejette abſolument. Lors au contraire que par l'examen que nous faiſons de cette propoſition, nous la trouvons énoncée en termes clairs, & compoſée d'idées qui s'accordent entr'elles; nous prononçons qu'elle eſt véritable, & à ce titre notre entendement y acquieſce pleinement. Entre ces deux extrêmes du menſonge ſenſible & de la vérité évidente, ſe trouvent un grand nombre de choſes qui n'ayant ni ce caractere de fauſſeté, ni cette marque de certitude, & ne renfermant rien de contradictoire ou d'impoſſible ſoit dans les termes ſoit dans les idées, tiennent notre eſprit en ſuſpens, & dans l'inquiétude de ſavoir comment ſe déterminer. Cette ſuſpenſion de l'ame eſt ce qu'on appelle *Doute*. Le *Doute*, c'eſt l'état où ſe trouve tout hom-

Digitized by Google

me qui ne voulant juger qu'à proportion de ſes lumieres, porte ſa penſée ſur un ſujet où il apperçoit du *pour* & du *contre*, des raiſons de nier, & des raiſons d'affirmer. Mais ſi après un examen attentif on vient à découvrir que les raiſons d'affirmer ſont plus fortes que celles qui s'y oppoſent, on eſt porté à regarder le ſujet où ces raiſons ſe trouvent, comme vraiſemblable, & l'eſprit y acquieſce avec une eſpece d'approbation. Que ſi cette propoſition qui n'eſt pas claire en elle-même, & qu'on avoit rangée dans la claſſe des *vraiſemblances* & des *probabilités*, acquiert de nouveaux degrés de probabilité & de vraiſemblance, qui par leur réunion ſoient tels, qu'on ſoit en droit de les regarder comme preuve ſolide, alors on eſt fondé à regarder par cela même leur objet comme certain, & notre ame en reçoit une conviction aſſurée. Cette conviction eſt proprement ce qu'on appelle, en général, la *Foi*. La Foi, dans une vue abſtraite & philoſophique, eſt l'acquieſcement que notre eſprit donne à des propoſitions, qui n'étant que poſſibles ou que probables en elles-mêmes, obtiennent, de la réunion & du concours de certaines circonſtances, un caractere de vérité qu'elles ne pouvoient tirer d'elles-mêmes & de leur propre évidence.

II. Ce-

Digitized by Google

II. Ceci nous conduit à une ſeconde réflexion importante. Elle roule ſur les *ſources de nos connoiſſances.* Les principes dont notre faculté de juger tire ſes conſéquences pour décider ſur la fauſſeté ou ſur la vérité des choſes, ſont de pluſieurs ſortes différentes. Et la nature de l'acquieſcement que nous donnons aux divers ſujets que l'eſprit contemple, eſt relative à la nature même des principes qui fondent nos jugemens. Ces jugemens s'appuyent ſouvent & avec une entiere évidenſe ſur la dépoſition des *Sens.* Les organes par leſquels les objets extérieurs ſe communiquent à nos facultés ſpirituelles, c'eſt ce qu'on appelle les Sens, *tels* que ſont la vue, l'ouie, le goût, l'odorat, le toucher. Par le moyen de ces organes, un grand nombre de choſes nous ſont connues, que ſans eux nous aurions le malheur d'ignorer abſolument. Avec leur ſecours, au-contraire, nous ſommes aſſurés de l'exiſtence des objets, d'une maniere à ne pouvoir pas avoir la moindre crainte de nous tromper. Rien ne peut être au-deſſus de ce genre de certitude. C'eſt une perſuaſion, qui ſe forme invinciblement dans le fond de l'ame. Il ne dépend point de nous de l'admettre ou de la rejetter. De tous les argumens le plus fort & le plus concluant,

Digitized by Google

c'eſt celui qui a pour ſes prémiſſes ce qu'on a vu & ce qu'on a entendu. *Je ne ſuis pas ſeul dans ce Temple*, c'eſt par rapport à moi la plus certaine des vérités, parce qu'elle eſt fondée ſur le témoignage de mes yeux, qui découvrent ici pluſieurs auditeurs. *Il y a quelqu'un qui parle actuellement dans cet Auditoire*, c'eſt par rapport à cette aſſemblée une des plus évidentes propoſitions, parce que la dépoſition des oreilles de chacun lui fait ſentir une voix qui articule des ſons. Outre les organes du corps, qui nous font connoître l'exiſtence de pluſieurs choſes, nous en appercevons diverſes autres par le moyen de nos *idées*. La comparaiſon que notre eſprit fait entr'elles de ſes notions, lui en découvre le rapport ou la diſparité. Selon que ces idées s'accordent enſemble, ou ſont oppoſées les unes aux autres, le jugement prononce de la vérité ou de la fauſſeté des propoſitions. Par exemple, nous concevons qu'il y a quelque choſe d'*éternel*, ſans quoi il n'y auroit rien actuellement. Nous avons d'un autre côté l'idée du corps, qui eſt *matériel* & ſenſible. En comparant l'idée de l'*Eternité* à celle de la *Matiere*, nous découvrons de la diſconvenance entre les attributs infinis de l'une, & les imperfections & les

Digitized by Google

les bornes de l'autre, & nous décidons qu'il eſt faux que la Matiere ſoit éternelle. Par exemple encore, nous avons l'idée de l'*Egalité* des choſes, l'idée de certains *Nombres*, par la comparaiſon deſquelles nous affirmons hardiment, que ſi au nombre de *ſix* d'une part on ajoute celui de *trois*, & qu'au même nombre répété on faſſe une addition ſemblable, il y aura *égalité* dans le réſultat de chaque côté, ſavoir le nombre de *neuf*. Enfin, il y a un très-grand nombre de *choſes* que nous ne pouvons puiſer du ſein de nos idées quant à leur exiſtence qui n'eſt point néceſſaire, & que nos ſens ne peuvent nous apprendre, parce qu'elles ne ſont point compriſes dans la ſphere de nos organes corporels. Tels ſont tous les ſujets éloignés de nous à une certaine diſtance. Tels ſont tous les événemens que ſépare de nous ou le tems qui nous a précédé, ou l'avenir des ſiecles qui ne ſont pas encore. Ainſi ce n'eſt point par la comparaiſon que nous faiſons de nos *penſées*, que nous pouvons ſavoir s'il y a une partie de la Terre qui s'appelle l'*Amérique*, parce qu'aucune des ſources du raiſonnement ne peut par elle-même nous ouvrir la ſolution d'un problême compoſé de termes contingens. Ainſi nos *Sens* ſont hors d'état de nous

Digitized by Google

aſſurer s'il eſt vrai que *Jules-Céſar* fut victorieux de *Pompée* dans les Plaines de *Pharſale*; ou, s'il eſt certain qu'il doit y avoir *un Jour de jugement* pour tous les hommes après la deſtruction de ce Monde viſible, à la fin de tous les ſiecles. Ces ſortes d'objets ne peuvent nous être connus, que par le *rapport* que nous en font ceux qui furent à portée de les appercevoir, ou ſur une *autorité* qui nous perſuade des choſes à venir en les prédiſant. C'eſt-là une troiſieme ſource de connoiſſances, que nous devons toute entiere au témoignage, à la dépoſition de ceux qui nous aſſurent de la vérité de ces choſes, que ni la Raiſon ne peut appercevoir par elle-même, ni aucun de nos Sens rendre certaines par leur perception. Or *le conſentement* que l'on donne à ces témoignages & à ces dépoſitions, eſt ce qu'on appelle en général la *Foi*, pour le diſtinguer de l'acquieſcement rendu à la Raiſon, & des ſenſations qui naiſſent des objets agiſſant ſur le corps.

III. Ainſi, laiſſant à l'écart la Science fondée ſur nos idées & ſur nos ſentimens, nous devons nous borner à l'examen des connoiſſances que nous communique la voie des *Dépoſitions* & du *Témoignage*. Remarquons donc, en troiſieme lieu, que cette derniere route qui nous conduit

Digitized by Google

duit à la Vérité, eſt néceſſairement *obſcure* & *inévidente*. Elle fait céder au poids de l'autorité, mais elle n'éclaire point l'eſprit ſur la nature des choſes. Quand je réfléchis ſur mes propres idées, & qu'ayant comparé celle d'un *Tout* à celle d'une *portion* de ce Tout, je penſe que *le Tout eſt plus grand qu'aucune de ſes parties*, ou que l'*Aſſemblage des parties réunies enſemble eſt égal au Tout*, cette penſée eſt lumineuſe, évidente par elle-même; elle réſulte du ſein même du ſujet auquel mon entendement s'eſt appliqué. Quand *la clarté* du jour frappe *mes yeux* & me fait appercevoir ce bel Aſtre la ſource de notre lumiere, la vérité de ſon exiſtence m'eſt connue par une affection intérieure plus forte & plus vive que toutes les opérations de l'entendement même. Il ne dépend pas de moi de croire ou de ne pas croire que je vois le Soleil. Le doute cede au pouvoir du ſentiment, qui démontre les objets par leur *appréhenſion* même, comme parlent les Philoſophes. Il n'en eſt pas de-même de la *Foi*, qui ſe fonde ſur les *relations* d'autrui. Ces relations, qui atteſtent qu'une choſe exiſte, ont beau être certaines, elles ne produiſent pas une connoiſſance de ce ſujet, qui puiſſe être ſemblable ni aux lumieres du raiſonnement, ni à la vivacité des ſenſa-

Digitized by Google

tions. L'autorité de celui qui parle, en s'attirant mon acquiescement, ne met pas pour cela un objet plus à la portée de mes sens pour l'appercevoir tel qu'il est, ni ne donne à mon esprit la faculté d'en juger par le moyen de ses propres idées. Un homme m'atteste qu'il a été dans cette fameuse ville qui fut jadis la capitale de l'Univers, & qui est connue sous le nom de *Rome*. Si j'admets ce témoignage, si je reçois les relations que cet homme me fait de ce qu'il affirme avoir vu, alors je crois que *Rome* existe, je suis persuadé qu'il y a encore une *Rome* au Monde. Mais la déférence que je rends à l'autorité de cet homme, n'affecte pas mon esprit de la même maniere qu'il l'est par l'impression que les objets font sur mes sens. La conviction où je suis de l'existence de *Rome*, n'a point l'évidence & la clarté de la persuasion que j'ai par moi-même, que toutes les lignes qui passent du centre d'un cercle à sa circonférence sont égales entr'elles.

IV. Cependant remarquez en quatrieme lieu, que l'obscurité qui est attachée à la conviction du témoignage, que l'inévidence essentielle à la Foi, n'empêche pas la *certitude de cette Conviction*, & la *solidité de cette Foi*. Elle se repose sur l'autorité d'autrui, & par-là elle ne peut qu'é-

Digitized by Google

qu'être obſcure quant à ſon objet. Mais cette autorité eſt ſuſceptible d'un tel pouvoir de faire preuve, qu'elle ſe fait reſpecter à la Raiſon, & par ce moyen la Foi devient évidente quant à ſon principe. Ce principe qui eſt le témoignage, peut avoir un tel caractere de vérité, qu'il n'eſt pas plus poſſible de le méconnoître, que de refuſer ſon acquieſcement aux concluſions que l'eſprit tire du ſein de ſes propres idées. Le différent genre de preuve ne met point obſtacle à la certitude pareille des Vérités. Il y a des démonſtrations morales qui ne cedent point aux démonſtrations mathématiques. Il y a des impoſſibilités morales que l'on peut mettre en parallele avec les contradictions métaphyſiques. Le nombre, la variété, le concours des probabilités qui forment la démonſtration morale de l'exiſtence de *Rome*, par exemple, ſont tels qu'un homme raiſonnable ſent la perſuaſion de cette vérité auſſi ferme au dedans de lui, que la perſuaſion où il eſt par l'enchaînure des conſéquences géométriques, que *les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux droits.* De-même, il n'eſt pas impoſſible qu'un Hiſtorien, ou ſe ſoit trompé, ou ait voulu ſéduire la poſtérité, en rapportant comme un fait certain l'aſſociation de

Digitized by Google

Marc Antoine, d'*Auguſte*, & de *Lépide* pour abſorber le pouvoir ſuprême dans leur *Triumvirat*. Mais que tous les Hiſtoriens du Monde, amis & ennemis de la *République Romaine*, *Grecs* & *Latins*; que tous ceux qui pouvoient avoir vu le fait de leurs propres yeux, l'atteſtent; que qui que ce ſoit n'ait réfuté leurs récits; que tous les Monumens Hiſtoriques concourent à appuyer cet événement, & que cependant cet événement n'ait pas exiſté; c'eſt une impoſſibilité morale auſſi contraire à la Raiſon, qu'il l'eſt qu'on reçoive une contradiction métaphyſique, comme celle-ci, que le changement de toutes les propriétés eſſentielles d'un Etre, n'empêchent pas que le même Etre ne ſubſiſte, tel qu'il étoit auparavant. Il y a plus ſur la certitude des Vérités que la Foi admet en vertu du témoignage qui leur eſt rendu. C'eſt que la force de ce témoignage acquiert celle des démonſtrations proprement dites, quand elle eſt portée juſqu'à un certain point. L'*Evidence Morale* peut être ſi vive, qu'elle participe à la nature de l'*Evidence Mathématique*, par l'inſéparable liaiſon qu'il y a entre les fondemens de la premiere & les principes de la ſeconde. Cette concluſion, *Dieu ne peut pas vouloir tromper les créatures raiſonnables*, eſt

Digitized by Google

eſt de la plus haute & de la plus pure évidence. Elle réſulte des premieres notions de la Divinité. Elle émane de la connoiſſance que nous avons de la nature même de l'Être parfait. Elle naît du centre des idées même de la *Sageſſe*, de la *Bonté*, du *Bonheur*, de la *Suprématie*, qui conſtituent l'eſſence de Dieu. Or s'il y a des preuves morales, s'il ſe trouve un témoignage dont la ſingularité ſoit telle pour faire preuve, que le refus qu'on feroit de s'y ſoumettre, renverſât cette grande vérité que *Dieu ne peut pas nous tromper*, alors l'évidence du témoignage & des preuves morales devient une, & ſe confond avec l'évidence de la Raiſon.

V. Cet éclairciſſement me conduit à une cinquieme réflexion, ſur la *nature des preuves* requiſes pour former l'*Evidence Morale*. Quand eſt-ce que les témoignages ſont tels que leur autorité doive produire la certitude dans les eſprits? Quel eſt le genre de preuve dont la force ſoit fondée ſur le pouvoir même des vérités métaphyſiques, en telle ſorte que dans ce cas la Foi ſoit non ſeulement raiſonnable, mais ferme, ſolide, exempte de tout doute & de tout ſoupçon? Pour répondre en détail à ces queſtions, il nous faudroit plus de tems qu'il ne nous en reſ-

Digitized by Google

reſte. Et cela nous méneroit d'ailleurs dans un examen de ſujets plus abſtrus encore que les réflexions précédentes, qui ne paroiſſent déjà peut-être que trop abſtraites à pluſieurs de nos Auditeurs. Ceux qui voudront s'inſtruire exactement ſur un ſujet qu'il eſt ſi important à des *Chrétiens* de poſſéder à fond, trouveront des ſecours abondans dans le Traité du célebre *Ditton* ſur *la Réſurrection de* JESUS-CHRIST, que nous avons dans notre Langue par les ſoins d'un de ces rares & ſavans Traducteurs, qui honorent & enrichiſſent les Auteurs qu'ils daignent traduire. Dans cet excellent Ouvrage, un *Chrétien* qui aime ſa Religion peut puiſer les lumieres les plus capables d'affermir ſa foi en éclairant ſa raiſon. Là paroît, brillante de tout ſon éclat, la vérité que nous venons d'indiquer, ſavoir que les preuves morales ſont ſuſceptibles d'une évidence non moins reſpectable que celle des démonſtrations de la plus lumineuſe des Sciences. Cependant, pour répondre en peu de mots à la queſtion propoſée, voici l'idée qu'on doit ſe former de l'Evidence Morale portée à ſon plus haut point. L'acquieſcement que la Raiſon donne à un témoignage, eſt proportionné à la validité du témoignage même. Cette Raiſon nous dicte des re-

gles

Digitized by Google

gles pour juger de la validité du témoignage. On peut réduire toutes ces regles à une ſeule maxime, qui porte, que *nous devons croire ce qui eſt affirmé par des Etres que nous ſavons ne s'être pas trompés, ni n'avoir pu nous tromper à l'égard des choſes qu'ils atteſtent.* Quand pluſieurs hommes ſages & vertueux conſpirent à atteſter unanimement un fait dont ils diſent avoir été les témoins, & qu'au mépris de tout ce à quoi les expoſe leur dépoſition ils y perſiſtent juſqu'à la mort, & ſcellent de leur ſang la vérité qu'ils ont ſoutenue, alors ont ſent que leur témoignage a une évidence morale. Et s'il étoit poſſible d'être plus ſûr encore que ces hommes ont été tels qu'ils parurent, ſi l'on avoit un témoignage plus infaillible encore que le leur qui le confirmât, la certitude de la vérité deviendroit plus forte encore. Et pour achever la démonſtration la plus évidente, que manqueroit-il, ſinon que le ſecond témoignage confirmatif du premier, fût rendu par l'Etre infaillible, par le *Dieu de la Vérité* même? Qui ne voit, qui ne ſent que dans ce cas, ni la dépoſition des Sens, ni les raiſonnemens tirés de nos propres idées, ne pourroient l'emporter ſur la vivacité, la grandeur, l'évidence d'une pareille preuve? Or c'eſt pré-

Digitized by Google

préciſément-là notre ſituation à nous *Chrétiens*. Notre Foi a de pareils appuis. L'*Evangile* eſt fondé ſur le témoignage des hommes les plus ſages & les plus ſaints. L'*Evangile* emprunte ſon autorité non ſeulement des Apôtres, mais de JESUS-CHRIST & de Dieu lui-même. Ce n'eſt pas ici le lieu de le prouver. Nous le ſavons tous. Et plus d'une fois les démonſtrations en ont retenti à nos oreilles. Il ſuffit d'avoir éclairci en général la matiere de la Foi, & d'avoir poſé les fondemens généraux de ce genre de perſuaſion. C'étoit le ſujet de notre premiere Partie. Paſſons à la ſeconde, dans laquelle nous devons expliquer la *nature* de *la Foi Chrétienne*.

II. PARTIE.

Nous définiſſons la *Foi Chrétienne*, „ La ferme perſuaſion de toutes les vé„ rités que Dieu révele dans ſa *Parole*, „ & particuliérement de la Doctrine de „ notre ſalut par JESUS-CHRIST; perſua„ ſion qui nous fait obtenir le pardon de „ nos péchés, & qui produit néceſſaire„ ment l'obéiſſance à toutes les Loix de „ la Religion". Cette définition, ou plutôt cette deſcription de la premiere vertu du *Chriſtianiſme*, nous paroît renfermer

Digitized by Google

mer ce qu'il y a d'eſſentiel dans ce ſujet, & prévenir les défauts qui regnent dans certaines autres méthodes de l'expliquer. Sans vouloir faire la cenſure de chacune de ces méthodes, contentons-nous de mettre la nôtre à la portée de tous les *Chrétiens*, en développant les idées que renferment les expreſſions que nous venons d'employer. Je le répete donc: „ La *Foi Chrétienne* eſt une perſuaſion „ ferme de toutes les vérités que Dieu „ révele dans ſa *Parole*, & particuliére- „ ment de la Doctrine de notre ſalut par „ JESUS-CHRIST; perſuaſion qui nous fait „ obtenir le pardon de nos péchés, & „ qui produit néceſſairement l'obéiſſan- „ ce à toutes les Loix de la Religion". Cette idée générale en renferme pluſieurs particulieres qui méritent votre attention. Conſidérons I. Le *génie de la Foi Chrétienne*. II. La *lumiere qui l'accompagne*. III. La *ſolidité de ſes Fondemens*. IV. La *majeſté de ſon Objet*. V. La *grandeur de ſes Effets*.

I. Le *génie de la Foi Chrétienne*, c'eſt la *fermeté de la perſuaſion*. Ce n'eſt pas une *opinion probable*, comme on parle dans l'*Ecole*, c'eſt-à-dire un ſentiment confus qui participe du doute & de la certitude. Sur une infinité de ſujets nous manquons de lumieres pour porter un ju-

Digitized by Google

jugement fixe. Il y a dans toutes les Sciences des problêmes sur lesquels la sageſſe veut qu'on s'abſtienne de prononcer. En matiere d'Hiſtoire & d'Evénemens, ſur-tout, il eſt ſouvent néceſſaire de ſuſpendre ſon jugement. Il y a un *Pyrrhoniſme* hiſtorique que la Raiſon elle-même avoue. Les faits les mieux avérés peuvent avoir quelque côté obſcur, que l'on ne peut bien diſcerner dans l'éloignement duquel on les contemple. La perſuaſion que nous en avons ne peut qu'être par conſéquent proportionnée aux preuves de vérité qui nous ſont connues. Mais à l'égard des événemens qui établiſſent la *Foi Chrétienne*, il n'y a pas le moindre lieu au doute, vu la nature & la multitude de leurs démonſtrations. Et delà il s'enſuit néceſſairement, que l'impreſſion de ces preuves doit être proportionnée à leur force, ce qui exclut toutes les inquiétudes & tous les ſoupçons du contraire. Un homme qui a bien étudié la Religion, eſt ferme dans la créance d'une Religion en faveur de laquelle il voit ſe réunir toutes les ſources imaginables de preuves. Il ſe forme une enchaînure d'argumens liés étroitement les uns aux autres, dont la derniere conſéquence, qui eſt *la Vérité du Chriſtianiſme*, égale en certitude le premier principe,

Digitized by Google

tipe, qui eſt *l'Exiſtence du Dieu Créateur*. Le Fidele n'eſt pas un homme flottant dans l'incertitude, & qui ſe plaint de la ſageſſe divine, d'avoir permis que le menſonge & la vérité euſſent des reſſemblances décevantes & funeſtes. Le Fidele n'eſt pas un prétendu Philoſophe, qui à force d'avoir plié ſon eſprit uniquement à concevoir les difficultés dont tout genre de Science eſt ſuſceptible, a perdu la faculté de ſentir déſormais la ſupériorité des preuves ſur les difficultés. C'eſt un homme, qui par la fermeté des principes ſur leſquels il a bâti l'édifice de ſon *Chriſtianiſme*, peut dire, *je ſai à qui j'ai cru: j'ai cru, c'eſt pourquoi j'ai parlé.* C'eſt un diſciple de cet Apôtre qui ne reconnoît pour *la Foi* véritable, que celle qui forme *la ſubſtance des choſes que l'on eſpere, & la démonſtration des choſes que l'on ne voit point.*

2 Tim. I. 12. 2 Cor. IV. 13. Héb. XI. 1.

II. De ce génie de fermeté qui diſtingue la Foi de tout autre conſentement que notre eſprit donne à des propoſitions probables, de cette inébranlable conviction du Fidele, il ſuit évidemment que la Foi eſt *accompagnée de lumiere*. Ce ſecond caractere, qui lui eſt ſi eſſentiel au jugement de la *Raiſon* & au tribunal de l'*Ecriture*, conteſté par des hommes, rebelles également à l'*Ecritu-*

Digitized by Google

re & à la *Raiſon.* Je parle de ceux de
Matt. XV. 14. Luc XI. 52. l'*Egliſe Romaine*, de ces *aveugles conducteurs d'aveugles*, qui ayant *ôté la clef de la Science, n'y ſont point entrés, & ont empêché ceux qui y entroient.* Cette fauſſe Egliſe prétend être dépoſitaire des ſecrets de l'Eternel. Elle veut que les hommes s'en remettent à elle du ſoin de leur propre ſalut. Elle prétend qu'une ſoumiſſion entiere à ſes Décrets, eſt ce qui conſtitue le véritable *Chrétien.* Il ſuffit à l'Ecole de ces Docteurs de menſonge, il ſuffit aux *Chrétiens* de dire, *Je crois ce que croit l'Egliſe*, pour être au rang des vrais Fideles, quoiqu'on ne puiſſe définir aucun des termes de cette Profeſſion. Il ſuffit d'avoir une *Foi implicite* qui embraſſe ce qu'elle ignore, pour remplir les engagemens de cet *Evangile*
Jean VI. 29. qui dit, *c'eſt ici l'œuvre de Dieu que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.* J'avoue, M. F. que j'ai honte de m'arrêter à réfuter des erreurs ſi groſſieres. Quoi! l'on peut être homme raiſonnable, en prononçant de la bouche ce mot, *Je crois*, quoique l'on n'en connoiſſe point les objets, & qu'on n'ait rien dans l'eſprit que la notion confuſe des ſons que l'on forme, ſans comprendre la choſe même qu'ils doivent exprimer! Quoi! on peut être *Chrétien*, ſans connoître par

Digitized by Google

par ſoi-même les Vérités fondées ſur la miſſion de JESUS-CHRIST, ſans avoir été initié dans ces grands *myſtères de Piété*, d'un *Dieu manifeſté en chair, juſtifié en eſprit, vu des Anges, prêché aux Gentils, cru au Monde, & élevé en gloire!* 1 Tim. III. 16. Et pourquoi donc l'*Ecriture* définit-elle ſi ſouvent les devoirs du Fidele par la connoiſſance? *C'eſt ici la Vie éternelle, qu'ils te connoiſſent ſeul vrai Dieu, & celui que tu as envoyé*, JESUS-CHRIST. Pourquoi nous ramene-t-elle ſans relâche à l'étude & à la méditation? *Enquérez-vous diligemment des Ecritures, car par elles vous eſtimez avoir la Vie éternelle, & ce ſont elles qui rendent témoignage de moi.* Jean V. 39. *Ne croyez point à tout eſprit, mais éprouvez les eſprits pour ſavoir s'ils ſont de Dieu?* 1 Jean IV. 1. Pourquoi JESUS-CHRIST & ſes Apôtres ont-ils travaillé par leurs Prédications & par leurs Ecrits, à mettre les Vérités ſaintes à la portée de tout le monde, s'il n'eſt pas néceſſaire de les connoître pour être *Chrétien*; ſi même le prix de la Foi conſiſte dans l'ignorance & dans une aveugle ſoumiſſion, comme on oſe l'avancer ſans rougir, à la face du Ciel & de la Terre?

III. C'eſt auſſi la lumiere dont la Foi eſt accompagnée, qui lui donne de *ſolides fondemens*. Son troiſieme caractere;

c'eſt d'être appuyée ſur la *Parole Sainte* que Dieu lui-même nous a révélée du Ciel. C'eſt ce qui rend notre *Chriſtianiſme* une *maiſon bâtie ſur le roc*, que d'avoir pour garant de ſa vérité la *Parole* de Dieu même, l'autorité infaillible du plus ſage & du meilleur de tous les Etres. Si c'étoient des Etres imparfaits à l'autorité deſquels nous duſſions déférer en matiere de Religion, nous ne pourrions que craindre de reſſentir les effets de leurs imperfections. S'il faloit que les *Chrétiens* euſſent recours aux déciſions de Docteurs humains pour connoître les Vérités du ſalut, ils auroient ſujet de trembler du péril auquel les expoſeroit l'infirmité de la Nature Humaine, qui eſt toujours ſuſceptible d'erreur. La Bonté Divine n'a pas permis que nous euſſions des terreurs ſi accablantes & ſi bien fondées, ſur la *ſeule choſe néceſſaire* pour notre bonheur éternel. Elle n'a pas laiſſé aux ténebres de l'homme, à marquer les bornes qui ſéparent l'erreur d'avec la vérité. Elle a voulu que chaque *Chrétien* eût dans les *Saintes Ecritures* une regle certaine, conſtante, infaillible de ſa Foi. *A la Loi & au Témoignage. A qui irions-nous, Seigneur? tu as les paroles de la Vie éternelle.* Qui en croirons-nous, M. F. ou JESUS-CHRIST qui nous in-

Matt. VII. 24.

Luc X. 42.

Eſ. VIII. 20 Jean VI. 68.

Digitized by Google

invite à venir à lui pour être instruit des mysteres du salut; ou cette Eglise dont le *Pontife Romain* est le Chef, & qui prétend devoir être le seul Fondement de la *Foi Chrétienne* à titre de tribunal infaillible? En qui mettrons-nous notre confiance, ou à des hommes semblables à nous en toutes les infirmités de notre nature, souvent plus ignorans & plus corrompus que le dernier de ceux sur lesquels ils prétendent dominer; ou à ce JESUS parlant dans son *Evangile* d'une voix aussi claire que puissante, & nous révélant toutes *les choses qui appartiennent à notre paix?* Luc XIX. 42.

IV. En quatrieme lieu, considérez dans la *Foi Chrétienne* la *majesté de son Objet.* En général, nous venons de le remarquer, la Foi embrasse toutes les vérités de la *Parole Divine*, elle admet tout ce Corps de Religion contenu dans les *Ecritures du Vieux & du Nouveau Testament.* Mais en lisant ces *Ecritures*, nous voyons un objet brillant au-dessus des autres des traits les plus majestueux en eux-mêmes, & les plus intéressans pour nous. Nous entendons un concert unanime que forment les *Moyse*, les *David*, les *Esaïe*, les *Saint Jean*, les *Saint Paul*, pour célébrer la miséricorde de Dieu dans l'ouvrage de notre *Rédemption.* Nous

Digitized by Google

contemplons *la croix de* JESUS-CHRIST expoſée à nos regards, pour guérir, des plaies mortelles de l'*ancien Serpent*, tous les malheureux qui fixent la vue ſur ce moyen ineffable de ſalut. Nous apprenons que *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle.* La *Révélation* nous ramene ſans-ceſſe au ſacrifice de JESUS-CHRIST. Elle en fait dépendre notre réconciliation avec Dieu, le pardon de nos péchés ſur la Terre, la jouiſſance de la félicité dans le Ciel. Nous ne pouvons donc pas nous empêcher de penſer, que de toutes les vérités que renferme l'*Ecriture*, celle qui a une relation particuliere avec nous, c'eſt cette grande vérité: *Dieu a ordonné* JESUS-CHRIST *pour être propitiatoire par la foi en ſon ſang, afin de montrer ſa juſtice par la rémiſſion des péchés précédens.* Nous devons donc regarder comme l'objet propre de la Foi, JESUS Fils éternel de Dieu, devenu *médiateur entre Dieu & les hommes*, JESUS ſouffrant & mourant pour l'expiation de nos péchés. La Foi comble la diſtance des tems. Elle nous conduit au pied de cette croix d'où le *Rédempteur* verſe ſon ſang ſur la terre. Elle nous découvre en lui *un Souverain-Sacrificateur, ſaint, in-*

Apoc. XX. 2.

Jean III. 16.

Rom. III. 24.

1 Tim. II. 5.

Heb. VII. 26.

Digitized by Google

innocent, ſans tache, ſéparé des pécheurs. Elle nous fait devenir *un même corps avec lui*, nous unit à lui d'une maniere ſi inſéparable, que ſa perfection ſupplée à nos crimes, ſon mérite à notre foibleſſe, le prix de ſa mort à l'impuiſſance où nous ſommes de ſatisfaire à la Juſtice Divine. C'eſt le ſentiment qu'exprime d'une maniere ſi vive l'Apôtre *Saint Paul: Que je ſois trouvé en* CHRIST, *ayant, non point ma juſtice qui eſt de la Loi, mais celle qui eſt de la Foi de* CHRIST; *la juſtice, dis-je, qui eſt de Dieu par la foi.* Phil. III. 9. N'anticipons point ſur les Sections ſuivantes. N'entrons point dans la matiere de la Juſtification. Diſons ſeulement, pour éclaircir cet important ſujet, que comme les Arrêts de Dieu ſont toujours conformes à la Vérité, il n'abſout, il ne déclare juſtes devant ſon tribunal, que ceux qui y apportent une juſtice réelle, une ſatisfaction parfaite aux droits du Légiſlateur ſuprême. Il faut donc que la juſtice de notre Médiateur devienne nôtre, il faut que ſa ſatisfaction nous ſoit imputée, que nous élevions au Ciel des mains teintes dans le *ſang de l'Agneau pur & ſans tache*, pour obtenir le ſuccès de nos prieres. I Pier. I. 19. Or c'eſt la Foi ſeule qui établit cette douce relation entre le *Rédempteur* & les Rachetés. Elle eſt comme l'organe

Digitized by Google

par lequel ſe communique à l'ame la vertu & l'efficace du ſacrifice de JESUS-CHRIST. Elle nous approprie le mérite de ſes ſouffrances, qui fait le ſupplément de nos miſeres & de notre indignité naturelle. Mais avoir établi cette relation intime de la Foi avec la rémiſſion de nos péchés, n'eſt-ce pas avoir prouvé que ſon objet propre eſt le myſtere de la *Rédemption?* N'eſt-ce pas avoir démontré que de toutes les *Vérités Evangéliques*, il n'y en a point qu'embraſſe notre perſuaſion d'une maniere ſi étroite, que
1 Cor. II. 2. JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST *crucifié?*

V. Il eſt tems de mettre des bornes à ce Diſcours. Je le finis en vous rappellant, en cinquieme lieu, la *grandeur des Effets* de la Foi. Qu'ils ſont puiſſans, M. F. qu'ils ſont doux pour une ame qui connoît & ſes miſeres & ſes beſoins! Qu'elle eſt raviſſante, la voix du *Rédempteur* qui crie aux pécheurs, *Venez à moi,*
Matt. XI. 28. *vous tous qui êtes travaillés & chargés, & je vous ſoulagerai.* C'eſt par la Foi qu'on répond à cette invitation ſi tendre. C'eſt par elle qu'on reçoit les biens de la
2 Cor. I. 3. Communion du *Pere des miſéricordes.* Elle nous *juſtifie*, elle nous *ſanctifie*, elle nous *conſole*, elle nous *fait triompher de la mort.*

1. Elle nous *juſtifie.* Elle obtient la gra-

Digitized by Google

grace de la rémiſſion de nos péchés. Et ſentez-vous, M. F. ce que renferme d'excellent & d'heureux pour des Etres tels que nous, la rémiſſion des péchés? Sentez-vous toute l'horreur de l'état duquel nous ſommes délivrés, lorſque la miſéricorde nous abſout de nos fautes? Ah! demandez-le à ces Pénitens qui ſe dépeignent à vos yeux dans nos *Saintes Ecritures.* Conſultez-en les *David*, Pſ. LI. 5. s'écriant, *je connois mes transgreſſions, & mon péché eſt continuellement devant moi*; les *Pierre*, baignés des *larmes* de la pénitence la plus *amere*; les *Paul*, célébrant *la grande miſéricorde* qui leur avoit pardonné. Demandez-le à ces malheureux que pourſuivit le ſouvenir affreux de leurs crimes, & que la crainte du châtiment précipita dans l'abîme du déſeſpoir. Voyez le perfide *Judas* livré à ſa propre idée, bourrellé par des remords cuiſans, s'écriant dans l'horreur de ſoi-même, *j'ai péché en livrant le ſang innocent!* Demandez-le à votre propre conſcience, Pécheurs pénitens, qui avez obtenu, par vos larmes & par vos prieres, le pardon de vos fautes. Ecoutez cette voix intérieure de délivrance & d'actions de graces, *je ne mourrai point, mais je vivrai, & je réciterai les* Matt. XXVI. 75. 1 Tim. I. 16. Matt. XXVII. 4. Pſ. CXVIII. 17. Pſ. CXVI. 7.

faits de l'Eternel! Mon ame, retourne en ton repos, car l'Eternel t'a fait du
Pſ. CIII. 8. 12. *bien! L'Eternel eſt pitoyable, miſéricordieux, tardif à colere, & abondant en gratuité. Il a éloigné de nous nos forfaits, autant que l'Orient eſt éloigné de l'Occident.*

2. Elle nous *ſanctifie*, la *Foi Chrétienne*. L'*Ecriture* la nomme une *très-*
Jud. 20. Gal. V. 6. *ſainte foi*, une *foi opérante en bonnes œuvres*. Loin de nous ces idées impies des Libertins que combattit autrefois *Saint Paul*. Loin de nous l'extravagante penſée que l'on puiſſe être *Chrétien*, ſans être vertueux; être dans la communion de JESUS-CHRIST, & demeurer
Act. VIII. 23. *dans les liens de l'iniquité*. Cette Foi ſtérile qui eſt dans l'eſprit ſans agir ſur
Jaq. II. 14. 17. le cœur, c'eſt une *foi morte* & qui *ne peut ſauver* le pécheur. C'eſt une diſpoſition ſemblable à celle des Eſprits impurs que la vengeance punit de leurs
Ibid. 19. crimes dans les Enfers: *Tu crois qu'il y a un ſeul Dieu, tu fais bien: les Diables le croient auſſi, & ils en tremblent.* Oppoſez à cette foi des Démons, celle des Saints qui nous ont précédés dans la carriere. Vous la trouverez toute rayonnante de vertus. Vous y reconnoîtrez les traits glorieux de l'image du Fils de

Digitized by Google

de Dieu. Vous y découvrirez une union étroite de goût & de sentiment avec lui : *Je suis crucifié avec* CHRIST, *& je vis, non plus maintenant moi, mais* CHRIST *vit en moi ; & ce que je vis encore en la chair, je le vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est donné soi-même pour moi.* Gal. II. 20.

3. Elle nous *console* dans nos disgraces. Où la Raison est impuissante, où les secours humains nous abandonnent, où nous manquons à nous-mêmes, la Religion vient à notre secours. La Foi nous apprend à regarder Dieu comme notre Pere. Et quand on a Dieu pour pere, que craindre, que regretter ? La Foi répand dans l'ame des influences bénignes, qui calment nos douleurs présentes par l'attente des biens à venir : *car tout bien compté, les souffrances du tems présent ne sont point à contrepeser à la gloire qui est à venir, & qui doit être révélée en nous.* Rom. VIII. 18. La Foi inspire cette confiance parfaite qui éloigne les soupçons & les incertitudes : *L'Eternel est ma lumiere & ma délivrance, de qui aurai-je peur ? L'Eternel est la force de ma vie, de qui aurai-je frayeur ? Je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les Anges, ni les Principautés, ni les Puissances, ni* Ps. XXVII. 1. Rom. VIII. 37. 38.

les

les choſes préſentes, ni les choſes à venir; ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra vous ſéparer de la charité de Dieu, qu'il nous a témoignée en JESUS-CHRIST *notre Seigneur.*

4. Enfin, la Foi nous *fait triompher de la mort.* La mort effraye la Nature qui craint ſa deſtruction. Elle déconcerte la Philoſophie, qui a beau dire, pour s'en conſoler, *c'eſt un mal inévitable.* Elle briſe les idoles du Monde, qui à ſes approches voit s'évanouir les biens dont il fit ſes délices. Il n'y a que le *Chrétien* qui ne la craigne pas. Par la Foi, il ſait que JESUS-CHRIST *par ſa mort, a détruit celui qui avoit l'empire de la mort, ſavoir le Diable.* Par la Foi, *il voit les Cieux ouverts, & le Fils de l'homme ſe tenant à la droite de Dieu.* Par la Foi, il entend ſon *Sauveur* lui diſant, *cela va bien, bon & fidele Serviteur, tu as été fidele en peu de choſe, je t'établirai ſur beaucoup.* Qu'elle eſt heureuſe, une mort de ce caractere! Qu'elle eſt précieuſe cette Foi, qui nous rend ainſi *plus que vainqueurs en celui qui nous a aimés!* Dieu veuille la graver dans le plus profond de nos cœurs! Dieu veuille *nous fortifier puiſſamment par ſon Eſprit*

Héb. II. 14.
Act. VII. 56.
Matt. XXV. 21.
Rom. VIII. 36.
Ephéſ. III. 16, 17.

Digitized by Google

prit en l'homme intérieur, afin que CHRIST *habite dans nos cœurs par la Foi!* Amen. Au Pere, au Fils, & au Saint Eſprit, ſoit honneur & gloire aux ſiecles des ſiecles. Amen.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XIX.

DE LA JUSTIFICATION.

Nous concluons donc que l'homme eſt juſtifié par la Foi, ſans les œuvres de la Loi. ROMAINS III. 27.

Job IX. 15. *QUand je ſerois juſte, je demanderois grace à mon Juge.* Ce ſont les mémorables paroles que *Job* adreſſoit à ſes Amis, pour les inſtruire des ſentimens dont il étoit animé dans ſes afflictions. Quelques-uns d'entr'eux l'avoient accuſé de porter ſes plaintes juſqu'au murmure contre les diſpenſations de la Providence. Ils avoient cru voir, dans les diſcours qu'il venoit de tenir, des idées de préſomtion & de confiance en ſes vertus. Il leur avoit ſemblé qu'il repréſentoit la Divinité comme intéreſſée à couronner de ſes bienfaits, à titre de mérite & de ſalaire dû, la piété qu'il avoit exercée juſqu'à ce jour. Comme rien n'étoit plus éloigné des ſentimens de ſon cœur, que ces

Digitized by Google

ces inſpirations de l'orgueil humain, *Job* ne put voir ſans douleur la prévention de ceux qui devoient le connoître mieux. Il leur déclare que ſon unique deſſein étoit de les empêcher de regarder ſes afflictions comme le châtiment de ſes crimes, non de taxer la Providence d'injuſtice dans l'adverſité qu'elle lui diſpenſoit depuis quelque tems. Pour leur ôter juſqu'au moindre ſoupçon contre ſon humilité, dans ce qui lui reſtoit à répondre à leurs accuſations diverſes, il aſſure que ce n'eſt point au tribunal de ce Dieu, *devant lequel les Cieux mêmes ne ſont pas purs*, qu'il ſe croit en droit de plaider ſa cauſe, ſi la miſéricorde ne tempere la juſtice. Il proteſte, que bien loin de préſumer que ſes vertus lui ayent acquis le droit de prétendre à la récompenſe par leur prix, il n'attend ſon bonheur que de la charité avec laquelle Dieu daigne ſuppléer à l'imperfection de la créature. *Quand je ſerois juſte, je demanderois grace à mon Juge!* Job XV. 15.

Ce ſentiment du Saint Homme, M. F. eſt celui dont doivent être toujours pénétrés de petits mortels comme nous, lorſqu'ils mettent en parallele les vertus que Jesus-Christ leur donne à pratiquer, & la grandeur des biens qu'il leur diſpenſe dans le Tems, & qu'il leur prépare dans l'E-

Digitized by Google

l'Eternité. Ils doivent sentir la distance immense qui sépare la sainteté la plus a-
2 Cor. IV. 17. vancée de quelque proportion avec *le poids éternel de la gloire excellemment excellente*, qui est offerte à l'*Espérance Chrétienne*. Et dans le tems qu'ils travaillent avec toute l'ardeur dont ils sont capables, à remplir les conditions indispensables de l'Alliance, ils doivent offrir dans les vertus mêmes, dont ils ornent leur conduite, un hommage perpétuel à la charité du *Rédempteur*. Ce sont les dispositions que *Saint Paul* exige de tous les *Chrétiens* dans les paroles de mon Texte, *Nous concluons que l'homme est justifié par la Foi, sans les œuvres de la Loi.* Paroles qui inspirent à nos cœurs cette humilité salutaire, ces sentimens de recon-
Eph. I. 3. noissance: *Bénit soit Dieu, le Pere de notre Seigneur* JESUS-CHRIST, *qui nous a bénits de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en* CHRIST ! Elles établissent que la Foi qui embrasse JESUS-CHRIST mourant pour l'expiation de nos péchés, est le seul moyen par lequel le pécheur puisse obtenir sa réconciliation avec l'Etre Suprême, & le salut qui en est la fin. *L'homme est justifié par la Foi, sans les œuvres de la Loi.* Donnons quelques instans à l'éclaircissement de cet énoncé.

Le mot de *Foi* est équivoque. Quelque-

Digitized by Google

quefois il signifie l'*Evangile*, l'Alliance dont la *Foi* est la grande condition. C'est ainsi qu'il est dit d'*Hymenée* & d'*Alexandre*, dont les sentimens & les mœurs étoient incompatibles avec le *Christianisme*, qu'ils *avoient fait naufrage quant à la Foi.* 1 Tim. i. 19. Texte, pour le dire en passant, qui ne peut par conséquent fonder aucune objection contre le Dogme de l'Inamissibilité de la Grace. Le sens le plus ordinaire du mot de *Foi*, c'est de marquer cette premiere vertu qui fait le *Chrétien.* Nous croyons avec la plupart des Interpretes, que c'est l'idée de notre Texte, fondés sur le Texte parallele du Chapitre II. des *Galates*: *l'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loi, mais par la Foi en* JESUS-CHRIST: où il est clair que la *Foi* ne peut signifier l'*Evangile.*

Quoique le terme de *justifier* soit susceptible de plus d'une explication, nous les passons sous silence, pour éviter la longueur de ce Commentaire; & nous prenons ce terme dans un sens de Barreau, comme dans ce passage du Chapitre XVII. des *Proverbes*: *Celui qui justifie le méchant, & celui qui condamne le juste, sont tous deux en abomination à l'Eternel.* Prov. XVII. 15. Dans ce Texte, *justifier* signifie *absoudre, traiter comme juste*, cela est in-

conteſtable. Il faut même porter plus loin l'idée de *Saint Paul*. Outre l'exemption de la peine, elle comprend le droit à la vie, comme cela paroît par des textes paralleles. Par exemple, par ces paroles de l'Epitre aux *Galates*, que *Dieu a envoyé ſon Fils fait de femme, aſſujetti à la Loi, afin qu'il rachetât ceux qui étoient ſous la Loi, afin que nous reçuſſions l'Adoption des enfans.*

Gal. IV. 4, 5.

Par *les œuvres de la Loi*, qui ſont exclues de la *Juſtification*, on peut entendre. I. Les *bonnes œuvres*, qui n'ont aucun mérite intrinſeque auquel la rémiſſion des péchés ſoit due. II. On peut dire que *Saint Paul* oppoſe la *Juſtification Evangélique* à la *Juſtification par l'obéiſſance parfaite* rendue à la Loi. III. *Les œuvres de la Loi* peuvent ſignifier *les Rites, les Cérémonies Lévitiques*, qui ont été abrogées par l'*Evangile*. Ces trois explications n'ont rien qui ne ſoit conforme *à l'analogie de la Foi*, au ſyſtême de *Saint Paul*, & au but qu'il ſe propoſe dans cette Epitre; & rien n'empêche que nous ne les admettions toutes trois. Voici donc à quoi ſe réduiſent les paroles de l'Apôtre, ſelon le commentaire abrégé que nous en avons fait. *La Foi qui a pour objet* JESUS-CHRIST, *Médiateur de la nouvelle Alliance, eſt le ſeul moyen*

Rom. XII. 6.

Digitized by Google

moyen par lequel les hommes puissent obtenir la rémission de leurs péchés, & l'assurance du salut, à l'exclusion du mérite de leur obéissance propre. Et selon ces mêmes remarques, voici la définition la plus claire & la plus concise que nous puissions vous donner de la Justification. *La Justification est cet Acte du Souverain Juge, par lequel le Pécheur croyant obtient, en vertu du mérite de* Jesus-Christ, *l'absolution des Peines du péché, & le droit à la Vie éternelle.* Et c'est ce qui résulte d'une infinité de passages, qui nous montrent tout l'édifice du salut fondé sur ce Jesus, dont il fut dit, *C'est ici le nom dont on l'appellera, l'Eternel notre justice.* Ce qui pour être suffisamment expliqué, nous oblige à prouver ces quatre Propositions. I. La premiere, que pour être *absous au Tribunal du Juge de toute la Terre*, il faut lui présenter *une justice parfaite.* II. Que cette *justice parfaite* ne se trouve que dans *le mérite de* Jesus-Christ, *le seul Médiateur entre Dieu & les hommes.* III. Le *mérite* de l'obéissance du Seigneur Jesus ne peut nous justifier, que lorsque *Dieu nous l'impute* & le regarde comme *nôtre.* IV. Il n'y a que *la Foi* qui ait le pouvoir de nous *faire l'application de ce mérite & de cette justice du Rédempteur.* C'est en développant Jér. XXIII. 6.

Digitized by Google

ces quatre Propoſitions, que nous allons établir *que l'homme eſt juſtifié par la Foi, ſans les œuvres de la Loi.*

I.

Premiere Propoſition. *Pour être abſous au tribunal de Dieu, il faut que l'homme y apporte une juſtice parfaite.* Qu'eſt-ce que l'Abſolution Divine, ſi ce n'eſt une déclaration ſolemnelle d'impunité pour celui qui la reçoit? Il eſt traité comme juſte, comme s'il n'avoit point violé l'obéiſſance qu'il devoit au Créateur. Il reçoit une ſentence où Dieu prononce en ſa faveur l'exemption de toutes les peines que le péché mérite, & le droit à la récompenſe promiſe à l'obſervation de la Loi. Or cette ſentence de la Divinité ſuppoſe néceſſairement que la Loi eſt remplie dans ſon entier, qu'elle ne peut faire valoir la ſanction de peine dont elle eſt armée contre les coupables, ni refuſer la ſanction de bonheur qu'elle aſſure à ceux qui l'auront pleinement obſervée. Sans cela *le jugement de Dieu* ne ſeroit pas *conforme à la vérité*, puiſqu'il conſidéreroit comme juſte celui qui eſt inique & transgreſſeur; & qu'il adjugeroit le droit à la récompenſe à des rebelles, qui méritent au contraire le châtiment.

Rom. II. 2.

Je

Digitized by Google

Je ſai que notre Juſtification eſt attribuée à la miſéricorde divine; mais c'eſt qu'alors cette Juſtification eſt conſidérée comme nous étant obtenue par le mérite de JESUS-CHRIST; & c'eſt auſſi ce que nous établirons dans la ſuite. Je ſai que *Saint Paul* nous dit, que *nous ſommes juſtifiés gratuitement par la grace de Dieu*; mais il rend raiſon de ce terme, en ajoutant *par la rédemption qui eſt en* JESUS-CHRIST. Alors il oppoſe la *miſéricorde* divine à l'*indignité* des pécheurs, qui n'avoient rien en eux qui n'attirât les arrêts de la Juſtine Divine. Alors il releve la grandeur de la charité du *Pere des compaſſions*, qui du ſein de ces compaſſions a tiré ce moyen admirable de ſalut, que l'homme mortel n'eût jamais pu par lui-même ni connoître, ni s'aſſurer. Mais en traitant la matiere dans la préciſion d'une Théologie qui aſſigne à chaque mot des idées préciſes, nous diſons que l'*Abſolution de l'homme* de la part de Dieu, eſt *un Acte de la Juſtice Divine*, puiſque Dieu prononce une *Sentence* en vertu d'une *Loi*. Or la Loi condamnant les transgreſſeurs, le Juge ne peut les exempter de la peine, qu'entant qu'ils ont ſatisfait à la Loi. Et c'eſt préciſément notre Propoſition. *Pour être abſous au Tribunal de Dieu, il faut que l'homme y apporte une*

Rom. III. 23.

2 Cor. I. 3.

Digitized by Google

juſtice parfaite. Propoſition qui eſt celle-là même que l'Apôtre établit dans les premiers Chapitres de cette Epitre, contre les *Juifs* ainſi que contre le *Paganiſme.* Car *Saint Paul* veut les amener les uns & les autres, à rechercher *la juſtice de* JESUS-CHRIST, comme l'unique moyen de ſalut qui leur reſte, vu leur corruption commune. Or comment cette corruption les rendoit-elle incapables d'être abſous devant Dieu, ſi ce n'eſt parce que Dieu, qui ne peut point *tenir le coupable pour innocent*, ne peut par cela même déclarer juſtes des hommes qui n'apportent point à ſon trône une juſtice réelle & véritable? C'eſt ce que nous concluons avec la même certitude, des *perfections* de celui auquel nous avons à faire, & des *égards* ſous leſquels il doit être conſidéré dans le ſujet que nous traitons. Je dis les *perfections* divines. *Dieu eſt véritable.* Dieu eſt *la vérité* même. Toutes les paroles émanées de ſa bouche, ſont les expreſſions de la Vérité. Tous les arrêts qu'il prononce ſont réglés ſur la conformité de leur teneur avec la nature des choſes mêmes. Et cette harmonie ſe rencontreroit-elle dans une ſentence d'abſolution, qui ne ſeroit pas fondée ſur une juſtice réelle que préſente celui qui eſt déclaré juſte? Non ſeulement la *véraci-*

Exod. XXXIV. 7.

té

Digitized by Google

té de l'Etre Suprême s'y oppose, mais sa *sainteté* y met des obstacles insurmontables. *Dieu est saint* dans son essence & dans toute sa conduite. Les heureuses Intelligences qui contemplent face à face tout l'éclat de sa majesté, renferment tous leurs éloges dans ce seul éloge, *Saint! Saint! Saint est l'Eternel des armées! tout ce qui est en toute la Terre est sa gloire.* Mais la sainteté de Dieu pourroit-elle lui permettre de regarder avec des regards de complaisance une créature actuellement chargée de la souillure de ses crimes? Pourroit-elle ne pas proscrire, comme digne des plus sévères vengeances, le violateur des Loix de la Sainteté, bien loin de lui accorder le droit à la rémunération de l'obéissance? Es. VI. 3.

Les *relations* sous lesquelles nous considérons ici la Divinité, fortifient ces raisonnemens. Elle paroît en qualité de *Législateur*, qui a donné des Loix dont l'observation est l'unique route du bonheur, & dont le mépris attire sur la tête des coupables une condamnation aussi juste que sévere. *Fai ces choses & tu vivras: maudit est quiconque n'est permanent en tout ce qui est écrit au Livre de la Loi pour le faire.* Si ces conditions ont été remplies par l'homme, il a une justice réelle à présenter à l'Etre Suprême. Il Lévit. XVIII. 5. Deut. XXVII. 26.

Digitized by Google

ne lui faut que sa propre obéissance pour
Es. XXXIII. 14. *subsister devant le feu dévorant*, & pour n'avoir rien à craindre *des ardeurs éternelles*. Mais si les Loix n'ont point été observées, si ces hommes qui les avoient reçues les ont enfreintes mille & mille fois, il ne se peut que la sentence du Législateur les absolve, & les déclare exempts de la peine dénoncée aux transgresseurs. Or comme l'*Ecriture* nous enseigne par-tout que tous les hommes sont transgresseurs des Loix Divi-
Ps. XIV. 3. nes, qu'*ils se sont tous égarés*, qu'*ils se sont tous ensemble corrompus*; il est évident que par eux-mêmes ils sont destitués de cette justice qui est nécessaire pour fonder la sentence d'absolution qui émane du Tribunal suprême. Vérité terrible, sans-doute, pour les pauvres mortels. Vérité qui les précipiteroit dans le désespoir, si cette même *Révélation* qui leur découvre leurs maux, ne leur en montroit le remede. Ce remede se trouve dans la médiation de ce JESUS, qui a porté la peine de *nos péchés*, afin que
Gal. III. 13. nous recueillissions les fruits de *son obéissance*. CHRIST *nous a rachetés de la malédiction de la Loi, ayant été fait malédiction pour nous; car il est écrit, maudit est*
Rom. III. 24. *quiconque pend au bois. Dieu l'a établi pour propitiatoire par la foi en son sang, afin*

afin de montrer sa justice par la rémission des péchés précédens. C'est ce qui nous conduit à notre seconde Proposition. C'est que JESUS-CHRIST *a présenté pour nous au Souverain Juge une justice parfaite, par laquelle il a satisfait à tous les droits de la Majesté Divine, & rempli toutes les clauses de la Loi.*

II.

Cette seconde Proposition, M. F. est si évidemment établie dans nos *Saintes Ecritures*, qu'il est inconcevable que des hommes qui font profession de croire l'*Evangile*, contestent la vérité de la *Satisfaction.* La *Religion Chrétienne* est toute fondée sur ce Dogme. Vouloir en retrancher le mystere de notre Rédemption *par le sang de l'Agneau pur & sans tache*, c'est la changer en une espece de *Religion naturelle*, & de *Déisme* plus épuré que celui du vulgaire des *Incrédules.* Qui peut le révoquer en doute? Qui ne se souléveroit contre ces faux Docteurs, qui dans ces derniers siecles ont réduit toutes les vues de la mort de JESUS-CHRIST, au soin de confirmer sa Doctrine, & de laisser un Exemple? A ces traits vous reconnoissez *Socin* & ses adhérens. Selon eux en effet, le supplice que JESUS-CHRIST a subi, n'est qu'un 1 Pier. I. 19.

Digitized by Google

martyre; qu'une *confirmation* de la Vérité de l'*Evangile*, auſſi-bien qu'un *exemple* de Patience & de Vertu qui eſt expoſé à nos regards, & offert à notre imitation. Selon eux, Dieu n'étant point irrité contre l'homme, il n'étoit pas beſoin qu'un Médiateur réel & proprement dit, appaiſât ſa juſtice; & Dieu, n'étant point obligé eſſentiellement à punir le péché, il ne faloit qu'un acte de miſéricorde pour opérer notre ſalut, ſans qu'il y eût une ſatisfaction payée pour les Pécheurs. Contre cet étrange Syſtême, nous allons vous faire conſidérer cette ſatisfaction, comme *néceſſaire*; comme *accomplie* dans les ſouffrances de celui *en qui nous avons la rédemption par ſon ſang, ſavoir la rémiſſion des offenſes, ſelon les richeſſes de ſa grace, laquelle il a fait abonder ſur nous en toute ſageſſe & intelligence.*

Eph. I. 7, 8.

I. Je dis premiérement que *la Satisfaction de* JESUS-CHRIST *eſt néceſſaire.* Mais ici il faut fixer avec ſoin l'idée des termes pour éviter l'équivoque, & pour ne pas faire dégénérer en témérité les opinions d'une ſage Théologie. Quand nous diſons que *la Satisfaction de* JESUS-CHRIST *eſt néceſſaire*, nous n'entendons pas que Dieu ait été *néceſſité* par ſes attributs, par ſes perfections mêmes à offrir à l'homme ſa grace, à lui fournir les moyens de ſor-

Digitized by Google

ſortir de ſa miſere. Tant s'en faut que nous avancions une pareille abſurdité, que nous regardons le ſalut du Monde, au contraire, comme un pur effet de cette volonté miſéricordieuſe, de ce *bon-plaiſir* de Dieu, qui a daigné ſe répandre ſur des créatures qui en étoient indignes par elles-mêmes. Elles avoient mérité la mort, ces créatures; & ſi leur ſouverain Maître leur rend la vie, ce n'eſt pas qu'il y ſoit porté par un motif d'intérêt. Quand toute la Poſtérité d'*Adam* auroit porté la peine de ſes crimes dans les Enfers, Dieu n'en eût pas été moins *le Dieu* 1 Tim. I. *bienheureux*, comme l'Etre parfait. Il 11. n'y a eu que le motif de cette *charité*, dont il eſt dit qu'elle a *une largeur & une* Eph. III. *longueur, une profondeur & une hauteur*, 18, 19. *qui ſurpaſſe toute connoiſſance*, qui ait engagé le Créateur à jetter ſur des vermiſſeaux de terre qui l'ont offenſé, un de ces *regards* qui *ſont la délivrance même.* Pſ. XLII. C'eſt la Théologie de *Saint Paul. Bénit* 6. Eph. I. *ſoit Dieu qui nous a prédeſtinés pour nous* 3. 5. 6. *adopter à ſoi par* JESUS-CHRIST, *ſelon le bon-plaiſir de ſa volonté, à la louange de la gloire de ſa grace, par laquelle il nous a rendus agréables en ſon Bien-aimé.* C'eſt la Théologie du *Sauveur* même: *Je te* Luc X. *rends graces, ô Pere, Seigneur du Ciel &* 21. *de la Terre, de ce que tu as caché ces choſes*

Digitized by Google

ſes aux ſages & aux entendus, & que tu les as révélées aux petits enfans. Il eſt ainſi, ô Pere, parce que tel a été ton bon-plaiſir.

Il ne s'agit donc point d'une néceſſité abſolue, qui fût fondée ſur l'éminence des vertus divines, indépendamment d'un Décret libre formé pour le ſalut des mortels. La queſtion eſt de ſavoir, ſi l'exécution des plans de la charité divine ne requéroit qu'un ſeul acte de pardon, qu'une *amniſtie* émanée du Trône de la Miſéricorde; ou ſi la Majeſté de l'Etre ſuprême demandoit une réparation des outrages commis contre elle, une rançon payée à ſa juſtice pour délivrer de ſes coups, ceux qui les avoient mérités par l'infraction des Loix. C'eſt ce que nous affirmons, & dont il eſt facile de ſe convaincre, lorſqu'on penſe à la ſainteté de la Nature Divine, ainſi qu'à la relation de Légiſlateur qu'il y a entre Dieu & l'homme. De ce que nous en avons dit plus haut, réſulte cette conſéquence, qu'il faut que l'homme porte la peine de ſa deſobéiſſance, ou qu'il la détourne de deſſus ſa tête, en offrant à Dieu une juſtice parfaite qui lui ſoit imputée, qui quoiqu'étrangere lui devienne propre dans la perſonne de ſon *Pleige*, de ſon *Répondant*. Il ne reſte point de milieu pour

Digitized by Google

pour le Pécheur. Il faut qu'il périsse, ou qu'il satisfasse à la Justice. Et quelle satisfaction présenteront-ils à cette justice infinie & irritée, ces mortels qui se sont rendus *ennemis de Dieu en pensées & en mauvaises œuvres*; ces hommes qui sont *morts dans leurs fautes & dans leurs offenses*? *Avec quoi préviendront-ils l'Eternel, & se prosterneront-ils devant le Dieu Souverain*? Sera-ce avec la *douleur* des fautes commises? Mais cette douleur, ce repentir a-t-il un pouvoir retroactif, répare-t-il le passé, empêche-t-il que la Loi n'ait été violée? Sera-ce avec ses *bonnes œuvres* actuelles qu'il prétendra appaiser Dieu? Mais de quelle efficace pourroient-elles être, ces vertus, pour le sauver à titre de mérite, pour satisfaire, & à la Loi du Devoir, & à celle de la Peine? Il faut, ou *périr*, où être *sauvé par grace*. Il faut, ou subir soi-même les Arrêts de la condamnation, ou porter au Tribunal de la justice un mérite parfait & capable de compenser l'outrage qui l'avoit irritée. Col. I. 21. Eph. II. 1. Mich. VI. 6.

II. A ces raisonnemens ajoutons une preuve d'autant plus puissante pour la nécessité de la Satisfaction, qu'elle est fondée sur l'*événement* lui-même. A quoi bon *remplir notre bouche d'argumens* contre une erreur *toute jugée* dans l'*Ecriture*? Job XXIII. 4.

Digitized by Google

Eccl. VII. 29. Héb. II. 10.

re? Pourquoi *chercher beaucoup de diſcours*, pour établir qu'*il étoit convenable que le Prince du ſalut fût conſacré par des ſouffrances?* Il ſuffit de réduire toute la controverſe à une queſtion de fait, qui eſt celle-ci: *La Satisfaction a-t-elle eu lieu?* JESUS-CHRIST a-t-il ſouffert en qualité de victime dévouée à la juſtice de Dieu pour l'expiation de nos péchés? Si c'eſt la Doctrine de l'*Ecriture*, ſi le Saint-Eſprit établit entre le *Rédempteur* & les *Rachetés* cette relation de *Pleige*, de *Répondant*, qui a payé le prix de leur délivrance, il n'eſt plus permis de balancer. Ce n'eſt plus un problême que la néceſſité de la Satisfaction. Elle eſt démontrée avec la derniere évidence. Il n'y a point de raiſonnement plus juſte au tribunal de la Logique la plus ſévere, que celui-ci: ſelon l'*Ecriture*, JESUS-CHRIST a ſatisfait par ſa paſſion pour nos péchés: donc il étoit néceſſaire qu'il ſatisfît. La conſéquence n'eſt pas conteſtable. Elle réſulte de toutes les vertus de Dieu. Elle eſt fondée ſur ſa ſageſſe, ſur ſa bonté, ſur ſa juſtice. Il ne s'agit que d'établir le principe. Il ne faut que vérifier, par la maniere dont l'*Ecriture* nous dépeint les ſouffrances de JESUS-CHRIST, que le Pécheur expoſé à la juſtice vengereſſe n'a point d'autre moyen de l'appaiſer que celui

Digitized by Google

lui que *la Foi* lui fait trouver dans *la propitiation* par le sang du *Rédempteur*, qui s'est offert lui-même *comme l'Agneau, pur & sans tache.* 1 Pier. I. 19.

Et sans insister ici sur les divers genres de preuve que les *Ecrits Sacrés* nous fournissent de cette vérité, sans rappeller tous ces Sacrifices Lévitiques, figures de celui qu'a offert JESUS-CHRIST en *s'immolant soi-même pour l'abolition du péché*; sans appuyer sur les termes aussi forts que nombreux qui nous montrent en lui une victime substituée à notre place, fixons nos regards sur l'histoire des souffrances de JESUS-CHRIST, telles qu'elles nous sont racontées dans nos *Evangiles.* On doit sentir que les douleurs intérieures qu'il souffroit, surpassoient tout ce qu'il eut à soutenir de la part des hommes. Voyez-le en *Gethsémané.* Quel état que celui où il y paroît! Ecoutez cette voix plaintive, *mon ame est de toutes parts saisie de tristesse jusques à la mort.* Prêtez l'oreille à cette priere ardente, prononcée jusqu'à trois fois, *Mon Pere, s'il est possible que cette coupe passe arriere de moi!* De *Gethsémané* suivez-le au *Calvaire.* Si jamais homme dût mourir avec joie, c'étoit JESUS-CHRIST. Il n'avoit aucun des obstacles qui retiennent les mourans au Monde. Il savoit quel- Héb. IX. 26. Matt. XXVI. 38. Ibid. 39.

Digitized by Google

quelle gloire lui étoit préparée. Sa conscience n'étoit troublée par aucun remords. Il quittoit une vie pleine de travaux & de miseres, pour aller goûter les délices du Paradis. Cependant, malgré ces puissans boucliers contre les frayeurs du *Roi des Epouvantemens*, JESUS paroît percé de la crainte la plus formidable. Malgré tant de moyens de s'élever au-dessus de cette *légere affliction qui ne fait que passer*, il exprime les sentimens de la douleur la plus amere; il s'écrie, *mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?* Pourquoi ces combats cruels, ces plaintes si surprenantes dans sa bouche? Que souffroit donc d'excessif ce JESUS, qui après avoir montré tant de constance contre toutes les épreuves, semble succomber sous le poids de la derniere? Ah! c'est ici *la sagesse de Dieu en mystere, c'est-à-dire cachée, que Dieu avoit avant les siecles déterminée à notre gloire! Ce sont* ici *les choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point ouies, & qui ne sont point montées au cœur de l'homme, lesquelles Dieu a préparées à ceux qui l'aiment.* Voi, pécheur, contemple en JESUS souffrant, l'innocente victime de tes péchés, en supportant toute la peine. Regarde avec les yeux de la Foi ton *Rédempteur* exposé aux traits de la vengeance irritée, pour

Job XVIII. 4.

2 Cor. IV. 17.

Matt. XXVII. 46.

1 Cor. II. 7. 9.

Digitized by Google

pour t'en délivrer. Il a bu jusqu'à la lie *la coupe* de la colere céleste enflammée contre nos crimes. *Il a porté nos langueurs, il s'est chargé de nos douleurs: l'amende qui nous apporte la paix a été sur lui, & par sa meurtrissure nous avons la guérison.* Véritablement si l'on refuse à cette vue de reconnoître la vérité de la Satisfaction, il faut renoncer à toutes les Regles de la Raison, à toutes les Loix de la Critique, à tout respect pour les *Ecrivains sacrés*, qui ont pris a tâche de nous montrer en JESUS-CHRIST l'*Agneau de Dieu, qui ôte le péché du Monde!* Es. LIII. 4, 5. Jean I. 29.

III.

Voici notre troisieme Proposition. *Le mérite de l'Obéissance du Seigneur* JESUS, *le prix de sa Satisfaction parfaite, ne peut nous justifier devant Dieu, que lorsque Dieu nous l'impute, & qu'il le considere comme nôtre.* Cette Proposition n'a pas de difficulté. Ce n'est qu'une conséquence des deux précédentes. Car si Dieu demande à l'homme une justice parfaite pour fonder la sentence de son absolution; si cette justice parfaite, dont l'homme est destitué, ne se trouve que dans l'obéissance que JESUS-CHRIST a rendue pour nous à son Pere, comme nous venons de le prouver, il est clair que *le*

Digitized by Google

mérite du Rédempteur eſt le fondement de notre *Juſtification*; & il n'eſt pas moins clair, que nous ne recueillons les fruits précieux de ſon ſacrifice, que parce que Dieu l'accepte comme le ſupplément de nos vertus & de notre obéiſſance. Ce que nous ne pouvions pas faire, JESUS-CHRIST l'a fait, car *il a accompli toute juſtice.* Ce que nous ne pouvions pas payer, JESUS-CHRIST l'a payé de ſon ſang, car *il s'eſt donné ſoi-même en rançon pour nous.* Ce que nous ne pouvions attendre de notre indignité naturelle, JESUS-CHRIST l'a obtenu par le prix infini de ſa Paſſion; *car Dieu étoit en* CHRIST, *réconciliant le Monde à ſoi, en ne leur imputant point leurs péchés.* C'eſt ici que la miſéricorde du Pere tempere la juſtice du Juge. C'eſt ici que la charité de Dieu brille avec éclat dans le tranſport qu'elle fait ſur les coupables, de l'obéiſſance de ſon Fils, comme dans la ſubſtitution de ce Fils à la peine que méritoient nos péchés. C'eſt ce que l'Apôtre nous apprend en détail dans le Chap. V. de cette Epitre. Là il étale toute l'efficace de la mort de JESUS-CHRIST *pour ſauver les pécheurs.* Là il le repréſente comme la ſource d'où émanent toutes les graces que nous obtenons de la miſéricorde céleſte. Il dit que *ceux qui reçoivent l'abon-*

Matt. III. 15.

1 Tim. II. 6.

2 Cor. V. 19.

1 Tim. I. 15.

Rom. V. 17-19.

Digitized by Google

bondance de la grace & du don de la juſtice régneront en vie par lui ſeul. Il dit que *par une ſeule juſtice le don eſt venu ſur tous les hommes en juſtification de vie.* Il dit que *par l'obéiſſance d'un ſeul pluſieurs ſeront rendus juſtes.* Toutes ces différentes expreſſions concourent au même but. Elles repréſentent la Divinité conſidérant les hommes non par rapport à leurs crimes, mais par rapport à l'expiation que le *Sauveur* en a faite. Non comme des créatures qui ſe déclaroient ſes *ennemis en penſées & en mauvaiſes œuvres*; mais comme les *membres* d'un *Chef* qui eſt *ſaint, innocent, ſans tache, ſéparé des pécheurs.* Non en qualité de pécheurs ſur leſquels la majeſté du Légiſlateur a des droits de vengeance pour réparer la violation des Loix; mais comme intimement unis à la perſonne du *Saint* & du *Juſte*, qui leur communique les droits de ſon innocence & de ſon mérite. Alors *la juſtice de* CHRIST devient *la nôtre*, & nous obtient la grace & le ſalut. Alors Dieu nous impute le mérite de ce *ſang toujours frais & vivant qui crie de meilleures choſes que celui d'Abel.*

Col. I. 21. Héb. VII. 26. Act. III. 14. Héb. XII. 24.

Mais à quelle condition le pécheur peut-il recevoir des faveurs ſi grandes? Quel eſt le moyen par lequel il peut préſen-

ſenter à Dieu la juſtice de CHRIST comme étant la ſienne? *Saint Paul* nous en inſtruit lui-même par ſes ſentimens & par ſes vœux. Ses ſentimens ſont ceux d'une communion inſéparable avec le
Gal. II. 20. *Rédempteur. Je ſuis crucifié avec* CHRIST, *& je vis, non plus maintenant moi, mais* CHRIST *vit en moi; & ce que je vis encore en la chair, je le vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé & qui s'eſt donné ſoi-même pour moi.* Ses vœux, c'eſt d'être regardé de Dieu comme le fidele diſci-
Phil. III. 9. ple de ſon Fils. *Que je ſois trouvé en* CHRIST, *ayant non point ma juſtice qui eſt de la Loi, mais celle qui eſt par la Foi de* CHRIST, *la juſtice, dis-je, qui eſt de Dieu par la Foi.* C'eſt cette *Foi* qui nous unit au *Sauveur*, qui fonde notre quatrieme Propoſition. C'eſt cette *Foi ſeule qui a le pouvoir de nous faire l'application du mérite & de la juſtice de* JESUS-CHRIST.

IV.

Par les principes que nous venons d'établir, la choſe eſt inconteſtable. Si *Dieu n'abſout que ceux qui lui préſentent une juſtice parfaite*; ſi *cette perfection ne ſe trouve que dans le mérite du Seigneur* JESUS; ſi *ce mérite ne nous juſtifie que par l'imputation en vertu de laquelle Dieu le regarde comme nôtre*; il faut de toute néceſ-

Digitized by Google

cessité reconnoître que c'est la *Foi*, & qu'il ne peut y avoir que *la Foi* qui ait la faculté d'approprier à l'homme la justice du Fils de Dieu. C'est elle qui nous rend réelle & existante l'*oblation une seule fois faite sur la croix, par laquelle nous sommes tous consacrés.* Héb. X. 10. C'est elle qui nous montre notre *Intercesseur* céleste, *se présentant pour nous* devant le Trône de Dieu, comme *le Souverain Pontife* de l'Eglise, tenant dans ses mains *le sang de l'Aspersion.* C'est elle qui nous met en état de nous appliquer cette admirable déclaration du *Conseil de paix*, qui a été formé pour le salut de la malheureuse postérité d'*Adam*: *En ceci a été manifestée la charité de Dieu envers nous, que Dieu a envoyé son Fils unique dans le Monde, afin que nous vivions par lui. En ceci est la charité, non point que nous ayons aimé Dieu, mais que lui nous a aimés, & a envoyé son Fils pour être la propitiation pour nos péchés.* Héb. XII. 24. Zach. VI. 13. 1 Jean IV. 9, 10. La Foi donc est le moyen par lequel le mérite de Jesus-Christ est appliqué au pénitent. C'est l'organe par lequel nous recevons l'influence salutaire du sacrifice de la croix. Et c'est pour cela que l'*Ecriture* dit que *nous sommes justifiés par la Foi*, que *la Foi nous est imputée à justice*, pour marquer la relation qu'elle établit entre la Rom. V. 1. IV. 5.

Digitized by Google

mort de JESUS-CHRIST qui nous eſt offerte, & l'ame qui la reçoit comme l'unique fondement de ſes eſpérances. C'eſt dans ce même but que les Théologiens ſe ſervent de la comparaiſon d'un pauvre qui reçoit l'aumône, d'un malade qui conſent à prendre le remede qui lui eſt préſenté. Cela peint, d'une maniere & ſimple & juſte, quel eſt le miniſtere de la Foi dans l'œuvre de notre Juſtification. Elle obtient le pardon des péchés, mais elle ne le procure point comme cauſe. Elle eſt la condition ſans laquelle Dieu ne reçoit point le pécheur en grace, mais elle ne fonde pas le droit du pécheur à cette grace. Ainſi la main d'un pauvre qui reçoit les bienfaits des
Luc XII. 81. *riches qui le ſont ſelon Dieu*, n'eſt pas la cauſe qui le tire de ſa miſere, mais c'eſt le moyen par lequel il a recueilli les libéralités qui ſoulagent ſes maux. Ainſi l'acquieſcement que le malade donne aux ſoins que l'on prend pour ſa guériſon, ne produit pas en effet le retour de ſa ſanté, ne donne pas de l'efficace aux remedes, mais c'eſt un préalable requis pour qu'on puiſſe lui appliquer les remedes néceſſaires. La *Révélation* compare les pécheurs à des pauvres & à des malades. Elle leur montre en JESUS-CHRIST les tréſors qui peuvent les tirer de la miſere, le remede qui

Digitized by Google

qui peut seul les guérir. Elle nous dit que *par sa meurtrissure nous avons la guérison, qu'il a chargé nos langueurs, qu'il a porté nos douleurs.* Is. LIII. 4, 5. Elle nous déclare, qu'*étant riche il s'est fait pauvre, afin que nous fussions enrichis*; que c'est *de sa plénitude* que *nous recevons grace sur grace.* 2 Cor. VIII. 9 Jean I. 16. Si nous répondons à la miséricorde qui nous appelle, cela fonde-t-il aucun droit que nous eussions d'y prétendre? Si nous entrons dans le Plan de salut que Jesus-Christ a tracé par son propre sang, sommes-nous les auteurs de notre salut? pouvons-nous penser que nous en soyons les causes? *Qu'as-tu, que tu ne l'ayes reçu? & si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avois point reçu? Vous êtes sauvés par grace, par la foi, & cela non point de vous, c'est le don de Dieu: non point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. Nous concluons donc que l'homme est justifié par la Foi, sans les œuvres de la Loi.* 1 Cor. IV. 7. Eph. II. 8, 9.

APPLICATION.

Que cette conclusion de *Saint Paul* est propre à confondre la Doctrine d'une certaine Communion sur la matiere que nous venons de traiter! Qu'elle est propre à nous faire concevoir de justes idées

Digitized by Google

de ce Syſtême d'erreur & de menſonge, que *Rome* conſacre par toute ſon autorité à titre de *Religion Chrétienne*, quoi-
2 Tim. III. 5. qu'elle n'en conſerve que l'*apparence*, en ayant *renié la force !* Oui, M. F. connoiſſons tout ce que cette Egliſe impure
Ibid. 15. a d'incompatible avec *le patron des Saintes Lettres*, qui nous ont été données pour *nous rendre ſages à ſalut par la foi en* JESUS-CHRIST. Sentons la honteuſe, la criminelle oppoſition que l'Ecole du *Pontife Romain* met entre ſes Dogmes, & ceux que le *Saint-Eſprit* nous a révélés. Selon la Doctrine du Saint-Eſprit, vous venez de l'entendre, c'eſt JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST ſeul qui eſt le fondement de notre ſalut. C'eſt ſon mérite, & ſon mérite ſeul qui peut nous faire obtenir miſéricorde au tribunal du Maître du Monde. C'eſt la foi, & la foi ſeule, qui nous uniſſant à ce *Rédempteur*, nous rend participans des tréſors de ſon mérite & de ſa juſtice. Il n'en eſt pas ainſi, dans le ſentiment de nos Adverſaires. Tant s'en faut, qu'au-contraire chacune de ces vérités eſt combattue par quelMatt. XV. 9. que déciſion de ceux qui *enſeignent des Doctrines qui ne ſont que des Commandemens d'hommes*. Ce n'eſt point dans la juſtice de CHRIST qu'il faut chercher le fondement unique de notre ſalut, puiſque

que de droit & de fait il nous reste encore à satisfaire pour nous-mêmes à la majesté divine, ensorte que les satisfactions humaines doivent être considérées comme le supplément de celle du *Rédempteur*. Ce n'est point la Foi qui nous obtient le pardon de nos péchés, par l'application qu'elle nous fait du mérite de la Passion du *Sauveur*. C'est nous-mêmes qui nous justifions à titre de mérite, c'est nous qui par notre obéissance acquérons la grace & le salut à titre de salaire dû, & de récompense équivalente à nos vertus. Proposer de pareilles erreurs, c'est les réfuter. Il suffit de comparer à la Doctrine que nous venons d'établir, celle des Disciples de *Rome*, pour faire voir dans celle-ci l'*Esprit de l'Ante-Christ*, de cet Ennemi du Seigneur Jesus, qui veut lui ravir sa gloire, & lui dérober les justes hommages de notre amour & de notre reconnoissance.

Mais, M. F. en évitant cette erreur, ne nous précipitons pas dans une autre. En rejettant le système de l'orgueil humain, ne tombons pas dans le système du relâchement & de l'impénitence. En détestant l'abominable Doctrine du Mérite des œuvres, ne prenons pas le parti funeste de l'indifférence pour les bonnes œuvres. La nécessité de la Sanctifica-

Digitized by Google

tion n'eſt pas moins établie dans l'*Ecriture*, que l'impoſſibilité de notre Juſtification par nos propres forces. Il eſt auſſi certain que Dieu ne pardonne jamais des péchés où l'on perſévere, où l'on ſe confirme, qu'il eſt évident que ce pardon eſt l'effet de la juſtice de JESUS-CHRIST, & non de la nôtre. Il n'eſt pas plus établi que c'eſt la Foi qui nous applique le ſang de JESUS-CHRIST comme cauſe méritoire de notre ſalut, qu'il n'eſt démontré que la Foi n'a cette efficace qu'autant qu'elle eſt fertile en vertus & en œuvres de Piété. Que nous dit la *Révélation* pour nous faire connoître cette vertu? De quels traits n'en marque-t-elle pas les faux & les vrais caracteres? Quels éloges ne fait-elle pas de la Foi véritable, & quels anathêmes ne lance-t-elle pas ſur celle qui n'en eſt que le fantôme? Dire que
Jaq. II. 26. *comme le Corps ſans eſprit eſt mort, ainſi*
Act. XV. 9. Gal. V. 6. Héb. XII. 14. *la Foi ſans les œuvres eſt morte*; attribuer à *la Foi* ſalutaire de *purifier les cœurs*, d'être *opérante par la charité*; déclarer que *ſans la ſanctification nul ne verra le Seigneur*; n'eſt-ce pas ôter tout prétexte à l'illuſion de ceux qui, ſans avoir ſoumis leur cœur aux Préceptes de JESUS-CHRIST, prétendent avoir accepté ſes offres, & être juſtifiés par ſon mérite?
Jaq. II. 14. N'eſt-ce pas établir que *ſi quelqu'un dit qu'il*

Digitized by Google

qu'il a la foi, tandis qu'il n'a pas les œuvres, la foi ne peut pas le ſauver? N'eſt-ce pas décider, que ceux-là ſeuls ſont en état de grace, qui en appellant JESUS-CHRIST leur *Seigneur*, ſe dévouent à *faire ce qu'il dit?* Puiſſions-nous être tous de ce nombre! Puiſſions-nous vérifier ainſi *par nos œuvres* la ſincérité de *notre foi!* Amen. Au Pere, au Fils, & au Saint-Eſprit, ſoit honneur & gloire à jamais! Amen.

Luc VI. 46.

Jaq. II. 18.

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XX.

DES BONNES OEUVRES.

Qui eſt-ce qui lui a réſiſté, & a proſpéré?
Job IX. 4.

PEut-être ne découvrez-vous pas de vous-mêmes la liaiſon de notre Texte avec la matiere que nous appelle à traiter la loi de ces Exercices. J'oſe dire pourtant, M. F. que jamais liaiſon ne fut plus directe & plus naturelle. *Job*, dans les paroles que vous venez d'entendre, rend hommage à la majeſté du Créateur, & reconnoît le néant de la créature. Ce ſaint homme poſe pour principes de ſa Théologie & de ſa Morale, l'empire ſouverain du Légiſlateur Suprême, & la dépendance abſolue où les hommes ſont de ſes volontés. Quoi que ceux-ci faſſent, ils ne rempliſſent jamais leurs engagemens, juſqu'à n'avoir rien à craindre de la Juſtice Divine. Si *le Juge de toute la Terre* peſe dans une balance rigou-

Gen. XVIII. 25.

Digitized by Google

goureuſe les vertus humaines, il n'en eſt point qui ne ſoit trouvée trop légere. *L'homme mortel ſe juſtifieroit-il envers le Dieu fort?* s'écrie l'un des plus juſtes d'entre les Mortels avant notre Texte: *Si Dieu veut plaider avec lui, de mille articles il ne ſauroit répondre à un ſeul. Dieu eſt ſage de cœur, & puiſſant en force. Qui eſt-ce qui lui a réſiſté & a proſpéré?* Job IX. 2, 3.

C'eſt préciſément, M. F. à cette méditation que nous deſtinons notre Diſcours. Nous venons établir les droits de Dieu contre des hommes ingrats & rebelles. Nous venons combattre les divers Syſtêmes d'Erreur, par leſquels, en entreprenant de *réſiſter* au Souverain Maître, on ſe flatte de *proſpérer*. Le *Pécheur* qui conteſte la néceſſité de la Sanctification; le *Juſticiaire* qui oſe étaler le mérite de ſes bonnes œuvres; le *faux Chrétien* qui ſépare la vocation à la foi de la vocation à l'obéiſſance, ſont autant d'ennemis *ſoulevés contre l'Eternel & contre ſon Oint*. Pſ. II. 2. Il faut repouſſer les atteintes des uns & des autres contre la gloire de la *Religion Chrétienne*, & c'eſt ce que nous ferons dans les trois Parties de ce Diſcours. I. Nous prouverons que *les Bonnes Oeuvres* ſont abſolument *néceſſaires* au *Chrétien*, contre le Syſtême de la Convoitiſe. II. Nous établirons que ces mêmes Oeu-

Digitized by Google

Oeuvres ne méritent point devant Dieu; contre le Syſtême de l'Orgueil. III. Nous preſſerons *la liaiſon* indiſſoluble *de la Foi & des Mœurs*, contre le Syſtême du Relâchement. Dieu veuille faire paſſer ſa parole de la bouche de ſon Serviteur dans le cœur de ceux qui l'écoutent! Dieu veuille que ſaintement effrayés de ſes droits & de nos imperfections, nous lui rendions ces juſtes hommages d'humiliation & d'obéiſſance: *ô Dieu, à toi eſt la juſtice, & à nous la confuſion de face! Que notre ame vive, afin qu'elle te loue.* Amen.

Dan. IX. 7. Pſ. CXIX. 175.

I. PARTIE.

Premiérement, *qui a réſiſté à Dieu & a proſpéré*, par rapport à *la néceſſité de la Sanctification?* C'eſt en vain que les hommes veulent ſe ſauver par d'autres moyens que ceux que Dieu leur preſcrit; tous leurs efforts ne réuſſiront qu'à les perdre ſans reſſource. Il ne ſert de rien à la convoitiſe de ſe mettre à l'abri des idées d'impunité qu'elle ſe forme, pour aſſouvir toutes ces paſſions, ne pouvant en effet dérober ſa tête au glaive qui pourſuit le crime. La vocation eſt claire, & révélée avec toute l'évidence poſſible: *comme celui qui vous a appellés eſt ſaint, vous auſſi pareillement ſoyez ſaints dans toute votre converſation; parce qu'il eſt*

1 Pier. I. 15, 16.

Digitized by Google

eſt écrit, ſoyez ſaints, car je ſuis ſaint. Les promeſſes ne ſont ſurement faites qu'à l'obéiſſance aux préceptes qui forment le corps auguſte de la Sanctification: *Dieu donnera la vie éternelle à ceux qui perſévérant à bien faire, auront cherché l'honneur, la gloire, & l'immortalité.* Rom. II. 7. Les menaces contre la violation des Loix impoſées par *le ſeul Légiſlateur qui peut ſauver & détruire*, ſont énoncées dans les termes les plus propres à faire comprendre, qu'il n'y a point de relâchement à eſpérer dans la ſentence des coupables; *Jettez le mauvais Serviteur dans les ténébres de dehors; là il y aura pleurs & grincement de dents. Retirez-vous de moi, vous qui faites le métier d'iniquité.* Jaq. IV. 12. Matt. XXV. 30 VII. 23. Il me ſemble qu'il ne faut pas d'autre commentaire à ces paroles, que de ſavoir qui ſont les *mauvais Serviteurs* du meilleur des Maîtres. Je penſe que tout homme qui a lu l'*Ecriture*, doit n'avoir pas beſoin de Prédicateur pour lui dépeindre les *ouvriers d'iniquité* que JESUS-CHRIST condamne aux flammes éternelles. Ils ſont ſpécifiés ces Pécheurs avec la derniere exactitude dans le Chap. VI. de la 1. Epit. aux *Corinthiens*, & dans le Chap. V. de l'Epit. aux *Galates*. *Saint Paul* fait une effrayante liſte de tous les excès auxquels la cupidité brutale & la convoitiſe raffinée

Digitized by Google

née peuvent se porter. Quel que soit le penchant qui pousse l'homme à violer les Loix de Dieu; par quelque attrait que le Monde séduise ceux qui se rendent ses esclaves au mépris de l'obéissance due à JESUS-CHRIST, dans quelque habitude que ce puisse être que l'impénitence se plaise, il ne reste aucun moyen d'échapper. *Les œuvres de la chair sont manifestes, desquelles je vous prédis, que ceux qui font de telles choses n'hériteront point le Royaume de Dieu.* Sans aller plus loin, on découvre de ce point de vue toute la folie de ces petits mortels qui appellent des volontés de Dieu au tribunal de leurs passions. Cette seule réflexion sur les menaces de la vengeance céleste contre les pécheurs, démontre le péril affreux auquel on s'expose, toutes les fois qu'on se livre au pernicieux conseil d'un *cœur déséspérément malin*, qui suggere par degrés l'amour du Monde, l'oubli de Dieu, la sécurité, l'endurcissement. N'y eut-il pour tout engagement à la pratique des bonnes œuvres, que la sentence terrible prononcée contre les mauvaises, il faudroit de gayeté de cœur vouloir se jetter dans l'abyme des miseres infernales, pour résister à la nécessité pressante de *fuir la colere à venir*, en *faisant des fruits convenables à la repentance.* Quand JESUS par-

Gal V. 19-21.

Jérém. XVII. 9.

Matt. III. 7, 8.

Digitized by Google

parlant à l'Eglise, & lui prescrivant les conditions du salut, ne feroit entendre d'autre parole que celle de sa volonté souveraine, ensorte que ses Préceptes n'eussent pour appui qu'une autorité de Maître absolu; que resteroit-il aux serviteurs que le parti de l'obéissance, pour éviter le châtiment? Que dicteroit aux hommes le bon-sens, la raison, l'intérêt, si ce n'est de subir le joug nécessaire des Oeuvres commandées; de se soumettre à la voix tonnante qui crie: *Si la parole prononcée par les Anges a été ferme, & si toute transgression & desobéissance a reçu une juste punition, comment échapperons-nous si nous négligeons un si grand salut, qui ayant commencé à être déclaré par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'avoient oui?* Héb. II: 2, 3.

Mais quoi, M. F. est-ce par les seuls attributs de *Dieu des vengeances*, de *Feu consumant*, que se manifeste sous l'*Evangile celui qui nous parle des Cieux*? N'y a-t-il point de motif plus pressant pour porter les hommes à la pratique des bonnes œuvres, que le motif dont *Saint Paul* disoit, *sachant ce que c'est que la frayeur du Seigneur, nous portons les hommes à la foi?* Dirons-nous que la nécessité de l'obéissance aux Préceptes célestes, soit toute fondée sur la contrainte, la Ps. XCIV. 1. Héb. XII. 25. 2 Cor. V. 10.

Digitized by Google

terreur, la sévérité des supplices réservés à la desobéissance? Ou plutôt, à parler juste, qui ne sent que le génie de la Religion inspire aux hommes l'amour de la Vertu par des motifs d'un tout autre genre? Qui ne voit, qu'indépendamment de la crainte de l'Enfer, les *Chrétiens* doivent chérir les devoirs de la Piété pour répondre à leur vocation? Qui n'apperçoit dans les menaces de Dieu, la haine nécessaire qu'il a pour le Crime, & dans cette horreur du crime, l'amour indispensable de la Vertu, qui lui est essentiel? Ce principe est inconteſtable, & c'est la base la plus ferme de tous les Préceptes de nos devoirs. Rien ne démontre plus à une créature raisonnable que ces devoirs lui sont absolument nécessaires à pratiquer, que les idées que la *Raison* & l'*Ecriture* lui donnent de ce Dieu qui seul peut la rendre heureuse dans le tems & pour l'éternité. Quiconque connoît les perfections essentielles de la Divinité, en conclut, par la force de la relation même qu'il y a entre les choses morales, que les hommes sont faits pour la Vertu, qu'il ne peut point y avoir de communion entre le Ciel & la Terre, si celle-ci n'est purifiée par l'étude de la Sanctification. *Dieu est saint.* C'est une de ces vérités qui portent leur preuve avec

Digitized by Google

avec elles. La notion de la ſainteté eſt entiérement inſéparable de celle de Dieu. Toutes les perfections que l'on conçoit dans l'eſſence adorable du ſouverain Etre, ſont unies entr'elles par l'auguſte lien de ſa ſainteté. Toutes les beautés que la Foi contemple avec raviſſement dans la face de l'Eternel, doivent leur éclat & leurs charmes à la pureté parfaite qui leur eſt eſſentielle. *Dieu eſt ſaint.* C'eſt la voix unanime du Ciel & de la Terre, de la Nature comme de la Religion, qui préſentent par-tout des monumens où brille cet attribut gravé en caracteres de lumiere ineffaçables, qui conſpirent à faire monter au Trône céleſte l'encens de la juſte louange, *Saint ! Saint ! Saint eſt* Is. VI. 3. *l'Eternel des Armées ! tout ce qui eſt en toute la Terre eſt ſa gloire. Dieu eſt ſaint.* Voilà le précis, la ſubſtance, l'abrégé de tout ce que nous connoiſſons de grandeur dans les diſcours, dans les actions, dans les volontés du Créateur; enſorte que ſoit qu'il veuille, la juſtice trace le plan de ſes deſſeins & regle les moyens d'en remplir les vues; ſoit qu'il parle, il dit toujours la vérité, & déteſte tout menſonge, quel qu'il puiſſe être conçu, comme contraire à ſes vertus autant qu'au-deſſous de ſa félicité; ſoit qu'il agiſſe, c'eſt en Etre protecteur de l'ordre,

Digitized by Google

qui cherche sa gloire dans ce qui est bon, juste & droit. Qu'on oppose à cette légere ébauche des perfections divines, le tableau des inclinations basses, des discours criminels, des actions déréglées, compris sous l'idée commune de *péché*, d'*iniquité*, pour juger s'il n'est pas nécessaire au pécheur d'abjurer tout système de convoitise, pour rentrer en grace avec le Créateur. Qu'on examine, comment les *Menteurs* qui foulent
Eph. IV. 25. aux pieds l'ordre de *parler en vérité chacun à son prochain*; les *Injustes*, qui roulent dans leur ame des projets inspirés par la passion au mépris de la tempérance & de l'équité; les *Impénitens*, qui se plaisent à pécher & à continuer dans ce mauvais train; pourroient ne pas offrir au Dieu Saint des objets de haine & de détestation? Qu'on nous dise comment il seroit possible que la grace du *Sauveur* fût prodiguée, & la gloire éternelle rendue accessible par son sang, à d'autres qu'aux fideles Disciples de l'*Evangile du*
1 Tim. I. 11. *Dieu bienheureux*, dont la sainteté constitue le bonheur?

Ce bonheur, cette félicité, qui résulte en Dieu de ses vertus, acheve de démontrer contre toutes les prétentions de la convoitise, la nécessité des vertus dans le *Chrétien*. Ne parlons pas des Loix de l'*E-*

Digitized by Google

l'*Evangile* comme d'Ordonnances dont la beauté, la juſtice, ſe réuniſſent à l'obligation de les obſerver pour éviter de ſe perdre & pour obtenir le ſalut. N'enviſageons pas les bonnes œuvres comme néceſſaires à titre de condition des promeſſes, en qualité de route unique qui mene de la Terre au Ciel. Ces réflexions ſont démonſtratives. On ne peut oppoſer à Dieu que *des ronces & des épines, qu'il conſumeroit* dans ſa fureur, lorſqu'il ſe montre comme Auteur de la Religion, qui en preſcrit les engagemens, en même tems qu'il en étale les biens. Mais à conſidérer la choſe en elle-même, il ſera clair que le bonheur eſt inſéparable de la Vertu, & que par conſéquent, vouloir ſouſtraire l'homme à la pratique des bonnes œuvres, c'eſt le rendre inhabile au bonheur céleſte, incapable du ſalut promis au *Chrétien*. Ef. X. 17.

La félicité d'un Etre eſt quelque choſe de relatif à ſon goût, auſſi bien qu'à ſes facultés. Le ſentiment eſt ce qui réaliſe pour chacun en particulier l'idée vague du plaiſir. Nous ſouhaittons tous eſſentiellement le Souverain Bien. C'eſt à quoi travaillent ſans-ceſſe les mortels dans cette vallée de larmes. Mais la diverſité des routes qu'ils ſe tracent pour y parvenir, juſtifie notre penſée ſur ce qui

Digitized by Google

conſtitue le bonheur de chaque individu. Parlez de la gloire à une Ame toute pénétrée des voluptés ſenſuelles, livrée à l'impure molleſſe des profanes amours d'une convoitiſe toujours errante & jamais ſatisfaite; cette gloire que le Héros achette au prix de ſon ſang, à titre de bonheur ſeul digne d'envie, ne paroîtra qu'un vain ſon aux oreilles du Voluptueux. Propoſez à un Avare d'autre plaiſir que ceux qui ſe trouvent dans les ſoins pénibles de s'enrichir, vous lui parlerez une langue auſſi étrangere pour lui, que pourroit l'être le ſtyle de l'avarice la plus ſordide pour le cœur le plus généreux. Preuve certaine que c'eſt le goût qui décide du bonheur! Démonſtration du pouvoir que nos penchans donnent aux objets de nous rendre heureux, & par cela même preuve ſenſible du rapport néceſſaire de la ſainteté à la gloire! Démonſtration évidente que pour être heureux dans la jouiſſance des biens du Ciel, il faut s'être formé à leur ſentiment par la pratique des vertus ſur la Terre. Les *plaiſirs* qui *ſont en la droite* de Dieu, n'ont aucune conformité avec ce qu'on nomme ainſi par abus dans le Monde. Avec d'autres facultés que celles de ces corps terreſtres, les Bienheureux ſont à portée d'objets tout différens des choſes ſen-

Ps. XVI. 11.

Digitized by Google

ſenſibles de l'Oeconomie préſente. L'eſprit a la meilleure part à leur bonheur. Les charmes de la vertu fourniſſent aux glorifiés leurs plus cheres délices. L'amour de la Divinité ſe communiquant à ces ames ſaintes par toutes les ſources d'union qu'il puiſſe y avoir entre l'Etre immenſe & les Etres finis, cet amour par lequel *Dieu ſera tout en tous*, fait le comble du Bonheur Céleſte, conſtitue toute la plénitude du Souverain Bien. Pour participer à une félicité de ce genre, il faut un goût qui s'y rapporte. C'eſt à l'*homme ſpirituel* qu'il appartient d'y prétendre, parce que ſes inclinations s'y conforment. Les gens de bien qui travaillent ſans-ceſſe à *ſe purifier de toute ſouillure de chair & d'eſprit*, acquierent ainſi l'*aptitude* d'être heureux dans le ſéjour où *rien d'impur ni de ſouillé ne* peut être *admis*. Mais pour l'*Homme animal*, pour le ſenſuel Eſclave de la matiere, pour le Mondain dont le goût dépravé ne conçoit de plaiſirs que ceux qu'aſſaiſonne le vice, le Paradis ne peut être un lieu de félicité. Il y ſeroit malheureux par la nature de ſes inclinations même. Les habitudes groſſieres qu'il contracta pendant cette Vie, le rendent incapable des plaiſirs de la Vie à venir. Le crime eſt incompatible par lui-même avec le bonheur. C'eſt le Pé-

1 Cor. XV. 28.

1 Cor. II. 15.

2 Cor. VII. 1.

Apoc. XXI. 27.

Digitized by Google

cheur qui s'exclut du Paradis, par la propre corruption de ſon cœur. Ainſi la relation eſt démontrée entre l'étude de la Sainteté, & la poſſeſſion du Bonheur Suprême. Ainſi nous avons établi la preſſante, l'indiſpenſable néceſſité des Bonnes Oeuvres. Elle eſt également fondée cette néceſſité, ſur les déclarations de la volonté révélée de Dieu, ſur les perfections du Souverain Etre, ſur la nature même du ſalut auquel la pratique des vertus eſt une préparation eſſentielle pour en jouir. C'étoit notre premiere Partie. Nous y devions combattre le Syſtême de la Convoitiſe, qui voudroit ſecouer le joug de l'obéiſſance. Il faut maintenant combattre le Syſtême de l'Orgueil ſur *le Mérite des Bonnes Oeuvres*. Il faut montrer aux Partiſans de cette pernicieuſe Doctrine, qu'ils ſe rendent les originaux de crime & de malheur, caractériſés par le mot ſententieux de notre Texte, *qui lui a réſiſté, & a proſpéré?* C'eſt le ſujet de notre ſeconde Partie.

II. PARTIE.

En général *le mérite d'une action* eſt *le droit à la récompenſe, que cette action tire de ſon prix intrinſeque de ſa propre valeur.*

On

Digitized by Google

On exprime par ce terme une certaine proportion fondée sur la nature des choses même, entre un service rendu & un salaire payé par obligation. Ainsi un homme libre s'engageant à un Supérieur par contract, *mérite*, quand il a rempli les conditions de sa part, le payement des gages spécifiés. De-même le soldat, qui volontairement sert un Prince dans ses armées, lorsqu'il fait avec fidélité son service, *mérite* de recevoir sa solde sur le pied de son engagement. Cette idée d'évaluation entre les services & les récompenses, que le Droit établit d'homme à homme, a été transportée par certaines gens dans la *Théologie Chrétienne*. On l'emploie hautement à *Rome*, & d'une maniere plus secrete en d'autres Ecoles, pour marquer le rapport qu'il y a entre l'obéissance que nous rendons à Dieu sur la Terre, & la félicité promise dans le Ciel. On dit que le Salut nous est acquis par nos *mérites*, sans craindre de ravir à Jesus la gloire de cette acquisition. On ne rougit point d'avancer que „ les bonnes œuvres des Fideles sont de „ bons mérites, par lesquels ils méri„ tent & l'augmentation de la grace, & „ la possession de la gloire." Ce sont les termes du *Concile de Trente*, par *Fra-*

Digitized by Google

Paolo *. C'eſt la Doctrine énoncée au vrai, telle que l'enſeignent les Docteurs *Romains*, & avec eux tous les Partiſans de l'orgueil de l'homme. Rien n'eſt plus faux que l'accuſation qu'on intente à la *Théologie Réformée*, de ſoutenir des diſputes de mots, puiſqu'il s'agit de choſes très-réelles & très-importantes. Ce fut avec ſageſſe que nos bienheureux *Réformateurs* mirent la Doctrine du *Mérite des Oeuvres* dans la Liſte des Erreurs les plus capitales dont l'*Egliſe Chrétienne* eût été ſouillée par les leçons de l'*Ante-Chriſt*. Il s'agit de ſavoir ſi Dieu doit être ravalé à l'égalité de rang avec les Créatures qu'il a formées. Il s'agit de ſavoir ſi l'homme doit ſon bonheur à ſoi-même ou à la grace du Ciel. Il s'agit de ſavoir ſi l'obéiſſance qu'il rend aux Loix, fonde un droit de juſtice & de compenſation entre elle & le ſalut. Il s'agit de ſavoir ſi la félicité éternelle du Paradis ſe trouve en harmonie avec la valeur des vertus que l'on exerce ici-bas. Il s'agit de ſavoir ſi la ſainteté du Fidele eſt, par ſon prix, en proportion avec la gloire de Dieu même. Queſtion dont l'expoſé ſeul doit effrayer des *Oreilles Chrétiennes!* Problême qu'il ſeroit criminel de propoſer

* T. I. p. 403. Edit. de *Courayer*.

Digitized by Google

ſer dans l'Egliſe, ſi les faux Docteurs qui le décident à l'opprobre de l'*Evangile*, ne mettoit les fideles Miniſtres du Seigneur Jesus dans la néceſſité de maintenir ſes droits contre les prétentions inſenſées des ſuperbes mortels. Quel langage que celui du Mérite des Oeuvres! Quel ſtyle que celui du *Concile de Trente* mis en parallele avec les Oracles révélés! Quelles déciſions que les Décrets du *Pape* & de *Pélage*, comparés aux humbles déclarations des Auteurs Sacrés! Je ne veux pour confondre nos Adverſaires, que le ſeul paſſage de *Job* que j'ai déjà cité *, joint au vers 15. de ce Chapitre. *Quand même je ſerois juſte, je demanderois grace à mon Juge.* Je ne veux pour inſpirer la juſte horreur dont eſt digne un Syſtême, duquel l'orgueil humain ſoulevé contre Dieu fait la baze, que rappeller à vos eſprits les paroles de *Saint Paul* dans le 2. Chapitre de l'*Epitre aux Ephéſiens.* Il n'y a pas un mot qui ne porte coup. Il n'emploie pas un terme qui ne réfute une erreur dans la Théologie de nos Adverſaires. Pour vous mettre en garde contre les fauſſes ſubtilités dont ils font uſage, il ſuffit que vous graviez profondément dans votre mémoire les idées de l'Apô-

* Voyez l'Exorde.

Digitized by Google

l'Apôtre. Pour juger ſainement du rang que les *Vertus Chrétiennes* occupent dans le plan de notre Salut, il n'eſt beſoin que d'avoir entendu l'expoſition de ce plan par le Saint-Eſprit: *Vous êtes ſauvez par grace, par la foi, & cela non point de vous, c'eſt le don de Dieu: non point par les œuvres, afin que perſonne ne ſe glorifie.*

Eph. II. 8, 9.

Mais la ſoumiſſion de la foi à l'autorité divine, eſt éclairée par la Raiſon. Ce que la Théologie de *Saint Paul* enſeigne, c'eſt cela même que nous tenons d'une ſaine Philoſophie. Que les Défenſeurs du Mérite des Oeuvres, en ſacrifiant à leurs filets, & en encenſant à leurs rets, ne prétendent pas nous éblouir par l'artifice d'une ſoi-diſante juſteſſe de Logique, & de préciſion de Langage dont ils ſe parent.

A parler ſainement, le terme de *mérite* eſt contradictoire à *promeſſe gratuite*, comme eſt celle du Salut. A ſuivre la ſévérité des regles de la Logique, l'idée de *Condition réciproque*, d'*Engagemens mutuels*, d'*Alliance contractée*, ne peut avoir lieu lorſqu'il s'agit de Dieu & des hommes. Rien n'eſt plus oppoſé à la pureté de la Morale, que les déclamations des faux Zélateurs de la Morale, qui ſous ombre de preſſer la néceſſité des bonnes œuvres, préſentent le motif de la

la récompenſe ſous la notion baſſe d'une eſpece de trafic entre le *Rédempteur* & les Rachetés, inſinuent aux mortels une chimérique penſée, & de liberté dans l'obéiſſance qu'ils rendent, & de proportion dans leurs vertus, & de droit acquis ſur les miſéricordes divines par la pratique des Devoirs.

Non, M. F. les ténebres ne ſont pas plus oppoſées à la lumiere, que ces hautes prétentions des vertus humaines le ſont à la gloire de Dieu & au reſpect dû à la charité qui nous ſauve. Qui ſont-ils ces hommes qu'on oſe en quelque maniere mettre de niveau avec le Légiſlateur auquel ils ſe ſoumettent? Ces hommes ſont dans une dépendance totale, entiere, abſolue, ſous l'empire de *celui par lequel & pour lequel ſont toutes choſes.* C'eſt de lui qu'ils ont tout reçu, puiſqu'il les a créés, & qu'*en lui ils ont la vie, le mouvement, & l'être.* Ils n'ont point de facultés de corps ni d'eſprit, qui ne relevent de la puiſſance conſervatrice qui les ſoutient ſur les bords du Néant, où chaque inſtant les feroit rentrer s'ils étoient abandonnés à la vanité de leur exiſtence. Toutes les relations qu'ils ont avec Dieu, les aſſerviſſent à une obéiſſance indiſpenſable, fondée ſur l'ordre, établi ſur la convenance eſſentielle qui

Rom. XI. 36.

Act. XVII. 28.

Digitized by Google

qui eſt entre les Etres moraux. Cette obéiſſance des Créatures au Créateur n'eſt pas arbitraire. Il implique contradiction qu'elle ne ſoit pas exigée du Ciel. Néceſſairement Dieu devient le Légiſlateur des hommes, dès qu'il les place ſur la Terre. Leur eſt-il libre d'adorer l'Auteur de tout l'Univers, ou de porter à d'autres objets leur culte & leurs hommages? Y a-t-il de l'indifférence à aimer le ſuprême Bienfaiteur, ou à payer ſes faveurs d'ingratitude? Le vice n'a-t-il rien d'odieux à la Divinité par lui-même; la Vertu ne poſſede-t-elle pas une bonté intrinſeque, une beauté interne, qui la rend agréable à l'Etre Saint? Le doute ſeul ſur cette matiere eſt un crime. Tout concourt à établir la différence eſſentielle du Bien & du Mal. Et par conſéquent l'homme pécheur foulant aux pieds cette différence par ſes mœurs, devient ingrat, perfide, rebelle. Par conſéquent encore, la ſoumiſſion que nous rendons aux volontés d'enhaut, n'étant que l'obſervation des Loix de l'ordre, ne peut pas ſortir de la claſſe du Devoir, pour entrer dans celle du Mérite. Nous ſommes dans la même dépendance de la Volonté Légiſlative de Dieu à l'égard de notre conduite, que de ſon Autorité de Créateur par rapport

à

Digitized by Google

à notre être & à notre conſervation. Au tribunal de la Raiſon, *les Serviteurs qui rempliſſent leur tâche*, ne *font* que *ce qu'ils étoient tenus de faire*, & ne rendent point *le Maître leur redevable.* Le Créateur fait entendre ſa voix à la conſcience des créatures, & il ne reſte à celle-ci d'autre gloire réelle que celle d'une entiere & prompte ſoumiſſion. Luc XVII. 7-10.

Mais que dis-je? Une entiere & prompte ſoumiſſion? Eſt-ce-là le génie de notre obéiſſance? Sommes-nous *des Serviteurs* dans le cas de ceux que l'*Evangile*, de concert avec la *Raiſon*, dépouille de tout mérite, même *quand ils ont fait toutes les choſes qui leur ſont commandées?* Où ſont-ils, *les Juſtes* que la perfection de leurs vertus autoriſe à bon droit au nom de *Juſticiaires?* Où les découvre-t-il les ſujets fideles, ce Céleſte Monarque qui du haut de la gloire *regarde les Enfans des hommes?* Ah, miſérable mortel, qui n'es par nature que corruption *depuis la plante du pied juſqu'au ſommet de la tête*, qui dois à la grace du Ciel le peu de forces que tu as de ſortir de tes miſeres originelles, il te ſied bien d'élever des regards audacieux vers le Bonheur! Quoi, ces vertus pratiquées avec tant d'effort, pendant que tu étois tenu de les exercer par goût & avec joie; Pſ. XIV. 2. Eſ. I. 6.

ces

Digitized by Google

ces vertus incomplettes dans leur nombre, imparfaite dans leur degré ; ces vertus, si chancelantes dans leur cours que la plus petite tentation les ébranle, les terrasse honteusement ; ces vertus dont les motifs ont tant de mêlange profane de l'amour-propre & de l'amour divin ; ces vertus si interrompues dans leur progrès par le retour des péchés volontaires & des *fautes commises par erreur* ; ces vertus auroient des droits de justice exacte, de rigoureuse obligation, sur la Félicité de Ciel?

Ps. XIX. 13.

Que si quelque chose peut faire sentir plus vivement encore l'extravagance d'une pareille idée, c'est de penser sur l'intérêt propre de l'homme, & sur le desintéressement de Dieu dans l'obéissance prescrite. Combien de fois les Saints Hommes l'ont-ils pressée, cette réflexion? Combien ont-ils anéanti les mortels en présence de *celui qui est haut élevé, qui habite dans l'éternité*, qui étant *suffisant à soi-même*, trouve en soi la source de toutes les délices? Témoin l'énergique discours d'un des amis de Job :

Es. LVII. 15.

Job XXII. 24.

l'homme apportera-t-il quelque profit au Dieu fort, c'est plutôt à soi-même que l'homme sage apporte du profit. Le Tout-puissant reçoit-il quelque plaisir si tu es juste ; ou quelque gain, si tu marches dans l'intégrité?

Digitized by Google

grité? Te reprend-il, & entre-t-il en jugement avec toi, par la crainte qu'il ait de toi? Et que n'aurai-je point à dire contre l'idée du Mérite des œuvres, sur l'impuissance où est le pécheur d'agir sans la grace céleste dans le cours de la Vie spirituelle, selon le mot de *St. Paul: qu'as-tu, que tu ne l'ayes reçu; & si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avois point reçu?* Que ne pourrois-je pas puiser de preuves triomphantes dans la méditation du salut promis? La magnificence de la promesse, la nature infinie du bonheur, la durée éternelle de ce salut, qui le rendent le Souverain Bien de l'homme, fournissent autant de démonstrations contre le Système de l'Erreur, ouvrent autant de sources à l'humble reconnoissance qui s'écrie: *O Dieu, je suis trop petit au prix de toutes tes gratuités! O Eternel, qu'est-ce que de l'homme que tu ayes soin de lui, & du fils de l'homme mortel que tu en tiennes compte?* Mais le tems nous presse de passer à d'autres sujets. Nous devons dans une troisieme Partie combattre le Système du *Relâchement* qui sépare *la Foi* de *l'Obéissance*, & veut se sauver sans remplir les conditions du salut. Et c'est ce qui servira en même tems d'Application à tout ce Discours.

1 Cor. IV. 7.

Gen. XXXII. 10. Ps. CXLIV. 3.

Digitized by Google

III. PARTIE
ET APPLICATION.

Plût à Dieu, Mes Freres, puſſions-nous attendre de vous dans ce dernier Article, la même docilité que vous aurez eue pour les précédens! Plût à Dieu fuſſions-nous en droit de croire que ceux que nous allons combattre en finiſſant, ne ſont pas en plus grand nombre dans cet Auditoire, que les Ennemis contre leſquels nous avons juſqu'ici tourné nos armes! Peu de gens portant la licence juſqu'à l'impiété ouverte, oſent *réſiſter en face* au Légiſlateur des *Chrétiens*, & lui ſoutenir qu'il n'a ni les droits, ni la volonté de maintenir les Loix de la *Sanctification Chrétienne*. Il ſe rencontre peut-être dans la Société extérieure de l'Egliſe, quelque Diſciple ſecret des Ecoles où l'on enſeigne le *Mérite des œuvres*, qui malgré le peu d'intérêt que ſon peu de vertu lui doit faire prendre à la controverſe, s'oppoſe du cœur à la parole qui frappe extérieurement ſes oreilles. Mais ce n'eſt pas cet ordre de gens qui forme la multitude parmi nous. Ce ne ſont pas-là les auditeurs qui doivent être cenſés les objets directs de notre Miniſtere. Ceux-ci, ces hommes aux-

Digitized by Google

auxquels nous voudrions avec ardeur inſpirer *l'Union de la Foi & des Mœurs* dans leur Syſtême de *Chriſtianiſme*; ces hommes que nous craignons de trouver peu dociles à nos exhortations ſur la preſſante néceſſité d'obéir en croyant, & de croire en obéiſſant; ces hommes auxquels nous tremblons d'être contraints de crier de la part du Dieu qui *les appelle à être ſaints, qui lui a réſiſté & s'en eſt bien trouvé*? Ces hommes, puiſqu'il faut le dire, c'eſt vous-mêmes, *Chrétiens Réformés*, vous qui dès l'enfance avez appris à recevoir JESUS-CHRIST tout entier, comme Prophete & Roi, auſſi bien que comme Sacrificateur; vous qui ne fûtes jamais empoiſonnés par les émiſſaires de *Pélage* ni de *Loyola*. Du-moins il eſt à craindre que la plupart ne ſoient imbus d'un Syſtême de Relâchement, qui fait conſiſter la *Vocation Chrétienne*, plus à profeſſer qu'à agir, plus à croire qu'à pratiquer. Du-moins ce jugement ſiniſtre des *Chrétiens* de nos jours, n'eſt que trop fondé ſur la conduite régnante de la Société. Ah, *l'Eternel a regardé des Cieux ſur les fils des hommes, pour voir s'il y en avoit* qui l'aimaſſent & qui lui obéiſſent; mais trop ſouvent il n'a contemplé qu'une *multitude encline à malfaire*, qui *court à tout abandon de diſſolution*. L'E-

Rom. I. 7.

Pſ. XIV. 2.

1 Pier. IV. 4.

Digitized by Google

ternel a dit à ſes Serviteurs, *Guette d'Iſraël, que voyez-vous?* Et ſes Serviteurs, glorieux d'un titre dont les Profanes font un nom de mépris, ont répondu avec les
Eſ. XXX. 9. *Eſaïe*: *C'eſt ici un peuple de rebellion, des enfans menteurs, des enfans qui ne veulent point écouter la Loi de l'Eternel:*
Jér. XX. 8. avec les *Jérémies*, *la parole de l'Eternel nous eſt tournée en opprobre*; car *l'oreille de ce peuple eſt incirconciſe, & il refuſe*
Ezéch. XII. 27. *d'écouter*: avec les *Ezéchiel*, *ceux de la Maiſon d'Iſraël diſent, la viſion que celui-ci voit, eſt pour d'ici à pluſieurs jours, il prophétiſe pour des tems qui ſont encore éloignés.*

Démentez-nous, M. F. ſi vous l'oſez, ſur la juſtice de ces plaintes. Produiſez, s'il eſt poſſible, des preuves de fait contraires à l'expérience que nous citons comme démonſtration du relâchement qui regne parmi les *Chrétiens*. Dites que
Jaq. II. 18. parmi nous *la Foi ſe montre* toujours *par les œuvres*. Montrez dans l'hiſtoire du grand nombre, des monumens de la perſuaſion où ils ſont que la *Vocation Chrétienne* demande que l'on pratique les devoirs auſſi néceſſairement qu'on reçoit les myſteres. Faites voir par l'examen des mœurs dominantes, que les Fideles de nom, l'étant de réalité, ne ſavent ce que c'eſt que d'aſſocier à la Profeſſion de l'*Evangile*, les vices que cet *Evangile* proſ-

Digitized by Google

proſcrit comme incompatibles avec le ſalut. Prouvez, démontrez que le ſoin de remplir les engagemens d'hommes qui deſirent de ſe ſauver, vous anime à courir à l'envi de vertus en vertus, à *affermir votre vocation & votre élection* par les bonnes œuvres, à *faire luire votre lumiere devant les hommes.* Alors nous avouerons avec joie l'inutilité des cenſures que nous formons de ceux qui penſent que l'on peut avoir *la Foi* ſans *la Sanctification*, & que cette Foi ſpéculative ſuffira pour les ſauver. Alors nous bénirons de tout notre cœur le grand Protecteur de l'Egliſe, de ce qu'il diſtingue celle-ci par des mœurs dignes de la vocation céleſte. Mais juſques-là, nous le dirons avec d'autant plus d'inſtance, que nous découvrons plus d'indocilité parmi ceux qui l'entendent: le relâchement eſt grand, général parmi nous, & à peine l'extérieur public des grandes Fêtes marque-t-il des apparences de *Chriſtianiſme.* Tant que nous verrons les Maximes de la Mondanité érigées en principes de Morale, les Paſſions avoir un empire dominant dans le cœur de ceux qui doivent tout leur cœur à JESUS-CHRIST, les Déſordres publics que produiſent l'eſprit de haine, d'animoſité, de faction, de libertinage, d'indifférence, de plaiſir

2 Pier. I. 10. Matt. V. 16.

Digitized by Google

profane, agiter tour à tour les mortels, nous gémirons du peu de *Chriſtianiſme* réel qu'il y a dans notre ſein ; nous ſoutiendrons que de toute néceſſité il faut que ceux qui ſe conduiſent de la ſorte, ayent le criminel Syſtême qui ſépare la foi de la vertu, & prétend qu'on ſoit en état de ſalut en diſant, *je crois*, quoique l'on viole les devoirs les plus ſacrés de la Religion.

Mais quoi, M. F. ſe peut-il, quand on a des idées de cette Religion toute ſainte, qu'on puiſſe s'en former de ſi fauſſes du plan de notre ſalut ? Comment eſt-il concevable, que l'on puiſſe, à moins d'être en démence, ſe dire ſérieuſement que l'on ſera l'objet de l'amour de Dieu
Act. V. 39. dans le tems qu'on *lui fait la guerre* par ſon impénitence ? Qui croiroit que des hommes ſi zélés pour leurs plus petits intérêts, hazardaſſent l'intérêt éternel de leurs ames, ſur quelques petits ſophiſmes, ſur quelques frivoles eſpérances, ſur quelques ſpéculations incertaines ? Encore ne ſai-je quelle peut être l'illuſion, la fatale illuſion dont ſe bercent les mauvais *Chrétiens*, qui ſe parent de la foi en JESUS-CHRIST, tandis qu'ils mépriſent les ordres de JESUS-CHRIST. Que ſont ils, ces pécheurs rebelles à la ſanctification, qui oſent chercher un azyle dans la

la Foi ? A quelle Ecole ont-ils appris à *ſéparer ce que Dieu a conjoint*, & qui ne peut qu'être uni par ſa nature même, la perſuaſion des Vérités révélées, & la pratique des Devoirs impoſés ? Ont-ils été ſéduits par un *Déiſme* impoſteur, qui véritablement mene à l'indifférence des Religions, & ne conſerve du *Chrétien* que l'extérieur par des vues temporelles ? Sont-ce des Sectateurs de l'impie *Spinoſa*, qui aſſocie en communion de bonheur avec Dieu, les êtres les plus corrompus, après en avoir fait des portions de ce Dieu lui-même ? Sont-ce des *Fanatiques*, inſtruits à rapporter toute la dévotion à la théorie, à confondre l'état de perfection dans la Vie ſpirituelle, avec les plus honteuſes chûtes dans le cours de la Vie corporelle ? Certes, pour oſer attendre les récompenſes de la vertu ſans vertu, pour préſenter à Dieu comme un accompliſſement ſuffiſant des conditions de l'Alliance, le frivole acquieſcement qu'on donne aux promeſſes de l'Alliance, pendant que le cœur ſuit le penchant fatal de la corruption, il faut ſe moquer de Dieu, ou penſer que Dieu s'eſt moqué de nous dans la *Révélation*. Que ne dit pas cette *Révélation*, de fort, de preſſant, de réitéré, ſur la liaiſon de la Foi & des Mœurs ? Quelles dé- Matt. XIX. 6.

Digitized by Google

Jaq. II. 20. clarations, que *la foi ſans les œuvres eſt morte*; que *ceux qui ont cru doivent* Tit. III. 8. *les premiers s'appliquer aux bonnes œuvres*; que 1 Tim. IV. 8. *l'exercice corporel eſt profitable à peu, mais* que *la piété eſt profitable à toutes choſes, ayant les promeſſes de la Vie préſente & de celle qui eſt venir*; que 1 Cor. XIII. 2. *quand on connoîtroit tous les myſteres, quand on auroit toute la foi juſqu'à tranſporter les montagnes, ſans la charité on n'eſt rien!* Quelles menaces, quelles malédictions foudroyées contre ces corrupteurs de la Morale, qui s'imaginent qu'en Matth. VII. 21. croyant on eſt quitte d'obéir: *Ceux qui me diſent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous au Royaume des Cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Pere qui* Jaq. II. 19. *eſt aux Cieux. Tu crois qu'il y a un ſeul Dieu, tu fais bien; les Demons le croient* Gal. VI. 7. *auſſi, & ils en tremblent. Ne vous abuſez point, Dieu ne peut être moqué: ce que l'homme aura ſemé, il le moiſſonnera.*

Mais voici la ſource du mal. Voici, *Chrétiens*, ce qui vous trompe, vous endort, & vous perdra ſi vous ne vous hâtez de vous réveiller. C'eſt la chimere de la *Repentance tardive*. C'eſt le fol eſpoir de ſe convertir au lit de la mort, & d'obtenir par-là le ſalut de la miſéricorde céleſte. On n'eſt pas incrédule. Le titre en fait horreur; & quand la conſcien-

Digitized by Google

ſcience reproche certains déſordres, on l'appaiſe par une Profeſſion de Foi ſoutenue de projets d'amandement. On ne briſe pas d'une main profane les ſceaux extérieurs de l'Alliance, l'idée ſeule de l'Apoſtaſie effraye ; & à la faveur d'un *Chriſtianiſme* apparent on ſe paſſe certains plaiſirs criminels, dans l'eſpérance d'ajouter un jour la réalité aux apparences. On s'imagine croire en JESUS-CHRIST, embraſſer ſon mérite, n'avoir que lui pour *Sauveur*, toute autre médiation paroît déteſtable ; & dans la fauſſe perſuaſion d'avoir cette croyance, on ſe flatte de ne pas mourir en Infidele, ſans éprouver l'efficace des myſteres conſolans de *la grace qui eſt en* JESUS-CHRIST. C'eſt le Syſtême régnant. C'eſt l'Idole chérie du cœur. C'eſt à ce Renvoi de la converſion, qu'il faut attribuer cette honteuſe contradiction des Mœurs & du *Nom Chrétien*, ces vices qui deshonorent une vocation à la gloire par le moyen de la Sainteté. Et que dire aux hommes pour les ramener de ce pernicieux égarement, que le Bon-ſens, la Raiſon, la Conſcience, ne leur ayent répété mille fois? Quels motifs propoſer à des *Chrétiens* pour les preſſer de vivre déſormais en *Chrétiens* par une prompte converſion, que la Grace Divine ne leur ait offerts

Digitized by Google

par tous les moyens imaginables? Faut-
1. Cor. XV. 34. il, afin de les *réveiller à vivre juſtement*, ramener à leurs yeux ce fatal objet qui nous environne de toutes parts, cette mort qui frappe à droite & à gauche des coups redoublés, &, de la même faux, tranche les jours de la plus floriſſante jeuneſſe, de l'enfance à peine commencée, & de la vieilleſſe caduque? Raménerai-je les idées formidables de l'incertitude de chaque jour de notre vie, des obſtacles que les maux du corps mettent à l'activité de l'eſprit, de la difficulté de rompre des habitudes à la fin d'une vie paſſée toute à les fortifier? Etalerai-je les horreurs du doute, ſuite néceſſaire d'une Repentance différée juſqu'au lit de mort; doutes affreux, ſoit ſur les motifs, qu'il eſt preſque impoſſible à la conſcience de diſcerner, ſoit par rapport à la nature même des ſentimens de ce tardif retour à Dieu, ſoit eu égard à l'acceptation de cette repentance, que tant de raiſons font craindre n'être plus déſormais reçue de Dieu, pour avoir été trop longtems
Act. XX. 27. & trop vainement attendue? *Déclarerai-je tout le conſeil de Dieu* ſur les bornes qu'il met lui-même au cours de ſa miſéricorde envers certains pécheurs, bornes
Héb. XII. 17. au-delà deſquelles on *ne trouve plus de lieu à la repentance, quoique demandée avec larmes*;

Digitized by Google

mes; tems après lequel *il n'y a plus de tems* pour travailler à son salut; moment décisif pour l'Eternité sans aucun espoir de grace; instant où la Justice rentrant dans tous ses droits prononce l'arrêt, & n'enleve le coupable à ce Monde auquel il borna ses premiers desirs, que pour le précipiter à jamais *dans l'Etang ardent de feu & de souphre, dont la fumée monte aux siecles des siecles?* O douleur que de pareilles réflexions soient nécessaires à des *Chrétiens*, que Dieu ne cesse *d'attirer* à lui *par des liens d'amour, des cordages d'humanité!* O opprobre de notre siecle, de forcer par sa dépravation les Ministres de Jesus-Christ à faire retentir dans cette Chaire les foudres du *Sinaï* à des contempteurs du *son doux & coi* de l'*Evangile*, parlant en vain de paix & de sanctification, promettant en vain la grace à tous les pécheurs pénitens!

Apoc. X. 6. Apoc. XXI. 8. XIV. 11. Os. XI. 4. 1 Rois XIX. 12.

Et quoi, M. F. sommes-nous donc devenus inaccessibles à tout ce qui agit sur des hommes qui ont une ame immortelle à sauver? Les conditions du salut sont si douces, les loix de Jesus-Christ sont si belles, la tâche qu'il nous impose de nous sanctifier est si conforme à tous nos intérêts présens & à venir, qu'on ne peut y demeurer insensible, rebelle à cette vocation céleste, sans avoir une

Digitized by Google

une ame dont la dureté égale celle du marbre, ſans avoir abjuré tous les ſentimens de l'Humanité ! Non, M. F. il n'eſt pas poſſible que vous réſiſtiez à ces motifs. Il ne ſe peut que des *Chrétiens* ferment tout leur cœur à ce *Rédempteur* qui s'y préſente avec toutes ſes bontés.

Héb. IV. 7. *Aujourd'hui* qu'il vous adreſſe encore *ſa voix, ne* les *endurciſſez point*, ces *cœurs.*

2 Cor. V. 20. Aujourd'hui qu'il *vous conjure* encore *d'être réconciliés avec Dieu*, hâtez-vous de répondre à ces tendres invitations! Oui, Beautés de la Religion, Charmes

Phil. IV. 7. de *la Paix de Dieu qui ſurmonte tout entendement*, vous avez ſur nous des droits que nous aimons à reconnoître en ce jour! Diſciples de JESUS-CHRIST, nous

Jean XV. 14. allons travailler à *faire tout ce qu'il nous commande!* Amen. Au Pere &c.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XXI.

DE LA REPENTANCE.

Faites donc des fruits convenables à la repentance. MATTHIEU III. 8.

PArmi les artifices dont la Corruption ſe ſert pour retenir dans ſes pieges ceux qui ont eu le malheur d'y tomber, un des plus ordinaires conſiſte à leur repréſenter la Repentance ſous une fauſſe idée de facilité. Par-là s'ouvre une route commode pour parvenir au but de la convoitiſe, à l'abri de la conſcience même. Par-là le Pécheur met dans le parti de ſes paſſions, cette lumiere intérieure qui lui démontre la néceſſité de les vaincre. Entraîné par les charmes des *choſes viſibles qui ſont pour un tems*, il ne renonce pourtant pas à l'eſpérance des *inviſibles qui ſont éternelles.* Il peche, dans l'attente du retour qu'il ſe promet. Il prête l'oreille à la voix du Tentateur, dans la perſuaſion qu'il ſe forme de pouvoir

2 Cor. IV. 18.

Digitized by Google

voir enſuite ſe rendre à cette voix de la
Eph. V. 14. Grace, *Réveille-toi, toi qui dors, & te releve d'entre les morts*, & CHRIST *t'éclairera.*

Cette illuſion eſt d'autant plus dangereuſe, M. F. qu'elle n'eſt point revêtue des odieuſes apparences d'une impiété ouverte, & d'un endurciſſement confirmé. Ce ſyſtême n'eſt pas celui de ces hommes, dirai-je, ou de ces monſtres, qui poſent pour principe de leur conduite, l'exſtinction des lumieres naturelles ſur leſquelles s'éleve la perſuaſion d'un Etre Suprême. Ce Syſtême n'eſt pas celui d'un Pécheur qui à force d'avoir accucumulé crime ſur crime, eſt parvenu à
Job XV. 16. *boire l'iniquité comme l'eau*, & qui pour a-
Rom. II. 4. voir *mépriſé les tréſors de la bénignité qui l'invitoit à la repentance*, s'eſt enfin rendu cette repentance impoſſible. L'illuſion dont nous parlons eſt plus générale. Elle enveloppe preſque tous les hommes.
2 Pier. II. 20. Elle *entortille* la plupart des *Chrétiens, dans les ſouillures du Monde*, ſelon l'expreſſion d'un Apôtre. Elle endort la plupart des Pécheurs dans une funeſte ſécurité.

A ce Syſtême des Paſſions, M. F. nous venons oppoſer celui de la Vérité. Nous venons rappeller à vos eſprits les juſtes notions que l'*Ecriture* nous donne de la Re-

Digitized by Google

Repentance; vous prouver que l'ouvrage de la Converſion eſt une tâche grande, pénible, autant que néceſſaire; & vous animer en même tems à mettre la main à l'œuvre, par la vue des preſſans motifs qui vous y engagent. *Faites donc des fruits convenables à la repentance.* C'eſt l'exhortation dont *Jean-Baptiſte* fit retentir les Déſerts de la *Judée.* C'eſt l'exhortation que nous adreſſons à cet Auditoire, dans la juſte attente que parlant à des hommes foibles, mais ſinceres; pécheurs, mais *Chrétiens*, elle pourra les porter à répondre à cette invitation de la miſéricorde: *Lavez-vous, nettoyez-vous, ceſſez de mal faire, apprenez à bien faire* — & *quand vos péchés ſeroient comme le cramoiſi, ils ſeront blanchis comme la neige; quand ils ſeroient rouges comme le vermillon, ils ſeront rendus blancs comme la laine!* Amen. Eſ. I. 16. 18.

L'occaſion de notre Texte vous eſt connue. *Saint Jean*, envoyé pour *préparer les voies du Seigneur*, c'eſt-à-dire pour diſpoſer les *Juifs* à recevoir leur *Meſſie*, commença cette miſſion en ramenant le peuple de ſes préjugés à de plus juſtes idées, & de ſa corruption à une meilleure vie. Ce n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus difficile dans l'exercice de ſon Miniſtere. L'ignorance du Peuple Marc I. 3.

n'é-

Digitized by Google

n'étoit pas soutenue par son orgueil, sa corruption n'étoit pas confirmée par un Systême de malignité. Aussi le vit-on docile à cette voix, *amandez-vous, car le Royaume des Cieux est proche*, venir recevoir le Baptême du Précurseur, & rendre à Dieu l'hommage de leur confession. Mais les *Pharisiens* & les *Sadducéens* étoient des pécheurs à Systême. C'étoient des hommes énivrés de leur savoir & de leur rang. C'étoient des hypocrites, qui s'imaginoient qu'à l'abri d'une mortification extérieure, ils pouvoient conserver le vice enraciné dans leur cœur. *Saint Jean* proportionne son discours au caractere de pareils auditeurs. Il humilie leur orgueil par la force de sa censure. Il dissipe les illusions dans lesquelles ils s'enveloppoient, & les presse de se réformer par une entiere conversion. *Race de viperes, qui vous a appris à fuir l'ire à venir? Faites donc des fruits convenables à la repentance.*

Matt. III. 2.

Pour remplir tout le but de ces dernieres paroles, nous vous tracerons les *Caracteres* de la véritable Conversion, en développant le sens de ces expressions, *faire des fruits convenables à la repentance:* ce sera notre premiere Partie. Dans la seconde nous vous proposerons les *motifs* sur lesquels est fondée cette exhortation, *Faites donc des fruits convenables à la repentance.* I. PAR-

Digitized by Google

I. PARTIE.

Faire des fruits convenables à la repentence, eſt une expreſſion figurée, qui, comme vous le ſavez tous, M. F. ſignifie en termes ſimples, *revêtir toutes les diſpoſitions d'une ſincere Converſion.* Nous devons travailler à vous les faire connoître, ces diſpoſitions. On ne peut y réuſſir ſans combattre les illuſions que les hommes ſont ſujets à ſe former ſur cette matiere. Mais pour nous reſſerrer autant qu'il ſera poſſible ſur un ſi vaſte ſujet, nous rapporterons à quelques claſſes générales les fauſſes idées qu'on ſe forme de ce grand devoir, & nous y oppoſerons les idées ſaines de la Morale de JESUS-CHRIST. Mettez en parallele à quelques égards le Syſtême du *Monde* & celui de l'*Evangile*. I. Il y a une Repentance *extérieure:* La véritable eſt celle qui *change le cœur*. II. Il y a une Repentance *de partage:* La véritable eſt *univerſelle*. III. Il y a une Repentance *ſtérile*: La véritable renferme *la réparation du crime*. IV. enfin il y a une Repentance *de circonſtance:* La véritable eſt *perſévérante*.

I. La fauſſe Repentance eſt *extérieure*. C'étoit celle des *Phariſiens*. Ils avoient réduit toute la Religion à l'écorce de la Religion. C'étoient des hommes, obſer-

Digitized by Google

ſervateurs circonſpects des minuties du dehors. Ils n'omettoient aucune des mortifications qui abattent le corps. Ils avoient augmenté le joug des Cérémonies de la Loi, par les Traditions qu'ils profeſſoient. Aſſiſter dans les *Synagogues*, lire avec aſſiduité la Parole de Dieu, célébrer le *Sabbat* avec la derniere régularité, c'étoit la dévotion dont ils ſe piquoient. L'Aumône, la Priere, le Jeûne fréquent, les diſtinguoient du reſte des hommes. Ce ſont les caracteres que leur donne l'*Evangile*. Témoin cet inſolent hommage: *O Dieu, je te rends graces, de ce que je ne ſuis point comme le reſte des hommes* [*qui ſont*] *raviſſeurs, injuſtes, adulteres, ni même comme ce Péager. Je jeûne deux fois la ſemaine, & je donne la dîme de tout ce que je poſſede.* Témoin ces malignes inſinuations contre la conduite de JESUS-CHRIST & de ſes Diſciples: *Voici un mangeur & un buveur, un ami des péagers & des gens de mauvaiſe vie. Voici, tes Diſciples font ce qu'il n'eſt pas permis de faire le jour du Sabbat.* Témoin ces vives cenſures que JESUS-CHRIST leur adreſſa tant de fois. *Hypocrites*, Eſaie *a bien prophétiſé de vous en diſant, ce peuple s'approche de moi de ſa bouche, & m'honore de ſes levres, mais leur cœur eſt bien éloigné de moi: mais ils m'honorent en vain, enſeignant*

Luc XVIII. 11. 12.

Luc VII. 34.

Matt. XII. 2.

... XV. 7. 9.

Digitized by Google

gnant des Doctrines qui ne ſont que des Commandemens d'hommes. Témoin la démarche qui donna occaſion à notre Texte, puiſqu'ils venoient recevoir *le Baptême par lequel les ordures de la chair ſont nettoyées*, tandis que l'impureté régnoit dans leur cœur. Heureux le ſiecle dans lequel nous vivons, ſi les traits de cette piété hypocrite ne nous étoient connus que par les monumens de l'Hiſtoire, & ſi les *Chrétiens* ne préſentoient trop ſouvent aux yeux de la Divinité l'odieux ſpectacle d'une Repentance extérieure! *Repentance extérieure*, lorſque gémiſſant, aux pieds des Autels, de la corruption qui l'aſſiége, & s'écriant, *miſérable que je ſuis, qui me délivrera de ce corps de mort!* le Pécheur aime à ſe confirmer dans ſes fautes par le prétexte de ſon impuiſſance. *Repentance extérieure*, lorſque la bouche s'ouvre en Cantiques de reconnoiſſance pour les bienfaits de l'Etre Suprême, lorſqu'elle s'écrie, *Mon ame, béni l'Eternel, & que tout ce qui eſt au dedans de moi béniſſe le nom de ſa Sainteté! Mon ame, béni l'Eternel, & n'oublie pas un de ſes bienfaits!* tandis que la vue de ces grands bienfaits ne fait point de changement dans la vie. *Repentance extérieure*, lorſque cet homme qui s'eſt approché de la Table de JESUS-CHRIST avec la douleur

1. Pier. III. 21.

Rom. VII. 24.

Pſ. CIII. 1-2.

Digitized by Google

peinte sur le front, & des soupirs poussés du centre de l'ame, retombe quelques momens après dans un état de dégoût & d'insensibilité pour les objets de la Religion. *Repentance extérieure*, lorsqu'à la vue des fléaux de Dieu qui nous environnent, on se prive de quelques alimens, on accourt dans les Temples, on se joint aux prieres des Fideles, & on s'applaudit d'avoir célébré un Jeûne, tandis qu'on a négligé de revêtir les sentimens d'une vraie *componction de cœur*. Dévotion également indigne de l'homme & de Dieu. Dévotion qu'il a mille fois frappée d'anathême. Voyez le portrait qu'en fait le Psalmiste: *Mais Dieu a dit au méchant, qu'as-tu à faire de réciter mes statuts, & de prendre mon alliance en ta bouche, vu que tu hais la correction, & que tu as jetté mes paroles derriere toi?* Voyez la réponse que Dieu fait aux *Juifs*, qui lui alléguoient insolemment leurs jeûnes & leurs humiliations: *Est-ce-là le jeûne que j'ai choisi, que l'homme afflige son ame un jour? Est-ce en courbant sa tête comme le jonc, & en étendant le sac & la cendre? Appelleras-tu cela un jeûne, & un jour agréable à l'Eternel?* La véritable Repentance est celle qui ayant sa source dans un *cœur froissé & brisé*, change les dispositions criminelles qui s'y étoient pla-

Ps. L. 17. 18.

Es. LVIII. 5.

Digitized by Google

placées; qui remplit ce cœur de vertus, de ſentimens épurés, de fruits de juſtice & d'innocence, qui forme du pécheur une *nouvelle créature ſelon Dieu en juſtice & en vraie ſainteté.* C'eſt celle que Dieu exigeoit de ſon Peuple: *Jettez loin de vous tous vos forfaits par leſquels vous avez forfait; & faites-vous un nouveau cœur, & un eſprit nouveau.* C'eſt celle que JESUS-CHRIST exige des *Chrétiens: Je vous exhorte par les compaſſions de Dieu, que vous préſentiez vos corps en ſacrifice vivant, ſaint, & agréable à Dieu, ce qui eſt votre raiſonnable ſervice.*

Ephéſ. IV. 24. Ezéch. XVIII. 31. Rom. XII. 1.

II. A la Repentance *de partage* nous oppoſons une Repentance *univerſelle.* Nous appellons *partagée*, une converſion reſtreinte dans les limites de certains péchés dont on a réſolu de s'abſtenir, & de certaines vertus dont on ſe propoſe la pratique. Les tentations ne ſont pas les mêmes pour tous les hommes. Elles ſont *diverſes* par la différence des circonſtances, qui en augmentent ou en diminuent la force; *diverſes* par le changement des objets qui nous ſollicitent au mal; *diverſes* par l'influence qu'ont ſur nous l'âge, le tempérament, l'éducation. Si le vice n'a pas la même facilité à s'introduire dans le cœur, les vertus ne ſont pas toutes également ennemies

Digitized by Google

de l'amour-propre, ni également pénibles dans leur exercice par rapport à nos passions. Delà vient, qu'à l'exception de certains hommes qui se sont formé l'art funeste de *pécher à main levée*, selon les termes de *Moïse*, on voit dans la conduite ordinaire un certain mêlange de vices & de vertus, de respect pour les Loix de la Religion, & de soumission aux Loix de la Cupidité. Delà naît aussi ce système de fausse conversion dont nous parlons, qui prétend allier *le vieil homme à la nouvelle créature*, & partager le cœur entre les desirs de la convoitise & les maximes de la piété. Le Pécheur ému par les sentimens de sa conscience, ne peut échapper à la conviction qui le presse de recourir au Tribunal de la Pénitence, & de rompre les chaînes qui le retiennent au Monde. Mais le Pécheur enchanté par l'attrait des voluptés charnelles, gémit de la force qui l'arrache à des objets qu'un œil séduit regarde comme la source du bonheur. D'un côté, il craint assez de se perdre, pour prendre quelques précautions. De l'autre, il redoute trop l'amertume des sacrifices que la Religion exige, pour *renoncer à soi-même à la suite de* JESUS-CHRIST. D'un côté, l'intérêt d'une ame immortelle lui inspire quelques desirs du salut, qui

Nomb. XV. 30.

Ephés. IV. 22. 24.

Luc IX. 23.

Digitized by Google

qui ne ſont pourtant pas aſſez vifs pour le porter à ſe conſacrer à l'acquiſition de *la ſeule choſe néceſſaire.* De l'autre l'intérêt des paſſions le ſollicite vivement à les ſatisfaire, ſans pouvoir anéantir dans ſon ame toutes les ſemences de la Religion. De cet état d'incertitude & de doute, le Pécheur fait ſortir un plan de conduite, qu'il imagine également propre à contenter les ſentimens oppoſés qui le déchirent. Par une *Repentance de partage*, il ſe flatte de combiner pour ſon bonheur la félicité du *préſent ſiecle* & *les délices du ſiecle à venir.* Par une *Repentance de partage*, il veut acheter l'impunité des crimes qu'il aime, par le ſacrifice de ceux qui n'ont point d'attraits pour lui. Par une *Repentance de partage*, il offre à la Divinité quelque portion de cette même victime, dont l'autre partie eſt immolée au Démon. Delà le bizarre ſpectacle d'un Vindicatif, qui ſur les loix de la chaſteté & de la tempérance ſeroit en état de ſe propoſer en exemple. Delà cette aſſociation extravagante que fait de la bénéficence, de la charité pour les pauvres, avec des intrigues criminelles, un Malheureux engagé dans les pieges d'un commerce impur. Delà la dévotion de cette Femme, qui retirée des engagemens de la mondanité,

Luc X. 24.

Digitized by Google

exempte des vices ſcandaleux, donne à la médiſance ce qu'elle dérobe à d'autres penchans, & par les excès d'une langue indiſcrete ſe rend l'original du portrait que trace *Saint Jaques : Si quelqu'un penſe être religieux parmi vous, ne tenant point en bride ſa langue, mais ſéduiſant ſon cœur, la religion d'un tel homme eſt vaine.*

Jaq. I. 26.

Or, M. F. concevez-vous rien de plus éloigné de l'idée que l'*Ecriture* donne d'une véritable Repentance, que les caracteres que nous venons de tracer ? Ne nous la repréſente-t-elle pas comme *univerſelle*, épurée de tous les vices, embraſſant toutes les vertus ? N'en renferme-t-elle pas la définition dans ces deux devoirs ſi étendus : *Ceſſez de mal faire, apprenez à bien faire ; détourne-toi du mal, & fai le bien ?* Un véritable Pénitent eſt un homme *transformé par le renouvellement de ſon entendement*, qui ſe propoſe pour modele de ſa vie *la volonté de Dieu, bonne, agréable, & parfaite.* Un véritable Pénitent eſt un homme qui *devenu une même plante avec* CHRIST *par la conformité de ſa mort, fait ſon compte d'être mort au péché, mais vivant à Dieu.* Un véritable Pénitent eſt un homme qui, perſuadé *que la réſurrection des morts tant des juſtes que des injuſtes, arrivera, travaille à avoir ſa conſcience ſans*

Eſ. I. 16. 17. Pſ. XXXIV. 15. Rom. XII. 2. Rom. VI. 5. 11. Act. XXIV. 15. 16.

Digitized by Google

ſans offenſe devant Dieu & devant les hommes. Un véritable Pénitent eſt un homme, qui revenu de tous ſes égaremens, libre de tous les engagemens de la mondanité, ſe conſacre tout entier à l'obſervation des Loix de l'*Evangile*; &, ſur les traces d'un ſaint homme, offre à Dieu cet hommage du parfait dévouement : *j'ai juré, & je le tiendrai, d'obſerver les ordonnances de ta juſtice.* Pſ. CXIX. 106.

III. Il y a une Repentance *ſtérile.* C'eſt l'expreſſion qui nous a paru la plus propre pour marquer une diſpoſition trop ordinaire dans la conduite des hommes. On fait entrer dans l'idée de la Converſion & du Retour à Dieu, la douleur du péché commis, la réſolution de n'y plus retomber à l'avenir ; mais on ne penſe point à une clauſe que Dieu a miſe aux promeſſes de ſa miſéricorde: c'eſt la *Réparation du crime.* La *Repentance ſtérile* eſt donc celle qui abbat le pécheur dans l'aveu de ſon crime, qui fait des projets vagues d'une vie plus *Chrétienne*, ſans la réformer ſur les vertus oppoſées aux actes du péché commis. La *Repentance ſtérile* eſt celle qui produiſant une douleur infructueuſe, ne fait que prêter à la Religion quelques ſentimens d'un cœur qui n'en demeure pas moins *dans les liens de l'iniquité*, puiſqu'il en chérit, ou qu'il Act. VIII. 23.

en épargne *le ſalaire*. Malheur au coupable, qui ſous ombre qu'il a verſé quelques larmes arrachées par la crainte des châtimens, vient apporter aux pieds de ſon Maître l'inſolent repentir des crimes dont il veut conſerver le fruit! Malheur à celui qui bravant le Sanctuaire du Dieu fort, oſe *multiplier des requêtes* offertes par *des mains pleines de ſang!* Ce n'eſt pas nous qui formons cette déciſion. Elle ſe trouve liée avec tout le Syſtême de la Religion. Elle eſt exprimée en des termes formels dans nos *Ecritures*. Quel eſt le caractere d'un homme que Dieu admet dans ſa communion, ſelon la penſée du Roi Prophete? *Je lave mes mains dans l'innocence, & je fais le tour de ton Autel, ô Eternel!* Quelle eſt ſelon *Saint Jaques* le devoir d'un pécheur qui s'approche de Dieu? *Pécheurs, nettoyez vos mains, & vous qui êtes doubles de cœur, purifiez vos cœurs.* Quelle eſt la condition que notre Texte impoſe à ceux qui veulent recevoir *le Baptême de la repentance?* Se contente-t-il de la confeſſion de leurs péchés, & de quelques mouvemens de contrition? Non, dit *Saint Jean*, ce ne ſont-là que les élémens de la Science du ſalut. Dieu ne ſe contentera pas de cette converſion imparfaite. *Faites donc des fruits convenables à la repentance*,

Es. I. 15.

Pſ. XXVI. 6.

Jaq. IV. 8.

Digitized by Google

ce, par les soins que vous prendrez de faire remonter jusqu'aux premieres souillures de vos crimes, cette source de sainteté à laquelle vous vous consacrez désormais. Et puisque les momens écoulés ne se rappellent plus, du-moins mettez tout en usage pour effacer jusqu'aux *cicatrices* des plaies que le Démon fit à votre conscience. Vous, qui *appliquâtes vos membres pour être des instrumens d'iniquité à péché*, & qui reconnoissez l'indigne usage que vous fîtes de ces sens qui ne vous furent donnés que pour *glorifier Dieu dans votre corps*; *faites des fruits convenables à la repentance*, en *arrachant cet œil*, en *coupant cette main*, qui *vous firent broncher*. Vous qui fîtes de la réputation de vos freres un sacrifice aux plaisirs du cercle que vous vouliez égayer, & qui tremblez à la vue de ce Tribunal devant lequel *les hommes rendront compte de leurs paroles*; *faites des fruits convenables à la repentance*, en rendant hommage à l'innocence de ces personnes que vous aviez dépeintes de traits imposteurs. Changez en discours de charité ces périodes malignes dont vous aimiez à mêler vos entretiens. *Que votre parole soit* désormais *assaisonnée de sel en grace*. Vous, qui employâtes vos mains à ramasser de toutes parts des gains frauduleux, qui

Rom. VI. 13. — 1 Cor. VI. 20. — Matt. V. 29, 30. — Matt. XII. 36. — Col. IV. 6.

Digitized by Google

qui préférâtes à l'utile médiocrité une fortune cimentée du sang des veuves & des orphelins, qui déniâtes aux pauvres le dépôt remis entre vos mains, *faites des fruits convenables à la repentance*, par la reſtitution de cet interdit qui vous met au rang des *ouvriers d'iniquité*, auxquels JESUS-CHRIST fera entendre ce terrible arrêt: *allez, maudits, au feu éternel, qui eſt préparé au Diable & à ſes Anges.* Rendez à ce pauvre, ſinon *le quadruple* comme *Zachée*, du-moins le juſte ſalaire que vous ſavez lui être dû; répandez en aumônes ces richeſſes fatales que vous êtes déſormais hors d'état de rendre à leurs poſſeſſeurs légitimes, parce qu'elles furent accumulées aux dépens de tout un Peuple. *Exercez la bénéficence & la communication, car Dieu prend plaiſir à de tels ſacrifices.* La *réparation du crime* eſt néceſſaire. Elle eſt renfermée dans la véritable Pénitence.

Matt. XXV. 41. Luc XIX. 8. Heb. XIII. 16.

IV. Enfin il y a une Repentance *de circonſtances*, qui a quelques traits de la véritable converſion, mais qui n'en a ni la ſolidité ni la durée. J'appelle *Repentance de circonſtances*, celle qui ne doit point ſon origine à des principes fixes, & indépendans de la ſituation dans laquelle nous nous trouvons. J'appelle *Repentance de circonſtances*, celle qui ne fait que

Digitized by Google

que ſuſpendre, ſans les anéantir, les attachemens mondains, qui interrompt le cercle des plaiſirs ſans en faire perdre le goût. J'appelle *Repentance de circonſtances*, celle dont le ſuccès dépend de la viciſſitude des événemens qui en furent l'occaſion. C'étoit cette diſpoſition générale de l'ancien Peuple, qui fut tant de fois dépeinte par les Prophetes comme inutile & mépriſée de l'Etre ſuprême. Les *Juifs*, toujours inconſtans, paſſoient avec la même facilité du culte de Dieu à celui des idoles, & du crime à la Pénitence apparente, ſelon l'état où ils ſe trouvoient. Quelque tems de proſpérité les aveugloit. Ils oublioient bientôt celui qui en étoit l'auteur, & ſuivant ſans contrainte leur malheureux penchant pour l'idolâtrie, il ſembloit que leur proſpérité n'eût de douceurs qu'autant qu'ils l'aſſocioient au crime. Dieu changeoit-il ces jours heureux, leur ſuſcitoit-il un ennemi formidable, envoyoit-il contre eux ces fléaux, miniſtres de ſon courroux, le *Juif* changeoit de conduite. Déſertant les Temples des faux Dieux, il couroit, couvert de ſacs & de cendre, implorer au pied des Autels la clémence du *Pere des miſéricordes*. Si leurs prieres étoient exaucées, ſi la miſéricorde détournoit de deſſus leur tête les coups d'une 2 Cor. 1. 3.

Digitized by Google

ne justice vengeresse, l'humiliation disparoissoit avec la crainte, ils retournoient à leurs *citernes crevassées*. Jér. II. 13. Témoin ce discours qu'un Prophete leur met à la bouche: *Venez, & retournons à l'Eternel; car il a déchiré, mais il nous médecinera; il a frappé, mais il bandera nos plaies. Il nous aura remis en vie dans deux jours, & au troisieme jour il nous aura rétablis, & nous vivrons en sa présence.* Os. VI. 1, 2. 4. Témoin ce reproche de Dieu même: *Que te ferai-je*, Ephraïm? *Que te ferai-je*, Juda? *puisque votre gratuité est comme une nuée du matin, & comme une rosée de l'aube du jour, qui s'en va.*

M. F. vous sentez combien cette conduite est éloignée de la persévérance qui suit une véritable conversion. Mais peut-être ne sentez-vous pas ce que cette réflexion a de relations avec vous, & combien elle est propre à vous faire connoître à vous-mêmes votre état. Hélas! qu'y a-t-il de plus commun que de voir des pécheurs porter un jugement avantageux de leur repentance, lorsqu'ils devroient verser les larmes les plus ameres sur leurs péchés? Qu'y a-t-il de plus commun que de voir les *Chrétiens* faire avec témérité l'application des promesses attachées à la Pénitence, à celle que nous venons de dépeindre? Etoit-elle véritable *la repentan-*

Digitized by Google

tance dont vous vous ſentiez l'ame atteinte à l'ouie de quelqu'un de ces Diſcours des Miniſtres de JESUS-CHRIST, qui vous dépeignoient des traits les plus vifs, les merveilles qu'a opérées pour votre ſalut *le Chef de la foi*? Vous verſiez des larmes abondantes ſur la malheureuſe condition d'une créature péchereſſe, vous arroſiez la croix du *Rédempteur* de pleurs de tendreſſe & de componction. Quel a été le ſuccès de cette repentance? C'eſt par-là que vous en connoîtrez la nature. Etoit-elle véritable *la repentance* qu'excitoit dans votre ame la célébration de la Cêne du Seigneur? Frappés à l'idée de l'inexprimable charité dont elle retrace les effets, convaincus de la ſainteté des obligations qu'elle impoſe, vous étiez réſolus d'y répondre déformais par votre conduite, & de *vivre pour celui qui vous a aimés* au point de *mourir pour vous*. Quel a été le ſuccès de cette repentance? C'eſt par-là que vous en connoîtrez la nature. Etoit-elle véritable *la repentance* qu'une maladie faiſoit naître dans votre ame? Dans un lit d'infirmité, quelles réflexions ne fites-vous pas ſur la vanité des choſes ſenſibles, ſur le bonheur d'un homme qui peut dire avec *David, je me ſuis toujours propoſé l'Eternel devant moi, parce qu'il eſt à ma droite, je ne ſerai point ébranlé?*

Héb. XII. 2.

2 Cor. V. 15.

Pſ. XVI. 8.

A-

Avec quelle ardeur n'imploriez-vous pas le secours de celui *qui étoit puissant pour vous affermir?* Quelles vues ne formiez-vous pas pour l'avenir, si vous reveniez à la vie? Combien de fois ne disiez-vous pas, *que mon ame vive, afin qu'elle te loue?* Quels projets n'avez-vous pas conçus pour la grande affaire de votre salut? Quel a été le succès de cette repentance? C'est par-là que vous en connoîtrez la nature.

Rom. XIV. 4.

II. PARTIE.

ET APPLICATION.

Concluons le donc, M. F. ce sont de grands devoirs que ceux de la Pénitence. Mais si ces devoirs sont grands, si *l'œuvre que Dieu nous a donnée à faire* est pénible, il a proportionné le nombre & la force des motifs qui nous y engagent, à la difficulté de l'entreprise. Par quelque côté que vous envisagiez l'homme, vous trouverez la véritable conversion, la piété que nous venons de dépeindre, étroitement liée avec son bonheur. Si vous le regardez du côté de ces nobles facultés de l'ame, qui l'élevent au dessus des bêtes, dont les sens & l'instinct reglent toutes les démarches; vous y découvrirez des principes de droiture, aussi néces-

Digitized by Google

ceſſairement ennemis du vice qu'approbateurs de la vertu. L'avarice, la vengeance, l'impureté, la calomnie, & les autres crimes, ſont oppoſés par leur nature au jugement d'un Eſprit qui par ſa nature approuve l'ordre, & déteſte ce qui en trouble l'harmonie. De-même auſſi la libéralité, la clémence, la chaſteté, la véracité, ont une proportion naturelle avec ces Loix de l'ordre dont le ſentiment eſt gravé dans l'ame de tous les hommes. Car, M. F. il n'eſt pas néceſſaire pour ſentir cette réflexion, d'être ni Bel-Eſprit, ni Philoſophe. Elle eſt à la portée de tout homme qui entend les termes dont on ſe ſert pour l'énoncer. Demandez au plus ſimple de ceux qui m'écoutent, quelle conduite leur paroît plus digne d'approbation; celle d'une Créature qui dans toute ſa vie s'occupe à violer les Loix du Créateur, ou celle d'un *Chrétien* qui s'attache à *glorifier Dieu dans ſon corps & dans ſon eſprit qui lui appartiennent:* vous verrez par ſa réponſe, combien il eſt vrai que la vertu & le vice ont une convenance ou une diſproportion néceſſaire avec des Etres tels que nous, & vous découvrirez dans la laideur réelle du vice, & dans la beauté intrinſeque de la vertu, un puiſſant motif de converſion, une démonſtration de la ſolidité de cette ex-

1. Cor. VI. 20.

exhortation, *faites des fruits convenables à la repentance.*

Quelle n'eſt point d'ailleurs la proportion de la Piété avec les intérêts de notre Bonheur dans ce ſéjour temporel? Quelle n'eſt point l'évidence du mot de *Saint-Pierre: Qui eſt-ce qui vous fera du mal, ſi vous ſuivez le bien? Celui qui veut aimer la vie, & voir ſes jours heureux, qu'il garde ſa langue du mal, & ſes levres de parler avec fraude; qu'il recherche la paix, & qu'il tâche de la procurer.* On peut pouſſer plus loin cette énumération, & dire: Qui eſt-ce qui veut jouir d'une *ſanté* ferme & durable? Qu'il *ne s'enivre point de vin auquel il y a de la diſſolution*, mais qu'il *uſe* de toutes choſes *comme n'en abuſant point.* Qui eſt-ce qui veut former des *liaiſons* aimables dans la Société? Qu'il évite ce tour d'eſprit amer & inquiet, qui porte certains hommes à s'ériger en tyrans des penſées d'autrui, & à répandre le venin de leur mélancolie ſur les entretiens les plus innocens. *Que ſa converſation ſoit toujours aſſaiſonnée de ſel en grace.* Qui eſt-ce qui veut être *reſpecté* dans ſa réputation? qu'il reſpecte celle des autres. Que bien loin de ſe faire à l'Art infernal d'examiner & d'empoiſonner toutes les démarches du Prochain, il s'exerce à cette *charité*

1. Pier. III. 13. 10.

Eph. V. 18. 1. Cor. VII. 31.

Col. IV. 6.

1 Pier. IV. 8.

Digitized by Google

té qui *couvre une multitude de péchés.*

La Religion va plus loin, M. F. Elle veut former les hommes à la Piété, par des motifs d'un autre genre. En se proportionnant à toute la foibleſſe du pécheur, elle ne lui laiſſe pas le moindre prétexte à l'impénitence. Que ne fait-elle pas pour ramener l'homme à la communion de Dieu. Faut-il le raſſurer contre la crainte des châtimens que méritent ſes premiers crimes, & le munir contre les traits du déſeſpoir que feroit naître la vue d'une Juſtice irritée & toute-puiſſante? la Religion lui ouvre l'accès de la Miſéricorde Divine. Elle lui montre un *Dieu pitoyable, tardif à colere,* Pſ. CIII. 8. *abondant en gratuité.* Elle lui fait entendre cette voix: *prendrois-je en aucune ma-* Ezéch. *niere plaiſir à la mort du méchant, dit le* XVIII. *Seigneur Eternel, & non plutôt à ce qu'il* 23. *ſe détourne de ſon train, & qu'il vive?* Faut-il lui donner un garant de l'application qu'il voudroit ſe faire de ces tendres invitations? la Religion lui apprend qu'aucun pécheur pénitent n'eſt exclus des fruits d'une Alliance dont le ſalut des pécheurs eſt le but. Elle lui montre *un* 1 Tim. *Dieu* qui *veut que tous les hommes ſoient* II. 4-6. *ſauvés, & qu'ils viennent à la connoiſſance de la vérité: un Médiateur entre Dieu & les hommes, ſavoir* JESUS-CHRIST *homme,*

Digitized by Google

me, qui s'eſt donné ſoi-même en rançon pour tous, en témoignage en ſon propre tems, & qui invite à *venir à lui tous ceux qui ſont travaillés & chargés*, avec promeſſe de *les ſoulager*. Faut-il ſuppléer par la vue d'un grand bien, à ceux auxquels renonce la pénitence? Venez ici, pécheurs, donnez l'eſſor à vos deſirs. Permettez un libre cours à ces ſentimens qui vous font ſoupirer après une félicité parfaite. La converſion eſt en droit de tout attendre d'un *Dieu* qui *a tant aimé le Monde, qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle. Lui, qui n'a point épargné ſon propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous accorderoit-il pas toutes choſes avec lui?* Tous les tréſors du Paradis vous ſont offerts, non dans quelque portion, mais dans toute leur plénitude; non pour quelques ſiecles, mais pour toute l'éternité. O bonheur inénarrable, que ne ferions-nous point pour te poſſéder! Quels combats nous paroîtroient formidables, quels obſtacles pourroient nous arrêter dans une carriere dont l'amour de Dieu, la participation de ſa gloire, ſera le prix! O idée de l'Oeconomie qui ſuit le tems, puiſſiez-vous faire de ſi vives impreſſions dans nos cœurs, que déſormais, détachés de

Matt. XI. 28.

Jean III. 16.

Rom. VIII. 31.

Digitized by Google

de cette *figure du Monde* qui *paſſe*, ils ne ſoient acceſſibles qu'à ces nobles ſentimens: *O Eternel, j'ai conclu que ma portion étoit de garder ta parole! Que mon ame vive, afin qu'elle te loue!* Amen. 1 Cor. VII. 31. Pſ. CXIX. 57. 175.

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XXII.

DE L'IDOLATRIE.

Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai retiré du Pays d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face. EXODE XX. 2, 3.

PArmi les brillans caracteres de Divinité que fait éclater la Religion, M. F. il n'en eſt point de plus ſenſible que l'excellence de ſes Loix. Cette excellence attire l'hommage de la Raiſon de quiconque eſt capable de connoître les relations qui uniſſent entr'eux les Etres intelligens. Cette excellence ſe fait ſentir par elle-même à une conſcience qui découvre dans les Maximes de la *Morale Chrétienne* les déciſions de la Juſtice, & les principes de toute Vertu. Quel autre Légiſlateur que *celui qui nous a parlé des Cieux*, fonda jamais la pureté de ſa Morale ſur la pureté des idées du Souverain Etre, Créateur du Ciel & de la Ter-

Héb. XII. 25.

Digitized by Google

Terre? Quel Syſtême de Religion y eut-il jamais, où l'on pût reconnoître la voix de Dieu, comme dans cet *Evangile* qui crie, *Dieu eſt Eſprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Eſprit & en Vérité?* Jean IV. 24.

C'eſt ce brillant caractere de Divinité dans la Morale, que tracent à vos regards les paroles que vous venez d'entendre, M. F. Toute la Religion eſt renfermée en ſubſtance dans le premier précepte du Décalogue. Tous les devoirs les plus auguſtes de la Créature raiſonnable envers ſon Créateur & ſon Maître, ſont contenus en abrégé dans la Loi de l'Adoration qu'exige pour le ſeul vrai Dieu le Légiſlateur des *Hébreux*. Il leur apprend avec quelle pureté d'idées, de ſentimens & d'actions, doit être honoré cet Etre parfait auquel toute la Religion ſe rapporte. Il met des barrieres impénétrables à la Superſtition & à l'Idolâtrie, qui corrompirent jadis tout le Genre-humain, en preſcrivant cette Regle inviolable & éternelle dans le Culte, *Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face.*

Pour vous donner l'explication de ces paroles, nous allons nous attacher à la méditation de la choſe même que défend le Légiſlateur. Je veux dire que laiſſant à l'écart toutes les autres matie-

Digitized by Google

res que l'on peut rapporter à cet exercice, nous avons dessein de vous donner des idées claires & distinctes du crime de l'Idolâtrie, qu'il est toujours indispensablement nécessaire de connoître, afin de l'éviter avec toute l'horreur qu'il mérite. Pour cet effet nous divisons notre Discours en deux parties générales. I. Nous expliquerons en quoi consiste *le Crime de l'Idolâtrie*. II. Nous rechercherons *l'Origine* & *les Causes* de cet égarement.

I. PARTIE.

Premiérement nous devons expliquer *la nature de l'Idolâtrie*. A prendre ce terme dans son sens grammatical, il seroit peu propre à désigner le crime que défend le premier Précepte du *Décalogue*. Le mot d'*Idolâtrie* est composé de deux autres mots de la Langue *Grecque*, dont l'un signifie *Image*, & l'autre *Service*. Ainsi, selon l'étymologie du terme, l'*Idolâtrie* seroit *le Service des Images*, & c'est le genre de Culte qui est défendu dans le second Commandement. En prenant le mot en ce sens restreint, l'*Idolâtrie* doit être combattue dans l'explication de la Section suivante, qui roule sur le Culte des Images, auquel les *Payens* furent si sujets, & que trop de *faux*

faux Chrétiens ont rétabli dans leur Egliſe. Mais dans le ſtyle ordinaire, la ſignification du mot d'*Idolâtrie* eſt plus vague. Elle s'étend à *tout ſervice étranger de celui du vrai Dieu.* Elle embraſſe toutes les fauſſes Religions qui ont en tout, ou en partie, d'autres objets que le Créateur. Et c'eſt préciſément le crime que défend notre Texte. *Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face*, eſt une expreſſion *Hébraïque*, qui revient à celle-ci, *tu n'auras point d'autres Dieux que moi.* Nous entendons donc par *Idolâtrie*, tout Culte qui n'eſt pas celui de la Divinité. Nous comprenons dans ſon enceinte & la ſpéculation erronée, & la pratique groſſiere. Et nous la définiſſons en peu de mots, en diſant que nous appellons l'Idolâtrie, cette Eſpece d'erreur & d'égarement, qui conſiſte à *rendre des hommages religieux à quelque Etre que ce ſoit, qu'au Dieu Créateur du Ciel & de la Terre.*

Il faut expliquer cette définition pour en faire ſentir la juſteſſe. D'abord, nous appellons un *hommage*, tout honneur, toute marque de reſpect & de ſoumiſſion que des Créatures raiſonnables ſont capables de rendre à ceux qu'elles en croient dignes. Nous appellons *religieux*, ces ſortes d'honneurs, de marques de

Digitized by Google

soumission, qui supposent que l'on reconnoisse dans l'objet auquel on les rend, une éminence de nature & de perfection au-dessus de l'humanité, ou une supériorité d'empire qui excede toute l'autorité fondée sur les relations humaines. Et nous disons que ces *hommages religieux* ne peuvent sans crime être déférés qu'à *la Divinité*. Cela paroît d'une maniere sensible par quelque exemple. *Se prosterner* devant quelqu'un est un hommage, une marque extérieure de respect & de soumission. Mais cet hommage peut être *civil* ou *religieux*, par la maniere dont on le rend, & par les circonstances qui l'accompagnent. C'est un honneur purement civil, qui est renfermé dans l'enceinte des devoirs de la Société Humaine, lorsqu'on se prosterne devant un Monarque à la façon des *Orientaux*, pour marquer que l'on reconnoît sa Dignité Royale, & qu'on lui veut offrir des respects proportionnés à la majesté du Trône. Mais cette action, innocente tandis qu'elle se renferme dans des devoirs purement civils, peut devenir criminelle, en changeant de nature, & en participant au Culte Religieux. C'est ce qui arriveroit si un Sujet étoit capable de regarder son Prince comme possédant une nature plus excellente que celle de l'hom-

Digitized by Google

l'homme, ou comme jouiſſant d'un pouvoir ſupérieur à toutes les relations de l'Humanité. Et c'eſt ce qui eſt arrivé, lorſqu'on a vu des Monarques inſenſés s'arroger des droits qui excédoient ceux de leur Couronne, prendre des titres divins, exiger les mêmes honneurs de leurs Peuples que ces Peuples rendoient à leur Dieu. L'Hiſtoire nous fournit diverſes preuves de cette extravagance. Il ſeroit hors de propos de les rapporter ici. Ils pourront trouver mieux leur place dans la ſuite. A préſent nous n'en parlons que pour éclaircir ce que nous avons nommé *un hommage religieux* différent de tous les reſpects & de toutes les marques d'honneur que des hommes raiſonnables peuvent devoir à leurs ſemblables lorſqu'ils ſont à la tête des Sociétés.

Les *hommages religieux* ne peuvent, dans notre définition, ſe rendre à *aucun Etre que ce ſoit qu'à Dieu*, ſans violer la Loi ſacrée du Légiſlateur. Nous employons cette propoſition excluſive, pour embraſſer dans une même idée toutes les différentes eſpeces d'*Idolâtrie*. Dès que l'honneur eſt *religieux*, il ne peut appartenir qu'à cette Eſſence parfaite qui eſt la ſource de tous les biens, comme le centre de toutes les vertus & phyſiques & morales. La raiſon en eſt ſenſible.

C'eſt

C'eſt qu'aucun autre Etre que Dieu, ne peut avoir le droit de recevoir de l'homme un pareil ſervice. Si l'homme ſe figure des Etres qui n'exiſtent que dans ſon imagination, il eſt clair que c'eſt le comble de l'extravagance, que de rendre hommage à ce qui n'eſt point en effet dans la nature des choſes. Si ce ſont nos ſemblables qu'on voudroit faire l'objet du culte, il eſt auſſi évident qu'ils ne poſſedent ni dans leur eſſence, ni dans leur dignité, les fondemens de la Religion. Si l'on adreſſe ſon culte à des Etres, & réellement exiſtans, & différens de la Nature Humaine, mais bornés dans leurs facultés comme dans leur eſſence, on leur donne un honneur que par cela même ils ne peuvent mériter. L'Adoration a un rapport immédiat avec le Souverain Empire. Elle ſuppoſe dans celui qui la reçoit, une *ſuprématie* qui le rende arbitre du bonheur & de la miſere des Mortels. Elle ſuppoſe dans celui qui la rend, une *dépendance* entiere & abſolue, qui le mette dans l'indiſpenſable néceſſité de travailler à plaire au Maître Souverain, pour éviter ſon courroux, & pour obtenir ſes faveurs. Mais l'une & l'autre de ces conditions ne peuvent avoir lieu, lorſqu'il s'agit des Etres finis & bornés. A quelque degré d'excellen-

ce

Digitized by Google

ce que vous portiez leur idée, vous n'en ferez jamais les Diſpenſateurs ſuprêmes de la Deſtinée Humaine. Ou ſi l'on étoit capable de leur attribuer un pareil pouvoir, on tomberoit par cette erreur d'entendement dans l'*Idolâtrie*, comme nous allons le voir tout à l'heure.

C'eſt donc avec raiſon que nous avons ajouté au nom de Dieu le titre de *Créateur des Cieux & de la Terre.* Le culte que les hommes doivent à la Divinité, eſt fondé non ſeulement ſur l'éminence des perfections qu'elle poſſede, mais ſur les relations qu'elle s'eſt formée avec les êtres intelligens qu'elle a produits. La Raiſon nous découvre dans la contemplation de l'Univers, la Cauſe premiere de toutes choſes. *Car les choſes inviſibles de Dieu, ſavoir tant ſa puiſſance éternelle que ſa divinité, ſe voient comme à l'œil par la création du Monde, étant conſidérées dans ſes ouvrages.* Ces ouvrages ſi magnifiques qui nous aſſurent de l'exiſtence de leur grand Ouvrier, le peignent à nos regards des traits ſouverains de la puiſſance, de la ſageſſe, & de la bonté infinies. De ces attributs réunis dans ſon Créateur, l'homme ſent naître tous les devoirs de la Religion Naturelle. Son eſprit eſt rempli des idées de l'admiration la plus vive, & ſon cœur pénétré des Rom. I. 20.

Digitized by Google

des ſentimens de la plus profonde reconnoiſſance. Il acquieſce avec ſoumiſſion à toutes les volontés de cette Nature ſublime qu'il reconnoît comme la Sageſſe même, & dont les ordres ne peuvent jamais avoir pour but, que des fins excellentes & ſortables à une entiere perfection d'idées & de deſſeins. Il redoute l'empire abſolu qu'exerce ſur l'univerſalité des Etres, celui qui les ayant tiré du néant, peut en diſpoſer à ſon gré; & cette crainte eſt un puiſſant motif de vigilance & d'attention à fuir tout ce qui pourroit attirer le courroux de ce Maître formidable. Enfin, l'expérience des bontés divines, l'attente de ſes faveurs à l'avenir, inſpire à la créature raiſonnable l'amour de cette Cauſe unique de tous les biens dont elle jouit, ou dont elle peut former l'eſpérance. De ces notions du Dieu créateur, de ces ſentimens qui en ſont la ſuite néceſſaire, réſultent tous les hommages extérieurs, tous les honneurs ſenſibles qui forment le Culte ſolemnel de la Religion. Ce Culte eſt donc évidemment conſtitué par l'entier & total dévouement de toutes les facultés du corps & de l'ame. Or ce dévouement a pour principe les vertus de celui auquel il ſe rapporte, auſſi-bien que les relations que forme entre lui & les hommes

Digitized by Google

mes le grand nom de Créateur. Attribuer ce titre incommunicable à un autre, ou rendre à un autre qu'on ne connoît point ſous ce titre, des honneurs qui ne ſont dûs qu'à une Majeſté Souveraine, c'eſt le plus haut degré de folie, & le dernier de tous les outrages contre cette Majeſté infinie. C'eſt préciſément en quoi conſiſte l'*Idolâtrie*. C'eſt ce qui démontre la juſteſſe de notre définition de ce crime, en diſant, que c'eſt *rendre des hommages religieux à quelque Etre que ce ſoit qu'au Dieu Créateur du Ciel & de la Terre.*

Sans parler donc des égaremens dans la maniere du Service Divin par rapport au ſecond Précepte de la Loi; ſans anticiper ſur la matiere du *Service des Images*, défendu immédiatement après notre Texte; à nous renfermer dans les limites les plus préciſes; à n'examiner que *l'Idolâtrie d'objet*, comme s'exprime l'Ecole; il eſt clair par la définition qui vient d'être donnée de ce crime, qu'on peut le conſidérer ſous trois claſſes différentes, ſavoir, La *Chimere du Polythéiſme*, le *Service des Créatures*, l'*Adoration des Ouvrages de l'Art*.

Par le *Polythéiſme*, c'eſt-à-dire la *Pluralité des Dieux*, j'entends la bizarre penſée qui multiplie la Divinité, ou qui recon-

Digitized by Google

reconnoiſſant dans le Ciel un Dieu ſuprême, lui aſſocie des compagnons de ſa gloire, & lui fait partager avec d'autres la ſouveraineté de l'empire du Monde. Il ſemble que cet extravagant Syſtême ait été le plus généralement reçu dans le *Paganiſme*. Ce que nous ſavons de leur Mythologie, nous le devons principalement aux Poëtes *Grecs* & *Latins*, qui furent comme les Dépoſitaires de la Tradition, & les Théologiens du Peuple. Il ne ſeroit pas même difficile de faire voir que les plus illuſtres Philoſophes de l'Antiquité ont été capables de tomber dans les mêmes égaremens. Du moins on ne peut qu'en juger de la ſorte, ſur les contradictions qui regnent dans leurs Ecrits par rapport aux objets de notre Adoration. *Socrate* ſemble quelquefois avoir connu le Dogme de l'Unité de Dieu; & d'autrefois il nous parle *des Dieux* comme s'il en admettoit pluſieurs. Ici, on ſeroit tenté de le mettre au rang des vrais Adorateurs du Souverain Etre; & là, on voit par ſa conduite, qu'il ſuppoſoit que l'Univers étoit dirigé par des Divinités inférieures & ſubalternes. *Platon*, ſon diſciple, n'eſt pas plus à couvert du reproche de *Polythéiſme*. Il s'exprime d'une maniere équivoque, qui a donné lieu de juger plus favorablement de

ſes

Digitized by Google

ſes ſentimens, que de ceux des autres Philoſophes. Cependant il eſt certain que *Platon* croyoit qu'il y avoit trois Dieux; trois Etres diſtincts & ſéparés par leur nature, qui avoient concouru à la formation de l'Univers. Et il n'eſt pas moins certain que ce fameux *Grec* vouloit qu'on adorât les *Génies*, ou les *Démons*, comme on diſoit alors, c'eſt-à-dire, certains Etres inviſibles qu'il croyoit partager entr'eux l'empire du Monde ſous les grandes Divinités.

Non moins extravagant, & plus général encore, étoit ce que nous avons nommé *le Service des Créatures.* Peu content de ſe figurer cette multitude d'Etres imaginaires qu'on appelloit les Dieux céleſtes, les Dieux marins, les Dieux terreſtres, les Dieux infernaux; peu content d'avoir établi des Divinités qui préſidaſſent ſur tous les événemens grands & petits, comme la paix & la guerre, la ſanté & la maladie, les noces & les enterremens; le *Paganiſme* ſe fit des Dieux de certains objets ſenſibles, il érigea certaines créatures en Divinités. Pour parler juſte, toutes les créatures reçurent l'honneur de l'Encens & des Autels, ſelon les climats divers, & ſelon les traditions différentes que les Peuples inſenſés ſuivoient en aveugles. Les Aſtres

Digitized by Google

furent probablement les premiers objets de ce Service extravagant. Du-moins paroît-il que dans l'*Orient* ces corps lumineux qui brillent au Ciel, étoient généralement reconnus comme les arbitres de la deſtinée des Mortels. Les *Perſes*, les *Chaldéens*, les *Arabes*, tous les habitans de l'Orient & du Midi de notre Terre, adoroient le Soleil, la Lune, & les Etoiles. Nous trouvons dans nos *Ecritures* une infinité de monumens de ces excès du *Paganiſme*. Témoin cette proteſtation que fait le ſaint Homme *Job*, d'avoir toujours évité de participer aux fauſſes Religions; proteſtation qui nous inſtruit & de l'objet commun de l'Idolâtrie d'alors, & de la maniere d'en exercer les actes: *Si j'ai regardé le Soleil lorsqu'il brilloit le plus, & la Lune marchant noblement; & ſi mon cœur a été ſéduit en ſecret, & ſi ma main a baiſé ma bouche!* Témoin la défenſe expreſſe qui ſe trouve dans le Chapitre IV. du *Deutéronome*. *Prens garde, qu'élevant tes yeux vers les Cieux, & ayant vu le Soleil, la Lune, les Etoiles, & toute l'Armée des Cieux, tu ne ſois pouſſé à te proſterner devant eux, & ne les ſerves.* Au ſervice des Aſtres on ajouta celui de toutes les créatures. On adora les Elémens, comme quelques Peuples, qui fai-

Job XXXI. 26, 27.

Deut. IV. 19.

Digitized by Google

faiſoient du *Feu* la Divinité ſupérieure à toute autre, tandis que leurs voiſins ſoutenoient au contraire que ce titre étoit plutôt dû à *l'Eau*, puisqu'elle ſe rendoit maîtreſſe du *feu* jusqu'à l'éteindre. On adora les hommes, & après leur mort & durant leur vie. Après leur mort, ceux qu'on appelloit des Héros dans la *Grece*, étoient honorés des hommages religieux; & là-deſſus nous trouvons dans *Hérodote* un mot ſingulier ſur la différence de la Religion des *Orientaux* & de celle des *Grecs*: ſavoir, que les premiers *n'avoient point de ſimulacres, parce que les Dieux qu'ils ſervoient n'avoient point été des Mortels, comme les Divinités Grecques.* Les *Romains* imiterent ce genre de folie. Ils faiſoient *l'Apothéoſe*, ou, comme on parle aujourd'hui, *la Canoniſation* de leurs Empereurs, dès qu'ils avoient rendu l'ame; juſques-là que les plus infames de ces Princes devenoient l'objet de l'adoration, comme les plus vertueux; juſques-là que ſouvent un Empereur étoit érigé en Dieu, par un Succeſſeur impatient qui l'avoit fait périr par le poiſon ou par le fer. Il y eut même de ces Monarques fols d'un Peuple auſſi fol qu'eux, qui ſe firent paſſer pour des eſpeces de Divinités pendant leur vie même. On leur érigeoit des Autels, on leur

Digitized by Google

offroit des Sacrifices, on leur consacroit des Temples & des Prêtres, on juroit par leur nom, & l'on invoquoit leur Génie. Et *Caligula*, pour renchérir sur tout ce qu'on avoit jamais oui dire des excès de l'Humanité, voulut être aggrégé dans la société de ses propres Sacrificateurs, en sorte qu'il étoit à la fois & le Dieu, & le Prêtre, & l'Objet de son culte, & l'Adorateur de lui-même. On adora tous les Animaux; les Poissons que la Mer renferme dans sa vaste enceinte, les Bêtes à quatre pieds qui marchent sur notre Terre depuis la plus petite jusqu'à la plus grosse, les Insectes eux-mêmes qui se remuent à peine, ou qui rampent dans la poussiere. Qui ne sait que l'*Egypte* en particulier avoit rendu fameux le Culte d'*Apis*, & que cet *Apis* étoit un Bœuf d'une certaine couleur & avec de certaines marques? Qui ne sait que cette Nation, d'ailleurs si éclairée dans les Sciences, se prosternoit aux pieds d'un Singe, d'un Chien, d'un Chat, & que toute l'autorité des *Romains* dans *Alexandrie*, n'empêcha pas qu'un Soldat ne fût déchiré par la populace, pour avoir fouetté un chat dans les rues de cette ville? On adora les productions de la Terre. Les Plantes les plus communes devinrent des Divinités. Celles qui servent de nourriture

Digitized by Google

ture aux hommes, furent encenſées par les hommes. Les Oignons, & les autres Herbages qui ſe recueillent dans les jardins, avoient part aux honneurs ſacrés. Perſonne n'ignore la ſatyre que fit de ce genre de folie un Poëte *Payen*, en félicitant certaines Nations du *rare privilege de cultiver leurs Divinités avec les légumes de leurs potagers.*

La derniere ſorte d'Idolâtrie que nous avons marquée, c'eſt *l'Adoration des ouvrages de l'Art.* Après avoir rempli l'Univers de Dieux qui n'exiſtoient que dans l'imagination des Prêtres, ou dans les Ecrits d'*Homere*, d'*Héſiode*, de *Virgile*, d'*Ovide*, & d'autres Poëtes impoſteurs, on remplit les Temples de peintures, de ſimulacres, de ſtatues, que l'on érigea en objet de Culte & de Service religieux. Le Sculpteur & le Peintre, le Doreur & le Charpentier, le Potier & le Forgeron, furent les auteurs des Divinités publiques. C'eſt dans l'attelier des Artiſans que ſe formoient les *Jupiter Olympien*, les *Minerves Athéniennes*, les *Dianes d'Epheſe*, & leurs ſemblables. Les Forêts, la Terre, les Mines, d'où ſe tirent les Arbres, l'Argile, les Métaux, étoient des ſources inépuiſables de Divinités pour le *Paga-*

Digitized by Google

Horace, quoique dans un ſiecle ſi ſ, n'a pu s'empêcher de ré- d'une raillerie inſultante ſur rie brute, en faiſant parler *un ieu de bois*, qui avoue ingénument *devoir ſon exiſtence à l'Ouvrier* qui n'avoit pas trouvé qu'il fût propre à faire *un banc*, & qui en avoit taillé *une Divinité*. Les Prophetes font de cette incroyable extravagance les plus éloquentes deſcriptions. *Eſaïe* s'écrie au Chap. XLIV. de ſes *Révélations: Le Forgeron prend le ciſeau, & travaille avec le charbon, & le forme avec des marteaux. Il le fait à force de bras, même ayant faim, tellement qu'il n'en peut plus: & s'il ne boit point d'eau, il en eſt tout fatigué. Le Menuiſier étend ſa regle, & crayonne avec de la craye: il le fait avec des équerres, & le forme au compas, & le fait à la reſſemblance d'un homme, & le pare comme un homme, afin qu'il demeure dans ſa maiſon. Il ſe coupe des cedres, & prend un cyprès, & un chêne, qu'il a fait croître parmi les arbres de la forêt. Il plante un frêne, & la pluye le fait croître. Puis il ſervira à l'homme pour brûler; car il en prend & s'en chauffe, même il en fait du feu & en cuit du pain: il en fait auſſi un Dieu fort, & ſe proſterne [devant lui], il en fait*

Eſ. XLIV. 12-17.

Digitized by Google

fait une image taillée, & l'adore — il lui fait ſa requête, & dit, délivre-moi, car tu es mon Dieu fort. En voilà aſſez pour vous faire connoître en quoi conſiſte *l'Idolâtrie*, & quelles en ſont les eſpeces. Elles ſont toutes injurieuſes à l'homme, outrageantes à la Divinité. Elles ſont toutes l'objet du courroux de ce Dieu, qui, dans la premiere des Loix qu'il donna au Peuple d'*Iſraël*, lui dit, *Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face.*

II. PARTIE.

Nous devons donner la Seconde Partie de ce Diſcours à examiner quelle eſt *l'Origine*, & quelles furent *les Cauſes* de l'Idolâtrie. A l'égard de ſon *origine*, nous ne pouvons pas nous promettre d'en faire d'exactes recherches dans un Exercice tel que celui-ci. Des diſcuſſions chronologiques, des citations ſavantes, un examen critique de paſſages *Hébreux*, *Grecs* & *Latins*, c'eſt ce qui eſt indiſpenſablement requis, pour tâcher de déterminer l'époque funeſte où l'Idolâtrie prit naiſſance. Mais ces ſortes de recherches, néceſſaires ſur ce ſujet, ne ſont point du reſſort de la Chaire. Elles ne peuvent convenir qu'à un Traité, où l'on permet à l'Auteur de produire

Digitized by Google

ſon érudition, & où le Lecteur peut juger de l'état des choſes, en remontant aux ſources mêmes qui lui ſont indiquées. En général, le tems où l'on peut aſſigner la naiſſance de l'Idolâtrie, ne paroît pouvoir être que poſtérieur au Déluge. Et les endroits qui virent s'élever cette contagion fatale dont le Genre-humain s'infecta bientôt, doivent avoir été les climats où la Diſperſion jetta d'abord les Peuples. Je trouve en effet que la plupart des Savans rapportent l'époque de l'origine du *Paganiſme*, à celle de la Confuſion des Langues, & qu'ils regardent l'*Orient* comme le climat où le *Polythéiſme* établit d'abord ſon empire. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait pluſieurs grands hommes qui remontent bien avant le Déluge, & qui mettent au rang des crimes du premier Monde cet affreux oubli du Créateur, qui lui fit préférer la créature ou la chimere de l'eſprit humain. Quelques-uns même veulent que peu de ſiecles depuis la naiſſance de l'Univers ſe ſoient écoulés ſur la durée de la Foi & du Culte d'un ſeul Dieu Maître des Cieux & de la Terre. Selon eux, le premier Pécheur eut la douleur de voir, dans ſa vieilleſſe, ſes petits-enfans ajouter à leur dépravation originelle le honteux excès de l'Idolâtrie. Ils prétendent qu'*A-*

Digitized by Google

qu'*Adam* étoit à peine ayeul, que les hommes avoient déjà fait entr'eux un funeſte ſchiſme dans la Religion, les uns étant fideles ſerviteurs de Dieu, & les autres ayant appris à fléchir le genou devant *ceux qui de leur nature ne ſont point Dieux.* Ce qui jette les Savans dont nous parlons, dans cette penſée, c'eſt l'interprétation que font quelques Rabbins d'un célebre paſſage de la Geneſe. Au verſet 26. & dernier du Chapitre IV. de ce Livre, immédiatement après avoir raconté la naiſſance d'*Enos*, l'Hiſtorien ſacré ajoute, dans nos verſions, *alors on commença d'appeller du nom de l'Eternel.* Le Texte *Hébreu* eſt obſcur & pour les termes & pour le ſens. En ſuppoſant que le mot d'*appeller*, dans notre Langue, réponde à celui de l'Original, on demande ce que ſignifie cette phraſe, *appeller du nom de l'Eternel?* Les Interpretes propoſent divers commentaires. Les uns trouvent-là *l'établiſſement des Aſſemblées publiques de Religion.* Les autres y cherchent *la diſtinction des Familles des gens de bien* appellées dans la ſuite *les fils de Dieu*, & *des Familles de ces hommes* violens qui bientôt après *remplirent la Terre de rapine & d'extorſion.* Mais les Commentateurs qui trouvent ici l'époque de l'Idolâtrie, traduiſent autrement le Tex- Gal. IV. 8.

Digitized by Google

te *Hébreu*, & lui attribuent un ſens tout différent. Ils veulent que l'on rende l'Original par ces mots, *Alors on profana l'invocation du nom de l'Eternel.* C'eſt-à-dire ſelon eux, alors on commença à tranſporter le titre de Dieu à des Etres différens. On commença à *adorer la Créature en abandonnant le Créateur.* Sur cette traduction & ſur ce commentaire, on veut que l'Idolâtrie ſoit preſque auſſi ancienne que la multiplication du Genre-humain. On prétend que du vivant même du premier homme, ſa famille ait ſubſtitué ce culte abominable, à celui du ſeul vrai Dieu, dont il lui avoit donné l'exemple. Que s'il eſt permis d'oppoſer conjecture à conjecture, nous avouerons qu'il nous paroît plus probable que ce ne fut qu'après le Déluge que ces égaremens commencerent à s'établir. Car *premiérement*, c'eſt fonder un Syſtême ſur une légere apparence, que de le fonder ſur le ſens d'un mot d'une Langue très-ancienne, qui eſt aujourd'hui peu connue, & qui fut toujours extrêmement équivoque. En *ſecond lieu*, le ſens qu'on donne au terme original n'eſt rien moins que démontré, puiſqu'il paroît par les paralleles, qu'il doit ſouvent être rendu comme ont fait nos Verſions. En *troiſieme lieu*, quand il faudroit traduire dans

Digitized by Google

dans ce paſſage *profaner*, s'enſuivroit-il qu'il fût queſtion de *l'Idolâtrie?* N'y a-t-il pas d'autres profanations du Saint Nom de Dieu dont les hommes ſe ſoient rendus coupables? *Le Blaſphême*, *l'Impiété*, *l'Irreligion*, *l'Athéiſme*, ne ſont-ce pas des *profanations* auſſi terribles de ce Nom ſacré, que le fut *l'Idolâtrie?* En *quatrieme lieu*, paroît-il naturel de penſer que ſous les yeux d'un homme qui étoit ſorti immédiatement des mains du Créateur, que pendant que ce Monument ſenſible de l'Exiſtence du ſeul vrai Dieu ſubſiſtoit encore, les Enfans d'*Adam* ſe fuſſent détournés du culte de ce Souverain Etre, pour ſe former de fauſſes Divinités? Diſons donc qu'il eſt vraiſemblable que l'Idolâtrie ne fut point le crime du premier Monde. Diſons que même après le Déluge, tant que vécurent *Noé* & *ſes trois fils*, les Réparateurs du Genre-humain, on ne peut ſe perſuader que les hommes euſſent perdu le ſouvenir du miracle de vengeance qui avoit été opéré par le Créateur, & du miracle de charité par lequel il avoit ſauvé des eaux du Déluge le Patriarche avec toute ſa famille. Mais lorsqu'après la mort de leurs Chefs, les familles multipliées ſe furent éloignées des ſources de la Tradition, elles tomberent inſenſiblement

Digitized by Google

ment dans l'ignorance. Et lorsque les hommes eurent été répandus à droite & à gauche dans toute l'*Aſie* après la confuſion des Langues, les Sociétés particulieres, n'étant plus liées par des nœuds communs dans la Vie Civile, ceſſerent bientôt d'être unies dans les mêmes ſentimens de Religion. Peu-à-peu les habitans de la *Chaldée*, & les Peuples de l'*Egypte*, s'imaginerent que la Divinité devoit avoir une forme ſenſible, & ſe manifeſter aux yeux des Mortels. Peu-à-peu, confondant l'ouvrage avec l'Ouvrier, ils firent des Cieux, domicile du Créateur, les principes mêmes de toutes choſes. Peu-à-peu les Aſtres leur parurent dignes d'attirer les reſpects de ces Mortels, dont ils frappent les regards avec tant d'éclat. Les uns adorerent les Etoiles. Les autres regarderent la Lune comme la Reine des Cieux. Et les autres, éblouis de la gloire de cet Aſtre, la ſource de la lumiere & de la chaleur, penſerent non ſeulement que le Soleil fut le Temple de la Divinité, mais que le Soleil étoit la Divinité elle-même. Ainſi les ſiecles qui ſuivirent le Déluge, paroiſſent avoir été l'époque de la naiſſance de l'Idolâtrie. Ainſi les climats de l'*Orient* ſemblent être le lieu fatal d'où ces cultes erronés ſe répandirent ſur toute la Terre.

A

Digitized by Google

A l'égard des *Cauſes* de ces incroyables égaremens, il eſt plus facile de les découvrir, qu'il ne l'eſt d'en fixer certainement l'origine. Dans quelque tems que vous placiez les premiers Idolâtres, ſous quelque ciel que vous les ſuppoſiez nés, on peut penſer que pluſieurs principes d'erreur ſe réunirent pour produire & pour fortifier celle-ci. Sans entrer dans le détail de toutes les ſources particulieres d'égarement, qui peuvent avoir été différentes ſelon les différens Peuples, on en voit de générales pour tous. Nous ne pouvons que mettre parmi les plus éloignées, la conjecture de l'Auteur du Livre de *la Sageſſe*, qui attribue à une folle tendreſſe paternelle le culte des créatures. Il ſuppoſe qu'un Roi ayant perdu un fils qui lui étoit cher, s'imagina follement que cet objet de ſon amour étoit quelque choſe de plus qu'humain. Il veut que ce Pere aveugle, ayant fait repréſenter ſon fils par des images, exigea que l'on rendît à ces images les honneurs ſuprêmes de l'Encens & des Autels. Il ſe peut en effet que la tendreſſe pour certaines perſonnes mortes, ait fait groſſir la liſte des fauſſes Divinités, comme nous en trouvons des exemples dans l'Hiſtoire *Grecque* & *Romaine*. Mais cette extravagance ſuppoſe une extravagance Sap. XIV. 15.

Digitized by Google

gance déjà établie. Cette Idolâtrie particuliere eſt fondée ſur le Syſtême général des Idolâtres, & c'eſt de l'introduction de cette erreur commune du *Paganiſme*, que nous recherchons les cauſes. Diſons donc, premiérement, M. F. que *l'Ignorance* fut la grande ſource de cet excès dont le Genre-humain ſe rendit coupable, & où une grande partie ſe trouve encore plongée dans de vaſtes Etats de notre Continent, & dans tout le Continent du Nouveau Monde, à la réſerve du petit nombre de *Chrétiens* qui y ſont diſperſés. *L'Ignorance* dont je parle eſt celle du Dogme fondamental de la Création du Monde. Cette Doctrine eſt une barriere impénétrable au torrent du *Polythéiſme* & du Culte des faux Dieux. Dès que l'homme connoît ſon premier Principe, il y découvre celui auquel il doit, comme à ſa derniere fin, rapporter ſes hommages & ſes adorations. La Raiſon qui nous dit qu'il y a un Dieu Créateur de toutes choſes & dont toutes choſes dépendent, nous crie en même tems d'une voix puiſſante, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu le ſerviras lui ſeul.* Et de-là vient que le Légiſlateur des *Hébreux*, voulant oppoſer les plus fortes digues au penchant fatal qu'ils avoient pris en *Egypte*, grava ſur

Digitized by Google

ſur le frontiſpice de ſon Ouvrage cette majeſtueuſe Inſcription, *Au commencement Dieu créa les Cieux & la Terre.* Gen. I. 1. Delà vient qu'il entra dans le détail de la formation des Créatures terreſtres, & de l'Homme en particulier, afin que l'homme ne perdît jamais de vue le principe unique de ſon exiſtence. Dans le même deſſein, le quatrieme Précepte du *Décalogue* établit un monument à jamais durable de la naiſſance du Monde, dans le retour de ce *ſeptieme jour* conſacré d'une maniere ſolemnelle à célébrer le grand Auteur de cet Univers, qui *l'ayant créé en ſix jours*, ceſſa d'agir & de produire de nouveaux ouvrages, ce que l'*Ecriture* appelle *le Repos de l'Eternel.* Exod. XX. 10. 11. Mais avant que la *Révélation* vînt au ſecours de la *Raiſon* pour la faire remonter à cette premiere époque, & à meſure que la Tradition s'éloignoit de ſa ſource, la connoiſſance du vrai Dieu s'affoibliſſoit de degré en degré, le Dogme de la Création ne ſe montroit plus brillant de la même évidence qu'il conſerva dans les premiers ſiecles. Comme l'Athéiſme eſt le dernier des excès où puiſſe tomber la Nature Humaine, comme il faut faire violence à toutes les notions de l'eſprit & à tous les ſentimens de la conſcience, pour attribuer au Hazard

Digitized by Google

zard la formation de tous les Etres & ſpirituels & ſenſibles, on ſe livra aux imaginations les plus ſpécieuſes pour réſoudre le Problême de la Production du Monde. On chercha de tous côtés quel pouvoit être l'Auteur des merveilles qui éclatent de toutes parts dans les Cieux & ſur la Terre. On s'efforça *en tâtonnant*, de rencontrer le Directeur ſuprême de tous les événemens, dont on ſentoit que le cours ne pouvoit qu'être modéré par une vaſte puiſſance & par une haute ſageſſe. Dans cette perplexité d'eſprit, dans cette confuſion de penſées, on ſe fit des Etres imaginaires qu'on appella des *Dieux*. Et ſelon le génie, le goût, & l'intérêt divers des Peuples, les uns tomberent dans l'Idolâtrie ſpéculative, je veux dire la Créance de pluſieurs Divinités partageant entr'elles l'empire du Monde. Les autres, plus attachés à l'impreſſion de la Matiere ſur leurs organes corporels, ſe choiſirent pour Divinités, ceux de tous les Etres qui frappoient leurs ſens, où ils crurent remarquer le plus de grandeur & le plus de majeſté.

Act. XVII. 27.

La ſeconde Cauſe générale de ce Syſtême de Menſonge, c'eſt, M. F. *le penchant* que nous avons *pour les choſes ſenſibles*. Ce penchant eſt ſi fort dans la plu-

Digitized by Google

plupart des hommes, qu'ils font de leurs yeux les seuls dépositaires de la Vérité. On s'imagine que ce qui ne peut être aperçu, n'existe point en effet. On a de la peine à se persuader qu'il puisse y avoir des êtres réels, qui pourtant soient essentiellement différens des Corps & de la Matiere. On n'acquiesce qu'avec peine à l'intellection pure des Esprits, si j'ose m'exprimer de la sorte; je veux dire que de toutes les idées dont notre ame est susceptible, celle de la spiritualité de certaines substances est une des plus difficiles à se faire recevoir du commun des hommes. Cela est si vrai que le Peuple, même parmi les *Chrétiens*, se révolte contre le langage des Philosophes, lorsqu'on lui propose les abstractions précises de la Métaphysique. Cela est si vrai, que des Philosophes mêmes d'un grand nom, ont semblé confondre la faculté de penser avec la puissance de se mouvoir, dans la maniere dont ils expliquent les opérations de l'Ame. L'illusion étant donc si facile, le penchant à l'erreur si général, il n'est pas difficile de comprendre le progrès de l'Erreur dans des siecles ténébreux. L'*Ignorance* se joignit à l'*Amour des choses sensibles*. Après avoir méconnu Dieu, on voulut voir de ses yeux celui à qui on attribuoit

Digitized by Google

fauſſement ce glorieux titre. On les porta, ces yeux trompés par un éclat décevant, vers les plus brillantes créatures. On crut découvrir dans quelques-unes les traits dont l'imagination ſe peignoit la Divinité. On arrêta-là ſes recherches, & l'on ſe proſterna devant des êtres matériels, après avoir perdu les idées du ſeul Etre ſpirituel digne des hommages religieux de la créature raiſonnable.

D'autres cauſes de l'Idolâtrie ſe joignent encore aux deux précédentes, & mériteroient de nous arrêter. Telle eſt *l'Utilité* que le Genre-humain tire de certaines créatures, qui le porta à les déifier. Telle eſt *la multitude des beſoins* de l'homme, qui le preſſoit d'en chercher les remedes différens dans le recours à des êtres plus heureux & plus puiſſans que lui. Telle eſt *la Diverſité des perfections* qui brillent dans le Gouvernement de l'Univers, en vertu de laquelle on s'imagina qu'il y avoit diverſité d'Etres divins qui préſidoient ſur les événemens. Mais il faut finir, & finir même ſans avoir le tems de tirer les concluſions qui réſultent de ce Diſcours. Nous les renfermons toutes dans cette ſeule conſéquence, que nous vous donnons à méditer, & à appliquer aux intérêts de votre foi & de votre ſanctification.

Digitized by Google

tion. Cette conſéquence, c'eſt que *l'Idolâtrie* eſt un des plus grands crimes qui puiſſent ſe commettre, un des plus odieux attentats qu'on puiſſe former contre la Majeſté Divine. Appliquez-la; cette conſéquence, à la ſéparation que nos Ancêtres firent d'avec *Rome*, & jugez s'ils furent blâmables de quitter une Egliſe où l'on tranſporte aux créatures une partie du Culte Religieux. Appliquez-la à votre conduite. Il y a une *Idolâtrie pratique* plus délicate, mais non moins dangereuſe que celle que nous venons d'examiner. C'eſt *l'habitude du vice.* C'eſt *la rebellion* contre les Loix du ſeul vrai Dieu qu'on fait profeſſion de reconnoître. C'eſt de préférer au ſoin d'accomplir ſes Commandemens; *le ſoin d'accomplir les deſirs de la convoitiſe.* Rom. XIII. 14.

Ainſi, par exemple, cet Avare qui *met ſon eſpérance en l'or*, & qui *dit au fin or, tu es ma confiance*; ce Senſuel qui fait de *ſon ventre ſon Dieu*, & qui *n'a d'affection que pour les choſes de la Terre*; cet Orgueilleux, qui *ſacrifie à ſon filet*, & qui *fait des encenſemens à ſon rets*, s'applaudiſſant de ſes ſuccès, & diſant, *je l'ai fait par la force de ma main, & par ma ſageſſe; car je ſuis entendu*; cet Impur qui *ôte les membres de* CHRIST *pour en faire les membres d'une paillarde*; ce Job XXXI. 24. Phil. III. 19. Hab I. 16. Ec. X. 13. I. Cor. VI. 15.

Digitized by Google

Vindicatif qui médite la perte de son ennemi au mépris de celui qui a dit, *à moi est la vengeance:* ce sont autant d'*Idolâtres*, à qui l'*Ecriture* dénonce qu'ils *n'hériteront point le Royaume des Cieux.* Heureux le *Chrétien*, qui en examinant soigneusement ses sentimens & sa maniere de vivre, y découvre, au-lieu de ce honteux attachement au péché, l'affection sincere & constante de *garder les Commandemens de l'Eternel son Dieu*, & d'*achever en sa crainte la sanctification*, en *se nettoyant de toute souillure de chair & d'esprit.* Dieu veuille nous en faire la grace; & à lui soit gloire & louange dans tous les siecles, Amen.

Rom. XII. 19.

1. Cor. VI. 10.

Deut. XI. 1.

2. Cor. VII. 1.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XXIII.

DU CULTE DES IMAGES.

Tu ne te feras point d'Image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là-haut aux Cieux, ni ici-bas ſur la Terre, ni dans les Eaux ſous la Terre; tu ne te proſterneras point devant elles, & tu ne les ſerviras point. EXODE XX. 45.

MEs petits enfans, gardez-vous des Idoles. C'eſt par cette exhortation, auſſi importante dans ſa matiere, que conciſe dans ſes expreſſions, que l'Apôtre *Saint Jean* termine ſa premiere Epitre. Elle n'a rien, M. F. qui doive nous ſurprendre de ſa part. Nourri dans l'étude des *Saintes Lettres*, il connoiſſoit l'horreur que Dieu a toujours témoignée pour ce culte profane, par lequel, proſterné devant *le bois & la pierre*, l'homme prétend honorer l'Etre immenſe & ſpirituel. Inſtruit de l'Hiſtoire de ſa Nation, il n'ignoroit pas ce qu'il en avoit

1 Jean V. 21.

2 Tim. III. 15.

Deut. XXVIII. 36.

Digitized by Google

plus d'une fois coûté à ſes ancêtres, pour avoir ſubſtitué à la Forme d'adoration que le ſouverain Légiſlateur leur avoit preſcrite, le ſervice d'*Images qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher.* Eclairé des lumieres du *Chriſtianiſme*, il ſavoit que pour être ſauvé, il faut, ſelon le Commandement de ce JESUS, *qui eſt le vrai Dieu & la Vie éternelle, adorer en eſprit & en vérité* le *Dieu* qui *eſt* eſprit & vérité. Ces conſidérations, en montrant en général avec quel ſoin on doit *ſe garder des Idoles*, juſtifient auſſi l'avis particulier que *Saint Jean* donne ici aux *Chrétiens* de ſon tems, de *s'en garder.* Comme pluſieurs d'entr'eux avoient *été Gentils, tranſportés après les images muettes*, il y avoit à craindre, ſoit qu'ils euſſent conſervé un ſecret penchant pour ce culte honteux, ſoit qu'en le déteſtant au fond du cœur le commerce inévitable qu'ils avoient avec ceux qui y adhéroient encore, ne les entraînât eux-mêmes à y participer extérieurement. Quoi de plus digne, & de la piété, & de la charité du *Diſciple que* JESUS *aimoit*, que de prémunir *ſes freres*, (ou, comme ſon âge & ſa tendreſſe l'autoriſoient à les nommer, *ſes enfans*) contre une pratique ſi coupable, ſi dangereuſe, ſi contraire au génie de l'*Evan-*

Apoc. IX. 20.

1. Jean V. 20.

Jean IV. 24.

1. Cor. XII. 2.

Jean XXI. 20.

Digitized by Google

l'*Evangile? Mes petits enfans, gardez-vous des idoles.*

C'eſt à preſſer cette ſage exhortation que nous devons travailler dans ce Diſcours, en développant *le ſecond Commandement* du *Décalogue*, dans lequel *le Service des idoles* eſt ſi expreſſément défendu. Cette défenſe ne s'adreſſe pas moins aux *Chrétiens*, qu'elle ne s'adreſſoit aux *Iſraélites*, puiſque les raiſons qui la fondent ne ſubſiſtent pas moins dans un tems que dans un autre. Et nous ſommes autant obligés d'y faire une ſérieuſe attention, que l'étoient ces *Chrétiens*, autrefois idolâtres, que *Saint Jean* avertiſſoit de *ſe garder des idoles.* D'autant plus, que ſi jamais nous venions à tomber dans l'Idolâtrie, nous ſerions plus criminels encore, que ne le furent, en s'y livrant, les *Iſraélites* nouvellement ſortis d'*Egypte*, ou les *Payens* nouvellement convertis. Imprimons donc fortement dans nos cœurs la défenſe de mon Texte. *Tu ne te feras aucune image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là-haut aux Cieux, ni ici-bas ſur la Terre, ni dans les Eaux ſous la Terre: Tu ne te proſterneras point devant elles, & ne les ſerviras point.*

A l'exemple de l'Auteur de notre *Catéchiſme*, nous avons appellé ce Précep-

Digitized by Google

te, *le ſecond Commandement.* En effet (outre qu'en ne le conſidérant que comme un appendice ou une explication du premier, on ſe met dans la néceſſité, ou de faire de cette déclaration, *Je ſuis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai retiré du païs d'Egypte, de la maiſon de ſervitude*, le premier Commandement, ou de couper en deux celui qui défend *la Convoitiſe*, pour trouver le nombre de *dix paroles*) outre cela, dis-je, la défenſe dont il s'agit, eſt très-diſtincte de la précédente. Toutes deux ſe rapportent bien au même but général, qui eſt dans l'une & dans l'autre de régler le Culte Religieux; mais elles different l'une de l'autre dans leur but particulier; & cette différence conſiſte, en ce que l'une ſert à déterminer l'objet auquel nos adorations ſont dues, & que l'autre tend à éloigner tout hommage injurieux aux attributs de cet Objet. L'une prend ſa ſource dans l'unité de l'Etre Suprême, l'autre eſt fondée ſur ſa ſpiritualité. Dans l'une, Dieu ſe repréſente comme un Etre unique, ſeul digne d'adoration; dans l'autre il parle comme un Etre ſpirituel, exempt de toute matiere, incapable d'être repréſenté ſous quelque figure que ce ſoit, ou ſervi par le canal des objets ſenſibles. On viole donc la premiere, lorsqu'on ſe figure

Exod. XXXIV. 28.

Digitized by Google

gure pluſieurs Divinités, qu'on adore d'autres Etres que *le ſeul vrai Dieu qui a fait les Cieux & la Terre*, quoiqu'on ne ſe ſerve point *d'images*. On viole la ſeconde, lorſqu'on adreſſe un culte religieux *à des images*, quoique l'on prétende rapporter ce culte au *ſeul vrai Dieu*. Le *Polythéiſme* n'emporte pas néceſſairement le *Service des images*, puiſque les *Romains* paſſerent près de deux ſiecles ſans en avoir dans leurs Temples, quoique dès lors ils adoraſſent pluſieurs Divinités. Et le *Service des images* ne ſuppoſe pas toujours le *Polythéiſme*, puiſque ceux d'entre les *Chrétiens* qui vénerent les images, ne croient pourtant pas qu'il y ait pluſieurs Dieux. Il eſt vrai que, quoiqu'on puiſſe pécher contre le premier Précepte ſans violer le ſecond, on ne peut enfreindre celui-ci ſans tranſgreſſer, au moins indirectement, celui-là, puiſque c'eſt en quelque ſorte *ſe faire d'autres Dieux*, que de ſervir, même relativement au vrai Dieu, des images. Mais ces deux Commandemens n'en ſont pas moins diſtincts, puiſque (pour employer encore ici les expreſſions du *Catéchiſe*) „ comme dans le premier Dieu „ a déclaré qu'il eſt le ſeul qu'on doit a„ dorer, & non un autre, il nous fait „ entendre dans celui-ci quelle eſt la

„ droite forme de cette adoration, pour „ nous éloigner de toute ſuperſtition, „ & de tout culte charnel".

C'eſt de l'explication de ce ſecond Précepte du *Décalogue*, que nous allons nous occuper ſous la bénédiction du Seigneur. Et comme, de même que tout Précepte qui commande, défend les vices oppoſés à ce qu'il commande, tout Précepte auſſi qui défend, commande les vertus oppoſées à ce qu'il défend; nous allons, appliquant cette regle invariable aux paroles que nous avons en main, examiner ſucceſſivement ces deux choſes. I. Quelle *Forme d'adoration* eſt ici *condamnée?* II. Quelle *Forme d'adoration* eſt ici *commandée?* C'eſt la diviſion générale de ce Diſcours, & le ſujet de votre attention religieuſe.

I. PARTIE.

Quelle *Forme d'adoration* eſt ici *condamnée?* Que défendoit aux *Iſraélites*, que défend aux *Chrétiens*, le ſecond Commandement de la Loi? C'eſt la premiere queſtion que nous avons à traiter. *Tu ne te feras*, dit le Souverain Légiſlateur, *aucune image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là-haut aux Cieux, ni ici-bas ſur la Terre, ni dans les Eaux*

Digitized by Google

Eaux ſous la Terre; tu ne te proſterneras point devant elles, ni ne les ſerviras. Tout Précepte, ſoit négatif, ſoit affirmatif, s'étendant généralement à tous les genres & à tous les degrés du vice qu'il défend ou de la vertu qu'il commande, il faut en conclure que celui que nous traitons actuellement, interdit en général tout genre & tout degré de ſuperſtition, toute idée & toute pratique injurieuſe à l'excellence de la Nature Divine, & capable de détourner les hommes du culte pur & ſpirituel qu'ils doivent au *Dieu incorruptible, que nul n'a vu ni ne peut voir.* Rom. I. 23. I. Tim. VI. 16. En particulier, & ſelon la lettre de ce Commandement, il défend tout culte adreſſé, ou à des Images, ſoit directement, ſoit relativement à des Divinités imaginaires; ou au vrai Dieu par le moyen d'images conſacrées ſoit à lui, ſoit à des créatures par rapport à lui. *Tu ne te feras aucune image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là-haut aux Cieux, ni ici-bas ſur la Terre, ni dans les Eaux ſous la Terre; tu ne te proſterneras point devant elles, & tu ne les ſerviras point.*

Dans ces paroles, *tu ne te feras aucune image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont aux Cieux, ni ici-bas ſur la Terre, ni dans les Eaux ſous la Terre,* Dieu ne défend pas abſolument toute ima-

image, pour quelque usage qu'on la fasse. Les créatures peuvent être représentées sans crime, soit par des figures symboliques qui expriment allégoriquement leurs attributs, soit par des images qui imitent leur forme & leurs traits. Dieu fit mettre *sur l'Arche* de l'Alliance *des Chérubins d'ouvrage fait au marteau*, & en fit *broder* sur *le voile* qui devoit cacher le Sanctuaire. Par son commandement exprès, *Moyse dressa dans le Désert un Serpent d'airain*, événement dont le *Sauveur* nous indique le mystere dans son entretien avec *Nicodeme*. Et *Salomon* fit poser la Mer d'airain sur *douze figures de bœufs*, sans qu'il paroisse nulle part dans l'*Ecriture* que Dieu l'ait desapprouvé *. On peut donc innocemment représenter les créatures. Il est très-permis de représenter, par exemple, les hommes, pour conserver la mémoire de leurs traits ou de leurs actions; les plantes, les animaux, pour rendre plus intelligibles & plus instructifs les Livres qui en traitent. On peut sans déroger à la profession du *Christianisme*, exercer la Sculpture, la Peinture, la Gravure, & tel autre Art imitateur. L'industrie & l'adresse requises

Exod. XXV. 18. -- XXVI. 31.

Nomb. XXI. 8, 9.

Jean III. 14. 15.

1. Rois. VII. 25.

* On peut même recueillir le contraire, du I. Livre des Chroniques XXVIII. 11-13.

Digitized by Google

ſes pour l'exercice de ces Arts, ſont des dons de Dieu; comme il paroît par l'exemple de *Betſaléel* & d'*Oholiab*, que *Dieu avoit remplis de ſon eſprit, en ſageſſe, en intelligence & en ſcience, pour toutes ſortes d'ouvrages, pour inventer tout ce qu'on peut faire en or, en argent, en airain, dans la ſculpture des pierres précieuſes pour les mettre en œuvre, & dans la ménuiſerie pour travailler en toute ſorte d'ouvrages.* Exod. XXXI. 2-6.

Mais s'il eſt permis en certains cas de repréſenter les créatures, il n'eſt jamais permis de repréſenter le Créateur. C'eſt tenter l'impoſſible, que de l'entreprendre; car l'Etre Suprême étant un Etre purement ſpirituel, *à qui ferions-nous reſſembler le Dieu fort, & quelle reſſemblance lui approprierons-nous?* Auſſi a-t-il abſolument interdit de tracer de lui quelque figure, de quelque maniere & dans quelque vue que ce ſoit. *Vous prendrez*, diſoit-il aux *Iſraélites*, *vous prendrez bien garde à vos ames, car vous n'avez vu aucune image, ni aucune reſſemblance, le jour que l'Eternel votre Dieu vous parla en* Horeb *du milieu du feu; de peur que vous ne vous corrompiez, & que vous ne vous faſſiez quelque image taillée.* Et pour faire d'autant mieux ſentir l'abſurdité d'un pareil deſſein, l'*Ecriture* en parle, Es. XL. 18. Deut. IV. 15, 16.

non

Digitized by Google

non comme d'une imitation réelle, mais comme d'une espece de changement qu'on fait de Dieu en une chose matérielle. Ps. CVI. 20. *Ils ont*, dit le *Psalmiste*, en parlant des *Israélites*, *ils ont changé leur gloire en l'image d'un bœuf qui broute l'herbe*; & Rom. I. 23. *Saint Paul* reproche aux *Payens*, d'avoir *changé la gloire du Dieu incorruptible, en la ressemblance de l'image de l'homme corruptible, & des oiseaux, & des bêtes à quatre pieds, & des reptiles.*

A la défense absolue de le représenter lui-même, Dieu ajoute celle de faire aucune image des créatures, qui soit destinée à être servie, vénérée, honorée de quelque maniere, à quelque intention, & dans quelque degré que ce soit. Et cette défense est si claire, si détaillée, si précise, qu'on ne sauroit imaginer aucune façon d'adresser un culte à des images, qui ne s'y trouve expressément condamnée: *Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut aux Cieux, ou ici-bas sur la Terre, ou dans les Eaux sous la Terre; tu ne te prosterneras point devant elles, & tu ne les serviras point.* Vous l'entendez, M. F. Dieu défend pour l'usage du Culte Religieux, *toute représentation, toute imitation* des créatures; soit *célestes*, comme les Anges;

Digitized by Google

ges, les Aſtres, les Oiſeaux; ſoit *terreſtres*, comme les Hommes, les Quadrupedes, les Reptiles; ſoit *aquatiques*, comme les Poiſſons, & autres choſes qu'on trouve dans la Mer ou dans les Rivieres. Il défend de leur adreſſer *quelque culte que ce ſoit*, par ces expreſſions générales, illimitées, & qui ne laiſſent lieu à aucune exception, *tu ne te proſterneras point devant elles, & tu ne les ſerviras point.* Le ſecond terme ôte toute occaſion à l'abus qu'on pourroit faire du premier, en excluant toute marque d'honneur, tout degré de vénération envers les images. Il défend *toute maniere de les avoir* pour un tel uſage, ſoit qu'on les faſſe de ſes propres mains, ou qu'on les faſſe faire par un autre, pour ſoi-même ou pour autrui. Témoin *Mica*, duquel il eſt dit, qu'*il fit un Ephod & des Marmouſets*, quoiqu'il eût *fait faire* ceux-ci *par un Fondeur*. Il défend ces choſes, ſoit qu'on les faſſe pour de *fauſſes Divinités*, comme ceux qui avoient des images de *Bahal*, de *Moloch*, de *Kémos*, & tels autres; ſoit qu'on prétende honorer par elles *le vrai Dieu*, comme ce *Mica* dont nous venons de parler, qui fit faire ſes idoles d'un *argent* que *ſa mere avoit dédié* pour cet effet *à l'Eternel*, & qui s'imagina *que l'Eternel lui feroit du bien*, par-

Jug. XVII. 3. 4.

Ibid. 3. 13.

parce qu'il avoit pris un Lévite pour Sacrificateur. Tu ne te feras aucune image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là-haut aux Cieux, ou ici-bas ſur la Terre, ou dans les Eaux ſous la Terre; tu ne te proſterneras point devant elles, & tu ne les ſerviras point.

Ici, M. F. ſe préſente une réflexion affligeante, mais que la vérité ne permet pas de ſupprimer. Il eſt dur pour des *Chrétiens*, de ſe voir dans l'obligation de regarder comme idolâtres, des hommes qui font profeſſion de reconnoître & d'adorer *le ſeul vrai Dieu & celui qu'il a envoyé* JESUS-CHRIST, & parmi leſquels il s'en trouve, qui, leurs erreurs miſes à part, peuvent être cités comme d'illuſtres modeles de piété, de vertu, de charité. Mais peut-on le diſſimuler? La Doctrine & la Pratique de l'*Egliſe Romaine* au ſujet des Images, peut-elle être diſculpée d'idolâtrie, quand on la confronte avec le Précepte que nous expliquons? N'y a-t-on pas *des images* de Dieu, de JESUS-CHRIST, de la Sainte Vierge, des Apôtres, & de je ne ſai combien de Saints? Ces images, pour n'être pas conſacrées à des *Bahal* & à des *Moloch*, en ſont-elles moins des *ouvrages de main d'homme*, des choſes inanimées, des figures inſenſibles, qu'*on porte par néceſſité, à cauſe qu'el-*

Jean XVII. 3.

Pſ. CXV. 4.

Jér. X. 5.

Digitized by Google

qu'elles ne peuvent pas marcher? Et, ſelon les expreſſions de mon Texte, ne ſont-ce pas *des images taillées, des reſſemblances de choſes qui ſont là-haut aux Cieux, ou ici-bas ſur la Terre? ne ſe proſterne-t-on point devant elles, & ne les ſert-on point?* Ou n'eſt-ce pas *les ſervir*, que de les ſaluer, de les baiſer, de les porter en proceſſion, de chanter des hymnes à leur honneur, de ſe mettre à genoux devant elles, de leur faire des vœux & des préſens, de leur bâtir des chapelles, de leur dreſſer des autels, de leur adreſſer des prieres? Mais à quoi bon multiplier les exemples pour prouver ce qui n'eſt pas conteſté? L'*Egliſe Romaine* ne deſavoue point *le Culte des images*. Elle fait profeſſion de le regarder comme bon & utile. Elle ſoutient qu'il n'a rien de contraire à la Religion & à la Loi de Dieu. Si ſes Docteurs ne ſont pas tous d'accord ſur le degré d'adoration qu'il faut rendre aux images, ſi tous ne pouſſent pas l'extravagance juſqu'à ſoutenir qu'elles *doivent être honorées du même ſervice que les objets qu'elles repréſentent*, enſorte, par exemple, que *la même révérence eſt due à l'image de* CHRIST, *qu'à* CHRIST *même*, du-moins s'y accorde-t-on généralement à prétendre, qu'il eſt dû aux images un culte religieux. Vainement, juſqu'ici,

Digitized by Google

élevons-nous nos voix contre cette prétention sacrilege. Vainement opposons-nous à ceux qui la forment, la décision du Législateur. Nous ne sommes à leurs yeux qu'une *populace maudite, qui ne sait* Jean VII. 49. *te que c'est que la Loi*, & qui cherche à les noircir par des calomnies. „ Non, „ s'écrie-t-on, nous ne sommes point „ des idolâtres. Non, le culte religieux „ que nous rendons aux saintes images, „ n'est pas celui que Dieu a défendu. „ Nous ne regardons pas les images comme des Divinités, nous n'en adorons „ pas la matiere, nous ne leur rendons „ point le souverain culte, nous ne les „ servons que relativement à leurs objets; & en les honorant, c'est au seul „ vrai Dieu que nous prétendons adresser nos hommages". Et on ne frémit pas de penser, que si ce raisonnement justifioit le Culte des images, il justifieroit également tout culte semblable quel qu'en soit l'objet, enforte qu'on pourroit sans la moindre idolâtrie se prosterner devant le Soleil & la Lune, & honorer d'un service religieux les plus vils animaux! Ah, *Rome*, c'est en vain que *tu te flattes* Ps. XXXVI. 3. *en toi-même, quand ton iniquité se présente pour être haïe.* C'est en vain que par des argumens captieux & des distinctions frivoles, tu tâches de te mettre à couvert

vert de nos fâcheuſes mais juſtes accuſations. *La couverture eſt trop étroite, & tu ne ſaurois t'y envelopper.* En voulant *te juſtifier, tu te condamnes par ta propre bouche.* Ecoute cette déclaration, *je ſuis l'Eternel, c'eſt-là mon nom, & je ne donnerai point ma gloire à un autre, ni ma louange aux images taillées.* Ecoute ce Commandement, *tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu le ſerviras lui ſeul.* Ecoute cette défenſe, *tu ne te feras aucune image taillée, ni aucune reſſemblance des choſes qui ſont là-haut aux Cieux, ou ici-bas ſur la Terre, ou dans les Eaux ſous la Terre: tu ne te proſterneras point devant elles, & tu ne les ſerviras point.* Eſ. XXVIII. 20. Job IX. 20. Eſ. XLII. 8. Matth. IV. 10.

II. PARTIE.

Nous venons de conſidérer, M. F. quelle *Forme d'adoration*, quelle ſorte de culte Dieu *condamne* dans les paroles de mon Texte. Il s'agit à-préſent de voir à quoi ce précepte nous oblige, ou, comme nous nous ſommes exprimés, quelle *Forme d'adoration* eſt ici *commandée?* Pour le déterminer, il ne faut que ſe repréſenter des ſentimens tout oppoſés à ceux que témoignent envers Dieu ceux qui ſe livrent à l'idolâtrie, & des hommages proportionnés à ces ſentimens. Pour

Digitized by Google

mettre cette réflexion générale dans un ordre qui lui donne du jour, nous rapporterons à quatre chefs principaux le devoir que ce ſecond Commandement nous impoſe. Ce devoir conſiſte. I. *A nous former de ſaines idées des attributs de Dieu.* II. A *lui offrir un culte ſpirituel.* III. A *le préférer à toutes les choſes ſenſibles.* IV. A *régler notre conduite ſur ſa volonté.* Developpons ces Articles.

I. Un premier trait du devoir que nous impoſe le ſecond Précepte du *Décalogue*, c'eſt de *nous former de ſaines idées des Attributs Divins.* Une des ſources de l'Idolâtrie a ſans-doute été la penſée illuſoire, que la Divinité avoit une forme humaine. On voit régner cette folle idée dans les Ouvrages du plus ancien Poëte qui nous reſte de l'Antiquité *Payenne.* On y trouve des Dieux, ſemblables aux hommes & par leur figure & par leurs vices, qui mangent, qui boivent, qui dorment, qui ſont bleſſés & mis en fuite. Dès que l'homme *eſtime que la Divinité eſt ſemblable* à lui, il n'eſt pas étonnant qu'il prétende la repréſenter par des images. Cette ſeconde erreur eſt une ſuite aſſez naturelle de la premiere. Ce qui étonne, c'eſt de voir que des gens qui penſent plus ſagement de la Nature Divine, imitent pourtant dans leur pra-

Pſ. L. 22.

Digitized by Google

pratique les ſtupides *Gentils*, & faſſent des figures d'un Etre qu'ils reconnoiſſent ne pouvoir être repréſenté par aucune figure. Sans inſiſter davantage là-deſſus, remarquons que pour obéir au Précepte qui défend le Culte des idoles, il faut d'abord, ainſi que nous l'avons dit, penſer ſainement ſur les attributs de l'Etre Suprême. Si quelquefois la *Révélation* emploie en parlant de lui des expreſſions corporelles, elle nous apprend en même tems à les expliquer d'une maniere figurée, & digne de ſa grandeur. *Des yeux, des oreilles*, marquent en Dieu *la toute-ſcience. Des bras, des mains*, déſignent *ſa toute-puiſſance*, & ainſi du reſte. Eclairés par cette *Révélation*, ayons de Dieu des idées pures. Dieu eſt un Eſprit infini: ne croyons donc, ni *que la Divinité ſoit ſemblable à l'or, ou à l'argent, ou à la pierre taillée par l'art & l'invention des hommes*; ni qu'elle faſſe uſage des objets ſenſibles, *mangeant la chair des gros taureaux & buvant le ſang des boucs*; ni qu'elle ſoit ſujette à des infirmités; car *elle ne ſe laſſe point, & ne ſe travaille point, & il n'y a pas moyen de ſonder ſon intelligence.* Dieu eſt par-tout: ne penſons donc pas, ni qu'*il habite dans des Temples faits de main*; car *le Ciel eſt ſon trône, & la Terre eſt le marchepied de ſes pieds*;

Act. XVII. 29. Pſ. L. 14. Iſ. XL. 28. Act. VII. 48, 49.

pieds; ni qu'il ſoit *renfermé* dans le Ciel;
1 Rois VIII. 27. car *les Cieux, même les Cieux des Cieux ne le peuvent contenir.* Dieu eſt tout-
Pſ. XXXII. 9. puiſſant, *il a dit, & la choſe a eu ſon être; il a commandé, & la choſe a comparu.* Ne le comparons donc pas à ces
Jér. X. 5. Dieux impuiſſans, qu'*il ne faut pas craindre, parce qu'ils ne font point de mal, & qu'il n'eſt pas non plus en leur pouvoir de faire*
Act. XVII. 25. *du bien.* Dieu eſt le tout-ſuffiſant; *c'eſt lui qui donne à tous la vie & la reſpiration, & toutes choſes:* ne nous figurons donc pas qu'*il ſoit ſervi par les mains des hommes, comme s'il avoit quelque beſoin.* Dieu ſait tout, rien n'échappe à ſa con-
1 Chr. XXVIII. 9. noiſſance; il *ſonde tous les cœurs, & connoît toute l'imagination des penſées:* ne le faiſons donc pas reſſembler à ces Divini-
Pſ. CXV. 5, 6. CXVII. 9. tés ſtupides, qui *ont des yeux ſans voir, & des oreilles ſans entendre. Car il eſt l'Eternel, haut élevé par-deſſus toute la Terre, & grandement exalté par deſſus tous les Dieux.*

II. De ce premier devoir en découle un ſecond, qui conſiſte à *rendre* à ce Dieu ſouverainement parfait *un culte*
1 Tim. IV. 8. *pur & ſpirituel.* Ce n'eſt pas par *l'exercice corporel*, comme *Saint Paul* s'exprime, mais par *la piété*, qu'on ſe rend a-
1 Sam. XVI. 7. gréable à ce Dieu qui *a égard au cœur* bien plutôt qu'*à ce qui eſt devant les yeux.*

Ce

Ce n'eſt point par des offrandes & des ſacrifices de choſes matérielles qu'on attire ſur ſoi les précieux effets de ſa bienveillance paternelle, mais par l'humble hommage d'un *eſprit froiſſé*; par l'offrande ſpirituelle d'un *cœur froiſſé & briſé*. Ce *ſont-là ſes ſacrifices*. C'eſt-là ce qu'il ſomme ſon Peuple de lui rendre. *Sacrifie louange à Dieu, & rends tes vœux au Souverain: invoque-moi au jour de ta détreſſe, & je t'en délivrerai, & tu m'en glorifieras. Dieu eſt eſprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en eſprit & en vérité.* Il eſt bien vrai que durant le cours de pluſieurs ſiecles, Dieu a voulu être ſervi par un amas de cérémonies pompeuſes, par des dons & des offrandes, par des ablutions corporelles, par des ſacrifices où l'on répandoit à ſon honneur *le ſang des taureaux & des boucs*. C'étoit honorer Dieu que de lui rendre ces ſortes d'hommages, puiſque c'étoit lui qui les avoit commandés. Mais toutes ces choſes, Dieu les avoit inſtituées, non comme ayant en elles-mêmes quelque ſainteté, quelque bonté intrinſeque qui leur donnât du prix; mais pour figurer comme autant de types les tems du *Meſſie*, & pour apprendre aux *Juifs* par leur difficulté, à ne pas chercher leur juſtification dans leurs œuvres. Car *ces*

Pſ. LI. 19.

Pſ. L. 15, 16.

Jean IV. 24.

Héb. IX. 13.

Digitized by Google

Héb. X. 1. Gal. III. 24. *choſes étoient l'ombre des biens à venir*, & *la Loi* qui les renfermoit *étoit un Pédagogue pour amener* les hommes *à* CHRIST, Rom. X. 4. *qui en eſt la fin en juſtice à tout croyant.* D'ailleurs elles ne furent jamais agréables à Dieu, qu'autant qu'elles étoient accompagnées de cette piété, de cette ſincérité, de ce dévouement de l'eſprit & du cœur, ſans lequel le Culte Religieux n'eſt qu'un corps ſans ame. Témoin ces 1 Sam. XV. 22. déclarations, l'*Eternel prend-il plaiſir aux holocauſtes & aux ſacrifices, comme qu'on obéiſſe à ſa voix? Voici l'obéiſſance vaut mieux que le ſacrifice, & ſe rendre attentif vaut mieux que la graiſſe des moutons.* Pſ. L. 17, 18. *Qu'as-tu à faire de réciter mes ſtatuts & de prendre mon alliance en ta bouche, toi qui hais la correction, & qui jettes mes paroles derriere toi?* Eſ. LXVI. 2. *A qui regarderai-je? à celui qui eſt affligé, & qui a l'eſprit briſé, & qui tremble à ma parole.* Enfin, tout cet extérieur frappant étant devenu inutile dès qu'il a été accompli, eſt aboli ſous l'*Evangile.* Le Culte Légal ſeroit déſormais nuiſible à l'hommage ſpirituel. Rom. XII. 1. 1 Cor. VI. 20. *Notre raiſonnable ſervice*, c'eſt de *préſenter nos corps en ſacrifice vivant, ſaint, agréable à Dieu; de le glorifier en notre corps & en notre eſprit, qui lui appartiennent.* Et ſi le culte ſpirituel a dû avoir lieu déjà ſous l'*Oeconomie Moſaï-*

Digitized by Google

ſaïque, quoiqu'enveloppé d'ombres & de figures, combien plus doit-il avoir lieu ſous l'*Evangile*, *qui eſt la Loi de liberté*, l'Oeconomie *de grace & de vérité*? O que ceux-là comprennent mal la nobleſſe, l'excellence de cette Oeconomie, qui ramenent dans le *Chriſtianiſme* le joug des Cérémonies, les diſtinctions de jours & de viandes; qui par une *dévotion arbitraire*, par une *humilité* mal réglée, par une *ignorance* accompagnée *d'orgueil* & *de témérité*, prétendent ſervir Dieu par des pratiques *qui ne ſont que des commandemens d'hommes!* Et qu'on peut à juſte titre leur crier, à l'exemple d'un Prophete, *pourquoi employez-vous votre argent pour ce qui ne nourrit point, & votre travail pour ce qui ne raſſaſie point?*

Jaq. I. 25. Jean I. 17. Col. II. 23. 18. Matth. XV. 9. Eſ. LV. 2.

III. Cette réflexion nous conduit à un troiſieme trait du devoir que Dieu nous impoſe dans les paroles que nous avons développées. C'eſt de *le préférer à toutes les choſes ſenſibles*, & par conſéquent de *nous en détacher pour l'amour de lui*. Par ces *choſes ſenſibles*, j'entends les biens de la Terre, les richeſſes, les honneurs, les plaiſirs, les commodités de la vie, les liaiſons que nous avons dans la Société. Ces biens étant des dons du *Dieu vivant qui nous fournit abondamment toutes choſes pour en jouir*, il eſt permis de les poſ-

XI ou I &c. 1 Tim. VI. 17.

Digitized by Google

ſéder, de les rechercher, de ſe réjouir de leur acquiſition, de travailler à leur conſervation, de s'affliger quand on ſe les voit enlever. Mais cette poſſeſſion, ces recherches, cette joie, ces ſoins, cette affliction, doivent être toujours renfermées dans de juſtes bornes, toujours inférieures à notre amour pour Dieu, toujours prêtes à céder aux diſpenſations de ſa Providence. S'il eſt permis d'aimer les créatures, ce n'eſt qu'autant qu'on a ſoin de rapporter cet amour au Créateur, enſorte qu'à tous égards on obſerve l'avertiſſement de l'Apôtre, *ſoit que vous mangiez, ſoit que vous buviez, ſoit que vous faſſiez quelque autre choſe, faites tout à la gloire de Dieu.* En ce ſens, il faut *ne faire cas de rien* au monde; en ce ſens, *la vie* même *ne* doit *pas nous être précieuſe.* En vivant ſur la Terre, & en jouiſſant des biens qui s'y trouvent, nous devons être prêts à ſacrifier toutes ces choſes, c'eſt-à-dire, à renoncer à leur poſſeſſion dès que les intérêts de la gloire de Dieu l'exigent. C'eſt-là ce détachement que nous vous prêchons. C'eſt-là ce *renoncement à nous-mêmes* que le *Sauveur* nous a tant recommandé dans ſon *Evangile.* Il ne conſiſte pas, ce devoir, à mépriſer les biens de la Terre, à les haïr, à en fuir la recherche, à en décrier la

1 Cor. X. 31.

Act. XX. 24.

Luc IX. 23.

Digitized by Google

la poſſeſſion, par ennui, par fanatiſme, par miſantropie, par ſageſſe humaine. Arriere de nous une ſi odieuſe ingratitude. Il faut nous détacher des objets ſenſibles, non parce qu'on méconnoît leur valeur & leur utilité réelle, mais parce que l'on aime plus qu'eux le Dieu qui les a faits, qui nous en accorde la jouiſſance dans le degré & pour le tems qu'il lui plait, à qui nous devons la reconnoiſſance pour ſes moindres faveurs, & *duquel la gratuité eſt meilleure que la vie.* Ps. LXIII. 4. C'eſt pour cela que j'ai dit qu'il faut nous détacher *pour Dieu* des biens du Monde. Pour Dieu, par un principe de zele & de ſoumiſſion envers lui, & non pour acquérir l'admiration des hommes, pour encenſer à la vaine gloire. Ce ſeroit-là une eſpece d'idolâtrie, comme c'en ſeroit une autre eſpece d'aimer trop, ou d'aimer uniquement par rapport à eux-mêmes, les biens que la bonté libérale du Créateur nous accorde dans ces bas lieux.

IV. Ce détachement religieux de tout ce qui n'eſt point Dieu, cette conſécration de nos affections les plus innocentes à la gloire de l'Etre Suprême, nous ſera un excellent moyen pour l'obſervation du quatrieme devoir que notre Texte nous impoſe. Ce devoir, c'eſt l'*obéiſſance*, c'eſt de *régler notre conduite ſur la vo-*

Digitized by Google

volonté de Dieu. Ne soyez pas surpris, M. F. que je dise que Dieu en nous défendant l'idolâtrie, nous commande dans ce Précepte l'obéissance générale que nous devons à ses Loix. C'est l'*Ecriture* qui nous fournit ce commentaire. Désobéir à Dieu, faire ce qu'il nous a défendu, se refuser à ce qu'il nous a ordonné; c'est ce qu'elle appelle une idolâtrie. *La rebellion*, disoit *Samuël* au desobéissant & obstiné *Saül, la rebellion est autant que le péché de deviner, & la résistance est une idole & un marmousèt.* En effet, suivre les mouvemens déréglés de nos convoitises, préférablement aux préceptes de la Loi Divine, c'est ériger nos convoitises en idoles, en leur transportant la déférence que nous devons à notre souverain Maître. C'est aussi *donner la gloire de l'Eternel à un autre*, de sacrifier à des passions vicieuses, que d'encenser à des images de bois & de pierre. Le desobéissant ôte à Dieu ce qui lui appartient, pour l'offrir à ce qu'il y a de plus vil & de plus odieux, c'est-à-dire, à la corruption d'un cœur livré au vice. Ainsi l'Avare est *un idolâtre*, parce qu'il met *sur les richesses la confiance* qu'on ne doit mettre qu'en Dieu seul, & que rapportant tous ses soins à celui d'amasser, il ferme son cœur à la justice & à la charité.

1 Sam. XV. 23.

Es. XLII. 8.

1 Tim. VI. 17.

Ainsi

Digitized by Google

Ainſi le Gourmand eſt *un idolâtre*, parce qu'il fait de *ſon ventre, ſon Dieu*, & que mettant *ſa gloire dans ſa confuſion*, il préfere aux Loix de la tempérance, l'abus honteux de viandes *que Dieu a créées pour être priſes avec actions de graces.* Ainſi le Vindicatif eſt *un idolâtre*, parce qu'il met le point-d'honneur au-deſſus de la Religion, & qu'il s'arroge un droit que Dieu s'eſt réſervé ; *car il eſt écrit, à moi eſt la vengeance, & je le rendrai, dit le Seigneur.* Ainſi tous ceux qui perſéverent dans leurs vices ſont *des idolâtres*, parce qu'ils préferent leurs *deſirs fous & nuiſibles* à la volonté de Dieu, faiſant ainſi d'eux-mêmes & de leurs criminelles convoitiſes, autant de Divinités auxquelles ils rapportent toute leur conduite. N'en doutez point, *Chrétiens*, tout homme qui aime le péché, eſt *un idolâtre.* Et tel qui adhere au culte des images, parce que, ſous des prétextes dont il n'apperçoit pas la foibleſſe, on lui enſeigne que c'eſt un culte agréable à Dieu, eſt bien moins coupable aux yeux de ce Juge ſouverainement integre, que ceux dont le culte extérieur eſt plus pur, mais la conduite plus ſouillée.

Phil. III. 19. 1 Tim. IV. 3. Rom. XII. 19. 1 Tim. VI. 9.

A P-

Digitized by Google

APPLICATION.

Il eſt tems de tirer des uſages particuliers de ce que nous avons médité, M. F. & de nous en faire l'application. Trois importans devoirs découlent de la matiere qui vient de nous occuper. Un devoir de *Reconnoiſſance*, un devoir de *Charité*, un devoir de *Sanctification*. C'eſt ſur quoi va rouler le reſte de nos réflexions.

I. J'ai dit *un devoir de Reconnoiſſance*. Nous avons vu dans quelle étendue Dieu défend l'idolâtrie à ſon Peuple. Nous avons remarqué que ce honteux abus, digne fruit des ténebres & de la corruption du *Paganiſme*, s'eſt malheureuſement introduit dans le *Chriſtianiſme*, tellement que des Nations entieres, qui font profeſſion de *connoître Dieu*, & d'*obéir à l'Evangile de notre Seigneur* JESUS-CHRIST, en déclamant contre les Superſtitions *Payennes*, ne laiſſent pas de les imiter, en rendant, ſous les plus frivoles prétextes, par un aveuglement & avec une ſtupidité inconcevables, un culte religieux à des figures *taillées & façonnées par l'art & l'invention des hommes*. Pouvons-nous faire cette triſte réflexion, ſans bénir Dieu de toutes les puiſſances de notre ame, de ce que nous ne

1 Theſ. I. 8.

Act. XVII. 29.

Digitized by Google

ne faiſons pas partie de ces Peuples malheureux? Oſerions-nous aſſurer, que ſi Dieu nous avoit fait naître parmi ces *Chrétiens* ſi honteuſement attachés au ſervice des images, nous aurions eu de nous-mêmes aſſez de force d'eſprit pour démêler la fauſſeté des raiſons qu'on allegue pour le pallier, & aſſez de courage dans le cœur pour l'abandonner, ſuppoſé que nous en euſſions découvert l'horreur? Si, élevés dès notre enfance dans un culte plus pur, inſtruits dès notre jeuneſſe par la lecture des ſaintes *Ecritures*, à raiſonner *ſelon l'analogie de la foi, ayant* Rom. XII. 6. *les ſens exercés à diſcerner le bien & le* Héb. V. *mal*, nous n'avons, conformément à la 14. Loi Divine, adoré que *le ſeul vrai Dieu*, ſans partager nos hommages religieux entre lui & les créatures, ſans *nous proſterner devant les images taillées*, ſans ſervir ce qui n'eſt qu'un *ouvrage de main d'homme*, eſt-ce à notre propre diſpenſation que nous devons cet avantage? Et ne devons-nous pas reconnoître *à la louange* Eph. I. 6. *de la gloire de la grace de Dieu*, que les moyens par leſquels nous avons été préſervés de l'idolâtrie, & l'efficace qu'ils ont eue de nous en préſerver, ſont des bienfaits du *Pere des lumieres, de qui* Jaq. I. 17. *deſcend toute bonne donation & tout don parfait?* Béniſſons-le donc avec une vi-

ve

ve gratitude, de ce qu'il a tiré nos ancêtres de l'aveuglement où ils étoient plongés! Béniſſons-le de ce que *ſa gratuité* s'eſt répandue juſques *ſur nous* qui ſommes leur poſtérité. Béniſſons-le de ce que juſqu'à ce jour le culte ſpirituel du pur *Chriſtianiſme* s'eſt maintenu dans ces heureuſes Provinces!

Pſ. XXXIII. 22.

II. Mais en nous acquitant de ce juſte devoir, ne négligeons pas celui que j'ai indiqué en ſecond lieu, comme *un devoir de Charité*. Si nous ſentons l'excellence des lumieres dont la Bonté Céleſte nous a éclairés, ſi nous nous réjouiſſons de voir briller au milieu de nous *la Religion pure & ſans tache*, ſerons-nous inſenſibles à la ſituation douloureuſe de tant de *Chrétiens*, qui, nourris & élevés dans le préjugé funeſte, que le Culte des images, bien loin d'être idolâtre, eſt propre à glorifier Dieu, croient l'honorer avec fruit, pendant qu'*ils l'honorent en vain*, en ſuivant *des doctrines qui ne ſont que des commandemens d'hommes?* Et ſi nous ſommes ſenſibles à leur déplorable, à leur dangereux état, oublierons-nous d'implorer ſur eux la miſéricorde, du *Dieu riche en miſéricorde?* Ne ſolliciterons-nous pas en leur faveur ſes compaſſions infinies? Et en nous affligeant de ce qu'en faiſant mal, ils *croyent* bien

Jaq. I. 27.

Matt. XV. 9.

Eph. II. 4.

Digitized by Google

bien faire, & *rendre ſervice à Dieu*, ne nous écrierons-nous pas ſur eux du fond d'un cœur qu'intéreſſe le ſalut des autres? *Seigneur, ne leur impute point ce péché! Père, pardonne-leur, car ils ne ſavent ce qu'ils font! O Eternel, ouvre leurs yeux, & qu'ils voient!* Jean XVI. 2. Act. VII. 60. Luc XXIII. 34. 2 Rois VI. 20.

III. Un dernier *devoir* qui découle de nos remarques précédentes, c'eſt celui de la *ſanctification*. Outre ce que nous avons déjà dit de l'habitude du vice, écoutons encore ce que dit *Saint Paul* à ceux qui ont plus de lumieres que les autres ſans en profiter pour les mœurs. *Tu connois la volonté de Dieu, & tu ſais diſcerner ce qui y eſt contraire, étant inſtruit par la Loi. Toi donc, qui enſeignes les autres, ne t'enſeignes-tu pas toi-même? Toi qui déteſtes les idoles, commets-tu ſacrilege? Toi qui te glorifies en la Loi, deshonores-tu Dieu par la tranſgreſſion de la Loi? Car le nom de Dieu eſt blaſphémé à cauſe de vous parmi les Gentils.* Rien de ſemblable ne ſe trouve-t-il chez les *Chrétiens Réformés*? Pluſieurs *ne donnent-ils pas occaſion à l'Adverſaire* par une conduite déréglée, *de médire* de notre Doctrine & de notre Culte? Vous ne comprenez pas que des *Chrétiens* puiſſent regarder le Service des images comme légitime, & la choſe eſt, en effet, éton- Rom. II. 18. 21-24. 1 Tim. VI. 14.

nante. Mais vous n'ignorez pas ce que peut le préjugé, & ce n'eſt pas chez les ſeuls *Catholiques-Romains* qu'il exerce ſon empire. C'eſt une grande illuſion, ſans-doute, que celle dont nous parlons. Mais en eſt-ce une moindre, de ſe promettre le ſalut, tandis qu'on viole obſtinément les conditions du ſalut? En eſt-
Jaq. I. 14. ce une moindre, de dire, *j'ai la foi*, tandis qu'*on n'a point les œuvres*, & qu'au-lieu de ſe nettoyer de ſes vices, on continue à s'y livrer? En eſt-ce une moindre, de s'écrier, *je ſuis Chrétien, je crois au Fils de Dieu, j'aſpire à la Vie éternelle*, pendant qu'on encenſe honteuſement à l'avarice, à la médiſance, à la haine, à l'impureté, à l'ivrognerie, au gain deshonnête? Ou Dieu n'a-t-il pas
Gal. V. 21. dit aſſez clairement, que *de telles gens n'hériteront point ſon Royaume?* Au nom de Dieu, M. F. ne nous affermiſſons pas dans nos vices. Si nous voulons ê-
Eſ. I. 16, 17. Rom. XII. 9. tre ſauvés, *ceſſons de mal faire, apprenons à bien faire, ayons en horreur le mal, & tenons-nous collés au bien!* Dieu veuille nous en faire la grace. Amen.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XXIV.

DES MOTIFS A' FUIR L'IDOLÂTRIE.

Je ſuis l'Eternel ton Dieu, le Dieu fort & jaloux; viſitant l'iniquité des Peres ſur les Enfans; juſqu'à la troiſieme & quatrieme génération de ceux qui me haïſſent; & faiſant miſéricorde en mille générations à ceux qui m'aiment & & qui gardent mes Commandemens. EXODE XX. 5, 6.

MES FRERES,

IL faut que les motifs ſoient proportionnés aux Devoirs. L'importance des Loix regle la grandeur des menaces & des promeſſes. Plus le crime qu'elles défendent eſt odieux, plus on doit en détourner les hommes par la crainte, & les retenir dans l'obéiſſance par l'intérêt. Il eſt d'un ſage Légiſlateur de ſe montrer clément envers les fautes légeres qui

Digitized by Google

n'offenſent qu'indirectement Sa Majeſté. Mais en même tems les droits de la Juſtice l'engagent à paroître armée de toute ſa rigueur contre les coupables au premier chef, contre des rebelles qui foulent aux pieds les Ordonnances les plus juſtes, ainſi que les plus vénérables.

Telle fut, M. F. la conduite du Souverain Légiſlateur des *Juifs*. Pour mieux dire, telles ſont les Loix que le Maître des Cieux & de la Terre impoſe à ſes créatures. Il exige d'elles l'obéiſſance, mais il la fonde ſur des motifs. Il proportionne ces motifs à l'importance de ſes volontés. Il caractériſe ces volontés par les plus grandes promeſſes, comme par les menaces les plus terribles. N'en cherchons pas de démonſtrations éloignées. Nous en avons de puiſſantes dans les paroles de notre Texte. Quelle Loi fut jamais comparable à la majeſté de celle qui regle l'adoration du Dieu unique & ſuprême? Mais quels motifs peuvent jamais égaler cette révélation des tréſors de la colere & de ceux de la miſéricorde, pour punir ou pour récompenſer? *Je ſuis l'Eternel ton Dieu, le Dieu fort & jaloux, viſitant l'iniquité des Peres ſur les enfans juſqu'à la troiſieme & la quatrieme génération de ceux qui me haïſſent, & faiſant miſéricorde en mille générations*

à

Digitized by Google

à ceux qui m'aiment, & qui gardent mes Commandemens.

Le but du Légiſlateur eſt évident. Il a voulu peindre l'Idolâtrie des traits les plus odieux, par le ſoin même qu'il prenoit d'en détourner les *Juifs*. Il a voulu faire comprendre à ſon Peuple, qu'il ceſſeroit de l'être, & qu'il deviendroit un objet de déteſtation aux yeux du Ciel, dès qu'il lui arriveroit d'enfreindre ces auguſtes Loix: *tu n'auras point d'autre Dieu devant ma face, tu ne te feras aucune image taillée.* Ex. XX. 3, 4. L'exemple des *Juifs* ne prouve que trop combien il étoit néceſſaire d'ajouter motif à raiſon, menace à promeſſe, pour mettre un frein à l'audace humaine. Que dis-je l'exemple des *Juifs?* Parlons de celui des *Chrétiens.* Après ce que *Rome* a fait en matiere de Culte Religieux, il n'eſt plus permis de douter s'il y a quelque excès dont la ſuperſtition ne ſoit capable. A la vue de ces Temples, de ces Autels, conſacrés aux Créatures, qui ne ſent l'importance de faire retentir ſans-ceſſe dans les Temples qui reſtent au vrai Dieu, cette voix, *les idolâtres n'hériteront point le Royaume de Dieu. Je ſuis l'Eternel ton Dieu, le Dieu fort & jaloux, viſitant l'iniquité des Peres ſur les enfans juſqu'à la troiſieme & à la quatrieme génération* 1 Cor. VI. 10.

Digitized by Google

de ceux qui me haïſſent, & faiſant miſéricorde en mille générations à ceux qui m'aiment & qui gardent mes Commandemens.

Nous n'avons point d'autre ordre à ſuivre que celui des paroles mêmes que nous expliquons. Elles propoſent divers motifs, dont la réunion vous convaincra que toute la Religion dépend de la pureté du culte d'un ſeul Dieu, & que l'infraction des deux premiers préceptes qui en reglent la nature & la forme, eſt le plus grand, le plus affreux de tous les crimes. Réfléchiſſez, I. Sur *les perfections* de la Divinité. II. Sur l'*étroite communion* qu'elle forma avec les *Iſraélites*. III. Sur *la double Oeconomie*, de vengeance contre les transgreſſeurs, & de miſéſéricorde envers les obſervateurs de la Loi.

I. PARTIE.

Réfléchiſſez I. ſur *les perfections de la Divinité*. Elles ſont renfermées en abrégé dans ce nom incommunicable de *Jéhovah*, que nos Verſions rendent par le mot d'*Eternel*. Je n'ai pas deſſein d'étaler ici tout ce que l'érudition Rabbinique pourroit me fournir d'obſervations, ſur le ſens & ſur la majeſté du Titre de

Je-

Digitized by Google

Jéhovah. Les *Juifs* ont pouſſé leur ſuperſtition juſqu'à interdire qu'on le prononçât. Et ils ont porté leur extravagance juſqu'à ſoutenir que ce fut pour en avoir ſurpris la prononciation que JESUS-CHRIST opéra les miracles qui lui ſont attribués dans l'*Evangile*. Ce qu'il y a de certain, & par le génie de la Langue *Hébraïque*, & par l'uſage conſtant de l'*Ecriture*, c'eſt que Dieu ſe conſacre le nom de *Jéhovah* pour marquer I. l'*Unité de ſa Nature*. II. *L'Infinité de ſes Attributs*. III. *La Souveraineté de ſon Empire*. Autant de titres d'adoration religieuſe. Autant de barrieres contre l'idolâtrie, qui ſe partage entre pluſieurs Dieux, ou qui veut repréſenter l'Etre Suprême ſous des figures ſenſibles.

I. *L'Unité de la Nature Divine* démontre le crime & la folie des Idolâtres. Cette unité eſt exprimée par le nom de *Jéhovah*. Je n'en veux d'autre preuve que l'application qu'en fait Dieu lui-même. *Je ſuis celui qui ſuis*, ou, comme ont traduit les *Septante*, avec une énergie que notre Langue ne permet pas, *je ſuis l'Exiſtant, je ſuis l'Etre*. Définition ſublime autant que juſte de la Divinité! Idée plus majeſtueuſe dans ſa ſimplicité, que l'entaſſement de mille termes ne pourroit l'être! Dieu eſt par lui-même. Ex. III. 14.

me. Dieu eſt par la néceſſité de ſa Nature. Dieu eſt ſans principe comme ſans fin. L'Eternité lui appartient en propre. Concevoir l'éternité, c'eſt penſer à Dieu. Nommer Dieu c'eſt dire l'Eternel, celui qui eſt indépendant dans ſon exiſtence, comme n'ayant aucune cauſe d'être que ce qu'il eſt, je veux dire la ſouveraine perfection. Or la raiſon dicte à tous les hommes que l'exiſtence néceſſaire eſt un attribut tellement incommunicable, que s'en figurer le partage, c'eſt en détruire l'idée. La notion d'une Intelligence ſuprême & éternelle, eſt celle de l'Etre unique, puiſqu'elle renferme celle de l'Etre parfait. C'eſt une contradiction dans les termes, que de parler d'une pluralité d'Eſſence & de Nature, dans une Exiſtence éternelle & toute parfaite. L'évidence de cette vérité eſt ſi pure, qu'on en obſcurcit l'éclat, en s'efforçant de lui prêter la lumiere étrangere des explications & des preuves. A ces arrêts de la droite Raiſon, le Saint-Eſprit a joint les déclarations les plus formelles de la *Parole ſainte*. Par-tout elle nous ramene à l'Unité de la Nature Divine, comme au Principe fondamental de la Religion. Par-tout elle dépeint le Polythéiſme, comme l'outrage le plus ſanglant que l'homme puiſſe faire à la majeſté de ſon Créa-

Digitized by Google

Créateur. *Ecoute Iſraël, L'Eternel, notre Dieu, eſt le ſeul Eternel. Je ſuis l'Eternel, & il n'y en a point d'autre; il n'y a point de Dieu autre que moi.* Deut. VI. 4. Eſ. XLV. 5. *La colere de Dieu ſe révele à plein du Ciel contre l'impiété des hommes, qui ont changé la vérité de Dieu en fauſſeté, & ont adoré & ſervi la créature au lieu du Créateur, qui eſt bénit aux ſiecles des ſiecles. Amen.* Rom. I. 18. 25.

II. *L'Infinité des Vertus Divines* confond l'Idolâtre, qui veut les rendre ſenſibles par des ſimulacres. L'Intelligence éternelle eſt immenſe dans ſes perfections. La Spiritualité de ſa Nature la ſouſtrait à la contemplation des yeux de chair & de ſang. L'Infinité des attributs que Dieu poſſede, abſorbe toutes nos idées, bien loin que notre imagination ſe les trace, ou que la main de l'Ouvrier puiſſe les figurer. Indépendamment des défenſes expreſſes de la Loi révélée, les Lumieres naturelles nous en convainquent. Sans ployer ſous l'autorité du Souverain Maître qui foudroie ceux qui veulent le repréſenter, il ſuffit de réfléchir ſur la pureté de l'Eſſence ſuprême, pour ſentir toute l'horreur que mérite un crime qui ravale la Divinité au plus bas degré. Quel rapport, quelle convenance peut avoir lieu entre l'eſprit & la matiere, entre ce qui eſt néceſſairement in-

Digitized by Google

fini, & un simulacre nécessairement borné? Quelle extravagance, quelle fureur, de confier au ciseau que conduit une main mortelle, l'expression des beautés immortelles & des vertus adorables du Très-haut? Par quel art, petit mortel, dont l'intelligence est confondue par l'idée des grandeurs divines, te flattes-tu de rendre sensible ce que tu ne peux même concevoir? Et par quel excès d'aveuglement peux-tu te résoudre à fléchir le genou devant ce qui n'est que de la matiere figurée, incapable de représenter aucune des perfections du *Dieu* qui *est esprit?* *A qui*, s'écrioit *Esaïe*, *à qui feriez-vous ressembler le Dieu fort, & quelle ressemblance lui approprieriez-vous?* *Nous ne devons pas estimer*, s'écrioit *Saint Paul*, *que la Divinité soit semblable à l'or, ou à l'argent, ou à la pierre taillée par l'art & par l'industrie des hommes!*

Jean IV. 24. Es. XL. 18.

Act. XVII. 29.

III. Dieu se manifestoit aux *Juifs* du côté de l'*Empire souverain* qu'il exerce sur tout l'Univers. Il est l'*Eternel*, *le Dieu fort*. Il est le Créateur des Cieux & de la Terre, le Maître des Hommes & des Anges. A sa voix le néant s'est évanoui, l'existence en a pris la place. *Il a dit, & la chose a eu son être; il a commandé, & elle a comparu.* *Dieu dit, que la Lu-*

Ps. XXXIII. 9. Gen. I. 3.

Digitized by Google

Lumiere ſoit, & la Lumiere fut. C'eſt par ce langage figuré, mais plus expreſſif que les termes propres, que l'*Ecriture* nous parle de la puiſſance du Créateur. C'eſt ainſi qu'elle nous marque l'efficace toute-puiſſante de cette volonté qui agit par elle-même, & dont un ſeul acte a été capable de produire tout ce qui exiſte. Et quel autre que l'Eternel pourroit être l'Auteur du pompeux, du magnifique Ouvrage de l'Univers? Quel autre que cette Intelligence, qui eſt également la puiſſance, la ſageſſe, & la bonté même, auroit conçu & exécuté le vaſte plan d'un Monde, où la variété, la multitude, l'harmonie, la grandeur, éclatent de tous côtés dans ſes différentes parties? Quel autre que le même Bras qui tira le Monde du néant, pourroit lui conſerver ſon exiſtence, ſon mouvement, ſa forme; gouverner les eſprits, fléchir les cœurs, rapporter chacun des êtres créés à leur but & à leur deſtination, ſoit qu'ils y concourent, ſoit qu'ils oſent vouloir s'en écarter? Providence qui nous gouvernes, tu es divine! Tous tes actes portent empreint le caractere du Dieu infini. On reconnoît dans ton empire le ſien, & toujours le Créateur ſe découvre dans la domination comme dans la production des créatures. *Je ſuis l'Eternel, & il n'y*

Iſ. XLV. 6, 7.

Digitized by Google

n'y en a point d'autre; qui forme la lumiere & qui crée les ténebres, qui fait la paix & qui crée l'adverſité; c'eſt moi l'Eternel qui fais toutes ces choſes. Méconnoître cette Providence qui préſide ſur tous les événemens, c'eſt tomber dans une eſpece d'Athéiſme. Il n'y a pas de différence eſſentielle entre nier que Dieu ſoit, & ſoutenir qu'il abandonne tout l'Univers à l'aventure, qu'il ne s'intéreſſe point à la conduite des hommes, & que content de jouir d'une indolente félicité pour lui-même, il n'en prépare aucune pour récompenſer la vertu, comme auſſi ne punit-il point des crimes dont il n'eſt point offenſé. Avoir de telles idées du Créateur, c'eſt le dépouiller de ſa gloire, en lui arrachant le Sceptre du Monde. Un fameux Philoſophe *Payen* en étoit ſi perſuadé, qu'il ſoutenoit que ce Syſtême faiſoit plus d'outrage à la Divinité, que la négation même de ſon exiſtence. Delà vient que *Cicéron* reprochoit à *Epicure*, d'avoir *admis une Divité de nom*, mais de l'avoir *réellement & de fait rejettée*, par la notion d'indifférence pour le gouvernement du Monde, ſous laquelle il la repréſentoit. Et pour vous citer une autorité plus reſpectable que celles des Auteurs profanes, l'Auteur Sacré de l'*Epitre aux Hébreux* raiſon-

Digitized by Google

sonne de la même maniére. Il fait marcher d'un pas égal la persuasion de l'existence de Dieu, & celle de l'intérêt tendre qui le porte à récompenser la vertu. *Il* Héb. XI. 6. *faut que celui qui vient à Dieu croie que Dieu est, & qu'il est le Rémunérateur de ceux qui le cherchent.*

Mais dès lors qu'on admet la Providence Divine, reste-t-il quelque lieu à l'Idolâtrie? Dès lors qu'on regarde le Créateur comme le seul Objet digne de toute la crainte ainsi que de tout l'amour des créatures raisonnables, comment est-il possible qu'on lui refuse son hommage, ou qu'on ne le lui rende qu'en le partageant à d'autres? C'est une contradiction honteuse pour la Raison Humaine. C'est un crime de rebellion ouverte, de Léze-majesté au premier chef. C'est l'affreux excès où se jetterent ces *Payens* aveugles, qui ayant l'idée d'un Dieu suprême, adoroient pourtant des Divinités inférieures, auxquelles ils avoient assigné les divers départemens de l'Empire du Monde. Ils avoient leur *Mars*, qui présidoit à la guerre, & se rendoit l'arbitre des combats. Ils vénéroient *Thémis* comme le Chef de la Justice, qui maintenoit l'ordre, & qui avec l'Autorité Législative avoit reçu le glaive pour punir les Malfaiteurs. Ils se figuroient des Dieux du

Digitized by Google

du Ciel, des Dieux des Enfers, des Dieux des Eaux, des Dieux de la Terre, des Dieux des Forêts, des Dieux publics, des Dieux pénates ou domestiques. C'étoit-là ce qui partageoit le culte des *Payens*, ou plutôt c'étoit à ces fausses Divinités qu'ils rapportoient tous leurs hommages par intérêt & par crainte. Pourquoi faut-il que des égaremens dignes des *tems de l'ignorance* souillent les siecles de *la lumiere*? Par quel malheur sommes-nous contraints d'appliquer à des hommes qui portent le *Nom Chrétien*, les reproches amers, les censures foudroyantes des Prophetes contre les *Juifs* & contre les *Gentils* idolâtres? *Vous Cieux écoutez, & toi Terre prête l'oreille: car l'Eternel a parlé, disant: j'ai nourri des enfans, & je les ai élevés, mais ils se sont rebellés contre moi!* C'est la voix pathétique qui se fait encore entendre contre cette multitude d'Insensés que soumet en esclaves à son joug tyrannique la Superstition *Romaine*. Par-tout où regne cette fausse Eglise, regne l'idolâtrie la plus grossiere. On a partagé l'empire du Monde entre Dieu & les créatures Déifiées. On a établi des Anges, des Saints, des Saintes, comme les Lieutenans du Ciel, & les Distributeurs de ses graces. On leur érige des Temples, on leur con-

Act. XVII. 30. Jean III. 19.

Es. I. 2.

sacre

ſacre des Autels, on offre de l'Encens à leurs ſimulacres, on leur adreſſe l'hommage de la Priere. Si des *Chrétiens* ont été ſéduits avec tant de honte par l'Eſprit de ténebres, quel ne dût pas être le danger pour les *Juifs?* De quelle importance pour ces *Juifs* qui ſortoient du ſein de la Nation la plus idolâtre, de quelle importance ne fut-il pas de leur retracer les perfections de l'Etre Suprême, de les convaincre que lui ſeul étoit le Créateur du Monde, & que comme il l'a créé ſeul, il le gouvernoit uniquement par ſa Providence? C'eſt la premiere ſource des motifs propoſés à ce Peuple, pour le rendre fidele adorateur du Dieu vivant.

II. PARTIE.

La ſeconde Source de Motifs renfermée dans notre Texte, c'eſt l'*étroite communion* que Dieu avoit daigné former avec les *Iſraélites.* De ſa part, il les comble de bienfaits, il les honore de ſa protection. De la leur, il exige une reconnoiſſance ſincere, une fidélité inviolable. Les graces & l'amour de Dieu ſont exprimées par ces deux termes, *je ſuis ton Dieu, je ſuis le Dieu jaloux.* Pour ſentir la force de ces paroles, il faut les

Digitized by Google

les développer. *Etre le Dieu* de quelqu'un, dans nos *Ecritures*, c'eſt l'aimer, le protéger, récompenſer ſon obéiſſance en Maître des Cieux & de la Terre. De-là vient que le Roi Prophète ne ſe laſſe point de s'écrier, *bienheureux eſt le peuple duquel l'Eternel eſt le Dieu.* Delà vient que JESUS-CHRIST confondit l'incrédulité des *Sadducéens* ſur le bonheur de la Vie à venir, en leur prouvant que même depuis la mort des Patriarches il fut dit, *je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob*, c'eſt-à-dire, leur *Rémunérateur*, leur *Bienfaiteur.* Or cette relation que forment les faveurs entre celui qui les diſpenſe & ceux qui les reçoivent, pouvoit-elle être jamais plus étroite qu'entre Dieu, & les *Juifs*, entre celui qui *les avoit tirés d'*Egypte *par main forte & par bras étendu*, & ceux qui jouiſſoient de tous les charmes de la liberté, de toute la protection du Ciel contre leurs ennemis, de toutes les promeſſes de biens temporels & ſpirituels? La reconnoiſſance, ce devoir ſi doux à une ame noble, ce devoir dont un cœur généreux aimeroit à s'acquiter, quand il pourroit y manquer ſans confuſion & ſans péril; la Reconnoiſſance devoit donc attacher les *Iſraélites* au ſervice de *Jéhovah*, par les plus puiſſantes ainſi que par les plus douces

Pſ. CXLIV 15.

Matt. XXII. 32.

Deut. V. 15.

Digitized by Google

ces chaînes. Ils ne pouvoient partager leurs hommages à d'*autres Dieux*, ſans outrager le Dieu à qui tous leurs ſentimens étoient ſi juſtement acquis; ſans fouler aux pieds les loix éternelles de cet amour dû au Bienfaiteur par tant de titres.

Celui de *Dieu jaloux* étoit infiniment propre à toucher le cœur des *Juifs*, & à y faire les plus tendres impreſſions. C'eſt une image empruntée des affections humaines. On voit clairement que ceci eſt du ſtyle figuré. L'Etre parfait eſt exempt de paſſions. La *Jalouſie*, qui eſt un mêlange de volontés & de deſirs contradictoires, ne peut entrer que dans le cœur dépravé des petits mortels. Mais cette même paſſion, conſidérée du côté de la tendreſſe qu'elle ſuppoſe dans celui qui eſt jaloux, & de la fidélité qu'elle exige dans l'objet aimé, eſt une image juſte & vive de la bonté de Dieu pour ſon Peuple, & de l'obéiſſance dont il lui demandoit le retour. Il honore l'Egliſe du précieux titre de *ſon Epouſe*. Il lui promet toute la tendreſſe ſur laquelle un pareil nom peut donner des droits. Mais il lui déclare en même tems, que s'écarter de ſon ſervice pour ſuivre les Divinités des Nations, c'eſt l'outrager; c'eſt commettre envers lui un crime auſſi ir-

Digitized by Google

réparable, que la honte qu'une femme infidele imprime sur le front du mari qu'elle a trahi. C'est aussi sous cette idée que l'Idolâtrie est représentée par les Prophetes. La *Nation Judaïque* est peinte des couleurs d'une femme impure, qui abandonne son légitime époux, pour satisfaire les flammes criminelles qui la brûlent. Les passages vous en sont connus. Il faudroit pour les rapporter, transcrire des Chapitres entiers des *Jérémie*, des *Ezéchiel*, des *Osée*, qui tous d'une voix ont crié de la part de Dieu à la Nation idolâtre : *Tu as multiplié tes paillardises depuis* Canaan *jusqu'à la* Chaldée. *Femme adultere, tu prends des étrangers au-lieu de ton mari. O que ton cœur est lâche, dit le Seigneur, l'Eternel, d'avoir fait toutes ces choses-là, qui sont les actions d'une maîtresse-paillarde ! C'est pourquoi je te jugerai comme on juge les femmes adulteres, & je te livrerai pour être mise à mort selon ma fureur & ma jalousie !* Que ces reproches étoient justes ! Que ces menaces étoient fondées ! Que les *Juifs* se montrerent ingrats & perfides, en associant au culte de Dieu, celui des *Idoles de jalousie !* Mais si leur crime fut si noir, que seroit-ce des *Chrétiens* qui s'en rendroient coupables ? Si les derniers titres d'horreur sont donnés à l'ancien-

Ezéch. XVI. 29, 30. 32. 38.

Ezéch. VIII. 3.

Digitized by Google

cienne Eglise pour ses cultes idolâtres, de quel nom seroit digne l'Eglise nouvelle, si elle tomboit dans les mêmes excès? De plus tendres, de plus puissans liens l'unissent à son divin Chef. Elle en a reçu des bienfaits d'une toute autre nature & d'un prix plus excellent. JESUS-CHRIST est *son Dieu & son Dieu jaloux. Il se l'est acquise par son précieux sang. Il s'est donné soi-même pour elle, afin de la sanctifier, & de se la rendre une Eglise glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni autre chose semblable, mais sainte & irreprehensible.* L'idolâtrie rompt les nœuds sacrés de cette union du *Rédempteur* avec les rachetés: Elle éteint dans le cœur les sentimens de reconnoissance & d'amour qui lui sont dus. Elle associe à ses mérites l'efficace imaginaire de l'interceſſion des créatures. Elle détruit l'adoration en la partageant avec *ceux qui de leur nature ne sont point Dieux.* Elle éleve au rang du *Prince du Salut*, ces Etres imparfaits auxquels elle prostitue l'hommage de ses vœux & de ses prieres.

Act. XX. 28. Eph. V. 25-27.

Gal. IV. 8. Héb. II. 10.

Vous frémissez, M. F. & vous le devez, à l'idée du crime. Mais frémissez plutôt à la vue du crime commis. Frémissez au spectacle de ces Temples impurs qui recelent de faux *Chrétiens*, adorateurs du Bois & de la Pierre. Voyez *Babylone*, la

Digitized by Google

Apoc. XVII. 5. *la Mere des Adulteres* ſpirituels, ſurpaſſant en nombre & en groſſiere idolâtrie, tout ce que fit jamais le *Peuple Juif*, depuis le Veau d'or jusqu'à la Captivité. Voyez ces vaſtes Etats que ſoumet à ſa tyrannie, cette *Rome*, qui aſſocie le nom de *Chrétienne* au culte de plus de Dieux que n'en reçut jamais *Rome Payenne*. *Ju-*
Jér. II. 28. *da* n'*eut* qu'*autant de Dieux qu*'il y avoit *de villes* dans le Païs. *Rome* ſous les *Céſars* ne comptoit que trente-mille Divinités dans ſes Temples. *Rome Anti-Chrétienne* a pour *ſes Dieux* tous ces *Saints* qu'elle conçoit écouter ſes prieres du haut
Dan. VII. 10. du ſéjour de la gloire; tous ces *milliers qui entourent le trône de Dieu*, & *ces dix mille milliers qui l'environnent* pour être
Héb. I. 14. *eſprits adminiſtrateurs* de ſes ordres. Elle a pour *ſes Dieux* à la lettre ces millions d'hoſties que conſacre tous les jours l'a-
Jér. V. 21. veugle ſuperſtition d'*un Peuple qui a des yeux & qui ne voit point, qui a des oreilles & qui n'entend point.* Elle a pour *ſes Dieux* ce nombre innombrable d'images, d'idoles, de repréſentations, de reliques, d'oſſemens, auxquels elle attribue ce pouvoir miraculeux & divin, qui exauce les prieres, qui diſpoſe des élémens, qui diſtribue la ſanté & la maladie, la proſpérité & l'adverſité. Non, ce ne ſont point des *Chrétiens*, les Eſclaves du *Pontife*

Digitized by Google

tife Romain. Ils ſe ravalent eux-mêmes au-deſſous de l'homme. Quelle honte d'adorer ce qui ne doit ſon excellence qu'à l'habileté du Peintre, ou au caprice du Sculpteur! Quelle fureur, de rendre les hommages les plus profonds du corps & de l'ame, à ce morceau de pâte dont l'attribut le plus noble eſt la qualité d'aliment! *O Cieux, ſoyez étonnés de ceci,* Jér. II. 12, 13. *ayez-en de l'horreur, & ſoyez extrêmement aſſéchés, dit l'Eternel. Car mon Peuple a fait deux maux, ils m'ont abandonné, moi qui ſuis la ſource des eaux vives, pour ſe creuſer des citernes, des citernes crevaſſées, qui ne peuvent point contenir d'eau!*

I. PARTIE.

La troiſieme ſource des motifs qui devroient retenir les *Juifs* dans le ſervice fidelle du *ſeul vrai Dieu*, c'eſt, d'un côté, la *Diſpenſation* de la Providence *contre les Tranſgreſſeurs* de la Loi, & de l'autre *les Récompenſes* aſſurées à ſon obſervation. Ici paroît armée de toute la rigueur des droits de Souverain Maître, la Juſtice vengereſſe qui pourſuit *le péché des peres juſques dans la quatrieme génération de leurs enfans.* Là ſe révele à plein du Ciel cette *Miſéricorde* qui ne ſe

Digitized by Google

preſcrit jamais de bornes dans ſes bienfaits, ſe déployant *juſqu'en mille générations* en faveur de l'heureuſe poſtérité *de ceux qui auront gardé ſes Commandemens*. Le ſens de la promeſſe eſt clair auſſi bien que celui de la menace. Dans la promeſſe, la vertu des peres eſt couronnée ſur la tête de leurs enfans; & c'eſt ce que l'expérience a juſtifié hautement durant pluſieurs ſiecles & en pluſieurs occaſions, où le nom de deſcendans d'*Abraham* & de *David*, fut pour ceux qui le porterent une ſource de grace & de bénédictions céleſtes. De-même dans la menace, on découvre une funeſte influence du crime des ayeux ſur les arriere-neveux qui ont le malheur de compter des idolâtres parmi leurs ancêtres; & c'eſt auſſi ce que l'expérience démontra d'une maniere auſſi terrible qu'éclatante dans cette *captivité de Babylone* dont la durée de *ſoixante & dix ans* enveloppa dans une même diſgrace, l'enfant qui n'étoit pas encore, avec les auteurs du crime commis.

Mais c'eſt la clarté même des paroles du Légiſlateur, qui rend obſcure la Sanction de la Loi. Plus on conçoit que telle a été la conduite du Ciel, moins on comprend qu'elle ait pu & qu'elle ait dû être telle. Dans le cours de la miſéricorde, tout

Digitized by Google

tout paroît digne du *Pere des miſéricordes.* Mais dans la diſpenſation de la vengeance, on ſemble ne pas reconnoître le Dieu qui *aime la juſtice* & qui *hait l'iniquité.* A la bonne heure, que les enfans des peres fideles recueillent juſques dans la poſtérité la plus reculée, les fruits de la piété de leurs ayeux. Mais que les fautes du chef retombent ſur une famille infortunée qui en eſt innocente, que l'arriere-neveu ſoit chargé du poids d'un châtiment qu'avoient mérité des ayeux qu'il ne connut jamais, que l'un peche & que ce ſoit l'autre qui reçoive la punition du péché, c'eſt-là ce qui ſurprend, ou plutôt qui paroît révolter la Raiſon. Ce qui augmente la difficulté, c'eſt la conformité de l'*Ecriture* avec la *Raiſon.* L'*Ecriture* déclare par-tout que *l'ame qui a péché, ſera celle qui mourra*; que *l'enfant ne doit point mourir pour le pere, ni le pere pour l'enfant.* L'*Ecriture* introduit Dieu même irrité contre les *Juifs*, de ce qu'ils accuſoient ſa juſtice par cette eſpece de proverbe, *les peres ont mangé l'aigret & les dents des enfans en ſont agacées.* Comment lever ces difficultés? Comment accorder les notions de l'Equité avec les idées de notre Texte, & la *Révélation* avec elle-même? Cette entrepriſe, M. F. n'eſt pas ſi

2 Cor. I. 3. Pſ. XLV. 8. Ezéch. XVIII. 4. Deut. XXIV. 16. Ezéch. XVIII. 2.

Digitized by Google

impraticable qu'elle le semble peut-être à quelques-uns. Ou, pour mieux dire, la difficulté n'est fondée que sur de fausses suppositions.

Un de ces principes d'illusion, c'est de faire une menace particuliere, de ce qui dans les vues du Législateur ne s'applique qu'au corps de la Nation. Souvenez-vous de ce que nous avons eu occasion d'établir d'autres fois, que les Peuples sont considérés comme des personnes morales, auxquelles les actions sont imputées dans un période différent du moment où elles furent commises. Ainsi JESUS-CHRIST dit aux *Juifs* qui n'avoient eu réellement aucune part aux meurtres des *Esaïe*, des *Jérémie*, & des autres *Prophetes*; *tout le sang juste qui a été répandu sur la terre, depuis le sang d'*Abel *le juste* — *viendra sur vous.* Cette conduite est conforme à l'idée de la Providence, qui bénit & qui châtie les Peuples en corps dès cette vie, & qui par cela même répand ses faveurs sur tel particulier qui en est indigne, & enveloppe dans les disgraces publiques ceux même qui s'étoient distingués par leur piété.

Matt. XXIII. 35.

Une autre source de la difficulté que nous travaillons à lever, c'est la bizarre imagination, qu'il s'agisse ici des peines que le péché doit souffrir dans l'autre vie.

Digitized by Google

vie. Jamais le Juge qui *rend à chacun* Pſ. LXII.
ſelon ſes œuvres, ne condamne aux flam- 13.
mes éternelles, des innocens. Jamais les Enfers n'entendirent l'affreux reproche que des enfans vertueux feroient à des peres coupables, d'être la victime des fautes d'autrui, malgré leur propre vertu. C'eſt ce que d'une même voix décident la *Raiſon* & la *Parole* de Dieu. Mais à l'égard des peines temporelles, des maux de la vie préſente, rien n'empêche que Dieu ne les faſſe tomber ſur la tête des enfans, & cela comme punition infligée à leurs peres, & comme ſuite naturelle de la relation des familles avec leur chef. Si les familles imitent le funeſte exemple des crimes de leurs fondateurs, Dieu réunit dans un même point de vengeance & la faute des enfans & celle des peres qui en ſont également coupables. Et ſi des peres criminels ont mis au monde des enfans vertueux, auxquels Dieu enleve les biens de cette vie & la vie même, ce coup d'inſtruction & d'exemple châtie le coupable & ouvre à l'innocent les magnifiques tréſors des récompenſes de l'Éternité qui lui eſt aſſurée. Il ne reſte donc point de difficulté ſur la menace que nous expliquons. Elle eſt adreſſée à toute la *Nation Judaïque* en corps. Elle ſe trouve conforme à la

Digitized by Google

conduite de la Providence envers les Peuples. Elle ne dénonce que des peines temporelles qui n'influent en aucune façon ſur l'Oeconomie future.

J'ajoute que cette ſanction redoutable ſe trouve attachée à la plus auguſte de toutes les Loix, à celle dont la majeſté ne peut être violée ſans que l'outrage rejailliſſe d'une maniere directe ſur *le Dieu vivant & le Roi éternel*, ſeul Auteur du Monde, ſeul ſouverain bien des créatures raiſonnables. Il faloit inſpirer aux hommes toute l'horreur que mérite l'idolâtrie de ſpéculation & l'idolâtrie de pratique, également incompatibles avec l'adoration de l'Etre Suprême. Il faloit que des châtimens auſſi exemplaires que terribles, écraſaſſent l'aveugle adorateur des faux Dieux, & retinſſent dans l'obéiſſance du *Dieu d'Iſraël* ces *Juifs* que leur groſſiéreté naturelle & leur ſéjour en *Egypte* rendoient ſi ſuſceptibles d'égarement en matiere de Culte. Et quel lien plus puiſſant pouvoit les engager, que la promeſſe & la menace que nous venons de développer! Quel motif ſupérieur d'obéiſſance pouvoit leur être propoſé, que la révélation d'une Miſéricorde infinie pour récompenſer, ou d'une Juſtice vengereſſe pour punir, dans toute l'étendue de leurs droits!

Jér. X. 10.

A P-

Digitized by Google

APPLICATION.

Cette derniere réflexion nous conduit naturellement à l'Application de notre Diſcours. Finiſſons-le, M. F. par les conſéquences d'uſage que vous devez en tirer. La I. qui ſe préſente d'elle-même, c'eſt l'énormité de l'Idolâtrie, c'eſt que le Polythéiſme de ſpéculation, & le Culte pratique de tout ce qui n'eſt point Dieu, eſt le plus noir, le plus affreux de tous les attentats. Les ſeules lumieres de la Nature inſpirent l'horreur d'une conduite qui *délaiſſant le Créateur béni éternellement*, rapporte ſes hommages *à la créature & aux images taillées.* Au-deſſus de la Raiſon ſe fait entendre la voix ſacrée du Légiſlateur des *Hébreux*; & l'exemple de ce Peuple criminel, raclé plus d'une fois de deſſus la Terre *à la façon de l'interdit*, apprend à tout l'Univers, combien *c'eſt une choſe terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.* A quoi ne doit donc pas s'attendre le *Chrétien* idolâtre, ſi le *Payen* & le *Juif* ont été traités avec une ſi juſte ſévérité? Quelle horreur que celle de diſciples perfides de JESUS-CHRIST, qui le dépouillent de ſa gloire, pour en revêtir des créatures qui ſans lui auroient expié leurs cri-

Rom. I. 25.

Héb. X. 31.

Digitized by Google

crimes dans les flammes de l'Enfer! Quel ſpectacle de déteſtation aux yeux de la Divinité, que des Prêtres ſacrileges, qui prétendent aſſervir la toute-puiſſance divine à la célébration vénale de leurs Myſteres idolâtres. *Je ſuis épouvanté, & j'en tremble tout! Allez parmi les Nations, & voyez ſi jamais il y eut rien de ſemblable, a dit l'Eternel! Malheur à ceux qui diſent au bois, tu es mon pere, & à la pierre, tu m'as engendré!*

Héb. XII. 21. Jér. II. 10. 27.

II. Avec quelle juſtice, avec quelle néceſſité ne devons-nous donc pas reſter ſéparés de la Communion impure dont nos peres ſont ſortis! Qu'on les accuſe de ſchiſme, Dieu les loue de zele pour ſa gloire. Qu'on diſe que nous rompons les nœuds ſacrés de l'union de l'Egliſe, JESUS-CHRIST ne reconnoît point d'Egliſe dans l'Empire de l'*Ante-Chriſt*. L'Egliſe eſt une Epouſe chaſte, & fidele à ſon céleſte Epoux. *Rome* s'eſt rendue ſemblable à *Jéruſalem* impure & adultere, qui couroit *après les Dieux de fiente des Nations*. Demeurer dans ſon ſein, c'eût été s'empoiſonner de l'air contagieux qu'on y reſpire. Reconnoître ſes loix, ç'eût été abjurer la Loi ſacrée que Dieu même a fait entendre de ſa bouche. Prêter l'oreille à ſa voix ſéductrice, ç'eût été ſe rendre rebelle à la voix céleſte: *Sortez de*

Ezéch. XXIII. 49.

Digitized by Google

de Babylone, mon Peuple, afin que vous ne participiez point à ſes péchés, & que vous ne receviez point de ſes plaies. Apoc. XVIII. 4.

III. Troiſieme concluſion contre les ſophiſmes de l'Intérêt Mondain. Si l'Idolâtrie eſt un crime ſi déteſtable aux yeux de Dieu, il n'y a aucun ſacrifice qu'on ne doive faire pour éviter d'y être entraîné, il n'y a aucun ſoin qu'on doive négliger pour en éloigner de ſoi les tentations. Plût à Dieu nos Freres du Royaume voiſin fiſſent-ils ſouvent cette réflexion! Plût à Dieu penſaſſent-ils au péril affreux où ils ſont chaque jour d'adhérer à un culte idolâtre, de fléchir le genou devant un ſimulacre dont ils abhorrent la préſence! Qu'ils ſont coupables de s'expoſer à des dangers ſi affreux, par les vues d'un intérêt bas & ſordide! Qu'ils ont à craindre que le prétexte dont ils ſe couvrent de travailler au bien de leur famille, ne laiſſe à ces familles un héritage de malédiction de la part de ce Dieu dont ils immolent la gloire à leur avarice! Mais tout coupables qu'ils ſont, que leurs infortunes ſont grandes! Qu'ils ſont dignes de pitié par cela même qu'ils le croient moins! Qu'il eſt juſte que par nos larmes & par nos prieres nous travaillions à leur obtenir le pardon de leur témérité! *Pour l'amour de mes freres & de mes amis, je* Pſ. CXXII. 8.

prie-

Digitized by Google

Pf. CXXVII. 5, 6. *prierai maintenant pour ta paix!* Jérusalem, *ſi je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même! que ma langue s'attache à mon palais, ſi je ne me ſouviens de toi!*

IV. Mais ne penſez pas, M. F. que ce Diſcours n'ait rien qui doive vous intéreſſer. Il s'adreſſe à vous d'une maniere directe; & vous engage à proſcrire toutes les paſſions auxquelles vous avez pu vous abandonner. C'eſt la derniere concluſion, par où je finis. Nos paſſions ſont des idoles. Ce ſont *des Dieux étrangers* que nous plaçons dans *le Temple du Seigneur*. Ce ſont des Maîtres auxquels nous ſervons, au mépris de ce *Rédempteur à qui* ſeul *appartiennent les eſprits & les corps qu'il a rachetés*. A la lettre, & dans le ſens le plus rigide, la paſſion favorite eſt la Divinité ſuprême à laquelle encenſe un cœur qui s'y livre. C'eſt un *idolâtre* que cet *Ambitieux*, que dévore la ſoif de la gloire mondaine, & qui pour s'y élever ne connoît ni Loix humaines, ni Droit divin. C'eſt un *idolâtre* que ce *Voluptueux*, qui livre toutes ſes facultés à l'amour des plaiſirs que l'on achette par le crime. C'eſt un *idolâtre* que cet *Avare* qui ne connoît de félicité que celle d'amaſſer des monceaux d'or & d'argent, par quelque moyen bas, ou criminel, qu'il réuſſiſſe dans ſes infames projets. *La re-*

Pſ. LXXXI. 10. 1 Cor. III. 16. 1 Cor. VI. 20.

Digitized by Google

rebellion eſt autant que le péché de divination, & l'iniquité eſt autant que les téraphims & les images taillées. Penſez-y, Pécheurs impénitens, qui raviſſez à l'Etre ſuprême ce cœur que vous donnez à vos convoitiſes. Tremblez à l'idée de ce Dieu infini que vous *provoquez à jalouſie,* par le mépris inſolent que vous faites de ſes Loix. Soyons tous, M. F. remplis de cette idée de la Divinité. Ayons toujours préſens à l'eſprit les attributs auguſtes du ſeul Dieu qui mérite nos hommages. Rendons-lui fidélement les hommages de la penſée. Rendons-lui ſurtout les hommages de l'amour & de l'obéiſſance. Diſons-lui du centre d'un cœur dévoué à ſon ſervice: *Nous ferons tout ce que l'Eternel notre Dieu a dit. A qui nous en irions-nous, Seigneur? Tu as les paroles de la vie éternelle.* Amen.

1 Sam. XV. 23.

1 Cor. X. 22.

Deut. V. 27. Jean VI. 48.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XXV.

DU SERMENT.

Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain; car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris ſon nom en vain. EXODE XX. 7.

Jér. XVII. 9. *LE cœur eſt trompeur & déſeſpérément malin par-deſſus toutes choſes. Qui le connoîtra?* C'eſt la triſte peinture que fait le Prophete *Jérémie* de la dépravation du Genre-humain. Il le repréſente auſſi corrompu dans ſes ſentimens, qu'ingénieux à les déguiſer. Il nous découvre la ſource des trahiſons & des perfidies que ſe font mutuellement des Etres dont la ſociété devroit être fondée ſur une ſincérité réciproque. Le beſoin qu'ils ont les uns des autres les engageoit à ſe lier par la confiance. Il faloit qu'ils ſe cruſſent fideles à leurs engagemens, pour ſe porter à les former. Au défaut de la droiture qui leur manque, ils ont re-

Digitized by Google

recours à des apparences hypocrites. Les paroles, qui naturellement ſont l'expreſſion de la penſée, ont perdu le pouvoir de ſignifier. On ne cherche qu'à ſe ſéduire, pour parvenir plus aiſément à ſes fins. Au deſir de nuire à ſes ſemblables, on ajoute la dextérité coupable de les décevoir. Sous le maſque de la bonne-foi on recueille les fruits de l'injuſtice, qui ſeule auroit été inutile en paroiſſant à découvert. La malignité ſuggere les artifices néceſſaires pour ne pas ſe perdre elle-même dans les pieges qu'elle a tendus. A la vue de ce ſiniſtre ſpectacle, le Prophete s'écrie avec douleur, *le cœur eſt ruſé & déſeſpérément malin par-deſſus toutes choſes. Qui le connoîtra?*

Quels liens auroient donc pu, M. F. réunir des hommes ſi faux & ſi dépravés? Quels obſtacles auroient été ſuffiſans, pour arrêter dans ſon cours le torrent de la corruption? Il faloit que la Religion vînt au ſecours de la Société. Il faloit qu'un Tribunal infaillible autant que redoutable, connût des attentats de l'impoſture, pour les châtier. L'idée *du Dieu vivant & vrai*, armé de la foudre contre le menſonge, fait rendre à la Vérité les hommages dont elle eſt digne. En vain cacheroit-on aux yeux du monde l'infidélité qu'on médite, tandis qu'elle

1 Theſſ. I. 9.

Digitized by Google

Jér. XVII. 10. le ſe dévoile aux regards de l'*Eternel, qui ſonde le cœur & qui éprouve les reins.* En vain s'applaudiroit-on d'avoir dérobé ſa tête aux châtimens des Juges mortels, qui ne voient que l'apparence, lorſqu'on ne peut échapper aux pourſuites d'une Juſtice toujours vengereſſe des parjures. C'eſt la puiſſante barriere qu'oppoſe à l'impétuoſité des paſſions, la connoiſſance des attributs du Créateur. C'eſt la voix que *Moïſe* fit entendre aux *Juifs*, pour les munir contre la ſéduction de leurs cœurs. *Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain: car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris ſon Nom en vain.*

Ce Diſcours aura deux Parties. I. Nous ferons quelques *Réflexions générales* ſur la Matiere du *Serment*. II. Il faudra vous faire connoître les *différens Ordres de péchés* par leſquels on peut ſe rendre l'objet de la menace de notre Texte contre les Contempteurs de la Majeſté Divine.

I. PARTIE.

Premiérement, il faut ſe former de juſtes idées de la *Nature du Serment*. „ Le Serment eſt un diſcours dans le- „ quel on prend Dieu à témoin de la vé- „ rité de quelque propoſition, ou de la „ fin-

Digitized by Google

„ ſincérité de quelque promeſſe, & l'on „ ſe ſoumet à la Vengeance Céleſte ſi „ l'on profere un menſonge, ou ſi l'on „ viole ſes engagemens". C'eſt l'idée que tous les hommes du Monde attachent à l'action de jurer. De tout tems elle a été regardée comme un Acte Religieux, comme faiſant partie des hommages que les Créatures raiſonnables rendent aux perfections du Créateur. La nature de la choſe le démontre. Le Serment eſt une profeſſion abrégée de la foi en Dieu. Il renferme en ſubſtance la déclaration de reconnoître la Divinité, comme un Etre qui pénetre dans les penſées & dans les intentions les plus ſecretes des hommes; qui ajoute à cette connoiſſance parfaite un ſouverain amour pour la ſainteté; une volonté de punir l'infraction des Loix de l'Ordre, qui eſt revêtu du pouvoir terrible d'infliger des châtimens temporels & des peines éternelles, aux mortels audacieux *qui auroient pris ſon Nom en vain*, pour autoriſer leur mauvaiſe foi. Ces notions de la *Raiſon* ſont confirmées par nos *ſaintes Ecritures*. Elles rangent le Serment parmi les Parties du Service Divin. *Moïſe* ordonne expreſſément aux *Juifs* de ne déférer cet honneur qu'à l'Etre Suprême: *Tu craindras l'Eternel ton Dieu, tu le ſerviras, & tu* Deut. VI. 13.

jureras par ſon Nom. Paſſage dont JESUS-CHRIST ſe ſervit pour repouſſer une des tentations qu'il eut à ſoutenir dans le Déſert. L'application qu'il en fit, prouve clairement qu'*adorer Dieu* & *jurer par lui*, ne ſont qu'une ſeule & même choſe. Le Démon lui ayant *montré tous les Royaumes du Monde & leur gloire, lui dit, je te donnerai toutes ces choſes, ſi te proſternant en terre tu m'adores.* JESUS lui répondit par le Texte du *Deutéronome* que je viens de citer, & en fit le commentaire par ces termes: *va Satan, car il eſt écrit, tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu le ſerviras lui ſeul.*

Matt. IV. 8. 10.

Qui peut donc M. F. révoquer en doute que ce ne ſoit un acte d'idolâtrie, que de faire intervenir dans les Sermens, comme garands de leur ſincérité, des créatures imparfaites & formées par les mains du Tout-puiſſant? Incapables de percer dans la conſcience des hommes, de quel poids ſeroit leur témoignage; deſtituées du pouvoir néceſſaire pour punir dans l'éternité, ni même dans le tems les coupables, quelle crainte pourroit-on avoir de leur vengeance? C'étoit l'aveuglement incroyable que *Jérémie* reprochoit aux *Juifs, ils jurent par ceux qui ne ſont point Dieux.* Mais n'appellons point incroyable l'excès où tomba l'ancien

Jér. V. 7.

Digitized by Google

elen Peuple. Graces à la corruption de *Rome*, il n'y a aucune des parties du culte idolâtre des *Payens* même qui ne soit retracée dans la pratique de certains hommes qui portent le nom de *Chrétien*, sans *Christianisme*. Cette Eglise consacre par sa doctrine les égaremens de l'impiété. Témoin le commentaire que fait du second Commandement le fameux Catéchisme composé par ordre du *Concile de Trente*. Le Peuple a bien répondu aux instructions de ses Docteurs. Dans la *Communion Romaine*, ce n'est pas Dieu, la plupart du tems, qu'on interpelle comme témoin des Sermens. Elle dément l'oracle du Prophete, qui caractérisoit de cette maniere le changement qu'apporteroit au Monde la Vocation des *Gentils*: Es. LXV. 16. *Celui qui se bénira en la Terre, se bénira par le Dieu de Vérité: Celui qui jurera sur la Terre, jurera par le Dieu de Vérité.* Pour reconnoître aux traits prophétiques la religion de nos adversaires, il faudroit renverser les paroles de ce Texte, & dire: *Celui qui se bénira en la Terre, ne se bénira point par le Dieu de Vérité: Celui qui jurera sur la Terre, ne jurera point par le Dieu de Vérité.* On jure par *les Saints* que l'on s'imagine être instruits, dans le séjour de la Gloire, de tout ce qui se passe sur la Terre, &

Digitized by Google

partager avec le Maître de l'Eglise le Gouvernement de l'Univers. On jure par *la Croix*, qui a porté le Sauveur du Monde ; & d'un Bois auquel il n'a voulu être attaché que parce qu'il portoit le caractere de la malédiction dont étoit frappé le pécheur qu'il venoit racheter, on en fait le Juge & le Vengeur auguste des sermens que l'on profere. On va même jusqu'à cet excès de fureur, que de déférer ces hommages aux *reliques* des Saints, aux *ossemens* prétendus ou véritables de ces *morts*, dont il est dit ; qu'*ils n'ont plus aucune part au Monde dans tout ce qui se fait sous le Soleil.* Eccl. IX. 6.

Dans un excès tout contraire, & infiniment moins odieux, se jettent ces *Chrétiens* qui condamnent tout usage du Serment. Il y en a de diverses Sectes, & qui appuyent leur sentiment sur divers principes. Mais tous conviennent en ceci, c'est qu'il n'est pas permis à des hommes formés aux grandes idées que l'*Evangile* donne de la majesté de Dieu, de le faire intervenir dans leurs discours ou dans leurs engagemens. Ils veulent que la simple affirmation, ou la négation seule, serve d'interprete aux sentimens du cœur, & proscrivent tous les Sermens, quelque graves, quelqu'importans, & quelque sinceres qu'ils puissent être. Il

Digitized by Google

y a je ne ſai quel extérieur de droiture pour ſes ſemblables, & de reſpect pour le Souverain Etre dans cette opinion. Mais quand on l'examine de près, on voit ces belles apparences s'évanouir bientôt, & il ne reſte qu'une Erreur également contraire au *Repos des Sociétés*, & aux *Loix de la Religion.*

Au *Repos des Sociétés* : car les hommes, corrompus comme ils ſont, ne conſulteront que leur intérêt particulier, pour faire des promeſſes & pour les violer, dès qu'ils n'auront plus cette horreur qu'inſpire le parjure, & cette crainte que fait naître la certitude des châtimens qu'il attire ſur les coupables. Comment les Souverains pourroient-ils s'aſſurer d'une obéiſſance fidele de la part de tout un Peuple qui ne ſeroit point lié à leur ſervice par des nœuds formés de la main même du Dieu tout-puiſſant? Comment les Sujets pourroient-ils attendre le maintien des Privileges qui leur appartiennent, l'obſervation des Loix de leur Liberté, ſi le Monarque ne voyoit pas au-deſſus de ſa tête *un plus élevé que lui qui prend garde* à ſes démarches, & qui lui fera rendre compte des engagemens qu'il avoit contractés mutuellement avec la Nation qui le plaça ſur le trône? Si malgré ces puiſſantes barrieres oppoſées

Eccl. V. 8.

Digitized by Google

à l'injuſtice, on a vu trop ſouvent des Sujets ſéditieux fouler aux pieds la Majeſté Souveraine, ou des Princes tyranniques faire conſiſter leur gloire à rendre eſclaves de leur ambition & de leur avarice des hommes nés libres, *formés* comme eux *à l'image de Dieu*, *rachetés* comme eux *par le ſang de* JESUS-CHRIST; jugez, M. F. des affreux déſordres que l'abolition de l'uſage des Sermens introduiroit dans le Monde.

Les *Loix de la Religion* ne s'y oppoſent pas moins que l'Intérêt des Sociétés. Nous l'avons déjà prouvé en partie; & tant s'en faut que les objections qu'on tire de quelques paſſages, ſoient ſolides, qu'au contraire la cenſure que font ces Textes de certains ſermens, autoriſe par cela même ceux qui ſont exempts des fautes qu'ils reprennent. C'eſt ce qui paroît par l'examen de cette cenſure adreſſée aux *Juifs* par la bouche du *Meſſie*:

Matt. V. 33-37. *Vous avez entendu qu'il a été dit aux Anciens, tu ne te parjureras point, mais tu rendras au Seigneur ce que tu auras promis avec ſerment. Mais moi je vous dis, ne jurez du tout point; ni par le Ciel, car c'eſt le trône de Dieu; ni par la Terre, car c'eſt le marchepied de ſes pieds; ni par Jéruſalem, car c'eſt la ville du grand Roi: ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne*

peux

peux faire un cheveu blanc ou noir. Mais que votre parole soit, oui, oui, non, non; & ce qui est de plus, est du malin. Pour entendre la pensée du *Sauveur*, il faut savoir à quels désordres régnans parmi les *Juifs* il oppose son autorité. Ces hommes, ingénieux à éluder toutes les Loix Divines en feignant de les respecter, profanoient le Serment en y faisant intervenir les créatures, & se flattoient lorsqu'ils violoient ces sortes de vœux de n'être pas sujets aux peines décernées contre les parjures dans cette défense: *Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain, car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son Nom en vain.* Jesus-Christ leur déclare, que loin d'éviter le crime du Parjure par cette conduite, ils y ajoutoient une circonstance aggravante, c'est de jurer par des créatures, ce qui étoit une espece d'idolâtrie. Il leur dit de plus que c'étoit en vain qu'ils se flattoient par leurs détours, de ne pas offenser la majesté de l'Etre infini; parce qu'il y a de telles relations entre l'existence des Créatures & les vertus du Créateur, qu'on ne peut interpeller les Causes secondes, sans nommer tacitement celui qui les a produites & les dirige. *Jurer par le Ciel*, c'est attester la grandeur de *celui qui y a* placé

Digitized by Google

son trône. Jurer par la Terre, c'eſt atteſter cette Puiſſance ſublime pour laquelle *la Terre n'eſt que comme un marchepied. Jurer par Jéruſalem*, le centre de l'Alliance Divine, c'étoit atteſter *le Dieu de Sion*, qui y donnoit des marques éclatantes de ſa préſence & de ſon amour. *Moi je vous dis, ne jurez point du tout, ni par le Ciel, car c'eſt le trône de Dieu; ni par la Terre, car c'eſt le marchepied de ſes pieds; ni par* Jéruſalem, *car c'eſt la ville du grand Roi*; &c.

Il eſt donc facile, M. F. de comprendre combien le Serment eſt une choſe ſacrée en elle-même, & redoutable pour ceux qui en abuſent ou qui le profanent. Tout ce qui peut rendre une Loi auguſte aux hommes, ſe réunit en faveur de celle de notre Texte. Tout ce qui peut rendre l'infraction d'un Ordre ſupérieur criminelle, concourt à inſpirer l'horreur du Parjure. Le Menſonge eſt déjà ſi déteſtable de lui-même, que JESUS-CHRIST appelle *Enfans du Diable* ceux qui ſouillent leur langue de ſes taches, & qu'il prononce qu'*à tous menteurs eſt réſervé l'étang ardent de feu & de ſoufre*. Le déſir d'abuſer de la crédulité du Prochain, de faire arme contre lui-même de la confiance noble qu'il a pour les autres, de le punir par les injuſtices qu'on lui fait, d'é-

Jean VIII. 44.

Apoc. XXI. 8.

Digitized by Google

d'être incapable de soupçonner qu'on eût dessein de lui en faire, est une disposition basse, lâche, indigne du titre d'homme, de la qualité de créature raisonnable. Et qu'est-ce donc, quand on ajoute au mépris de la Vérité l'intention de faire du mal? Quel crime peut être porté à un plus haut point de noirceur, si ce n'est d'ajouter le parjure à l'intention de nuire, & au mensonge? Quel mépris ne fait pas de son Souverain Maître, un homme qui ne frémit pas de le rendre, autant qu'en lui est, complice de la perfidie qu'il médite! Quelle audace sacrilege que d'oser sommer la science, la justice, le pouvoir de la Divinité, d'être garands d'une promesse que l'on se prépare à fouler aux pieds!

A l'excès du crime est proportionné le degré de la peine. La vengeance est réglée sur l'insolence de l'outrage fait à la majesté de l'Eternel. La Raison le dictoit à tous les hommes. Les *Payens* nous ont laissé dans leurs Ecrits des maximes propres à faire rougir tant d'indignes *Chrétiens* qui sont capables de *jurer en fausseté.* Ils ont dit que ce forfait étoit d'une nature à faire tomber la foudre du Ciel sur le criminel. Ils ont nommé *l'Enfer* du même mot dont ils se servoient pour dire *le Serment*, dans la pensée

ſée qu'il y avoit un Enfer particulier pour les parjures. C'eſt auſſi ce redoublement de peine que nous enſeigne notre Texte. Il nous montre le Légiſlateur prêt à punir les coupables dans toute l'étendue de ſon courroux. Il leur interdit toute eſpérance de grace & de pardon. *L'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris ſon Nom en vain.*

II. PARTIE.

Mais il eſt tems de paſſer à des réflexions plus particulieres. Il faut dans cette ſeconde Partie vous faire connoître les *différens Ordres de pécheurs* qui violent la défenſe de notre Texte. Triſte ſujet par la multitude des coupables! Sujet d'autant plus néceſſaire à approfondir, qu'il eſt plus commun de trouver des hommes capables de ces noirs attentats. I. Le *Blaſphême.* II. Le *Faux-témoignage.* III. La *Mauvaiſe-foi dans les Traités.* IV. Les *Vœux téméraires*, forment autant de claſſes de pécheurs que menace cette terrible Sentence: *L'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris ſon Nom en vain.*

I. Le *Blaſphême* viole au premier chef la majeſté de Dieu. Cet affreux excès conſiſte à proférer des paroles outrageantes contre quelques-unes des perfections du

Digitized by Google

du Créateur. On trouve le premier exemple d'une pareille fureur dans le Chapitre XXIV. du *Lévitique*. Là *Moïſe* rapporte qu'un malheureux dans les tranſports de la colere, *blaſphéma le Nom* de Dieu. Tout *Iſraël* frémit à l'ouie des ſons effroyables ſortis de ſa bouche. *Moïſe* lui-même ſe ſentant incapable d'ordonner une peine proportionnée au crime, conſulta l'Eternel ſur la réparation que demandoit ſa gloire. Voici la réponſe qu'il en reçut. *Tire cet homme hors du camp — & que toute l'Aſſemblée le lapide. Et toi, parle aux enfans d'*Iſraël, *& leur dis. — Celui qui aura blaſphémé le Nom de l'Eternel ſera puni de mort: toute l'Aſſemblée ne manquera pas de le lapider.* Lév. XXIV. 11-16.

Ce crime eſt ſi atroce, que la Terre ne peut ſe hâter trop tôt d'être purgée de ceux qui le commettent. On ſeroit même tenté de le mettre au rang de ces fautes qu'il implique contradiction que la Nature Humaine en inſpire la penſée. Mais que *le fils de Selomith* a eu d'imitateurs dans tous les ſiecles! Qu'une triſte expérience nous convainc qu'il n'y a point d'exécration dont ne ſoit capable un mortel furieux! Je ne parle point des *Payens*, qui dans leurs diſgraces s'emportoient à des menaces injurieuſes contre les objets même de leur adoration. Je ne

Digitized by Google

ne rappelle point ici l'horreur d'un *Caligula*, qui s'écrioit à l'ouie du tonnerre, en s'adreſſant à celui qu'il croyoit le Maître du tonnerre, *ôte-moi du monde ou je t'en ôterai*. Mais ô douleur pour un Prédicateur *Chrétien*, que de ſavoir qu'il eſt néceſſaire de prêcher contre un pareil crime dans des Sociétés qui portent le Nom *Chrétien*! O honte de notre ſiecle, qu'il juſtifie par ſes débordemens la fidélité des Hiſtoires qui nous atteſtent qu'il y a eu jadis des Blasphémateurs! En vain les Loix Humaines ſont armées contr'eux. En vain les condamnent-elles à la mort, ou à la privation de l'uſage de cette langue impure qui ſe tourna contre le Ciel. Il y a des hommes inſtruits à l'Ecole du Démon, qui anticipent ſur l'Etat futur qui les attend, par les outrages qu'ils lancent contre la bonté & la puiſſance du Dieu Souverain. On entend ſortir d'une bouche enflammée des fureurs du jeu, des paroles dont le ſon eſt capable d'attirer la foudre ſur la tête de ceux qui les prononcent, & de ceux qui ſont aſſez lâches pour les ſouffrir. On trouve des Peres exécrables, qui par leur exemple forment une famille impie à profaner les vertus du *Pere des Eſprits*. On voit des Enfans dont la langue bégayante articule à peine les premiers élémens du dif-

Héb. XII. 9.

Digitized by Google

diſcours, qui mêlent dans leurs recréations des ſermens épouvantables dont ils ont appris le formulaire des malheureux auteurs de leur naiſſance. Il ſemble que nous ſoyons retombés dans le funeſte période dont il eſt dit, que *toute chair avoit corrompu ſa voie*, & que l'*imagination des penſées du cœur n'étoit que mal en tout tems*. L'Artiſan ſouille ſon labeur par les ſermens que lui inſpire l'avide ſoif de l'avarice. L'Homme du monde ſe fait une gloire féroce de paroître impie & profane dans ſes entretiens. Le Guerrier ſe figure que l'épée qu'il porte à ſon côté le diſpenſe de craindre Dieu, ou de paroître le faire. Ce Sexe même, dont la modeſtie dans les diſcours, ainſi que la pureté dans les actions, devroient être le conſtant appanage, s'abandonne quelquefois à de pareils excès de fureur. *Moïſe* condamna les blasphémateurs à la mort. Mais *ſi celui qui avoit mépriſé la Loi de* Moïſe, *périſſoit ſans miſéricorde ſur la dépoſition de deux ou de trois témoins, de combien pires tourmens penſez-vous que ſera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu — & outragé l'Eſprit de grace? Car nous connoiſſons celui qui a dit, A moi eſt la vengeance, & je le rendrai, dit le Seigneur.*

Gen. VI. 12. 5.

Héb. X. 28-30.

II. Il y a des hommes qui ſont retomber

Digitized by Google

ber sur la Divinité les traits qu'ils lancent contre le Prochain. Ce sont *les faux témoins*. Un des usages les plus légitimes du Serment, c'est de protéger l'innocence, & de découvrir le crime aux yeux des Juges prépposés pour le punir. Il faut pour le bien de la Société que les Perturbateurs du Repos public soient connus, pour être châtiés. En plaçant les Magistrats sur les Tribunaux, Dieu les a revêtus du Droit de suppléer à leurs propres lumieres par la déposition de ceux qui peuvent éclairer les recherches de la Justice. Pour rendre cette déposition plus vénérable, on la sanctifie par la religion du Serment. Le Magistrat somme celui qui se présente à son Tribunal, de porter les yeux sur le Tribunal redoutable du *Dieu de la Vérité*, & de parler *comme de la part de Dieu & devant Dieu*, pour le maintien des Loix. C'étoit à la foi du Témoignage que les *Juifs* se remettoient de la vérité des accusations. *En la bouche de deux ou de trois témoins toute parole sera certaine.* Ce fut pour prévenir l'affreux abus que la corruption du cœur pouvoit faire d'une si sage ordonnance, que le Législateur prononça cette défense dans la seconde Table du Décalogue, *tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain*; & qu'il ordon-

Jér. X. 10.
2 Cor. II. 17.
Deut. XIX. 15.

Digitized by Google

donne expreſſément dans le Chapitre XIX. du *Deutéronome*, que *le faux témoin* ſoit puni *de la même peine* qu'auroit méritée le crime *dont il chargeoit ſon frere*. Deut. XIX. 16. Sentence auſſi juſte que ſévere. Les Délateurs ont toujours été regardés comme les émiſſaires du Démon pour perdre l'innocence. Combien de fois a-t-elle ſuccombé ſous leurs accuſations perfides? Combien de fois les Ennemis de la Vérité l'ont-ils repréſentée ſous les traits de l'impoſture, pour la livrer aux fureurs de la Perſécution? En vain JESUS-CHRIST avoit fait éclater dans toute ſa vie une ſainteté parfaite. En vain fut-il en état de dire à ceux qui éclairoient d'un œil malin ſes démarches, *Qui eſt-ce d'entre vous qui me convaincra de péché?* Il fut déclaré convaincu du forfait le plus énorme, par une ſentence & ſur les dépoſitions, qu'inſpira également aux Juges & aux témoins l'*Eſprit menteur & meurtrier* auquel ils ſervoient de miniſtres. A l'exemple de ce Conſeil de ſang, on vit les Empereurs *Payens* proſcrire les adorateurs du vrai Dieu, ſous les noms odieux que leur donnoit la plus noire calomnie. On vit les Diſciples innocens, du plus ſaint de tous les Maîtres traînés devant les tribunaux, & conduits des tribunaux aux gibets, aux roues, aux bu-

Jean VIII. 46.

Ibid. 44.

Digitized by Google

chers, comme coupables des plus noirs attentats! Et combien les ſiecles modernes fourniroient-ils de monumens de ces ſcenes tragiques! combien le barbare Tribunal de l'Inquiſition immole-t-il de malheureux, qui ſont les victimes de cette infame avarice qui couvre du ſaint nom de Dieu l'impoſture de ſes dépoſitions?

III. La *Mauvaiſe-foi dans les Traités* eſt une des eſpeces du Parjure. Les alliances que contractent entr'elles les Nations, ſont ſacrées. Elles doivent être cimentées par une fidélité réciproque. On la voue à Dieu, cette fidélité. On fait intervenir ſon ſaint nom comme garant entre les deux Parties. Les Potentats
Héb. VI. 16. *jurent par celui qui eſt plus grand* qu'eux, & ratifient leurs promeſſes par des ſermens. Loin de nous, M. F. cette politique perfide, qu'on apprend à l'Ecole des *Machiavel*, & dans l'exemple des mauvais Princes. Arriere, ces maximes exécrables des *Céſars* & de leurs pareils, *quand il s'agit de régner, il n'eſt point de droit ſacré; il faut amuſer les enfans avec des jouets, & les hommes avec des ſermens.* Ce ſont ces principes affreux qui ont enfanté la tyrannie & l'oppreſſion de la Vérité. Quand de lâches flatteurs en ont empoiſonné l'oreille des Princes, quand un Clergé furieux conſacre cette pro-

Digitized by Google

propoſition, que l'*on n'eſt point obligé de garder la foi aux Hérétiques*, il ne faut attendre de ceux qui en ſont imbus que trahiſon & que malheurs. En vain un Prince auroit-il été comblé des bienfaits d'une Nation, en vain lui devroit-il la couronne qu'il porte ſur ſa tête, la reconnoiſſance ne ſeroit point aſſez puiſſante, la loi du Serment ne ſeroit point aſſez forte, pour l'empêcher de ſacrifier à ſes vues nouvelles les Traités les plus ſolemnels. Et combien de fois les Sujets ne ſont-ils pas devenus la victime de la noire politique dont nous parlons? On a vu les *Charles IX.* inſtruits à la plus profonde diſſimulation, envelopper dans un maſſacre univerſel toutes les villes de leur Royaume, & ſe repaître par avance du ſang de plus de cent-mille proſcrits, dans l'inſtant même qu'il juroit l'Edit de tolérance & de paix. On a vu les *Ferdinand de Tolede*, les *Granvelle*, les *Vargas*, Miniſtres furieux du Tyran de ces Provinces, courir à main armée pour extirper leurs Privileges, & pour enſévelir la Religion ſous les ruines des droits d'un Peuple libre, qu'on avoit juré de maintenir. Mais ſi la Terre gémit de ces attentats, le Ciel a ſoin d'en prendre la vengeance. Il fera rendre compte aux mauvais Potentats de toutes les larmes & de tout le ſang,

Digitized by Google

que fit couler leur perfidie. Leur arrêt eſt prononcé dans la ſentence rendue contre un Roi de *Juda* parjure. *Je ſuis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, ſi* Sédécias *ne meurt au païs du Roi qui l'avoit établi pour Roi; parce qu'il a mépriſé le ſerment d'exécration qu'il lui avoit fait, & qu'il a enfreint l'alliance qu'il avoit traitée avec lui. Je ſuis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, ſi je ne fais tomber ſur ſa tête mon ſerment d'exécration qu'il a mépriſé, & mon alliance qu'il a enfreinte!*

Ezéch. XVII. 16. 19.

IV. Enfin, M. F. on *prend le Nom de Dieu en vain*, quand on forme des *vœux téméraires*. Le Vœu eſt un ſerment qui a pour objet la Divinité, à laquelle on s'engage d'une maniere particuliere à remplir telle ou telle promeſſe. On eſt libre de former ou de ne pas former ces ſortes d'engagemens. *Moïſe* y eſt formel, *quand tu t'abſtiendras de faire des vœux, il n'y aura point de péché en toi.* Mais il repréſente auſſi comme un crime affreux la violation de ces engagemens, dès lors qu'on ſe les eſt impoſés: *Quand tu auras fait un vœu à l'Eternel ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir: car l'Eternel ton Dieu ne manqueroit point de le requérir de toi, & il y auroit du péché en toi.* Avec quelle ſageſſe, avec quel reſpect

Deut. XXIII. 22.

Ibid. 21.

Digitized by Google

pect doit-on exercer cette partie du Culte Divin! Avec quelle attention doit-on examiner la matiere, la condition, l'étendue des vœux que l'on ſe propoſe de faire, pour ne pas ſe trouver lié par un ſerment que l'on ſeroit hors d'état de remplir! C'eſt un lacs funeſte qu'une ame ſe tend à elle-même lorſqu'elle jure, inconſidérément, des vœux téméraires. De ce nombre ſont tous ceux que leur généralité peut rendre ou funeſtes ou impraticables. Ainſi *Jephté* s'ouvrit à lui-même la ſource des larmes les plus ameres, ſoit qu'il ait rempli ſa promeſſe, ſoit que la tendreſſe paternelle ait fait taire la Religion. Vous ſavez que ce Pere imprudent, marchant à la tête de l'Armée *Iſraélite*, s'écria dans le deſir de la victoire: *ſi l'Eternel livre les enfans de* Hammon *en ma main, alors tout ce qui ſortira des portes de ma maiſon au devant de moi, quand je retournerai en paix des enfans de* Hammon, *ſera à l'Eternel, & je l'offrirai en holocauſte.* Il obtint le ſuccès de ſa demande. Il revint triomphant & glorieux. Mais qu'il paya cher ſa victoire! De quels traits eut-il le cœur percé à la vue de *ſa fille unique*, qui fut le premier objet offert à ſes regards. *Il déchira ſes vêtemens, & s'écria; Ha, ma fille, tu es du nombre de ceux qui me troublent!* Jug. XI. 30, 31. Ibid. 34. 35.

blent! Un si terrible exemple des suites d'un vœu téméraire, auroit dû servir d'instruction à tous les hommes pour les empêcher d'en former de pareils. Il auroit dû les rendre dociles à l'importante leçon du Sage: *Ne te précipite point à parler, & que ton cœur ne se hâte point de proférer aucune parole devant Dieu.* Eccl. V. 2. Mais le zele fanatique de certains *Chrétiens* mépriſe la voix de l'*Eccléſiaſte*, & met les vœux téméraires au rang de la ſublime perfection. *Rome* jette tous ſes Prêtres dans les combats éternels d'une cupidité qui s'irrite à proportion qu'elle eſt enchaînée par les liens du Serment. Il n'y a point de Monaſtere qui ne renferme ou les triſtes victimes de la ſuperſtition, ou les inſolens violateurs des engagemens les plus redoutables. Qu'eſt-ce que le triple Vœu du *Célibat*, de la *Pauvreté*, & de l'*Obéiſſance*, ſinon une tyrannie barbare dont le *Pontife Romain* accable ceux qui ſont aſſez ſimples pour ne pas démêler en lui, non le caractere de *Chef de l'Egliſe*, mais les traits de l'*Ante-Chriſt?* Je ne parle point de l'hypocriſie de cette Profeſſion de pauvreté, qui ſert à nourrir des millions d'hommes dans la molleſſe & dans la fainéantiſe, lorſqu'ils ſe rendent plus riches que les Potentats qui ont la foibleſſe de les reſpecter, ou la facilité de les ſouffrir.

Digitized by Google

frir. Je ne rappelle point les affreuſes ſuites qu'eut trop ſouvent l'obéiſſance aveugle des Moines pour leurs Chefs, qui en ſont les Miniſtres des paſſions dont ils ſont la proie. Je me contente de terminer cet Article par les paroles d'un Religieux, qui réfléchiſſant ſur le Célibat involontaire, a laiſſé échapper un aveu qui ſuffit pour renverſer tous les Cloîtres de *Rome*. „ Le dévouement à la virginité, „ dit-il, n'eſt point une choſe qui puiſſe „ être commandée ou approuvée de „ Dieu. Y a-t-il quelque exemple dans „ l'*Ancien Teſtament* qui prouve cet uſa„ ge? Et comment y en auroit-il, puis„ qu'il eſt contraire au Droit Naturel & „ Divin?".

CONCLUSION.

Fuyons avec une ſainte horreur, M. F. tous ces différens excès. Que la vérité ſoit toujours dans notre bouche, ainſi que la crainte de Dieu, dans nos cœurs. *Marche devant ma face, & ſois integre.* Gen. XVII. 1. C'eſt l'exhortation qu'il adreſſoit au *Pere des Croyans.* Rom. IV. 11. C'eſt celle qui ſe fait entendre à nous tous. Les *Chrétiens* ſont à Dieu, non par des vœux téméraires, mais par leur naiſſance dans l'Egliſe, par leurs prétentions pour l'Eternité. *Vous avez été* 1 Cor. VI. 20.

Digitized by Google

été achetés par prix: glorifiez donc Dieu dans votre corps & dans votre esprit, qui
1 Pier. II. 9. *appartiennent à Dieu. Vous êtes la Génération élue, la Sacrificature Royale, la Nation sainte, le Peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appellés des ténebres à sa merveilleuse lumiere. Annonçons-*les ces *Vertus,*
Col. IV. 6. M. C. F. par nos discours; *que notre conversation soit assaisonnée de sel avec grace. Annonçons-les* ces *Vertus,* par toute no-
Phil. III. 20 Eph. II. 19. tre conduite. *Vivons comme les Bourgeois des Cieux, les Concitoyens des Saints, les Domestiques de Dieu.* Commençons ainsi sur la Terre l'occupation des Saints, des Anges, des Bienheureux, qui s'écrient les uns aux autres, pénétrés de la
Is. VI. 3. majesté divine, *Saint! Saint! Saint est l'Eternel des Armées! tout ce qui est en toute la Terre est sa gloire.* Amen.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LES

SECTIONS XXVI ET XXVII.

DE LA SANCTIFICATION DU JOUR DU REPOS.

Souvien-toi du Jour du repos pour le ſanctifier. Tu travailleras ſix jours, & tu feras toute ton œuvre. Mais le ſeptieme jour eſt le repos de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton ſerviteur, ni ta ſervante, ni ton bétail, ni ton étranger qui eſt dans tes portes. Car l'Eternel a fait en ſix jours les Cieux, & la Terre, & la Mer, & tout ce qui eſt en eux, & s'eſt repoſé le ſeptieme jour; c'eſt pourquoi l'Eternel a béni le Jour du repos, & l'a ſanctifié. EXODE XX. 8-11.

M. F. il eſt de la ſageſſe de proportionner l'Education des Enfans à leur âge & à leur génie. La Diſcipline que les Supérieurs exercent ſur la Jeuneſſe les appelle à étudier ſes mœurs &

Digitized by Google

ſa capacité, pour régler leur conduite avec prudence. Vouloir aſſervir tous les Enfans aux mêmes regles, & diriger de la même maniere les différens périodes de leur vie, c'eſt ignorer le grand Art de les élever. Il y a un tems où la Providence les ſoumet en aveugles à la volonté de leurs Parens. Il en vient un autre où la Raiſon développée les fait entrer dans ſes droits & dans ſes prérogatives. Il y a des naturels dont la tardiveté & les mauvaiſes inclinations ont beſoin d'être aſſervies à un joug peſant & à une rigoureuſe diſcipline. Il y a des génies heureux, qui devançant l'âge par leur vivacité, & la ſageſſe par leurs penchans vertueux, demandent à jouir d'une liberté réglée par la Raiſon ſeule. Il eſt d'un Pere ſage de s'appliquer à connoître ces différences, & de régler l'Education de ſes Enfans ſur leurs divers beſoins.

Telle eſt, M. F. la conduite que Dieu a tenue avec les hommes dans les différens périodes de l'Egliſe. Il a proportionné ſa révélation & ſes graces à leurs beſoins & à leurs penchans. Il a réglé les prérogatives de ſon Alliance ſur la parfaite connoiſſance qu'il avoit de leur état. Il a modéré la rigueur de la Diſcipline & ſoulagé la peſanteur du Joug, dans un degré de proportion avec l'âge

&

Digitized by Google

& avec le génie de ſes Enfans. L'*Egliſe Judaïque*, compoſée d'hommes placés dans le période de l'enfance, vouloit être dirigée avec la derniere exactitude. Le *Juif*, d'un naturel indocile & rebelle, avoit beſoin d'être ſoumis aux Loix de l'obéiſſance par la peſanteur de ſon joug. Dieu le plaça ſous une Oeconomie rigoureuſe. Il le priva d'une liberté qu'il n'auroit aimée que pour en abuſer. Il lui donna *des Tuteurs & des Curateurs*, & l'*aſſervit ſous les rudimens du monde. Mais quand l'accompliſſement du tems a été venu*, l'*Egliſe Chrétienne* eſt entrée dans les droits de la Majorité. Le *Chrétien* ayant *reçu l'Adoption des Enfans*, n'eſt engagé à l'obſervation de ſes devoirs, que par les attraits de la Grace. Mis en poſſeſſion des plus glorieuſes prérogatives, ſa liberté n'eſt réglée que par les impreſſions de cet *Eſprit qui crie au dedans de ſon cœur, Abba Pere!* Gal. IV. 2-4. Ibid. 6.

Cette heureuſe différence de Conditions, paroît ſur-tout d'une maniere ſenſible, dans l'obſervation du quatrieme Commandement que nous devons expliquer en votre préſence. Ce précepte ſi redoutable pour les *Juifs*, n'a plus la même face pour les *Chrétiens*. Ce *Joug* Cérémoniel qui *leur étoit inſupportable*, a été abrogé avec l'Oeconomie dont il Act. XV. 10.

fut

fut le ſigne. Miſe en poſſeſſion du *Sabbat Spirituel*, l'*Egliſe Chrétienne* n'eſt point ſoumiſe à cette diſtinction rigoureuſe, dont la négligence étoit punie d'une mort également prompte & ſévere. C'eſt ce qui nous conduit au grand deſſein que nous formons dans ce Diſcours. Nous devons vous y entretenir du *Sabbat Chrétien*, & vous propoſer nos directions ſur l'important Article du Culte public que nous devons à l'Etre ſuprême. Après vous avoir donné les idées les plus claires du IV. Commandement par rapport au *Peuple Juif* dans notre *premiere Partie*, nous employerons *la ſeconde* à vous entretenir de l'obſervation *du Jour* qui a pris la place *du ſeptieme* dans l'*Egliſe Chrétienne*. Nous vous parlerons de l'*Inſtitution* du Dimanche, de la *Sageſſe* de cette Inſtitution, des *Devoirs* qu'elle nous impoſe, de la *Sévérité* outrée de ſon obſervation, de la *Négligence* qui s'y eſt introduite. C'eſt le plan de ce Diſcours.

I. PARTIE.

La matiere que nous avons en main, eſt une de celles ſur leſquelles les Théologiens ſont le plus partagés. Comme il n'y a point de démonſtration en faveur d'au-

Digitized by Google

d'aucun ſentiment, & qu'il n'y a aucun Syſtême qui réſolve toutes les difficultés qu'on lui oppoſe, nous nous ſervirons du privilege de l'*homme ſpirituel* qui *diſcerne toutes choſes*, pour vous propoſer les réflexions qui nous ſemblent les plus probables, ſans bleſſer les devoirs de la charité, & ſans former une diſpute animée par le deſir de vaincre. Trois queſtions ſe préſentent à l'eſprit ſur cette matiere. Quelle eſt l'*origine du Sabbat?* Quelle eſt la *nature du Précepte* qui l'ordonne? Quelles ſont *les vues de ſon Inſtitution?* 1 Cor. II. 15.

I. On demande quelle eſt l'*origine du Sabbat?* Eſt-il auſſi ancien que le Monde? doit-il ſa naiſſance à la Loi de *Moïſe?* Ce dernier ſentiment, que nous embraſſons, M. F. comme le plus probable, nous paroît ſuſceptible d'un grand jour. Sans entrer dans le détail des raiſons qu'alleguent la foule des Théologiens que nous ſuivons, pour prouver que le Sabbat fut établi dans le Déſert, ſans entreprendre la réfutation du ſentiment oppoſé, nous vous prions de faire avec nous les conſidérations ſuivantes.

1. Que le Sabbat ait été inſtitué dans le Déſert, c'eſt ce qu'établiſſent divers paſſages de l'*Ecriture.* La premiere fois qu'il en ſoit fait mention, comme d'un Précepte de Religion, c'eſt dans le Chapi-

Digitized by Google

pitre XVI. de l'*Exode*. Là vous voyez que le Peuple ayant demandé des vivres à *Moïse*, il leur promit de la part de Dieu la manne, qu'il leur apprit à recueillir. Il leur rapporta ce discours de la Divinité. *Voici je vais vous faire pleuvoir des Cieux du pain, & le peuple sortira, & en recueillera pour chaque jour ce qu'il lui en faut, afin que j'éprouve s'il marchera ou non dans ma Loi. Mais qu'ils apprêtent le sixieme jour ce qu'ils auront apporté, & qu'il y en ait le double de ce qu'ils recueilliront jour pour jour.* Pesez ces expressions, M. F. Sont-elles propres à exprimer une Loi qui auroit été aussi ancienne que le Monde? N'en marquent-elles pas plutôt la nouveauté? Aussi, les *Israélites* n'étant point accoutumés à cette Loi, il y en eut qui consultant leur avidité, *sortirent au septieme jour pour recueillir de la manne*, malgré les premiers ordres de *Moïse*, ce qui leur attira son indignation & ses censures. Bien plus. Ceux qui avoient compris la pensée de ce Législateur, *recueillirent au sixieme jour* de la premiere semaine *le double* de leur provision ordinaire. A cette vue *les Anciens du Peuple* sont étonnés, comme ne sachant pas la cause de cette conduite. Ils *vont à Moïse* pour lui apprendre le fait, & pour s'informer des raisons d'u-

Digitized by Google

d'une choſe qui leur étoit toute nouvelle. *Moïſe* leur rappelle ce que Dieu avoit dit quelques jours avant: *C'eſt, répond-il, ce que l'Eternel a dit, demain eſt le repos, le Sabbat ſaint à l'Eternel.* Le ſtyle des autres Ecrivains ſacrés réveille la même idée de nouveauté. Témoin la Priere de *Néhémie* rapportée au Chapitre IX. du Livre qui porte ſon nom. Il rappelle toute la conduite de Dieu en faveur des *Juifs*. Après avoir étalé les merveilles de leur délivrance d'*Egypte*, il vient à l'Alliance qui fut publiée dans le Déſert. *Tu deſcendis ſur la montagne de* Sinaï, *tu leur donnas tes Ordonnances, & tu leur enſeignas ton Saint Sabbat.* Témoin les reproches répandus dans tout le XX. Chapitre d'*Ezéchiel* contre la révolte & l'ingratitude des *Iſraélites: Je les tirai*, dit Dieu, *hors du pays d'*Egypte, *& je les amenai au Déſert, & je leur donnai mes ſtatuts & leur fis connoître mes ordonnances, & même je leur donnai mes Sabbats, pour être un ſigne entre moi & eux, afin qu'ils connuſſent que je ſuis l'Eternel qui les ſanctifie.* Peſez ces paroles, *pour être un ſigne entre moi & eux.* Le Sabbat eſt donc inſtitué pour les *Juifs*; il doit donc ſon origine à l'*Alliance* dont il eſt *le ſigne.*

Néh. IX. 13, 14.

Ibid. V. 10-12.

2. Dans toute l'Hiſtoire des Patriarches,

Digitized by Google

ches, nous ne voyons aucune trace de l'*Obſervation du Sabbat*. L'Hiſtoire Sainte nous parle de quelques actes de Religion de ces ſaints hommes. Immédiatement après le Déluge, *Noé* rend des hommages publics de ſa reconnoiſſance, *il bâtit un Autel à l'Eternel, & prit de toute bête nette; & de tout oiſeau net, & offrit des holocauſtes ſur l'Autel.* Dieu accepte ſon offrande, *fait alliance avec lui*, renouvelle les Loix que le péché avoit effacées. Mais il ne fait aucune mention du *Sabbat*. *Abraham* reçoit enſuite la vocation céleſte. Dieu lui parle de ſes promeſſes, & des devoirs qu'il lui impoſe. Il lui donne les marques de ſon Alliance. Il lui dit: *C'eſt ici mon Alliance que j'ai faite avec vous, & avec ta poſtérité après toi, que tout mâle d'entre vous ſera circoncis — cela ſera pour ſigne de l'Alliance entre moi & vous.* Si la conſécration du *ſeptieme jour* étoit dès lors une partie de l'Alliance divine, comment concevoir le ſilence de l'*Ecriture* dans ces circonſtances? Comment ſe peut-il qu'on n'en trouve pas la moindre trace dans toute l'Hiſtoire des Patriarches? Auſſi la plupart de ces anciens Docteurs que nous appellons *les Peres*, ont-ils ſoutenu la nouveauté du *Sabbat* ſur ce fondement. Auſſi ont-ils dit, qu'*il avoit été*

Gen. VIII. 20.

Gen. IX. 1. 17.

Gen. XVII. 10, 11.

dont-

donné à Moïse, *comme la Circoncision à* Abraham.

3. Considérez la foiblesse des preuves contraires à ce sentiment. D'abord on nous allegue l'Histoire de la Création. *Dieu*, dit l'Historien Sacré, *ayant achevé son œuvre, se reposa le septieme jour* — *& Dieu bénit le septieme jour & le sanctifia, parce qu'en ce jour-là il s'étoit reposé de toute son œuvre*; ce qui est répété dans le quatrieme Commandement. Mais ce passage renferme-t-il un ordre pour *Adam* & pour toute sa postérité de célébrer *le septieme jour*, comme une fête religieuse? N'y voit-on pas plutôt une de ces anticipations si fréquentes dans les Ecrits de *Moïse*, par lesquelles il marque, non le tems de l'événement qu'il raconte, mais l'effet qu'il a produit dans la suite? Autrement, il faudroit vouloir trouver dans ce passage une sainteté réelle & éternelle du *Sabbat*, ce que l'on ne peut soutenir, & que la pratique des Apôtres a démontré n'être point, comme nous le verrons dans la suite. Que si l'on insiste par le quatrieme Commandement, & que l'on presse la force de cette expression, *souvien-toi*, comme si elle étoit destinée à rappeller la mémoire d'une chose déjà connue, nous répondons que cela peut fort bien se rapporter Gen. II. 2, 3.

Digitized by Google

à la négligence avec laquelle les *Juifs* avoient observé l'ordre de la récolte de la manne ; ou plutôt que cette expression ne peut former une preuve, puisque le sens en revient à ceci, *aye soin, ne manque pas d'observer le Jour du repos.* C'est l'*Ecriture* qui s'expliquant par elle-même, nous fournit ce commentaire. *Moïse* faisant la répétition du *Décalogue* dans le Chapitre V. du *Deutéronome*, parle de cette maniere, *observe, garde le Jour du repos pour le sanctifier, comme l'Eternel ton Dieu te l'a commandé.* Ce qui justifie pleinement notre pensée. Ainsi nous croyons être en droit de répondre à la premiere question sur l'*origine du Sabbat*, qu'il a été institué dans le Désert pour les *Juifs.*

II. C'est ce qui répand déjà beaucoup de jour sur la seconde, Quelle est *la nature du quatrieme Commandement?* Doit-il être mis au rang de ces Loix immuables qui obligent tous les hommes du Monde, ou s'il ne regarde que la *Nation Judaïque?* Est-ce un Précepte de Droit naturel, ou une Ordonnance cérémonielle? Si vous nous avez suivis dans notre premier Article, vous prévenez sans-doute notre réponse. Car puisque nous avons rapporté l'origine du Sabbat à l'institution de *Moïse* dans le Désert, il s'ensuit que

Digitized by Google

que ſon obſervation ne regardant que les *Iſraélites*, n'eſt d'aucune néceſſité pour les autres hommes, & qu'il ne peut être mis au nombre de ces Loix naturelles, que Dieu a gravées dans les créatures intelligentes. Quand nous rentrons en nous-mêmes, & que nous examinons les principes de Religion que la Droite Raiſon imprime dans l'ame, nous n'en trouvons aucun qui nous engage à cette obſervation. Nous ſentons bien la néceſſité des hommages publics qui ſont dus à *celui par lequel & pour lequel ſont toutes choſes*; nous découvrons bien le devoir de conſacrer à ſon ſervice une partie de notre tems. Mais la vénération *du ſeptieme jour de la Semaine*, n'eſt point un ſentiment de la conſcience. Delà vient que ce Précepte étoit abſolument inconnu aux *Payens*. Ni les *Poëtes*, qui étoient les Théologiens du peuple, ni les *Philoſophes*, qui s'étoient appliqués à l'étude de la Morale, n'ont eu la moindre penſée de l'incorporer dans leur ſyſtême de Religion. Lors même que par le commerce des *Juifs* ils eurent connoiſſance de cette Loi, elle devint l'objet de leur dériſion. Ils ſe crurent en droit de reprocher aux *Juifs* le but de ſon Inſtitution. Ils dirent que *c'étoit une fête érigée en l'honneur d'une Divinité qui avoit* Hébr. II. 10.

Digitized by Google

cherché dans le repos à ſe délaſſer des fatigues de la Création. Certes, ſi c'étoit un Précepte de la Loi naturelle, il y auroit ſujet de s'étonner que ſon oubli n'entrât point dans les reproches que les ſaints Auteurs font aux *Gentils*. Ils leur rappellent toutes les belles lumieres que Dieu leur avoit données dans les directions de la Raiſon. Ils leur font ſentir le honteux abus qu'ils en avoient fait par leurs ſuperſtitions groſſieres. Ils entrent dans le détail de leurs crimes, & les déclarent condamnés au tribunal de la conſcience, comme ayant foulé aux pieds les Loix les plus ſaintes. Et parmi tous ces chefs d'accuſation, il ne ſe trouve ni dans l'*Ancien*, ni dans le *Nouveau Teſtament*, pas un paſſage applicable à notre matiere.

Auſſi la *Révélation* confirme-t-elle ces raiſonnemens. Je n'ai pas deſſein d'entaſſer paſſage ſur paſſage pour vous en convaincre. Je me contenterai de vous en indiquer *deux*. Le *premier* ſe trouve dans le II. Chapitre de *Saint Marc*. JESUS-CHRIST y décide pleinement cette queſtion. *Ses Diſciples* ayant été *accuſés par les* Phariſiens *d'avoir violé le Sabbat*, parce qu'*en paſſant par les bleds, ils avoient arraché quelques épics*; le *Sauveur* pour juſtifier la conduite de ſes Apôtres, pro-

Marc II. 23-28.

Digitized by Google

propose d'abord une raison de nécessité qui mettoit en droit de négliger le Sabbat dans certaines occasions; témoin l'exemple de *David chez Abiathar*; témoin *le travail des Sacrificateurs dans le Temple.* Ensuite il les met à l'abri de sa grandeur. C'étoit à l'ombre de son autorité qu'ils agissoient, il avoit le droit de leur donner dispense de cette observation; *car le Fils de l'Homme est Seigneur même du Sabbat.* De plus, au ℣. 27. le *Sauveur* fait une réponse fondée sur la nature même de ce Commandement, qui démontre qu'il n'étoit que cérémoniel, *le Sabbat est fait pour l'homme & non pas l'homme pour le Sabbat.* Réponse qui ne pourroit avoir lieu à l'égard de ces devoirs naturels que Jesus a tant pressés dans tous ses discours; réponse qui met *le quatrieme Commandement* au rang de ces cérémonies qui ne sont instituées qu'à tems & dans des vues particulieres. Le *second* passage que nous vous prions de remarquer, c'est celui de *Saint Paul* dans le v. 16. du Chapitre II. de son *Epitre aux Colossiens.* Il est si décisif qu'il n'a pas besoin de commentaire. L'Apôtre veut mettre les *Chrétiens* en garde contre ces faux Docteurs qu'il appelle ailleurs des *Ennemis de la Croix de* CHRIST, lesquels pressoient la nécessité d'ob- Phil. III. 18.

Digitized by Google

d'obſerver les Préceptes Lévitiques, & vouloient dépouiller les *Chrétiens* de la liberté que le *Rédempteur* leur a acquiſe, en les ſoumettant au joug de l'Alliance Légale. Pour s'oppoſer à leur funeſte entrepriſe, voici ce que dit *Saint Paul*. *Que perſonne ne vous condamne pour le manger, ou pour le boire, ou pour la diſtinction d'un jour de Fête, ou pour un jour de nouvelle Lune, ou pour les Sabbats.* Peut-on rien de plus formel?

Que s'il faut achever la pleine démonſtration de notre ſentiment, conſultez *la Pratique de l'Egliſe*. Elle a changé de conduite à l'égard de ce Précepte, donc ce Précepte étoit cérémoniel & paſſager. JESUS-CHRIST avoit déjà inſinué l'abrogation *du Sabbat*. Les Apôtres ont marché ſur ſes traces. Peu-à-peu ils ont fait tomber de deſſus l'épaule des *Chrétiens* ce peſant fardeau. Ils ont travaillé à les ramener de cet *Eſprit Judaïque* de diſtinction qui *eſtime un jour plus que l'autre*. L'Egliſe primitive imita ſes Fondateurs. En ſubſtituant *le premier jour de la ſemaine* au *ſeptieme*, elle fit voir bien ſenſiblement qu'elle ne regardoit cette Inſtitution que comme toutes celles du *Culte Lévitique*, qui n'avoient plus de lieu après l'*accompliſſement du tems*. Mais ſi ce précepte eût été de Droit naturel, aucu-

Rom. XIV. 5.

Gal. IV. 4.

Digitized by Google

cune Autorité ne pouvoit l'abolir. Les *Docteurs*, les *Peres* ne ſont pas les Auteurs des Devoirs de la Morale. Il n'y a que cette Communion qui donne à l'Egliſe le pouvoir de faire des Articles de foi, qui pût lui accorder celui d'avoir changé & annullé une Loi ſainte par ſa nature, immuable dans tous les tems, & obligatoire pour tous les hommes.

III. Le Précepte du Sabbat ne regardant que les *Juifs*, on demande quel étoit *le but* que Dieu ſe propoſoit en l'inſtituant? Cette queſtion eſt décidée en partie dans notre Texte, & en partie dans la répétition de la Loi qui ſe trouve dans le Chapitre V. du *Deutéronome*. En réuniſſant les diverſes idées que *Moyſe* nous donne des vues de la Divinité, on peut rapporter à ces trois fins l'inſtitution de *la Fête du ſeptieme jour*. I. C'étoit *une barriere que Dieu vouloit oppoſer à l'Idolâtrie*. Les *Juifs* ſortant du milieu de l'*Egypte*, n'avoient que trop contracté le malheureux penchant de ce Peuple. Un grand nombre de Nations *Payennes* admettoit l'éternité du Monde, & par conſéquent détruiſoit l'exiſtence de la Cauſe ſuprême. Tout ce qui ſervoit de monument à l'œuvre de la Création, ſervoit par cela même de rempart contre les efforts de l'Idolâtrie. Tout ce qui con-

Digitized by Google

ſervoit la mémoire de la production de l'Univers, conſervoit dans les eſprits la penſée de cet Etre qui l'ayant tiré du néant, avoit exiſté par lui-même durant toute l'éternité. Dieu voulut donc inſtituer une Fête qui fût au milieu des *Juifs* un monument perpétuel de la Création. Et comme après avoir *pendant ſix jours* donné l'exiſtence à tous les Etres, il avoit ceſſé d'en produire *le ſeptieme*, il voulut éterniſer la mémoire de ce période par le retour du *ſeptieme jour*, qu'il conſacra à ſon Culte d'une façon particuliere, *Souvien-toi du Jour du repos pour le ſanctifier : tu travailleras ſix jours*, &c.

II. L'Inſtitution du Sabbat rappelloit aux *Juifs* leur *délivrance hors de l'Egypte*. Ce jour où ils jouiſſoient de toutes les douceurs du repos en liberté, les faiſoit ſouvenir de ce triſte période pendant lequel ils furent aſſervis aux *Egyptiens*. Captifs d'un Roi cruel & tyran, leurs travaux augmentés chaque jour, ne leur laiſſoient pas le tems de reſpirer. Le bonheur de l'Etat où les mettoit la Bonté Divine, portoit par ſon oppoſition leur penſée ſur cet état d'eſclavage & de miſere. Témoin ce mot de *Moyſe* : *L'Eternel ton Dieu t'a tiré d'*Egypte *par main forte & par bras étendu : c'eſt pourquoi l'E-*

Deut. V. 15.

l'Eternel ton Dieu t'a commandé de garder le Jour du repos.

III. Enfin, la troiſieme raiſon du Sabbat regardoit *les Serviteurs & les Eſclaves.* Les *Juifs*, d'un naturel dur & féroce, auroient abuſé de leur autorité ſi Dieu n'y avoit mis un frein. Ces Maîtres ſuperbes n'auroient penſé qu'à leur intérêt, à s'enrichir par les travaux de leurs eſclaves ſans leur donner le moindre relâche. Ils auroient tenu à leur égard la même conduite que *Pharaon* avoit eue pour eux, c'eſt-à-dire qu'ils les auroient accablés ſous des ordres tyranniques ſans leur donner de repos. Dieu voulut pourvoir à ce défaut. Sa bonté réſolut d'adoucir ce que la condition d'eſclave avoit de triſte en elle-même. Il ordonna aux Maîtres un repos qui retomboit ſur les Domeſtiques. Il leur donna cette Leçon de clémence, en leur enjoignant de ne point exiger d'eux le moindre travail *le Jour du Sabbat. Tu ne feras aucune œuvre ce jour-là — afin que ton ſerviteur & ta ſervante ſe repoſent comme toi; & qu'il te ſouvienne que tu as été eſclave aux Pays d'Egypte.* C'eſt ainſi que nous avons abrégé la célebre matiere du *Sabbat*, & que nous avons tâché de vous donner de ſaines idées du *Quatrieme Commandement* par rapport aux *Juifs*. Deut. V. 14, 15.

Digitized by Google

Maintenant, donnons la ſeconde Partie de ce Diſcours au *Sabbat Chrétien*. Examinons le *Dimanche*, dans ſon *origine*, dans ſa *néceſſité*, dans ſes *devoirs*, dans la *rigueur* outrée de ſon obſervation, dans la *négligence* qu'on y apporte. C'eſt ce qui nous reſte à vous propoſer.

II. PARTIE.

I. Conſidérez *le Sabbat des Chrétiens* dans ſon *origine*. Si la conſécration du Dimanche n'eſt pas d'Inſtitution Divine, elle eſt d'une antiquité reſpectable pour tous les *Chrétiens*. Cette Fête n'eſt pas d'Inſtitution Divine. C'eſt ce qui n'a pas beſoin d'être prouvé à des *Chrétiens* qui ont l'*Ecriture* entre leurs mains. JESUS-CHRIST n'a point marqué de jour fixe à l'Egliſe. Il ne nous a donné aucun Précepte à cet égard, parce qu'il laiſſoit à ſes Apôtres le ſoin de régler tout ce qui concernoit l'extérieur du Culte, & la forme des Aſſemblées Religieuſes. Les Apôtres n'ont pas jugé à propos non plus d'ordonner préciſément ce qu'il faloit faire ſur cet article. Mais au défaut d'une Loi écrite, ils nous ont laiſſé dans leur conduite une Regle que nous devons ſuivre. Nous trouvons dans l'*Ecriture* des traces ſi marquées de *la Sancti-*

fica-

Digitized by Google

fication du premier jour de la Semaine, qu'il n'eſt pas poſſible de méconnoître que ces ſaints Hommes eurent deſſein d'engager l'Egliſe dans la ſuite des ſiecles à ſuivre leur exemple. Comme ils ſe propoſoient de dégager les *Chrétiens* du joug des Cérémonies, ſans les priver de ce que le Culte public & ſolemnel a de néceſſaire, ils ſubſtituerent au *Sabbat* ce premier jour que nous appellons le *Dimanche*, & qui porte en effet ce nom dans l'*Apocalypſe: Je fus ravi en eſprit*, dit *Saint Jean* dans le 10 verſ. du I. Chap. *un jour de Dimanche*, ou, comme porte le *Grec*, *au jour du Seigneur*. Quel jour plus propre en effet pour être conſacré au Culte Divin, que ce *Jour du Seigneur*, ce jour dans lequel JESUS ſortant vainqueur du ſépulcre, ſcella la divinité de ſa miſſion? Quel jour plus digne d'être à jamais imprimé dans la mémoire des *Chrétiens*, & de devenir un monument religieux dans tous les ſiecles, que ce jour qui apprit à l'Egliſe ſa réconciliation avec l'Etre Suprême, qui lui montra dans la ſatisfaction acceptée, l'abolition de tous ſes péchés & l'aſſurance d'une félicité éternelle? Auſſi cette Inſtitution nous eſt-elle repréſentée dans le *Livre des Actes*, comme déjà généralement reçue. Là nous trouvons les

Diſ-

Digitized by Google

Act. XX. 7. Disciples *assemblés le premier jour de la Semaine, pour rompre le pain.* Ailleurs *Saint Paul* exhortant les Fideles à la charité, leur parle du *Dimanche* comme du tems destiné à recueillir les aumônes. 1 Cor. XVI. 1,2. *Touchant la collecte qui se fait pour les Saints*, leur dit-il, *faites comme j'ai ordonné aux Eglises de* Galatie : *C'est que chaque premier jour de la semaine, chacun de vous mette à part ce qu'il pourra assembler selon sa prospérité.*

Que si du siecle des Apôtres nous descendons à ceux qui les ont suivis, nous trouverons le même ordre perpétué dans l'Eglise. *Pline le Jeune*, Proconsul de *Bithynie* de la part de l'Empereur *Trajan*, lui rendant compte de la Religion des *Chrétiens*, dit qu'ils avoient accoutumé de s'*assembler à un jour marqué pour chanter les hymnes à* CHRIST *comme à un Dieu. Clément Romain*, dans ses *Constitutions*, parle de cette maniere: *Ayez soin de venir au Temple de Dieu le Dimanche, qui est le jour de la Résurrection, afin de louer Dieu par* CHRIST *qu'il nous a envoyé, qu'il a livré à la mort pour nous, & qu'il en a retiré. Qui pourroit se dispenser en ce jour d'écouter la parole de Dieu, de faire des prieres, & d'assister au Sacrifice, en l'honneur de celui qui est ressuscité? Justin Martyr* dans sa seconde

Digitized by Google

de *Apologie* tient un langage semblable. *Le jour du Soleil* (dit-il en parlant à des *Payens*, qui appelloient ainsi le premier de la Semaine) *tous les* Chrétiens, *soit à la Ville, soit à la Campagne, s'assemblent au même lieu. On lit d'abord quelque endroit des Prophetes & des Apôtres. Ensuite le Président prenant la parole, instruit le Peuple par un Discours où il l'exhorte à exercer les vertus qui lui sont enseignées. Après cela tout le monde étant levé, le Président offre à Dieu ses prieres & ses actions de graces; tout le Peuple répond, Amen. Chacun offre ce qu'il est en état de donner, & les distributions se font pour le soulagement des Orphelins, des Veuves, des Malades & de tous les Indigens. La raison qui nous porte à célebrer ainsi ce jour par nos assemblées, c'est le souvenir de la résurrection de notre Sauveur.* Nous pourrions vous citer encore divers passages de *Tertullien*, de *St. Chrysostôme*, de *St. Jérôme*, qui nous donnent les mêmes idées du Culte des *Chrétiens*. Mais cela suffit pour démontrer que si le *Dimanche* n'a pas été institué par un Précepte Apostolique, du moins il est fondé sur leur pratique & sur celle de l'Eglise universelle dans tous les siecles, & qu'ainsi il a pour nous une au-

to-

Digitized by Google

torité vénérable à laquelle on doit ſe ſoumettre.

II. Rien n'étoit en effet plus *néceſſaire* que cette Inſtitution. Sa *ſageſſe* ſe fait ſentir lorſqu'on fait attention à ce qu'il y a de ſaint & de juſte dans le Culte public de la Religion. Parcourez tous les différens ſyſtêmes que les hommes ſe ſont formés, vous n'en trouverez aucun qui n'impoſe à ſes ſectateurs la Loi du Culte public. Les *Payens* avoient même ſi fort outré cette pratique, qu'il n'y avoit gueres de jour parmi eux qui n'eût quelque ſolemnité attachée. Toute leur vie s'écouloit dans l'obſervance de ces Fêtes, & toute leur piété conſiſtoit à les obſerver. Ils étoient même ſi éloignés de connoître leurs excès, qu'ils ſe croyoient en droit de mettre en parallele la ſainteté de leur Religion avec celle du *Chriſtianiſme*, & de relever l'excellence de la leur par la multitude de ſes ſolemnités. C'eſt un des plus fréquens reproches qu'ils fiſſent aux premiers *Chrétiens*, que ce manque de Fêtes, ce petit nombre d'Aſſemblées ſolemnelles, auſſi bien que le défaut des Autels & des Sacrifices. C'étoient ſans-doute des illuſions groſſieres que les leurs, mais elles avoient leur ſource dans la vérité. Ils ſentoient que

Digitized by Google

que l'Etre Suprême demande aux hommes les hommages extérieurs de la reconnoissance, & la solemnité de l'adoration. Ils concevoient qu'outre ce que chaque homme avoit de devoirs particuliers à pratiquer, il doit y avoir des vertus publiques qui consistent dans la réunion des sentimens de tout un Peuple rangé sous les mêmes Loix.

Tels sont ces Jours destinés à solemniser la mémoire des graces communes à tous les hommes, que répand sur eux cette bonne Providence qui *leur donne* à tous *des pluies du Ciel & des saisons fertiles, & remplit leur cœur de nourriture & de joie.* Telles sont ces Fêtes d'actions de graces, qui perpétuant au milieu d'un Peuple une délivrance générale, demandent des marques universelles de sa sensibilité. Tels sont ces Cantiques consacrés à publier les merveilles de la puissance & de la bonté divine, par autant d'organes qu'il y a d'Etres raisonnables qui en sont l'objet. Tout cela forme le Culte public, tout cela requiert des Assemblées solemnelles. La *Religion Chrétienne* le demandoit en particulier. Comme elle consiste sur-tout dans la piété intérieure, dans la sanctification du cœur, & que ces devoirs ne peuvent être l'effet que de la persuasion des vérités qu'elle en-

Act. XIV. 17.

Digitized by Google

enſeigne, de la foi des Dogmes qu'elle révele; il faut que ces objets, ſouvent retracés à l'eſprit des hommes, leur impriment inſenſiblement une habitude de connoiſſance. Il faut qu'ils ſoient inſtruits & des principes de la Religion, & des devoirs qu'elle leur preſcrit. Il faut que touchés par les divers motifs d'eſpérance & de crainte, qui ſont contenus dans l'*Evangile*, ils ſoient portés à l'obéiſſance, entraînés vers la ſanctification. Mais comment remplir ce plan ſans Culte, ſans Aſſemblée publique? Par quel moyen pourvoir à l'Inſtruction de tant d'Ignorans auxquels l'Art de la lecture eſt quelquefois inconnu? Par quelle route s'ouvrir l'accès des cœurs naturellement auſſi ſourds à la voix de la Sainteté, que ſenſibles aux attraits du Vice, ſi ce n'eſt par la Prédication de cet

Rom. I. 16. *Evangile, la puiſſance de Dieu en ſalut à tout Croyant?* JESUS-CHRIST n'a pas

Eph. IV. 8. 11, 12. voulu laiſſer ſon Egliſe deſtituée. *Etant monté en haut, il a donné les uns pour être Apôtres, & les autres pour être Prophetes, & les autres pour être Evangéliſtes, & les autres pour être Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du Miniſtere, pour l'édification du Corps de* CHRIST. C'eſt dans cet aſſemblage des Saints qu'il ſe trou-

trouve d'une maniere particuliere. C'eſt-là qu'il vient recevoir l'encens de leurs hommages & de leurs prieres. C'eſt-là qu'il répand les abondantes influences de ſon *Eſprit de grace.* C'eſt-là que ſe trouve la ratification de cette glorieuſe prérogative des *Chrétiens*, *par-tout où il y en a deux ou trois aſſemblés en mon nom, là je ſuis au milieu d'eux.* Ah, *ne délaiſſons donc point nos mutuelles aſſemblées, comme quelques-uns ont accoutumé de faire.* C'étoit l'exhortation de *Saint Paul* aux *Hébreux.* Ils vivoient dans un état de perſécution. Entourés d'ennemis qui épioient leurs démarches, aſſiſter aux Aſſemblées publiques, aller joindre ſa dévotion à celle des autres, c'étoit s'expoſer aux derniers périls. Pour ſe mettre à couvert des dangers de la Profeſſion ouverte, de lâches *Chrétiens* s'éloignoient du Corps de l'Egliſe. A l'ombre d'un Culte ſecret, ils s'imaginoient être en droit de ſe diſpenſer du Service ſolemnel: *Demi-Chrétiens*, & *demi-Apoſtats* de cet *Evangile qu'ils prenoient à honte*, ils vouloient accorder les intérêts temporels & les vues de la *Vocation Chrétienne. Saint Paul* travaille à oppoſer une digue au torrent. Il exhorte les Fideles à *retenir la Profeſſion de leur eſpérance ſans varier*, & à *s'exciter les uns*

Héb. X. 29.

Matt. XVIII. 20.

Héb. X. 25.

Héb. X. 23. 24.

Digitized by Google

les autres pour s'oppoſer au mauvais exemple. Et plût à Dieu ſon exhortation eût-elle été toujours préſente à l'eſprit des *Chrétiens* perſécutés! Plût à Dieu que ſa voix eût fait dans leurs cœurs les plus vives impreſſions! On les auroit vu tous empreſſés à *ſortir de Babylone*, précipiter leurs pas vers ces heureux climats où *le Chandelier* de la Parole brille de tout ſon éclat, où les Sanctuaires ſont toujours ouverts à la piété publique. On les auroit vu groſſir à l'envi la foule de ces fugitifs, qui préſentoient à JESUS l'un le ſacrifice d'une épouſe, l'autre le ſacrifice d'un enfant, l'un le ſacrifice de l'ambition, l'autre le ſacrifice des périls qui menaçoient ſa tête; & qui tous enſemble réuniſſant les mêmes cœurs, s'écrioient dans les ſentimens de leur piété: *Comme le cerf brâme après le courant des eaux, ainſi crie mon ame après toi, ô Dieu! Eternel des armées, combien ſont aimables tes tabernacles! Mon cœur languit & ſoupire après les parvis de l'Eternel! Tes autels, ô Eternel des Armées, mon Roi & mon Dieu!*

Pſ. XLII. 2.
Pſ. LXXXIV. 2-4.

III. Cette réflexion nous conduit naturellement à la maniere dont nous devons ſanctifier le Dimanche. Quels ſont les *devoirs* qu'exige la célébration de ce *Sabbat Chrétien*? Il y en a de *communs* avec

avec tous les jours de notre vie; il y en a de *particuliers*. Il y en a de *communs* avec tous les jours de la vie, parce que le *Chriſtianiſme* renfermant l'habitude conſtante de la ſainteté, veut que nous ſoyons toujours en état d'en exercer les actes particuliers. La *Vocation Chrétienne* conſiſte à faire ſans ceſſe des progrès dans le chemin de la vertu, & à conſacrer tous les inſtans de notre vie à remplir ce devoir univerſel, *ſoit que vous mangiez, ſoit que vous buviez, & quelque choſe que vous faſſiez, faites tout à la gloire de Dieu.* 1 Cor. X. 31. Croître en lumiere & en connoiſſance, *regarder au-dedans de la Loi parfaite de la Liberté*, Jaq. II. 25. entretenir par ſes prieres & par les mouvemens d'un cœur plein d'amour pour la Divinité, le ſaint commerce qu'elle a bien voulu former avec les pauvres mortels, s'appliquer à *la bénéficence & à la communication, ſacrifices auxquels Dieu prend plaiſir*, Héb. XIII. 16. travailler à *ſe purifier de toute ſouillure de chair & d'eſprit* par l'abſtinence de toutes les œuvres du péché; 2 Cor. VII. 1. c'eſt-là l'étude perpétuelle du *Chrétien*; à cet égard il n'y a point de diſtinction de jours. Mais il y a des devoirs *particuliers au Sabbat Chrétien.* 1. Le premier qui répond directement au but de ſon Inſtitution, c'eſt la *fréquentation des Aſſemblées publiques.*

Digitized by Google

C'eſt un hommage ſolemnel que l'on rend à l'Etre Suprême. C'eſt une profeſſion ouverte de la Vérité que l'on croit. C'eſt une édification que l'on procure à ſes freres. C'eſt un lien nouveau de charité qui les réunit, à l'exemple de l'Egliſe primitive, qui *étoit toute d'un commun accord dans le même lieu.* N'y eût-il que cette premiere conſidération, elle ſuffiroit à réfuter les ſophiſmes dont ſe bercent certaines gens, qui aiment à s'éloigner des Aſſemblées Religieuſes, & qui y ſubſtituent leurs dévotions particulieres. Eſt-il donc indifférent à des *Chrétiens* de s'entr'édifier? Faut-il donc compter pour rien les hommages ſolemnels offerts au Maître du Monde? La Profeſſion ouverte de la Vérité eſt-elle donc une de ces obſervances qui n'ont aucun prix en elles-mêmes? Ah! qu'il eſt à craindre que ceux qui négligent le Culte extérieur de la Religion, n'ayent commencé ou ne finiſſent par le mépris de la piété intérieure! Qu'il eſt à craindre que ſous prétexte d'être des *Maîtres en connoiſſance*, ils ne deviennent des Enfans en ſanctification. II. Le ſecond devoir du Dimanche, c'eſt la *Priere publique.* Comme je l'ai dit, la Priere eſt un devoir éternel pour chaque *Chrétien.* Mais la réunion des prieres eſt

Act. II. 1.

Héb. V. 12.

Digitized by Google

eſt un devoir des Aſſemblées publiques. Là ſe fait à Dieu l'offrande univerſelle de tous les vœux des Ames fideles. Là *les ſupplications de pluſieurs juſtes faites avec véhémence*, deviennent d'*une grande efficace.* Là le Paſteur prie pour le Peuple, & le Peuple pour le Paſteur. Là retentit cette voix de tous les cœurs humiliés aux pieds de la Divinité : *ô Dieu ſois appaiſé envers nous pauvres pécheurs! Seigneur exauce, Seigneur pardonne, Seigneur ſois attentif & opere.* Jaq. V. 16. Luc. XVIII. 13. Dan. IX. 19.

III. Le *Chant des louanges divines* eſt un devoir de ce jour. Le Chant a toujours été dans toutes les Nations mis en uſage dans le Service Divin. Il eſt juſte qu'un des plus beaux talens que Dieu ait donné à l'homme ſoit conſacré à publier ſa majeſté. De l'*Egliſe Judaïque* cette ſainte coutume paſſa dans l'*Egliſe Chrétienne.* Les Peres l'ont comblée d'éloges, & en ont preſſé l'obſervation. Ils l'ont nommée *la bénédiction des Peuples, le remede à tous les maux de l'Ame, le miniſtere des Anges.* Mais nous avons une autorité bien ſupérieure à la leur. Quelle eſt la leçon de *Saint Paul* aux *Ephéſiens? Entretenez-vous par des Pſeaumes & des Hymnes, & des Cantiques ſpirituels, chantant & pſalmodiant dans votre cœur au Seigneur.* Quelle étoit ſon occu- Eph. V. 19.

Digitized by Google

cupation au milieu des horreurs du cachot où les Perſécuteurs l'avoient enchaîné? Réuniſſant ſa voix à celle de *Silas*, *ils prioient, chantant les louanges de Dieu.* Quelle étoit la pratique conſtante du *Roi Prophete?* Il *chantoit les louanges de Dieu.* Témoin ce mouvement de ſa dévotion: *mon ame eſt raſſaſiée comme de mouelle & de graiſſe, & ma bouche te loue avec un chant de réjouiſſance.* Témoin ces tranſports d'une foi qui anticipoit ſur les ſiecles futurs: *Venez, chantons à l'Eternel, jettons des cris de réjouiſſance au Rocher de notre Salut.* Témoin ce divin Recueil de Pſeaumes, qui renferme les ſentimens de la Foi la plus éclairée, & les mouvemens de la Piété la plus tendre & la plus fervente. IV. L'*Abſtinence de toutes les occupations incompatibles avec les devoirs du Culte public*, doit entrer dans la ſanctification du Dimanche. Si cette ceſſation de travail n'eſt pas un joug qui nous ſoit ſévérement impoſé, la piété nous l'impoſe par elle-même. Elle aime à ſe donner un libre eſſor dans ces ſortes de jours. Elle aime à ſe récompenſer de ce qu'elle eſt obligée de donner pendant les autres aux diſtractions du Monde, aux affaires de chaque Vocation. Elle veut qu'au moins le Dimanche ſoit tout entier pour la Religion, &

Act. XVI. 25.

Pſ. LXIII. 6.

Pſ. XCV. 1.

que

Digitized by Google

que les Grands & les Petits, les Maîtres & les Domeſtiques le conſacrent également à l'honneur de leur commun Maître. Le v. & dernier devoir, c'eſt l'*Aumône*, c'eſt *la Bénéficence*. Dieu avoit défendu aux *Juifs* de *ſe préſenter à vuide devant ſa face*. Il nous fait la même défenſe. Il veut que nous apportions dans ſon Temple des cœurs animés de la charité, & des mains promptes à en répandre les effets. Il veut qu'à la porte de ces Egliſes chacun dépoſe le garant de ſa reconnoiſſance, & le gage de ſon *Chriſtianiſme*. L'Aumône eſt l'oblation la plus agréable que nous puiſſions faire à ce JESUS *qui alloit de lieu en lieu en faiſant du bien*. L'Aumône eſt l'encens le plus précieux qu'il reçoive de ſes créatures. Auſſi la ſollicite-t-il par les motifs les plus puiſſans. Auſſi la comble-t-il des plus grands éloges. *Celui qui donne au Pauvre, prête à l'Eternel. Il a répandu, il a donné aux Pauvres, ſa juſtice demeure à perpétuité. La Religion pure & ſans tache envers notre Dieu & Pere, c'eſt de viſiter les Veuves & les Orphelins dans leurs tribulations.*

Ex. XXIII. 15.

Act. X. 38.

Prov. XIX. 17. Pſ. CXII. 9.

Jaq. I. 27.

IV. Ces devoirs ſont déjà aſſez grands ſans les charger d'une *rigueur outrée* dans l'obſervation du Dimanche. Notre Sabbat n'eſt pas celui des *Juifs*, dans lequel les pas que l'on pouvoit faire étoient me-

Digitized by Google

surés, dans lequel la moindre action attiroit une mort sévere. *Les œuvres* que nous devons nous interdire, sont seulement celles qui ne peuvent s'accorder avec d'autres devoirs plus essentiels. Mais *les œuvres de nécessité* sont légitimes, comme préparer les alimens dont on a besoin, prendre les précautions que demande la santé, se mettre en état de défense au cas que l'Ennemi attaquât notre Patrie. *Les œuvres de charité* sont légitimes; que dis-je? elles sont infiniment supérieures à celle du Culte public. Il vaut mieux aller dans le fond d'un cachot fortifier un innocent accusé, ou travailler à la conversion d'un coupable, que de se trouver dans un Temple. Il vaut mieux assister de ses soins & d'une tendre présence un malade qui est privé de la consolation de mêler sa piété à celle des autres Fideles, que de l'abandonner pour s'y rendre. Ainsi ces *Chrétiens* qui font du Dimanche une Loi rigoureuse, qui en regardent l'observation comme l'extrait & la quintessence de la *Vocation Chrétienne*, tombent dans une *sévérité outrée*.

V. Mais il est peu nécessaire de vous mettre en garde contre ce zele excessif. Que je crains au contraire que plusieurs de vous ne soient compris dans le dernier

Digitized by Google

nier article, par lequel je finis ce Discours! Il roule sur la *Négligence* avec laquelle on s'acquite des devoirs que nous vous avons prêchés. Un de ces devoirs, c'est *la Priere*. Nos Exercices commencent & finissent par la Priere. Mais comment remplit-on ce grand devoir? Avec quelle négligence se forme l'Assemblée? La plupart craindroient de devancer d'un instant celui qui fait le Service. La plupart se dispensent de réunir avec le Prédicateur la Confession des péchés. Tantôt c'est une Femme mondaine qui veut donner à sa parure les momens qu'elle dérobe au Service de Dieu. Tantôt c'est un Médisant qui veut achever une conversation satyrique qu'il a commencée. Tantôt c'est un Jeune-homme qui croit qu'il est du bel air de se distinguer. Encore si la Priere étoit écoutée par ceux qui s'y trouvent, avec le respect qui lui est dû; si du-moins pendant ces instans on daignoit penser à la majesté de l'action que l'on fait. Mais souvent la voix du Prédicateur est étouffée par le tumulte de l'Assemblée, ses regards sont offusqués par le mouvement qui y regne. Est-ce ainsi que l'on prie? Est-ce ainsi que des vermisseaux de terre doivent s'approcher du Maître du Monde? Est-ce ainsi que des criminels se prosternent aux pieds du

Digitized by Google

Jaq. IV. 12. grand Juge *qui peut ſauver & détruire?* Un ſecond devoir, c'eſt *le Chant des louanges divines.* Mais quelle négligence n'y apporte-t-on pas? Eſt-ce *chanter les louanges de Dieu*, que d'entonner un Pſeaume dans une diſpoſition toute contraire à ce que *Saint Paul* appelle *chanter de l'eſprit?* Eſt-ce *chanter les louanges de Dieu*, que d'articuler des ſons de la langue, tandis que l'eſprit diſtrait de mille ſoins frivoles, & quelquefois criminels, ſe repaît des objets du Monde? Eſt-ce *chanter les louanges de Dieu*, que d'être froid, inſenſible aux vérités que ces ſaints Hymnes nous préſentent? Ah ce n'étoit pas la conduite du Roi Prophete! C'étoit le cœur qui dictoit à la bouche ſes expreſſions. Sa voix étoit animée par les tranſports d'une piété fervente. Il réuniſſoit pour ce noble exercice toutes ſes facultés. *Mon cœur eſt diſpoſé, ô mon Dieu, je chanterai & pſalmodierai! Mon ame, béni l'Eternel, & n'oublie pas un de ſes bienfaits!* Un troiſieme devoir, c'eſt d'*écouter la Prédication de la Parole.* Mais quelle négligence n'apportent pas à ce devoir la plupart des Auditeurs? Quelques-uns aſſiſtent au Sermon par coutume, par bienſéance, par des motifs de cette nature. D'autres dans des vues plus criminelles. Tantôt on a un motif de cu-

Pſ. CVIII. 2. & CIII. 2.

Digitized by Google

curioſité. On aime à ſonder les vues du Prédicateur. On voudroit lire dans le fond de ſes penſées, lorſqu'il cenſure certains vices. Tantôt on a un motif de malignité. On ne prête l'oreille à ſes Diſcours que pour en faire une application ſatyrique, ou pour nourrir le penchant d'une amere cenſure. Et que n'aurois-je pas à dire du manque d'attention, du manque de recueillement, du manque de docilité du plus grand nombre? Mais je me hâte de finir. Un dernier devoir reſte encore. C'eſt celui de l'*Aumône*: devoir eſſentiel, devoir ſans lequel tous les autres perdent de leur prix. Je ne veux point vous faire de reproches à cet égard, M. F. Mais nous vous conjurons que, ſans parler du paſſé, l'avenir le répare déſormais. Songez à la nobleſſe de ce devoir. *La Bénéficence* eſt la livrée des Diſciples de Jesus. *La Bénéficence* eſt un des plus beaux traits de l'Image de ce *Dieu*, qui s'appelle *bon*, *miſéricordieux*, *pitoyable*, *abondant en gratuité*. Songez à la néceſſité de ce devoir. On n'eſt *Chrétien* qu'autant qu'on eſt charitable. Jesus-Christ ne regarde qu'avec horreur les cœurs durs qui ferment leurs entrailles aux impreſſions de la charité, & aux beſoins des malheureux. Jesus-Christ a prononcé la ſen-

Pſ. CIII. 8.

Digitized by Google

ſentence de malédiction contre tous ceux qui ſe diſant ſes diſciples, refuſent d'imiter la charité dont il leur a laiſſé l'exemple. Penſez aux promeſſes faites à ce devoir. L'amour de Dieu, ſa paix, ſa grace, ſa gloire, tous ſes tréſors ſont ouverts au *Chrétien* charitable. *Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, & ſa charité eſt accomplie en nous.* *Ne nous relâchons point en bien faiſant, car nous moiſſonnerons en ſa propre ſaiſon ſi nous ne devenons point lâches! Or à tous ceux qui marcheront ſelon cette regle, paix & miſéricorde ſoit ſur eux & ſur l'*Iſraël *de Dieu!* Amen. Au Pere &c.

1 Jean IV. 12.

Gal. VI. 9.

Ibid. 16.

SER-

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XXVIII.

DE L'AUTORITE' DES SUPERIEURS.

Honore ton Pere & ta Mere, afin que tes jours ſoient prolongés ſur la Terre que l'Eternel ton Dieu te donne. EXODE XX. 12.

M. F. la Diverſité des Conditions eſt le plus puiſſant lien qui uniſſe les hommes entr'eux. La ſubordination eſt le fondement de cette harmonie ſans laquelle il n'y a point de Société. C'eſt de l'exactitude que chacun apporte à maintenir l'ordre, que réſulte le bonheur de tous. Il n'y a point d'homme qui puiſſe vivre dans l'indépendance, parce qu'il n'y en a point qui n'ait beſoin de ſes ſemblables. Ces beſoins qui leur ſont communs, forment des relations qui les attachent les uns aux autres. Si le Pauvre eſt obligé de chercher dans le travail des ſecours contre la miſere, le Riche doit le bon-

Digitized by Google

bonheur de ſa ſituation au travail du Pauvre. Si le Noble aſſiſte de ſa grandeur & de ſon crédit le Roturier qui a recours à lui, il retrouve avec uſure dans les Arts & dans le Commerce, auxquels celui-ci s'adonne, le payement de l'appui qu'il lui a prêté. Mais ces relations ne peuvent durer qu'autant que l'équilibre ſubſiſte par la diverſité des rangs établis dans le Monde. Dès qu'une condition ſort des bornes qui lui ſont preſcrites, le déſordre ſe communique de l'une à l'autre. Chaque coup porté à la ſubordination, eſt un coup qui donne une mortelle atteinte à la félicité publique. Il en eſt du *Corps Politique* comme du *Corps Naturel.* La conſervation de l'un & la durée de l'autre dépendent de l'harmonie qui régnent dans les différentes fonctions des membres qui les compoſent.

M. F. Dieu, qui eſt le grand Protecteur de l'Ordre, a pourvu au maintien de cette harmonie néceſſaire à la Société Humaine. Conſervateur de ces Etres intelligens qu'il a créés, il leur a donné des loix dont l'obſervation eſt étroitement liée avec leur bonheur. Il a voulu mettre un frein à ces paſſions turbulentes qui renverſent l'équilibre des conditions. Il a réglé les obligations réciproques des différens états de la Vie Humaine. Il

a

Digitized by Google

a proportionné ſes punitions & ſes récompenſes à la néceſſité de la Loi & au danger de ſon infraction. C'eſt la conduite qu'il tient dans la ſeconde Table des Loix qu'il preſcrivit au Peuple d'*Iſraël.* C'eſt en particulier l'eſprit régnant du Précepte de la *Subordination*, du devoir des Inférieurs envers ceux que la Providence éleve au-deſſus d'eux: *Honore ton Pere & ta Mere, afin que tes jours ſoient prolongés ſur la Terre que l'Eternel ton Dieu te donne.*

Ce devoir eſt un de ceux qu'on appelle *naturels.* Le reſpect des Supérieurs émane de ces principes de Raiſon que Dieu a donnés à l'homme pour le diriger. Les relations en particulier qui uniſſent les Peres & les Enfans, ont été reconnues pour ſacrées dans tous les tems & dans tous les lieux. Le mépris ou l'infraction d'un ordre ſi ſaint & ſi profondément gravé dans la conſtitution de la Société Humaine, a attiré un éternel opprobre ſur les malheureux qui ont été capables de fouler aux pieds ces notions. Ils ont été dégradés du nombre des hommes, & placés au rang de ces productions contraires à toutes les regles de la Nature. Cependant, quelque puiſſante que fût la voix de la Raiſon pour ſoumettre les Inférieurs à leur condition légitime, Dieu

Digitized by Google

Dieu a voulu ajouter le poids de ſon autorité & de ſes promeſſes aux ſentimens de la Nature. L'importance d'un Précepte, qui eſt la baſe de toutes les Sociétés, l'unique appui de la Félicité publique, demandoit qu'il fût accompagné de tous les motifs qui pouvoient le rendre inviolable. C'eſt pour cela qu'il fut mis à la tête de la ſeconde Table, qui renferme les obligations mutuelles des hommes les uns envers les autres. C'eſt dans cette vue qu'il fut diſtingué de tous les autres par une récompenſe particuliere propoſée à ceux qui en ſeroient les fideles obſervateurs.

Avant que nous entrions dans la matiere générale de l'*Autorité des Supérieurs*, que nous appelle à traiter la loi de ces Exercices, il eſt à propos de donner quelques momens à l'examen de notre Texte en lui-même, & par rapport au Peuple d'*Iſraël*. C'eſt à ces deux chefs que nous rapportons nos réflexions.

I. PARTIE.

I. La premiere conſidération qui ſe préſente à l'eſprit, roule ſur les *perſonnes* que Dieu commande à ſon Peuple d'honorer. Ce ſont *les Peres & les Meres*. Il étoit de la ſageſſe & de l'équité du

Digitized by Google

du Légiſlateur de les réunir dans la même claſſe. L'obligation eſt égale, qui demande des enfans certains devoirs pour leurs Parens. Il ſeroit difficile de rendre aucune raiſon ſolide de la préférence exceſſive que pluſieurs Peuples ont donnée à l'époux ſur ſon épouſe dans la ſupériorité qu'ils exercent ſur ceux qui leur doivent la naiſſance. Les *Egyptiens*, par exemple, avoient porté la bizarrerie de leurs opinions ſur cet article, juſqu'à ſouſtraire les enfans à toute dépendance de leur Mere. Cependant, quand on étudie les relations qui uniſſent les enfans à leurs Parens, quand on recherche dans ſes fondemens la Loi de les honorer, il n'eſt pas poſſible de méconnoître qu'elle exige pour l'un ce qu'elle ordonne pour l'autre. La naiſſance eſt-elle en effet le principe des devoirs preſcrits aux enfans? Sont-ce les ſoins de la nourriture & de l'éducation? Eſt-ce la tendreſſe avec laquelle les Parens pourvoient aux beſoins de ceux qui leur appartiennent? A tous ces égards les bienfaits étant égaux, la reconnoiſſance doit être la même. A tous ces égards la nature parle avec autant de force en faveur de la Mere, & ſa voix eſt ſoutenue par celle de Dieu même. A tous ces égards les *Iſraélites* reçurent

Digitized by Google

une Loi commune & univerſelle: *Honore ton Pere & ta Mere.*

II. Remarquez en ſecond lieu la *Promeſſe* qui eſt jointe au Commandement. Elle aſſure à ceux qui y ſeront dociles, *la jouiſſance d'une longue vie dans la Terre de Canaan.* Comme la poſſeſſion de ce Païs étoit l'attente de la *Nation Juive*, & le but des promeſſes que Dieu avoit faites à *Abraham* & à ſa poſtérité, rien n'étoit plus propre à porter les *Iſraélites* à rendre à leurs Parens tout ce que Dieu exigeoit d'eux, que l'eſpérance de *vivre un grand nombre d'années dans cette Terre que Dieu leur avoit donnée.* L'amour que tous les hommes ont naturellement pour la vie, qui eſt par lui-même un ſi puiſſant attrait, étoit fortifié par la penſée des biens & des douceurs qui les attendoient dans *un Païs découlant de lait & de miel.* La durée de ce bonheur portant d'ailleurs un caractere particulier de la bénédiction céleſte, recevoit un nouveau degré de prix des mains de la Religion. C'étoit un ſceau apposé à l'Alliance Divine, & une confirmation de tous les titres glorieux par leſquels la *Nation Juive* étoit diſtinguée de tous les Peuples de la Terre.

Nom. XIV. 8.

III. Cette remarque nous conduit à une

Digitized by Google

une troiſieme. C'eſt que Dieu parloit *à tout le Peuple d'Iſraël en corps*, lorſqu'il lui donna ſa Loi. Comme il vouloit être le Chef temporel de cette République, il agiſſoit à ſon égard dans ſes promeſſes à peu près de la même maniere que les Potentats de la Terre accordent à une Province ou à une Ville certaines immunités, certains privileges. Ces prérogatives, quoique communes à tous les habitans, ne s'adreſſent pourtant pas à tel ou à tel en particulier. Il agiſſoit de-même dans ſes menaces. Il les adreſſoit à toute la Nation, comme ces Edits que les Souverains rendent contre des Villes rebelles, en les privant de quelques avantages dont leur révolte les rend indignes. Il ſeroit aiſé de fournir une longue liſte de preuves ſolides de cette réflexion. Liſez, par exemple, les bénédictions & les malédictions que *Moïſe* étale dans pluſieurs Chapitres du *Deutéronomone*. Témoin cette promeſſe: *ſi tu obéis à la voix de l'Eternel ton Dieu, & que tu prennes garde à faire tous ſes commandemens que je te donne aujourd'hui, l'Eternel ton Dieu te mettra dans un rang élevé au-deſſus de toutes les Nations de la Terre.* Deut. XXVIII. 1. Témoin cette menace: *ſi tu n'obéis point à la voix de l'Eternel ton Dieu, pour prendre garde à faire tous ſes com-* Ibid. 15. 20, 21.

Digitized by Google

mandemens & ſes ſtatuts que je te preſcris aujourd'hui —. L'Eternel envoyera ſur toi la malédiction, l'effroi, & la diſſipation — juſqu'à ce qu'il t'ait conſumé de deſſus la Terre que tu vas poſſéder. Il en eſt de-même de notre Texte. Il renferme une *Promeſſe Nationale*, qui aſſuroit les *Juifs* de la protection divine, & de la longueur de leur ſéjour dans le Païs de *Canaan*. Sans cela je ne vois pas qu'il ſoit poſſible de donner de ſolides réponſes aux difficultés qui ſe préſentent quand on veut faire de ce paſſage une Maxime univerſelle, applicable à tous les tems & à tous les lieux.

IV. Il s'enſuit de-là en quatrieme lieu, que quoique le Précepte de mon Texte regarde les *Chrétiens* auſſi bien que les *Juifs*, on ne peut pas conclurre de la même maniere à l'égard du motif qui ſe trouve joint au devoir. C'eſt ſur d'autres fondemens que s'établit la néceſſité de rendre à nos Parens le tribut de notre honneur & de notre reconnoiſſance. C'eſt par d'autres promeſſes que JESUS-CHRIST nous y engage dans l'*Evangile*. A cet égard, comme ſur toutes les autres vertus qui forment la *Sainteté Chrétienne*, ce ſont des vues nobles, ſpirituelles, qui ſont propoſées à nos eſpérances. Ce n'eſt point la poſſeſſion d'un Païs fertile que le

Digitized by Google

le *Sauveur* du Monde eſt venu promettre à ſon Egliſe. Ce n'eſt point la durée d'une vie charnelle paſſée dans la jouiſſance des biens de la Terre, qui fait la récompenſe de ſon Peuple acquis. *Nous attendons les nouveaux Cieux & la nouvelle Terre où habite la juſtice.* 2 Pier. III. 13. *Dieu nous a régénérés en une eſpérance vive, pour obtenir l'héritage incorruptible qui ne ſe peut ſouiller ni flétrir.* 1 Pier. I. 4. *Nous ne regardons point aux choſes viſibles, qui ne ſont que pour un tems, mais aux inviſibles, qui ſont éternelles.* 2 Cor. IV. 18. Laiſſant donc à l'écart les promeſſes d'un bonheur temporel, c'eſt dans la juſtice de nos devoirs, dans la majeſté du Dieu qui nous les fait connoître, dans l'attente des félicités éternelles que nous devons puiſer les motifs qui nous ſollicitent d'en remplir les engagemens.

V. Comme l'Autorité Paternelle eſt la plus ancienne, la plus légitime, la plus étroitement liée au bonheur de la Société, elle eſt par cela même la plus reſpectable de toutes, & renferme éminemment tous les droits ſupérieurs. Il eſt donc conforme à l'eſprit de mon Texte, & à l'intention du Légiſlateur, de rapporter au Titre de *Peres* tous les différens grades de prééminence & d'autorité légitime qui ſe trouvent dans le Mon-

Digitized by Google

de. Les Peres portent empreinte d'une façon particuliere l'image de la Divinité, & préſentent à leur famille l'auguſte caractere de Bienfaiteurs & de Maîtres. C'eſt pour cela que ce beau nom a toujours été employé comme un titre de dignité pour celui auquel on l'attribue, & comme un hommage de la part de celui qui le donne. Témoin ce diſcours des *ſerviteurs de Naaman* qui *ſe retiroit* mal content du conſeil d'*Eliſée : Mon Pere, lui diſent-ils, ſi le Prophete t'eût dit quelque grande choſe, ne l'euſſes-tu pas faite?* Témoin ces paroles, par leſquelles le Prophete *Eliſée* exprimoit les ſentimens confus de douleur & de tendreſſe que faiſoit naître le raviſſement de ſon Maître *Elie : Mon Pere, mon Pere, chariot d'Iſraël & ſa cavalerie!* Témoin l'affectation que les Rois ont eue de tout tems de s'en parer. Ceux même qui en étoient les moins dignes, les *Tibere*, les *Domitien*, ont fait gloire de porter le titre de *Peres de la Patrie.*

2 Rois V. 13.

Ibid. II. 12.

VI. Mais enfin, en ſixieme lieu, ſi l'Eſprit de Dieu a voulu marquer *tous les Supérieurs* par ce nom commun dans mon Texte, il a voulu auſſi comprendre ſous le devoir général d'*honorer*, non ſeulement les obligations auxquelles nous engagent le nom d'Enfans, mais de plus cel-

Digitized by Google

celles qui naiſſent des différentes relations & de la diverſité des circonſtances où nous nous trouvons S'il en étoit queſtion, nous pourrions prouver par pluſieurs paſſages, que le mot d'*honorer* eſt un de ces termes vagues de la Langue Hébraïque, qui ſont quelquefois ſuſceptibles d'un ſens reſtreint & limité par la place où ils ſe trouvent, mais qui d'ordinaire offrent à l'eſprit une ſignification fort vaſte. Mais ſans m'arrêter à cette diſcuſſion, le ſens univerſel que nous avons donné à l'objet du Commandement de mon Texte, nous autoriſe à donner la même étendue au devoir qu'il preſcrit. *Honorer ſon Pere & ſa Mere*, c'eſt obſerver les différentes obligations que nous impoſent les différens Supérieurs que nous reconnoiſſons. En ſuivant cette idée, examinons les diverſes relations établies parmi le *Peuple Chrétien*. Nous les réduiſons à ces trois. Il y a des *Supérieurs de nature*, des *Supérieurs de ſociété*, des *Supérieurs de convention*. En vous expliquant donc l'autorité des *Parens*, des *Souverains*, des *Maîtres*, nous traiterons des devoirs auxquels nous engagent les noms d'*Enfans*, de *Sujets*, de *Domeſtiques*. C'eſt notre ſeconde Partie.

Digitized by Google

II. PARTIE.

I. Sous le titre de *Supérieurs de nature*, nous comprenons *les Peres & les Meres*. La nature nous unit à eux par les premiers & les plus forts liens des relations humaines. Je n'ai pas deſſein d'agiter ici la célebre queſtion des Juriſconſultes, juſqu'à quel degré la naiſſance peut fonder l'obligation des Enfans. Nos Parens en nous mettant au monde, ne font que le premier pas dans la carriere des bienfaits qu'ils s'engagent à parcourir. Reçus entre des bras que la tendreſſe & la piété nous tendent également, nous n'ouvrons les yeux à la lumiere que pour les ouvrir aux témoignages de leur bonté! Qui pourroit entrer dans le détail des effets de cet Amour Paternel, ingénieux à pourvoir à tous les beſoins d'une pauvre créature qui naît avec plus de foibleſſe & d'infirmité qu'aucune autre? Qui pourroit dépeindre ces ſentimens qui portent en eux-mêmes une ſource inépuiſable d'activité, d'ardeur & de vigilance? Qui pourroit décrire la multitude des ſoins, la promptitude des ſecours, l'aſſiduité infatigable qu'exige l'état de l'Enfance? Mais au défaut de nos expreſſions, écoutez l'éloge de la tendreſſe pa-

ter-

Digitized by Google

ternelle, dans l'éloge même que Dieu fait de la ſienne. *La femme peut-elle oublier ſon enfant qu'elle allaite, en ſorte qu'elle n'ait point pitié du fils de ſon ventre? Mais quand les femmes les auroient oubliés, encore ne t'oublierai-je pas moi!* Eſ. XLIX. 15.

A l'état d'une Enfance imbécille ſuccede l'état d'une Enfance ignorante. Les beſoins de l'eſprit prennent la place des beſoins du corps. L'éducation doit ſuivre la premiere nourriture. Il faut qu'après avoir pourvu à la conſervation de la vie animale, les Parens donnent à la Raiſon ces alimens de l'inſtruction qui en hâte les progrès, & qui l'élevent inſenſiblement au deſſus de cette vie animale dans laquelle elle eſt comme enſévelie pendant les premieres années. Alors commencent à être poſés par ces mains charitables qui ſuppléent à notre foibleſſe, les fondemens de notre deſtinée dans le Monde & de notre bonheur dans l'Eternité. Alors ſe forment ces premieres impreſſions qui tracent au dedans de nous l'*Homme* & le *Chrétien.* C'eſt à ce but que tend toute la diſcipline qu'un véritable Pere exerce ſur ſes enfans. C'eſt pour cela qu'il met en uſage tantôt l'attrait des promeſſes, tantot la ſévérité de la cenſure, toujours la tendreſſe continuelle de ſes ſoins. C'eſt dans cette vue

Digitized by Google

qu'il n'épargne ni attention, ni travail, comptant pour rien les pénibles occupations qu'il ſe donne. Il recueille par avance les fruits de ſa culture, dans l'attente d'introduire dans la Société un citoyen utile, & dans l'Egliſe un vrai diſciple de JESUS-CHRIST. Et de quels traits ne pourrois-je pas orner ce Tableau de l'Education, ſi le tems me permettoit d'entrer dans le détail? Que n'aurois-je pas à dire, ſi parcourant les différens périodes de la Jeuneſſe, je vous repréſentois tout ce qu'exige l'importante vocation de Pere de famille, pour la conduire depuis ſa naiſſance juſqu'à l'âge d'une Raiſon pleine & entiere?

Concevez après cela, ſi vous le pouvez, des relations plus étroites dans la Société. Figurez-vous une prééminence établie ſur des fondemens plus ſolides, que la ſupériorité des Peres. Tous les motifs qui fondent ce qu'on appelle obligation, devoir entre des Créatures intelligentes, ſe réuniſſent ſur cet article. Je ne dirai point que c'eſt à eux que l'on doit ſon exiſtence. Je ne parlerai pas des Loix de l'ordre qui demandent une ſubordination néceſſaire. Je n'alléguerai point ces liens inviſibles de la Nature, qui attachent même les animaux brutes, & dont le Créateur a voulu mettre l'impreſ-

ſion

Digitized by Google

sion dans nos organes. Des motifs plus nobles & plus dignes d'hommes raisonnables se présentent à ma méditation. Ces sentimens sur lesquels Dieu même fonde les droits qu'il a sur les *Chrétiens*, établissent les droits paternels. Cette reconnoissance qui nous unit à l'Etre Suprême, unit les enfans à leurs Peres. Par quel titre Dieu sollicite-t-il notre amour? Par les Attributs de bonté, de miséricorde, de charité sous lesquels il se manifeste dans l'*Evangile*. Il nous *attire par les liens d'amitié, par les cordages d'humanité*. Il étale à nos yeux les bienfaits par lesquels il nous a prévenus, *parce qu'il nous a aimés le premier*. A cet égard les Peres sont la vive image de la Divinité. *Ils nous ont aimés les premiers. Ils ne sont point laissés sans témoignage en bienfaisant*. Ils n'ont rien épargné de tout ce qui pouvoit contribuer à nous rendre heureux dans *le séjour temporel*, heureux *dans les domiciles éternels*! Quels sentimens peuvent donc répondre à ce qu'ils ont droit d'en attendre? Quelle reconnoissance fut jamais établie sur des fondemens aussi solides? Quel précepte fut jamais plus conforme à ce qu'il y a de plus pur dans la Raison, & de plus tendre dans la Religion, que celui de mon Texte, *Honore ton Pere & ta Mere*?

Os. XI. 4.

1 Jean IV. 19.

Act. XIV. 17.

1 Pier. I. 17. Luc XVI. 9.

Ces

Digitized by Google

Ces réflexions vous indiquent aſſez quels ſont les devoirs renfermés dans cette expreſſion conciſe, *tu honoreras.* L'honneur ſuppoſe certaines qualités éminentes dans celui qui le reçoit, comme auſſi l'infériorité de celui qui le rend. C'eſt une eſpece d'hommage de la ſubordination qui ſe trouve entre les Etres intelligens. Il doit être proportionné au degré de cette ſubordination. Comme il n'y en a point dans le Monde de plus profonde que celle des Enfans, il n'y a point d'inférieurs qui doivent être imbus de ſentimens auſſi reſpectueux, & donner des marques auſſi ſenſibles de vénération. Ce *reſpect* eſt le premier devoir qui leur ſoit preſcrit. Le ſecond, c'eſt l'*amour*. L'amour eſt cette affection ou cette diſpoſition de notre ame, qui nous rend agréable la préſence de certaines perſonnes, qui nous rend leurs intérêts précieux, qui nous porte à vouloir leur plaire, & à leur donner par des marques extérieures tous les témoignages poſſibles des ſentimens dont nous ſommes animés. Mais à qui cette diſpoſition d'ame eſt-elle plus juſtement due qu'à nos Parens? Quels motifs la ſollicitent pour aucun objet auſſi fortement que pour eux? L'amour ſe paye par l'amour. Les bienfaits attendent le retour de la reconnoiſ-

Digitized by Google

noiſſance. Et quelle tendreſſe égala jamais celle des Peres? Quels bienfaits furent jamais plus grands & plus ſoutenus? Un troiſieme devoir, c'eſt l'*obéiſſance*. Les Peres ſont les premiers Légiſlateurs dont la voix ſe faſſe entendre. Les notions de la Raiſon, les maximes de la Religion, ne peuvent être les guides de l'Enfance, qui ne les connoît point. Au défaut de ces principes, Dieu a mis en dépôt entre les mains des Parens toute l'autorité néceſſaire pour le Bien public & pour l'intérêt particulier de leurs enfans. Tandis qu'ils habitent dans la maiſon paternelle, qu'ils ſont incapables par eux-mêmes de pourvoir aux néceſſités de la vie; ſur-tout tandis que l'âge ne leur a donné ni aſſez de lumiere, ni aſſez de prudence pour ſe conduire, ils ſont ſoumis à la direction abſolue de leurs Supérieurs, dont la volonté doit faire la regle de leurs actions: *Enfans, obéiſſez à vos Parens en toutes choſes, car cela eſt agréable au Seigneur.* Coloſſ. III. 20. Mais dans un âge avancé, & dans des circonſtances différentes, cette obéiſſance change de nature, & n'a plus ce caractere de ſoumiſſion parfaite. Comme le but de la Divinité dans le grade auquel elle éleve les Peres ſur la premiere jeuneſſe de leurs enfans, n'a été que de ſuppléer à leur impuiſſance, l'au-

to-

Digitized by Google

torité diminue à proportion qu'ils ſont ſortis de cet état d'imbécilité. Une obéiſſance raiſonnée ſuccede à une dépendance aveugle. Les directions prennent la place des volontés. L'Autorité Paternelle emprunte ſa force des motifs de Raiſon & de Religion. Ce ſont ces deux tribunaux qui doivent en régler les limites. C'eſt à leur examen qu'il faut ſoumettre la conduite qui eſt propoſée; & lorſque l'*Evangile* a prononcé la déciſion, il faut que l'honneur du *Pere des Eſprits*, faſſe plier le reſpect des *Peres charnels*. Il faut que les relations que nous avons avec l'Etre Suprême triomphent de celles qui nous uniſſent aux Créatures, ſelon ce mot du *Sauveur*: *celui qui aime ſon Pere ou ſa Mere plus que moi, n'eſt pas digne de moi.*

Héb. XII. 9.

Matt. X. 37.

II. Le ſecond objet auquel nous appliquons le Précepte de mon Texte, ce ſont les *Supérieurs de ſociété*. La Société peut être regardée comme une nombreuſe famille, compoſée de la réunion des familles particulieres, ſous l'autorité d'un ou de pluſieurs Chefs. Je dis, d'un ou de pluſieurs chefs, parce que le pouvoir ſuprême eſt le même, ſoit qu'un Monarque en devienne le dépoſitaire unique, ou qu'il ſoit confié aux mains de pluſieurs Magiſtrats. Je n'ai pas deſſein d'examiner

Digitized by Google

ner ici quel eſt le fondement primitif de ce pouvoir. Nous laiſſons aux Politiques à réſoudre la queſtion plus célebre qu'utile, ſi ce Pouvoir doit ſon origine à l'inſtitution immédiate de la Divinité, ou au conſentement du-moins tacite des particuliers. Je n'ai pas le tems non plus de m'arrêter à repouſſer les extravagances de cette Secte fanatique, qui prétend s'armer de la Religion contre les Puiſſances ſouveraines. Il faut n'avoir point d'idée d'un Corps public pour s'imaginer qu'il puiſſe ſe paſſer de Chef. Il faut rayer toute l'*Ecriture* pour vouloir diſpenſer les *Chrétiens* de reconnoître les Chefs établis dans la Société dont ils ſont partie. Témoin ce mot de *Saint Paul*, *que toute perſonne ſoit ſoumiſe aux Puiſſances ſupérieures; car il n'y a point de Puiſſance qui ne vienne de Dieu; & les Puiſſances qui ſont en état ſont ordonnées de Dieu.* Rom. XIII. 1. Témoin cette exhortation de *St. Pierre*, *rendez-vous ſujets à tout Ordre humain pour l'amour du Seigneur; ſoit au Roi, comme à celui qui eſt par deſſus les autres; ſoit aux Gouverneurs, comme à ceux qui ſont envoyés par lui, pour exercer vengeance ſur ceux qui font mal, & à la louange de ceux qui font bien.* 1 Pier. II. 13, 14. Témoin la conduite & la maxime de JESUS-CHRIST même, *rendez à Céſar les choſes qui ſont à* Matt. XXII. 21.

Digitized by Google

à Céſar, & à Dieu les choſes qui ſont à Dieu.

Il n'y a donc que la Conſcience qui ſoit le tribunal auquel on puiſſe appeller des ordres du Souverain. La premiere de toutes les Loix, c'eſt de ſuivre celles du Dieu qui nous fait entendre ſa volonté par la voix de la conſcience. Tout Souverain qui prétend l'aſſujettir à ſon empire, eſt un Tyran qui rompt les relations que Dieu a miſes entre lui & ſes Sujets. C'eſt un Uſurpateur ſacrilege des droits de cet *unique Légiſlateur qui peut ſauver & détruire.* La Religion ne reconnoît point les Puiſſances temporelles. Le Prince qui porte l'égarement juſqu'à vouloir que ſes idées réglent le culte que chaque homme doit rendre au Maître du Monde, ſe rend l'original de ce Portrait odieux de *l'homme de péché, qui s'oppoſe & s'éleve contre tout ce qui eſt nommé Dieu & qu'on adore, ſe portant comme s'il étoit Dieu.* C'eſt alors que le *Chrétien* eſt appellé à ſoutenir toute la majeſté de ſa profeſſion. Il faut qu'élevé au-deſſus de tous les motifs humains, il n'ait préſent à l'eſprit que ce mot de ſon *Sauveur: ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent point tuer l'ame; mais craignez plutôt celui qui peut perdre l'ame & le corps dans la Gehenne.*

Jaq. IV. 12.

2 Theſ. II. 3, 4.

Matt. X. 28.

Il

Il faut que marchant ſur les traces des *Apôtres* & de cette *nuée de témoins qui nous environne*, il faſſe aux Perſécuteurs cette réponſe: *jugez s'il eſt juſte devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu.* Héb. XII. 1. Act. IV. 19.

Mais ſi vous en exceptez ces cas où la volonté de l'Etre Suprême ſe trouve en oppoſition avec celle du Souverain, il n'y en a point qui puiſſe autoriſer l'infraction de ces Loix de l'Ordre qui ſoumettent un Peuple à reconnoître ſes Maîtres dans ſes Chefs. La condition de Sujet renferme le *reſpect*, la *fidélité*, l'*obéiſſance*. Tout homme qui connoiſſant une Loi, commet volontairement quelque action contraire à la Loi, ſe rend digne de la peine dénoncée aux violateurs. Tout homme qui entretient des commerces contraires au Repos public, & au Bien de la Patrie, ſe ſouille aux yeux de la Divinité de l'énorme tache du parjure. Tout homme qui ſe fait de la clémence du Gouvernement un motif d'en violer les Edits, qui ſous ombre que le Souverain ne s'arme que rarement de la rigueur de ſes droits, prétend éluder la force des Loix en mettant en oppoſition ce qu'il appelle l'*eſprit* & *la lettre*, eſt ſujet à cette déclaration d'un Apôtre: *Celui qui réſiſte à la Puiſſance, réſiſte à l'ordonnance de Dieu, & attire ſur ſoi la condamnation.* Rom. XIII. 2. S'il y eut

Digitized by Google

jamais un Gouvernement dur & tyrannique, c'étoit celui des Empereurs *Romains*. Et cependant s'il y eut jamais de bons & de fideles Sujets, c'étoient ces *Chrétiens* mêmes qui avoient le plus à souffrir. Au contraire, s'il y eut jamais un Gouvernement dont l'équité & la clémence soit le caractere régnant, c'est celui sous lequel nous avons le bonheur de *vivre*. Graces à la miséricorde divine, le Plan de cette République est réglé sur celui de l'Ordre & de l'Equilibre qui doit séparer l'Oppression de la Licence. Et cependant, s'il y eut jamais un Païs dont les habitans fissent servir la douceur du Gouvernement de prétexte à en violer les Loix, c'est celui-ci. Je ne prétens pas presser cet article. Je me borne à un seul exemple. Dans toutes les Sociétés du Monde on a senti la nécessité de payer des impôts, des tributs au Souverain. Pour que le Souverain entretienne des Flottes, mette des Armées sur pied, assure par des Places fortes ses Provinces contre les incursions de l'Ennemi; pour qu'il puisse pourvoir au nombre prodigieux des divers besoins d'un Etat, il faut qu'il ait des revenus, des finances. Une partie essentielle de ces revenus, ce sont les impositions établies sur certains alimens, sur certaines marchandises, sur cer-

Digitized by Google

certains convois. Supprimez ces revenus, vous tarirez une source du bonheur & de la force de l'Etat, vous ferez plus de mal à la Patrie en un an, qu'elle n'auroit souffert de dommage d'une guerre étrangere. Après cela, on voit des personnes, qu'on qualifie pourtant du nom d'honnêtes gens dans le Monde, se rendre coupables, non d'un acte, non de deux, mais d'une habitude de fraude par rapport aux contributions dont je parle. On voit des Négocians faire l'aveu public de ce Commerce inique, & dire de sang froid que sans cette ressource ils ne pourroient y subvenir. On en voit d'autres qui vont jusqu'à entreprendre l'apologie de ces désordres crians, & qui fondent la nécessité du crime sur l'universalité de la corruption. Pour nous, M. F. nous avons appris dans l'*Evangile* une autre Morale. Pour nous, nous soutenons qu'un homme qui donne dans de pareilles fraudes est un mauvais Citoyen, qui fait tout le tort qu'il lui est possible à sa Patrie, un ravisseur public, plus coupable qu'un voleur particulier aux yeux de ce Dieu qui a dit, *les larrons n'hériteront point le Royaume de Dieu.* Pour nous, nous ne connoissons point d'autres regles que celles-ci: *Soyez sujets au Prince, non seulement à cause de la punition, mais aussi* 1 Cor. VI. 10. Rom. XIII. 5. 7.

à cauſe de la conſcience. Rendez à tous ce qui leur eſt dû; à qui le tribut, le tribut; à qui le peage, le péage; à qui la crainte, la crainte; à qui l'honneur, l'honneur.

III. Le tems nous oblige à nous reſſerrer. Nous avions encore un article à traiter, ſur lequel nous ne nous arrêterons qu'un inſtant. Il regarde les *Supérieurs de convention*, comme nous les avons appellés. Ce ſont les *Maîtres*. Ce ſont ceux auxquels on s'engage à rendre certains devoirs ſous la condition du ſalaire promis. Les *Serviteurs*, les *Domeſtiques*, apprennent auſſi leurs obligations dans notre Texte; & s'il leur faut un commentaire plus clair, ils n'ont qu'à faire attention à la leçon de *Saint Paul:*

Eph. VI. 5. *Serviteurs, obéiſſez à vos Maîtres ſelon la chair, avec crainte & tremblement, dans la ſimplicité de votre cœur, comme à* CHRIST; *ne ſervant point à l'œil, comme cherchant à plaire aux hommes, mais comme ſerviteurs de* CHRIST. Que de devoirs, M. F. dans ces paroles, & que la plupart des *Domeſtiques* en ſont mal inſtruits! *Saint Paul* leur ordonne de *reſpecter leurs Maîtres*. Et qu'y a-t-il de plus commun que de voir des Domeſtiques ingrats, malins, envieux, n'employer les momens de relâche qu'on leur laiſ-

Digitized by Google

laisse, qu'à offenser par les coups de leur langue ceux qui sont élevés au-dessus d'eux, & de souffler les uns aux autres le venin contagieux du mépris de leurs Maîtres? *Saint Paul* leur ordonne de *servir non point comme à l'œil*, c'est-à-dire, qu'il exige d'eux un certain degré d'affection, d'attachement à s'acquiter des fonctions qui leur sont imposées. Et si vous en exceptez le petit nombre, on ne trouve que des ames mercenaires & basses, qui n'apportent à leur devoir que la nécessité, qui n'agissent qu'excités par l'attrait du gain, & qui ne connoissent d'autre loi que la contrainte. La présence du Maître fait sur eux des impressions passageres; mais lorsqu'il est éloigné, ils imitent *le mauvais Serviteur* de la Parabole, ils *se disent à eux-mêmes, mon Maître tarde à venir*, profitons de son absence. *Saint Paul* leur ordonne de *servir en simplicité de cœur*. C'est-à-dire, avec cette pureté de sentimens qui les engage à conserver le bien de leurs Maîtres comme un dépôt confié à leur foi. Et combien n'y en a-t-il pas, au contraire, qui ne craignent pas de souiller leurs mains d'un gain illicite? Combien d'autres qui font une dissipation criminelle de ce qu'ils ne pourroient s'approprier sans se trahir? Combien enfin, qui s'abMatt. XXIV. 48.

Digitized by Google

ſtenant d'un larcin groſſier, s'imaginent de n'être pas coupables lorſqu'ils trouvent moyen de s'en récompenſer ſur un certain trafic couvert. La majeſté de cette chaire me défend certains détails. Cette réflexion ſuffit pour faire ſouvenir les Domeſtiques, que ſi *Dieu n'a point égard à l'apparence des perſonnes*, s'il adreſſe également aux Maîtres & aux Domeſtiques la voix de ſon *Evangile*, il demande aux uns & aux autres la même ſoumiſſion à ſes ordres, & qu'ainſi les uns & les autres doivent ne jamais perdre de vue cette redoutable ſentence : *il nous faut tous comparoître devant le tribunal de* CHRIST, *afin que chacun remporte en ſon corps ſelon ce qu'il aura fait, ſoit bien, ſoit mal.*

Rom. II. 11.

2 Cor. V. 10.

APPLICATION.

Tel eſt, M. F. le plan de la Société Humaine. Telles ſont les Loix que Dieu nous preſcrit dans les différentes conditions où il nous place. Si les uns & les autres nous les obſervions avec exactitude, que l'état de la Société ſeroit heureux ! Si la Morale de l'*Evangile* étoit gravée dans le cœur de tous ceux qui en font profeſſion, que de douceurs répandues dans tout le cours de la vie ! On verroit les dif-

Digitized by Google

férens ordres du Corps public, concourir également au bien du Corps public. Eloignés de toutes ces discordes funestes qu'enfante la violation de l'Ordre, tous les esprits tendans au même but y ramèneroient les différens postes qu'ils occupent dans le Monde. Chacun, respectant dans sa subordination la volonté du Créateur & du Souverain Maître, ne penseroit qu'à en remplir les engagemens, comme devant *en rendre compte à celui qui jugera les vivans & les morts.* 1 Pier. IV. 5. Le Domestique seroit zélé & fidele pour un Maître doux & équitable. Le Pere tendre & vertueux verroit croître, à l'ombre de ses soins, une famille soumise par devoir & par reconnoissance. Le Souverain juste, clément, Pere de son Peuple, trouveroit dans ses Sujets des amis fideles, toujours prêts à lui témoigner leur attachement, & à signaler leur ardeur pour son service. O Idée ravissante, ne seras-tu donc jamais que l'objet de nos desirs! O Société Humaine, quand est-ce que tu sauras répondre aux vues de ton Fondateur!

C'est à vous, Peres & Meres, que nous avons recours pour réaliser cette idée. C'est vous qui êtes les premiers dépositaires du Bonheur public. C'est de vos soins que, comme d'une source fé-

conde, doivent ſortir toutes les vertus qui rendent les hommes heureux dans cette vie, & qui leur aſſurent la poſſeſſion de celle qui eſt à venir. Connoiſſez toute la grandeur de la vocation que Dieu vous adreſſe, & en la connoiſſant travaillez à la remplir. Vos enfans ſont un dépôt que la Providence remet entre vos mains, & dont elle vous demandera un compte proportionné à ſon prix. Vous les devez à la Société, à l'Egliſe. Il faut que vous en faſſiez de bons Citoyens, de bons Domeſtiques, de bons Maîtres, de bons Magiſtrats. Il faut que par vos inſtructions & par votre exemple, vous les formiez à ce reſpect pour les Loix de l'Ordre qui forme la *Sainteté Chrétienne*. A meſure que le penchant au mal ſe développe avec l'âge, vous devez arrêter ce torrent dans ſa ſource, par une diſcipline ſage & exacte. Au feu des paſſions oppoſez la voix de la raiſon, les motifs de la crainte de Dieu Apprenez-leur de bonne heure à réſiſter à *la multitude qui fait mal*. Faites-leur ſentir que l'imitation de *ce préſent ſiecle mauvais*, leur ouvriroit une ſource éternelle de miſere. Inſpirez-leur cet amour de Dieu qui triomphe de l'amour du Monde, en les inſtruiſant des merveilles de ſon immenſe charité. Faites-les *ſouvenir de leur Créateur*.

Ex. XXIII. 2.

Gal. I. 4.

Eccl. XII. 3.

teur aux jours de leur jeuneſſe, afin que chaque pas qu'ils feront dans la carriere de leur vie, ſoit animé par le deſir de lui plaire, & d'obſerver cette Loi générale du *Chriſtianiſme*, *comme celui qui vous a appellés eſt ſaint, vous auſſi pareillement ſoyez ſaints dans toute votre converſation.* 1 Pier. I. 15.

Nous tous, M. F. apprenons une fois quels nous devons être. Ne reſtreignons pas le cercle de nos devoirs. Formons-nous une piété univerſelle qui nous guide dans toutes nos démarches. Reſpectons les relations & les divers états où Dieu nous place. Eſtimons toutes choſes au-deſſous de la vertu, & la vertu plus que toutes choſes. Alors nous ſerons religieux obſervateurs des Loix de l'Ordre, nous vivrons ſur la Terre comme *les Bourgeois des Cieux*, *les Domeſtiques de Dieu!* Alors, *annonçant les Vertus de celui qui nous aappellés des ténebres à ſa merveilleuſe lumiere*, nous nous montrerons *la Génération élue*, *la Sacrificature royale*, *la Nation ſainte*, *le Peuple acquis*. Amen. Au Pere, &c. Phil. III. 20. Eph. II. 19. 1 Pier. II. 9.

Digitized by Google

SERMON

SUR LA

SECTION XXIX.

DE L'HOMICIDE ET DE L'IMPURETÉ.

Tu ne tueras point. Tu ne paillarderas point. EXODE XX. 13, 14.

LA loi de ces Exercices, M. F. nous appelle à vous expliquer dans un même Discours, deux des plus importans Préceptes du *Décalogue*. Cette vocation nous engage à ménager précieusement notre tems, & à ne pas laisser échapper un seul des instans d'attention dont vous daignerez nous favoriser. Sans nous assujettir donc à la coutume qui demande une espece d'introduction au sujet que l'on doit traiter, nous allons entrer d'abord en matiere. Pour cet effet nous divisons notre Discours en deux Parties, selon les deux Commandemens que nous venons de lire en votre présence. I. Dans le premier Point nous expliquerons la Loi qui défend d'attenter

à

Digitized by Google

à la vie du Prochain, nous traiterons de l'*Homicide*, du *Meurtre*, selon la Défense du Législateur. II. Notre seconde Partie est destinée à presser les puissans motifs qui doivent détourner les hommes de toutes les passions criminelles, désignées par le terme commun d'*Impureté*. C'est le sujet de vos attentions.

I. PARTIE.

L'Ordre demande que nous divisions notre premiere Partie en deux principaux Articles. Le premier servira à *écarter le faux sens* qu'on peut donner à cette Loi, *Tu ne tueras point*. En second lieu, nous *déterminerons précisément* quels sont les crimes que défend le Législateur.

I. Je dis qu'il faut *restreindre le sens vague* que ce Précepte semble offrir au premier aspect. Je ne m'arrête pas à combattre le Système fanatique de ces hommes qui prétendent que l'effusion du sang est défendue toujours, & pour toute sorte de personnes. Il me suffit de remarquer que leur prétention ne va pas à moins qu'à condamner toute la Morale du *Vieux* & du *Nouveau Testament*, & à bouleverser toutes les Sociétés en les sappant par leurs fondemens. C'est ce qui

qui paroît avec la derniere évidence, lorſqu'on penſe aux *Droits des Souverains* dans une Guerre légitime, à l'*Autorité des Magiſtrats* dans l'Adminiſtration de la Juſtice, à la juſte *Défenſe de ſoi-même* dans l'extrême néceſſité.

1. Premiérement, vous ne pouvez ôter au Souverain *les Droits de la Guerre*, ſans détruire l'idée de ſes devoirs, & ſans le mettre hors d'état de les remplir. Quels ſont les devoirs du Souverain? N'eſt-ce pas de maintenir ſes Sujets dans la jouiſſance de leur liberté? N'eſt-ce pas de conſerver dans leur entier les Héritages du Public dont l'adminiſtration lui eſt confiée? Un Souverain eſt par rapport à ſon Peuple, à peu près comme un Tuteur commis à la garde des Biens d'un Pupille. Il eſt reſponſable ce Tuteur de tout le dommage du Patrimoine qui lui fut remis, s'il en a été cauſe par ſa négligence, ou par ſa diſſipation. Les Rois, les Potentats, ſont les Dépoſitaires du Patrimoine de tout un Peuple, & ils ſont comptables à la Poſtérité des pertes qu'ils auroient attirées par leur faute. Pour remplir de ſi grands engagemens, il faut qu'ils puiſſent pourvoir à la ſureté de leur Païs contre les invaſions d'un Ennemi. Il faut qu'ils mettent ſur pied des Armées capables de l'empêcher d'exécu-

Digitized by Google

cuter les cruels projets qu'il médite contre la Liberté des Sujets, & quelquefois contre leur Religion. Il faut par conſéquent qu'ils puiſſent ſans crime verſer le ſang de leurs ennemis dans une légitime défenſe de la Patrie, pour prévenir les malheurs dont cette Patrie eſt menacée.

Auſſi voyez-vous que dans la Loi de *Moyſe* on trouve la Guerre néceſſaire autoriſée, & par des Préceptes qui en reglent la maniere, & par l'Exemple des Saints que faiſoit agir l'Inſpiration Divine. Dieu lui-même, l'Etre en qui la juſtice & la bonté ſe trouvent réunies comme dans leur ſource, Dieu lui-même n'a pas cru indigne de ſa majeſté le titre de *puiſſant Guerrier*; & le nom de *Jehova Tzebaoth*, d'*Eternel des Armées*, eſt un de ces noms glorieux par leſquels il ſe diſtingue des idoles impuiſſantes des Nations. L'*Evangile* ne contrarie point les Loix données à l'ancien Peuple touchant le Pouvoir du Souverain. Il apprend aux *Chrétiens* à reſpecter ceux que la Providence éleve au-deſſus d'eux. Il ajoute même un nouveau degré de gloire à l'autorité ſuprême, en la marquant du ſceau de l'Approbation Divine. *Que toute perſonne ſoit ſoumiſe aux Puiſſances ſupérieures; car il n'y a point de Puiſſance*

Exod. XV. 3.

Rom. XIII. 1.

Digitized by Google

1 Tim. II. 1-3. *ce qui ne vienne de Dieu. J'exhorte donc avant toutes choſes que l'on faſſe des prieres & des ſupplications — pour les Rois, & pour tous ceux qui ſont en dignité, afin que nous menions une vie paiſible & tranquille, en toute piété & honnêteté; car cela eſt bon & agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes ſoient ſauvés.*

2. *L'Adminiſtration de la Juſtice* autoriſe les Magiſtrats à répandre le ſang, par une Condamnation Juridique. Le *Droit du Glaive* appartient eſſentiellement à ceux qui veillent à la Sureté publique. Oter l'Epée des mains de *la Juſtice*, c'eſt rendre en même tems inutile cette Balance ſacrée, qui donne à chacun ce qui lui eſt dû. Les biens & la vie du fidele Citoyen deviendroient bientôt la proie de l'injuſtice & de la violence, ſi le Tribunal équitable du Juge n'étoit auſſi un Tribunal de ſévérité & de vengeance. Sans Loix, il n'y a point de Société qui puiſſe ſubſiſter un inſtant; & ſans Peines attachées à l'infraction des Loix, toutes les Ordonnances des Magiſtrats ne ſeront reſpectables qu'aux vrais *Chrétiens*, qui indépendamment de la crainte, obéiſſent *à cauſe de la conſcience*, ſelon l'expreſſion de *Saint Paul*. Dans la dépravation univerſelle du Monde, il n'eſt pas

Rom. XIII. 5.

poſ-

Digitized by Google

poſſible d'arrêter le cours funeſte des paſſions de l'avarice, de la haine, de la malignité, de la vengeance, ſi l'on n'oppoſe la terreur des châtimens au deſir de violer les Loix. Il n'y a que les gibets & les roues qui ſoient capables d'arrêter des forcenés, qui travaillent à faire d'un ſéjour heureux, le repaire de tigres comme eux, & le théatre de la rage qui les anime. Plus, dans ces triſtes circonſtances, un Juge ſe montre ferme dans ſes arrêts, inflexible dans leur exécution, plus il ſe rend agréable au Dieu juſte, qui le plaçant ſur les Tribunaux, lui a dit d'*exercer vengeance ſur les malfaiteurs*. Les Rois & les Princes, diſoit *St. Auguſtin* à l'occaſion de ce mot du Pſalmiſte, *ô Rois ſoyez attentif & recevez inſtruction, ſervez l'Eternel en crainte*; „ les Rois „ ſervent Dieu entant que Rois ainſi qu'il „ leur ordonne, lorſqu'ils commandent „ le bien & défendent le mal dans leurs „ Etats par rapport à la Société Humaine & à la Religion, & lorſqu'ils puniſſent avec une ſévérité religieuſe „ ceux qui violent le Commandement du „ Seigneur". Et pour alléguer une autorité plus reſpectable que celle d'un Docteur humain, écoutez comment *Saint Paul* caractériſe les Droits de la Magiſtrature: *Le Prince eſt Miniſtre de Dieu pour*

1 Pier. II. 14.

Pſ. II. 10.

Rom. XIII. 4.

Digitized by Google

pour ton bien; mais si tu fais mal, crain; car il ne porte point l'épée sans cause; car il est ministre de Dieu, établi pour faire vengeance en punition de celui qui fait mal.

3. Enfin, nous avons excepté de l'obligation de notre Texte, les particuliers dans l'*extrême nécessité*. Les Jurisconsultes appellent ainsi l'état d'un homme enveloppé dans une circonstance qui lui interdit tout moyen d'avoir recours aux Tribunaux & à la Justice publique, pour défendre sa vie contre les attaques d'un ennemi qui veut la lui ravir. On demande si ce particulier doit se la laisser enlever, plutôt que de repousser la force par la force; ou si la nécessité de se défendre par lui-même le met en droit d'ôter la vie à l'aggresseur, s'il n'a aucune autre voie pour échapper au péril qui le menace? Cette question, M. F. qui est une des plus célebres parmi ceux qui ont écrit sur le Droit de la Nature & de la Société, cette question est décidée pour l'affirmative, quand on fait attention & aux sentimens d'amour pour nous-mêmes que le Créateur a gravé dans tous nos cœurs, & aux Loix expresses qu'il donna aux *Juifs* sur cette matiere. L'amour de nous-mêmes, cet amour essentiel qui est le principe de toutes nos affections, nous autorise sans-doute à faire périr celui

Digitized by Google

lui qui vient dans le dessein de nous sacrifier à sa fureur. La raison qui veut que l'*on aime son prochain comme soi-même*, défend de l'*aimer plus que soi-même*, & pose *ce que l'on se doit à soi-même pour fondement de ce qu'on doit aux autres*; ensorte que *l'amour du prochain* n'a plus de force, lorsque ce *prochain* se transforme en un assassin furieux. Alors on entre dans cet état d'égalité primitive où chacun est juge dans ce qui le concerne. Alors la Loi de sa conservation est la seule qui puisse être respectée; *car personne n'a en haine sa propre chair, mais il la nourrit & l'entretient.* Matt. XXII. 39. Eph. V. 29.

II. Ainsi nous avons *restreint le sens vague* de notre Texte. Il faut en second lieu, avons-nous dit, *marquer quels sont les crimes* que défend en particulier le Législateur, sous la défense générale du Meurtre. On peut rapporter les especes de ce crime à trois classes. 1. Les *Meurtriers d'eux-mêmes*. 2. Les *Auteurs des Guerres injustes*. 3. Les *Vindicatifs* qui cherchent à laver une offense dans le sang de l'offenseur.

1. Le plus haut période du crime, c'est celui de ces *Malheureux*, qui tournant leurs *propres mains contre eux-mêmes*, s'arrachent une vie qu'ils ne peuvent plus souffrir. Quelquefois ce crime se commet par la fiere impatience des

Digitized by Google

maux auxquels on eſt expoſé, & dont l'amertume pouſſe le pécheur à chercher dans les bras de la mort l'azyle qu'il croit y trouver contre ſes miſeres. Quelquefois c'eſt la honte des mauvais ſuccès, qui entraîne un malheureux ſur les pas de cet *Achitophel*, qu'un conſeil mépriſé fut capable de précipiter dans l'abîme. Quelquefois c'eſt le réſultat d'une longue ſuite d'abominations enchaînées les unes aux autres, qui bouleverſant la conſcience à la vue de leur affreuſe noirceur, troublent une Raiſon altérée par l'idée de la Juſtice vengereſſe, & ne lui laiſſent que la funeſte défiance de la miſéricorde de Dieu même. Quelquefois c'eſt une ſeule action qui par l'amas de ſes circonſtances fut portée au plus haut degré de crime dont la Nature Humaine ſoit capable, qui pouſſe le criminel dans cet affreux déſeſpoir. Ainſi le perfide *Judas*, après avoir reconnu l'énorme parricide dont la trahiſon l'avoit rendu le miniſtre, déchiré par des remords qui lui faiſoient ſavourer par avance les horreurs du ſéjour des Démons, hâta ſon ſupplice en abrégant lui-même ſes jours. Avoir indiqué les ſources de ce crime, c'eſt en avoir démontré l'excès.

2 Sam. XVII. 23.

Matt. XXVII. 5.

De quelque principe que partent ces attentats, ils ont un caractere ſingulier qui

Digitized by Google

qui les rend l'objet des plus affreuſes menaces. Ils foulent aux pieds les Loix primitives de la Nature, & arrachent ce ſentiment d'amour naturel que Dieu même a pris ſoin de graver dans notre cœur. Ils détruiſent les relations les plus ſaintes qui dans la Société nous font les membres d'un même corps. Ils enlevent des mains de la Providence ce ſceptre de ſageſſe qui gouverne le Monde, & fait *aider toutes choſes enſemble en bien à ceux qui aiment Dieu.* Ils outragent la bonté immenſe du Créateur, en démentant les déclarations qu'il a mille fois faites à la pénitence, que ni l'énormité du forfait, ni l'accumulation des crimes, ni l'aſſemblage des plus terribles circonſtances, ne ſont capables d'intercepter les prieres d'un cœur qui ſe convertit, & qui *dans les lieux profonds* de ſa douleur, s'écrie, *O Dieu, aye pitié de moi ſelon ta gratuité, & ſelon la grandeur de tes compaſſions efface mes forfaits.* Le Déſeſpéré *tourne contre lui-même le conſeil de Dieu*, & mépriſant l'efficace de ce ſacrifice d'un prix infini, s'exclut volontairement de ce monde de criminels auxquels il eſt dit, *cette parole eſt certaine & digne d'être entiérement reçue, c'eſt que* JESUS *eſt venu au monde pour ſauver les pécheurs.* Le Déſeſpéré, par la criminelle crainte des

Rom. VIII. 27. Pſ. CXXX. 1. Pſ. LI. 3. Luc VII. 30. 1 Tim. I. 15.

malheurs qu'il préſage dans l'avenir, met un obſtacle préſent & invincible au cours de la miſéricorde céleſte, en ſe précipitant dans les bras de la vengeance, qu'il brave en la prévenant. Le Déſeſpéré livre ſon cœur à la haine de l'Etre Souverain, dans lequel il n'enviſage plus que
Matt. X. 28. le Juge *qui peut précipiter l'ame & le corps dans la Gehenne*; & introduiſent-
Marc IX. 44. déjà dans ſon ſein *le ver qui ne meurt point & le feu qui ne s'éteint point*, il ſe condamne lui-même à la ſociété affreuſe
Apoc. XIV. 11. des Démons, & *aux tourmens dont la fumée monte aux ſiecles des ſiecles*!

2. La ſeconde Claſſe des coupables que nous dépeignons, ce ſont *les Auteurs des Guerres injuſtes*. Il y en a de légitimes, & nous en avons établi les droits. Mais qu'il y en a peu de ce nom-
2 Chron. XXXVI. 21. bre! Et que *la Terre auroit le tems de ſe réjouir dans ſes Sabbats*, s'il n'y avoit que la juſtice qui armât les Puiſſances Souveraines! Au défaut de la juſtice, l'eſprit de conquête prétend avoir ſes droits qui ne relevent d'aucun Tribunal. L'ambition, ce vice favori des Grands, qui leur inſpire ſans-ceſſe le deſir inſatiable de devenir plus grands encore, forme des projets, dont la cruauté n'a rien qui en empêche l'exécution. La gloire mondaine, la ſoif des éloges que la flatterie pro-

Digitized by Google

prodigue à ceux qu'elle appelle *Héros*, entraîne ſouvent un Prince qui s'y livre, dans des excès qui le rendent le fléau du Genre-humain. Pour ſatisfaire la paſſion qui le dévore, quels moyens le Conquérant met-il en uſage? La Guerre. Et qu'eſt-ce que la Guerre, ſinon l'aſſemblage des ſcenes les plus tragiques qui puiſſent épouvanter l'Univers? Qu'eſt-ce que la Guerre, ſinon un enchaînement fatal de crimes & de cataſtrophes qui ſe ſuccedent l'un à l'autre? Quels objets que ceux que préſente une Armée qui ſe déborde ſous la conduite d'un Chef ambitieux, dans les triſtes climats qu'il a choiſis pour en faire le théatre de ſes exploits ſanguinaires! Ici l'épée d'un ſoldat barbare moiſſonne un champ qu'elle arroſe du ſang du Laboureur, & livre à la cruelle diſette les malheureux qui ont pu ſe dérober à ſes coups. Là le paiſible Citoyen, environné des flammes qui conſument ſon héritage, voit périr à ſes yeux la mere & l'enfant qu'elle allaite, & ſouffre le ſupplice de ſa douleur avant que d'éprouver celui du feu qui va réunir ſes cendres à celles de ſa famille. Ici, dans les horreurs d'un ſiege, la famine, la contagion, le fer & le feu pourſuivent les infortunées victimes de l'Eſprit de conquête. Ce qui échappe à l'un tombe

Digitized by Google

sous les traits de l'autre, & le confus débris des Temples, des Palais, dont les ruines couvrent les corps de leurs Défenseurs, est le premier trophée que le Conquérant éleve à sa gloire. Là, plus effroyable encore, la Valeur Guerriere déploie toute sa puissance dans ces formidables rangs de soldats, qui semblant avoir immolé l'amour de leur vie au desir de la ravir à l'Ennemi, portent dans tous les lieux le carnage, & font couler les torrens du sang humain où se baigne le victorieux au milieu d'une vaste campagne jonchée de plusieurs milliers de cadavres! O Souverain Maître qui destines les Potentats à être tes images sur la Terre, étoit-ce comme *le Dieu des vengeances*, *l'Eternel des Armées*, que tu te proposois à leurs yeux pour modele? As-tu voulu que le glaive que tu mets à leur côté fut cette *épée de l'Eternel enivrée de sang* que tu tires dans ta colere contre les Nations qui t'ont *provoqué à jalousie*? Non, Monarques de la Terre, le titre d'Exterminateur des Peuples n'est qu'une usurpation sacrilege des Droits suprêmes du Créateur qui a fait les Peuples. Et quoique l'adulation qui vous empoisonne de son encens, vous cache les crimes dont la vaine gloire vous rend les auteurs, vous n'échapperez point au juge-

Ps. XCIV. 1. Es. VIII. 13.

Jér. XLVI. 10.

1 Cor. X. 22.

Digitized by Google

gement du Dieu devant qui les Potentats ne ſont que des hommes, & les lauriers qui vous ceignent la tête ne détourneront point la foudre qu'attire *la voix du ſang*, dont *la Terre*, que vous en avez *abbreuvée*, *éleve le cri juſques aux Cieux!* Gen. IV. 10, 11.

3. Enfin, *les Vindicatifs* qui tirent une ſatisfaction violente de leurs offenſes, forment la derniere claſſe des Criminels que condamne notre Texte. Rien ne prouve mieux la force du Préjugé ſur la Raiſon & ſur l'intérêt même, que la contemplation des objets que préſente cet article. Le Préjugé a eu le pouvoir de faire dépendre l'*Honneur*, du jugement capricieux de chaque particulier qui prononce ſur une action. Il a perſuadé aux Gens du Monde que cet *Honneur* chimérique étoit un bien tellement ſupérieur à tous les autres, que le ſoin de le conſerver devoit l'emporter ſur l'amour même de la vie. Il a frappé leur imagination de la bizarre penſée, que cet *Honneur* ſi chéri ſe perdoit par la patience qu'on auroit eue à ſouffrir la moindre injure, & qu'il pouvoit au contraire ſe recouvrer en exigeant pour ſatisfaction à l'offenſe, le ſang de celui qui l'avoit commiſe. Dès lors que l'Ennemi du Genre-humain a pu leur inſpirer ces ſentimens extravagans à

Digitized by Google

la faveur des ſiecles barbares qui commencerent la perte des Sciences dans notre *Europe* (car, M. F. il n'eſt pas inutile de remarquer en paſſant que l'origine du faux Point-d'honneur eſt de même datte que l'irruption des *Goths*, des *Vandales*, & d'autres Barbares, qui détruiſirent l'*Empire Romain*) dès lors que les hommes furent imbus de ces funeſtes maximes, on vit ces fureurs de la vengeance érigées en vertus; on fit conſiſter la valeur dans une férocité ſanguinaire, & l'on couvrit d'un honteux mépris tout homme qui ne ſe hâtoit pas d'immoler ſon ennemi aux reſſentimens de la haine. Bientôt ce ne fut plus que défis faits & acceptés, que combats dans leſquels la force décidoit de la juſtice d'une cauſe. Bientôt la Nobleſſe imita le funeſte exemple des Guerriers, le Courtiſan ſe laiſſa entraîner au même torrent, le Roturier crut réparer le défaut de ſa naiſſance par le courage qu'il faiſoit paroître. Et pour tout dire enfin, il y eut des Prêtres, des Evêques mêmes qui aſſocierent le titre de *Duelliſtes* au nom de *Paſteurs des brebis de* CHRIST.

Si ce n'étoit que l'Hiſtoire des Siecles paſſés qui nous inſtruiſît de ces excès, on croiroit à peine que l'homme eût été aſſez ennemi de ſoi-même pour ſe former

ce

Digitized by Google

ce malheureux Syſtême d'honneur qui a porté le deuil dans tant de familles, & ſacrifié par les mains l'un de l'autre tant de braves Citoyens qui auroient pu être les utiles Défenſeurs de leur Patrie. Mais notre Siecle juſtifie les récits de l'Hiſtoire, & fournit trop ſouvent de nouvelles preuves de cette barbare extravagance. En vain les Edits du Souverain puniſſent par le dernier ſupplice les attentats de la vengeance: En vain la plus ſaine partie de la Société déclare-t-elle hautement, qu'elle mépriſe autant la fauſſe gloire des combats particuliers, qu'elle honore la valeur qu'on fait paroître contre les ennemis de l'Etat: En vain la Raiſon dicte-t-elle que chercher la réparation d'un outrage dans le ſuccès douteux des Armes, c'eſt rendre la condition de l'offenſeur meilleure que la ſienne propre: le vindicatif affronte le péril des Edits; préfere le jugement d'un petit nombre d'Eſprits prévenus, à la déciſion de tous les Sages; & ferme l'oreille à la voix de ſa propre raiſon, pour n'écouter que celle de l'orgueil & de l'impatience.

Et qui ſont encore ces hommes cruels qui dans leurs offenſes ne reſpirent que le meurtre? Sont-ce des *inſenſés* qui ne reconnoiſſent *aucune Divinité* qui ait donné l'origine au Genre-humain? Sont-ce

Pſ. XIV. 1.

ce des Diſciples d'*Epicure*, qui croient que la félicité de Dieu l'empêche de s'intéreſſer à la conduite des Créatures? Sont-ce de mauvais Citoyens qui ſe plaiſent à troubler le bonheur de la Société? Ah! ſi ces crimes n'étoient commis que par des coupables de ce genre, ce ne ſeroit point de quoi ſurprendre ceux qui ſavent ce que c'eſt qu'un cœur vuide de Religion! Mais ce qui étonne, mais ce qui touche, ce qui navre, c'eſt de voir des *Chrétiens*, des Enfans de l'Egliſe, des Cœurs capables de ſentimens de Piété, des Hommes même qui ont aſſez aimé la Religion pour lui ſacrifier généreuſement leurs emplois, leurs richeſſes; mais ce qui confond, c'eſt de voir des gens de ce caractere au nombre des Défenſeurs de l'Eſprit de vengeance! Ah! qu'il nous ſoit permis de le dire *avec la ſincérité* d'un Miniſtre de JESUS-CHRIST, qui *parle de la part de Dieu devant Dieu*, ce n'eſt qu'un fantôme de Religion qui vous anime, vous qui prétendez aſſocier les ſentimens de la vengeance aux maximes de l'*Evangile*. La foi que vous avez pour les ſaints Myſteres, n'eſt qu'une perſuaſion ſtérile, qui ne peut être ſalutaire tant qu'elle eſt ſéparée de la charité. Les ſacrifices que vous avez faits à la Vérité, ne ſont que des ſacrifices im-

2 Cor. II. 17.

Digitized by Google

imparfaits, qui ne peuvent être agréables à ce Dieu qui veut l'homme tout entier. L'amour que vous avez pour JESUS, n'a point le caractere de la prééminence ſur tous les attachemens. Vous l'aimez plus que vos richeſſes, mais moins que votre réputation. Vous l'aimez plus que vos emplois, mais moins que la gloire du Monde. Vous lui immolez toutes les paſſions d'avarice, de volupté, d'ambition qui agitent les mortels, mais vous l'immolez lui-même à l'impatient deſir de tirer raiſon de la moindre offenſe. C'eſt donc votre amour-propre, & non JESUS-CHRIST, qui eſt votre Dieu; & le nom de *Diſciple de l'Evangile* n'eſt qu'un titre uſurpé, dont vous rendrez le terrible compte à ce *Rédempteur* qui a dit, *à moi eſt la vengeance & je la rendrai: ſi vous ne pardonnez point aux hommes leurs offenſes, votre Pere Céleſte ne vous pardonnera point non plus vos offenſes.* Rom. XII 19. Matt. VI. 15. En voilà aſſez ſur la premiere Partie de mon Texte, *Tu ne tueras point.* Paſſons à la ſeconde, qui défend l'*Impureté.*

II. PARTIE.

Dans cette ſeconde Partie, M. F. nous ne devons point ſuivre la même méthode que dans l'article précédent. En traitant de

de l'*Homicide* il étoit néceſſaire de faire des exceptions à la regle générale, & de marquer les cas où l'effuſion du ſang humain n'eſt pas contraire à la Loi qui dit, *Tu ne tueras point.* Mais quand il s'agit des *Loix de la Chaſteté*, aucune exception ne peut être reçue au préjudice de ces ſacrés engagemens. La défenſe du Légiſlateur eſt *univerſelle*, & rien ne peut l'éluder. Il preſcrit à tous ceux qui l'entendent une pureté entiere dans leurs ſentimens & dans leur conduite. Il leur interdit à tous ces paſſions, qui au déſordre qu'elles produiſent dans la Société, ajoutent tous les caracteres les plus incompatibles avec la ſainteté de la *Profeſſion Chrétienne*. Sans entrer donc dans un détail que la majeſté de cette Chaire, & la noble délicateſſe de notre Langue m'interdiſent également, ſans examiner les différentes eſpeces d'un crime ſur lequel la plupart des hommes ne ſont que trop éclairés par une funeſte expérience, nous allons vous inſpirer toute l'horreur qu'il mérite, par quelques réflexions générales tirées: I. De l'*Excellence de notre Nature.* II. Des *Loix formelles du Souverain Maître.* III. De *l'Honneur de la Vocation Chrétienne.* IV. De *l'Oeconomie qui ſuit le tems.* V. De la *Difficulté de la Repentance* des coupables.

I. *L'Ex-*

Digitized by Google

I. *L'Excellence de notre Nature* doit inſpirer l'horreur d'un crime qui plus que tout autre ravale la dignité de l'homme. Cette dignité, cette gloire, eſt repréſentée d'une maniere bien énergique par l'Hiſtorien de la Création. Il introduit la Divinité, diſant, *faiſons l'homme à notre image, ſelon notre reſſemblance.* C'eſt une prérogative qui nous diſtingue de toutes les autres créatures. C'eſt un privilege qui nous appartient en propre, & dont les ſages *Payens* eux-mêmes ont reconnu le prix. Il ſeroit abſurde de faire conſiſter *la reſſemblance* d'une Créature au Créateur, dans la forme extérieure du corps, & dans les linéamens du viſage. Cela ſeroit digne des groſſieres erreurs de ceux qu'on nomme dans l'Ecole *Anthropomorphites*, qui attribuent à la Divinité une figure analogique à la nôtre. Dieu eſt un Etre parfaitement dégagé de la matiere. Il poſſede une Eſſence ſublime, qui ne peut être apperçue par les facultés ſenſibles. Il eſt nommé *le Pere des Eſprits*, le *Dieu qui eſt Eſprit*, l'Etre *inviſible* ainſi qu'*immortel.* C'eſt auſſi dans l'eſprit de l'homme qu'il faut chercher l'auguſte empreinte des perfections de ſon Auteur. C'eſt par notre ame que nous ſommes ſemblables à ſa Nature ſpirituelle,

Gen. I. 26.

Héb. XII. 9. Jean IV. 24. 1 Tim. I. 17.

Digitized by Google

le, autant que ce qui eſt eſſentiellement fini peut être comparé à ce qui eſt néceſſairement infini & immenſe. Cette comparaiſon avoit toute l'exactitude dont elle fût ſuſceptible, dans l'heureux mais court période de l'Innocence. L'homme guidé par les pures lumieres d'un entendement qu'aucune paſſion n'offuſquoit encore, agiſſoit par l'amour qu'il avoit pour la Vérité, d'une maniere conforme à l'In-
Jér. X. 10. telligence du *Dieu de la Vérité*. Surtout, l'innocence des deſirs, la droiture des volontés, l'amour pour la vertu, qui ſe faiſoit alors ſentir ſeul au cœur humain, imprimoit dans nos premiers Pa-
Pſ. XLV. 8. rens l'image de ce *Dieu Saint qui aime la juſtice & qui hait l'iniquité*. Ils le perdirent bientôt ce noble caractere de reſſemblance avec les beautés immortelles de l'Etre parfait. Bientôt ils prêterent une attention funeſte à la voix ſéductrice du Tentateur, & préférerent les plaiſirs de la Cupidité aux charmes innocens de la Vertu. Imitateurs trop fideles d'un Pere coupable, n'étoit-ce pas aſſez d'avoir apporté en venant au monde l'héritage funeſte de ſa corruption & de ſon malheur? faloit-il ajouter encore au poids naturel du penchant, celui des habitudes criminelles? Faloit-il que ces hommes en qui l'*image divine* étoit déjà ſi défigurée par

Digitized by Google

par leur naiſſance, portaſſent une main ſacrilege ſur les précieux reſtes qu'ils en conſervoient encore, & ſe pluſſent à *changer la reſſemblance du Dieu incorruptible* en une affreuſe conformité avec l'Eſprit impur, ennemi de toutes les vertus? C'eſt-là, M. F. l'effet des paſſions en général, & quels qu'en puiſſent être les objets. Elles effacent les traits glorieux que la main divine avoit imprimés dans nos ames. Elles rendent ces *ames* ſpirituelles ſujettes aux *convoitiſes charnelles qui leur font la guerre.* Elles nous dégradent de l'excellence de notre nature, & nous ravalent à la claſſe de ces Etres qui n'ont d'autres loix que celles d'un inſtinct brute qui les fait agir ſans réflexion. Et ſi toutes les paſſions produiſent des effets de ce genre, quelles doivent être les ſuites de ces impures cupidités, qui ne peuvent régner dans un cœur que ſur les ruines de tous les ſentimens de l'honnête, du juſte, du grand? Si chaque habitude criminelle fait un mur de ſéparation entre le Ciel & la Terre, quels obſtacles invincibles n'apporte pas à la Communion de Dieu, cet amour bas & groſſier des voluptés les plus oppoſées à la ſpiritualité de nos ames? Que peut-il reſter de l'image du plus pur de tous les Etres, dans un eſprit qui n'eſt rempli que d'idées viles

Rom. I. 23.

1 Pier. II. 11.

Digitized by Google

les & abjectes, dans une ame toute occupée de projets & de ſentimens que la vertu deſavoue, & dont la corruption eſt l'unique ſource? *Dieu eſt lumiere, & il n'y a point en lui de ténebres. Si nous diſons que nous avons communion avec lui, & que nous marchions dans les ténebres, nous mentons, & n'agiſſons pas avec vérité.*

1 Jean I. 5, 6.

II. *Les Loix formelles* du Souverain Maître ne laiſſent pas le moindre ſubterfuge à la Conſcience. Les *ſerviteurs infidéles* ne peuvent prétexter l'ignorance de la volonté du Seigneur. Ses Défenſes ſont ſi rigides, ſes Ordonnances ſi claires à cet égard, qu'il faut renoncer à lire l'*Ecriture*, ſi l'on refuſe d'y voir la condamnation du crime qu'interdit notre Texte. La *Révélation* nous dit particuliérement ſur cet article, *ce Commandement que je te preſcris, n'eſt pas trop haut pour toi, ni n'en eſt pas loin. Car c'eſt ici la volonté de Dieu, ſavoir votre ſanctification, & que vous vous abſteniez de l'impureté.* Peut-être n'y a-t-il point de paſſion contre laquelle les Saints Auteurs ayent travaillé à mettre leurs Diſciples en garde, avec autant de ſoin qu'il le font par rapport à la ſéduction de l'amour profane & criminel. Que n'ont-ils pas dit pour en dépeindre & les périls & l'hor-

Deut. XXX. 11. 1 Theſ. IV. 3.

Digitized by Google

l'horreur? Témoin ces paroles du plus sage des Rois: *la femme impure chasse après l'ame précieuse des hommes. Quelqu'un prendra-t-il du feu dans son sein sans que ses habits brûlent?* Avec quelles amertumes n'ont-ils pas caractérisé la repentance de ce petit nombre de pécheurs qui ont eu le bonheur de briser enfin les honteuses chaînes dont Satan les avoit liés! Témoin les cris douloureux que fit entendre ce *David*, effrayé de l'image de ses forfaits, qui s'écrioit, *je connois mes transgressions, & mon péché est continuellement devant moi.* Témoin la Pécheresse que l'*Evangile* représente abîmée dans l'humiliation & la honte d'elle-même, déchirée des remords les plus cuisans, n'ayant d'*yeux* que pour les *changer en deux vives fontaines de larmes.* Quels exemples de terreur n'exposent-ils pas aux yeux de l'Univers dans le châtiment des coupables! Témoin ce *Déluge* commun à tous les mortels qui les enveloppa dans une catastrophe générale, *parce que toute chair avoit corrompu sa voie.* Témoin les flammes, ministres du *Dieu des vengeances*, qui consumerent & *les Villes & les habitans, & la Terre* même qu'ils avoient souillée de leurs abominations. Témoin les *cadavres de vingt & trois mille Israélites* immolés au courroux

Prov. VI. 26, 27.

Ps. LI. 5.

Jér. IX. 1.

Gen. VI. 12. Ps. XCIV. 1.

Gen. XIX. 25.

1 Cor. X. 8.

roux du *Dieu Saint* pour expier dans leur ſang impur l'outrage qu'ils avoient fait à ſa Majeſté. Quelles exhortations tendres & preſſantes n'ont-ils pas mis en uſage pour imprimer l'amour de la chaſteté dans le cœur de tous les *Chrétiens*. Témoin ce dévouement univerſel de toutes nos facultés, *Vous avez été achetés par prix; glorifiez donc Dieu dans votre corps & dans votre eſprit, qui appartiennent à Dieu.* Témoin cette oblation pure de ſoi-même exigée des Fideles: *Je vous exhorte, mes freres, par les compaſſions de Dieu, que vous préſentiez vos corps en ſacrifice vivant, ſaint, agréable à Dieu, ce qui eſt votre raiſonnable ſervice.*

1 Cor. VI. 20.

Rom. XII. 1.

III. *L'honneur de la Vocation Chrétienne* nous conduit au même but. A quel degré de gloire JESUS-CHRIST n'éleve-t-il pas ſon Egliſe? Quelles relations ne daigne pas former la Divinité avec les mortels ſous l'*Evangile?* Le grade où la Religion nous place eſt ſi ſublime, qu'il ſemble excéder la capacité d'une créature. La communion de l'Etre des Etres avec nous vermiſſeaux de terre, eſt ſi étroite & ſi tendre, qu'il ne faut pas moins que l'expérience du paſſé pour oſer ſe promettre l'avenir, & que l'humble piété ne ſe raſſure contre les ſoupçons

Digitized by Google

çons importuns, qu'en ſe diſant avec *Saint Paul: Lui qui n'a point épargné ſon propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donneroit-il pas toutes choſes avec lui?* Rom. VIII. 32. Rappellez-vous ici les titres de grandeur & de charité que Dieu daigne donner aux Fideles. Peſez l'énergie de certaines expreſſions ſingulieres. Tantôt Dieu mépriſe comme indignes de ſa Majeſté, tous les ſacrifices & toutes les offrandes *Leviti-ques*; mais il demande à l'homme une oblation, & il la demande avec l'empreſſement le plus tendre: *Sacrifie louange à Dieu, & rends tes vœux au Souverain: mon fils, donne-moi ton cœur.* Pſ. L. 15. Prov. XXIII. 26. Tantôt c'eſt avec le Fidele que Dieu veut entrer dans un commerce ſemblable à celui dont l'innocente amitié forme les nœuds parmi les humains: *Voici je me tiens à la porte & je frappe. Si quelqu'un entend ma voix, & m'ouvre la porte, j'entrerai vers lui & je ſouperai avec lui & lui avec moi.* Apoc. III. 20. Tantôt ce Dieu *que les Cieux, même les Cieux des Cieux, ne peuvent contenir*, vient habiter ſur la Terre & choiſir dans l'ame des Régénérés ſon domicile & le palais de ſa gloire. *Vous êtes les Temples du Dieu vivant: vous êtes, comme des pierres vives, édifiés pour former une maiſon ſpirituelle au Seigneur.* 1 Rois VIII. 27. 2 Cor. VI. 16. 1 Pier. II. 5. Peut-on aller

au-delà des idées que ces métaphores expriment? Reſte-t-il quelque trait plus vif de l'honneur de notre vocation? Ah! que ne doit pas ſentir un cœur noble, lorſqu'il entend le Saint-Eſprit lui déclarer
2 Pier. I. 4. que le *but* des *grandes & précieuſes promeſſes* de l'*Evangile* eſt de *nous rendre participans de la Nature Divine!* Quelle idée raviſſante de notre condition dans l'Egliſe, quelle attente de notre bonheur dans l'accompliſſement parfait des promeſſes! Mais quelle part ont à ces promeſſes, des hommes dont le cœur bas &
Phil. III. 19. rampant, cherche *ſa gloire dans l'ignominie, & n'a d'affection que pour les choſes de la Terre?* Qu'ont-ils à prétendre aux
Eph. V. 27. titres glorieux d'une *Egliſe ſainte, pure, ſans tache*, ces pécheurs qui ſe plaiſent à ſe ſouiller des taches impures des paſſions les plus honteuſes? Non, non, l'E-
2 Cor. XI. 2. gliſe, *chaſte Epouſe du Seigneur*, n'eſt point la Mere de ces Enfans de l'iniquité. Le Ciel n'eſt point leur Patrie. Dieu
Jean V. 37. ne fut jamais leur Pere. *Ils n'en ouirent jamais la voix, ils n'en virent point la reſſemblance.* Ils ont abjuré la *Vocation Chrétienne*, ils en ont mépriſé l'honneur, & ſe ſont rendus les eſclaves d'un Maître que Dieu déteſte & qui hait la Divinité.

IV. *L'Oeconomie qui ſuit le tems* préſente un double & puiſſant motif, pour ré-

Digitized by Google

réfréner le penchant funeſte qui ſollicite les hommes à violer les Loix de la Chaſteté. Motif d'eſpérance ſupérieure à à tous les biens du *préſent ſiecle* par l'idée des délices éternelles réſervées à ceux qui auront mépriſé *les délices du péché.* Motif de terreur par l'attente auſſi formidable que certaine de l'*Etang ardent de feu & de ſoufre* où ſeront à jamais précipitées les ames impures. D'un côté, le Paradis avec tous ſes charmes: de l'autre, l'Enfer avec toutes ſes horreurs. D'un côté, la poſſeſſion d'un bonheur qui affectant le corps & l'ame, leur fera éprouver *combien ſont grands les biens* qu'un Etre infiniment bon *a préparés à ceux qui l'aiment:* de l'autre côté l'état des ſouffrances les plus aigues dont puiſſe être ſuſceptible une créature formée d'eſprit & de matiere unis enſemble, & dont l'union ne ſervira qu'à leur faire ſentir combien *c'eſt une choſe terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant!* O que la vertu doit paroître belle, quand on l'enviſage dans ce point de vue *couronnée de gloire & d'honneur* durant toute l'étendue des ſiecles! Que le vice devient affreux, quand à ſa difformité naturelle on ajoute la penſée de cet abîme intariſſable de miſere qu'il creuſe ſous les pas de ceux qui ſont ſurpris par la mort dans

Tit. II. 12.
Apoc. XXI. 8.
Pſ. XXXI. 20.
1 Cor. II. 9.
Héb. X. 31.
Héb. II. 9.

Digitized by Google

ſes engagemens funeſtes ! Il faut mourir : C'eſt la loi commune & inviolable pour tous les mortels. Il faut mourir : C'eſt où ſe termine le tems de l'épreuve, & où commence celui de la rétribution. Il faut mourir, & tandis que *le corps retombe dans la pouſſiere, l'eſprit retourne à Dieu qui l'a donné.* Mais quel retour, quelle œconomie pour l'impénitence, que cette éternité où tous les remords ſont ſuperflus, toutes les larmes inutiles ; où ce n'eſt plus le Dieu de miſéricorde qui fait entendre la voix de ſa grace, mais où le Juge & le Vengeur des forfaits ne prononce plus que ces ſentences irrévocables de condamnation, *jettez le ſerviteur inutile dans les ténebres de dehors, où il y a pleurs & grincemens de dents : allez maudits au feu éternel qui eſt préparé au Diable & à ſes Anges.* Et c'eſt-là la fin de tous ceux *qui n'obéiſſent point à l'Evangile.* C'eſt-là l'inévitable ſuite des paſſions criminelles auxquelles des hommes inſenſés immolent trop ſouvent la crainte & l'amour de Dieu. Alors diſparoîtront toutes les illuſions que le Pécheur ſe fait à lui-même pour ſe cacher ſon crime & ſa honte. Alors Dieu *mettant devant la clarté de ſa face les iniquités* qu'on avoit *cachées* dans les ténebres d'une ignorance volontaire du devoir, par-

Eccl. XII. 9.

Matt. XXV. 30-41.

2 Theſ. I. 8.

Pſ. XC. 8.

Digitized by Google

parlera à la conſcience avec cette voix terrible qui porte avec elle l'arrêt de la mort. Alors *les Vierges folles* qui s'étoient endormies dans les bras de la volupté, ne ſortiront de leur repos trompeur que pour être livrées aux tourmens toujours renaiſſans *du ver qui ne meurt point, & du feu qui ne s'éteint point. Dehors ſeront les chiens, dehors ſeront les impurs. Jeune homme, réjoui-toi en ton jeune âge, & que ton cœur te rende gai aux jours de ta jeuneſſe, & marche comme ton cœur te mene, & ſelon le regard de tes yeux: mais ſache que pour toutes ces choſes Dieu t'aménera en jugement.* Matt. XXV. 2. Marc IX. 44 Apoc. XXII. 15. Eccl. XII. 1.

V. Ces atterrantes vérités ſont d'une évidence ſi forte, qu'il ſembleroit incroyable que les hommes fuſſent aſſez ennemis d'eux-mêmes pour les mépriſer, ſi l'on ne découvroit la ſource funeſte de leurs égaremens. Cette ſource, M. F. c'eſt l'eſpoir de la repentance. C'eſt l'idée d'une converſion qu'on ſe promet à l'avenir. Et c'eſt à quoi nous oppoſons, en cinquieme lieu, *la Difficulté de la Repentance* des Coupables dont nous parlons. En général, les mauvaiſes habitudes ſont celles qui coûtent le plus à perdre. Le corps ſe fait à la paſſion par le retour des actes de la convoitiſe. L'impreſſion dangereuſe devient plus forte à

Digitized by Google

proportion qu'elle eſt plus ſouvent renouvellée. De-même les facultés de l'ame reſſentent le fatal empire des cupidités auxquelles on fut une fois ſoumis. Les idées de la volupté ſe retracent d'elles-mêmes à un eſprit qui eut le malheur d'y prendre un goût d'expérience. L'imagination irrite les deſirs par les tableaux auſſi vifs que ſéducteurs qu'elle forme des charmes du Monde. La volonté accoutumée à porter le joug, a perdu la force de le ſecouer, & s'eſt rendue néceſſaire la contrainte ſous laquelle elle gémiſſoit jadis en y cédant. Cette réflexion juſte & vraie ſur toutes les paſſions, cette réflexion que l'expérience démontre à l'égard de *la colere*, de *l'orgueil*, de l'*ambition*, de *l'avarice*, dont les chaînes ſont ſi pénibles à rompre, ſe vérifie ſurtout à l'égard de *la Senſualité*. L'abus des plaiſirs des Sens a quelque choſe de ſingulier qui le diſtingue des autres crimes; je veux dire la tyrannie preſqu'invincible qu'il uſurpe ſur ceux qui tombent dans cet excès. Et comment y auroit-il de prompts & d'heureux retours à eſpérer de pécheurs d'un certain ordre? Comment en attendre rien que leur endurciſſement & leur impénitence finale? Ils ont rompu toutes les barrieres qui arrêtent ordinairement l'impétueuſe fougue

Digitized by Google

gue des passions. Ils ont effacé le souvenir des leçons qui étant les premieres, devoient faire les impressions les plus profondes dans l'ame. Ils ont fait taire la voix de la conscience, dont les reproches empoisonnoient les plaisirs impurs qu'ils vouloient goûter. Ils ont bravé la honte qu'imprime sur le front de quiconque n'est pas entiérement perdu dans le crime, le mépris qui suit des commerces indignes & scandaleux. Ils ont foulé aux pieds tous les motifs de la Religion, qui s'efforçoit de *les sauver* du moins *par la frayeur*, & de *les arracher du feu.* Jud. 23. Qu'il est difficile que l'accès de pareils cœurs ne soit pas devenu entiérement impossible! Qu'il est à craindre que les obstacles que de tels pécheurs mettent à leur conversion, ne soient des obstacles invincibles! Qu'ils doivent trembler eux-mêmes au milieu des projets de la repentance qu'ils se promettent pour l'avenir, de se faire des promesses illusoires & frivoles! *Qu'aucun de vous ne soit impur, ou profane comme* Esaü — *Car vous savez que même depuis, désirant d'hériter la bénédiction, il fut rejetté: car il ne trouva point de lieu à la repentance, quoiqu'il l'eût demandée avec larmes. La Souveraine Sagesse fait entendre sa voix, parce que j'ai crié & que vous avez refusé d'ouir, — &* Héb. XII. 16, 17. Prov. I. 20. 24-28.

Digitized by Google

que vous avez rejetté tout mon conſeil & n'avez point eu à gré que je vous repriſſe: auſſi me rirai-je de votre calamité, je me moquerai quand votre effroi ſurviendra — Alors on criera après moi, mais je ne répondrai point: on me cherchera de grand matin, mais on ne me trouvera point.

CONCLUSION.

Telle eſt, M. F. la volonté du Légiſlateur. Telles ſont les deux Loix dont nous devions vous donner l'intelligence. L'une a pour but de reprimer l'*injuſtice*, & l'autre d'arrêter *la cupidité*. L'une veut nous inſpirer l'amour de la paix, de la douceur, de la clémence envers le prochain. L'autre nous engage à ne jamais perdre de vue les loix de cette chaſteté qui eſt une vertu ſi belle dans l'homme, & ſi indiſpenſable dans le *Chrétien*. Toutes deux nous preſſent de ſacrifier les penchans de la corruption au reſpect des Loix de Dieu. C'eſt-là le ſeul caractere de ceux qu'il avoue pour ſes Enfans, que cette ſoumiſſion entiere à ſes ordres. *Si je ſuis Pere*, leur dit-il, *où eſt l'honneur qui m'appartient? Le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce ſceau, le Seigneur connoît ceux qui ſont ſiens; & quiconque invoque le nom de* CHRIST, *qu'il ſe retire de*

Mal. I. 6. 2 Tim. II. 19.

Digitized by Google

de l'iniquité. Retirez-vous-en pécheurs, à qui la conſcience dicte que la parole s'eſt adreſſée en ce jour d'une maniere directe. Retirez-vous-en par une prompte & par une ſincere converſion. Retirez-vous-en par la réalité de vos retours vers cette ſainteté que vous aviez trop oubliée. Que cette ſainteté ſoit pour nous tous, M. F. une loi univerſelle & inviolable. Travaillons à en réduire les maximes en pratique, dans tous les tems & dans toutes les circonſtances de notre vie. Faiſons-nous une piété active, régnante, dominante ſur toutes nos actions. Habituons-nous à cette dévotion ſeule agréable à notre Souverain Maître, & qui conſiſte à vivre dans la Société, comme étant *les Bourgeois des Cieux, les Domeſtiques de Dieu!* Amen. A ce grand Dieu, Pere, Fils, & Saint-Eſprit, ſoit honneur & gloire à jamais! Amen.

Phil. III. 20. Eph. II. 19.

Digitized by Google

I. SERMON

SUR LA

SECTION XXX.

DU LARCIN.

Tu ne déroberas point. EXODE XX. 15.

MEs Freres nous deſtinons ce Diſcours à vous expliquer la plus *univerſelle*, la plus *néceſſaire*, & la plus *facile* de toutes les Loix. Le Précepte qui nous ordonne de reſpecter le prochain dans ſes biens, eſt un Précepte général qui regarde tous les hommes. Il n'eſt pas attaché à une telle ou à une telle Profeſſion, il n'emprunte pas ſa force des uſages & des coutumes d'un Païs; il s'étend à toutes les vocations, & regne dans tous les climats habités par une Société d'hommes raiſonnables. Si cette Loi eſt *univerſelle*, on ne peut méconnoître quelle ne ſoit *néceſſaire*.

Dans le plan de la Providence, qui a voulu réunir les hommes par des liens de juſtice & de charité, il faloit que chacun d'eux demeurât poſſeſſeur paiſible de ce qui

Digitized by Google

qui lui appartient. S'il avoit été libre à quelqu'un de porter atteinte aux biens d'un autre, cet autre auroit joui de la même liberté à ſon égard. Le trouble, la confuſion, ſe ſeroient introduits à la ſuite de cette licence. La convoitiſe auroit armé les uns contre les autres, tout ce monde de Pécheurs qui portent la convoitiſe dans leur ſein. Les paſſions auroient bientôt entraîné les différentes Sociétés dans une même ruine. Non ſeulement la Loi dont nous parlons eſt *univerſelle* & *néceſſaire*. Elle a de plus un caractere de *facilité* qui lui eſt propre. Il eſt pénible quelquefois de reſpecter un Supérieur que ſes vices rendent mépriſable à nos yeux. Ce n'eſt pas ſans effort que l'on réſiſte à l'impreſſion flatteuſe des ſens, & qu'on acquiert le pouvoir de fouler aux pieds les attraits de la volupté. Il en coûte à l'amour-propre d'impoſer ſilence à la voix du reſſentiment, & de reconnoître un frere dans les traits d'un ennemi. Mais s'abſtenir des choſes ſur leſquelles on n'a point de droit, laiſſer à chacun la poſſeſſion de ce qui eſt à lui, reſpecter le prochain dans ſes biens, qu'y a-t-il qui coûte moins, quelle Loi eſt plus *facile?*

Mais en vous donnant ainſi l'idée générale de notre ſujet, nous vous apprenons

Digitized by Google

nons les vues que nous nous propoſons aujourd'hui. Comme il ne nous eſt pas poſſible de réunir dans un ſeul Diſcours avec une certaine étendue, les diverſes matieres qu'embraſſe le *Catéchiſte*, nous nous bornons à celle que renferme le *huitieme Commandement*. Nous y ſommes d'autant plus portés, que nous avons eu d'autres fois occaſion de vous faire entrer dans l'eſprit de ce Précepte, *Tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain*, en vous entretenant de la Médiſance, & en vous montrant la noirceur des atteintes que l'on porte à la réputation du prochain. Pour vous expliquer donc la Loi qui nous ordonne de reſpecter le prochain dans ſes biens, pour vous faire entrer dans le génie de cette Défenſe, *Tu ne déroberas point*, nous avons des réflexions de pluſieurs ſortes à vous propoſer. I. Les premieres ſont deſtinées à développer le ſens de notre Texte, en vous expoſant *la nature du Crime* qu'il condamne. II. Nous indiquerons les principales *Claſſes de perſonnes* auxquelles il s'adreſſe. III. Le *Devoir des Coupables* fera notre troiſieme Article. Dieu veuille, M. C. F. qu'il n'y ait pas un de vous qui ſe reconnoiſſe au tableau que nous allons tracer! Ou s'il ſe trouvoit quelque coupable dans cette Aſ-

ſem-

Digitized by Google

ſemblée, daigne le Ciel le rendre docile aux leçons du Devoir, & lui faire prendre pour ſon modele ce *Zachée*, dont la pénitence attira cette parole de grace, *aujourd'hui le ſalut eſt entré dans cette maiſon!* Amen. Luc XIX. 9.

I. PARTIE.

Pour connoître *la nature du Crime* que défend le Légiſlateur, vous devez vous rappeller l'idée générale des Sociétés. *Dieu ayant fait d'un ſeul ſang tout le Genre-humain pour habiter ſur toute l'étendue de la Terre*, lui donna le droit de jouir de tous les biens qu'elle lui préſente, ou qu'il peut en tirer par ſon induſtrie. Ce Droit laiſſoit aux premiers Habitans du Monde les plus vaſtes plans de poſſeſſion. Ils étoient maîtres de choiſir les climats qu'ils jugeoient les plus doux & les plus utiles. Ils pouvoient étendre leurs limites à proportion de leurs deſirs. Mais les premiers Etabliſſemens étant une fois faits, & paſſant des Peres aux Enfans, la multiplication des familles produiſit deux effets. D'abord il falut ſonger à étendre des bornes qui devenoient trop étroites, pour contenir ceux qui s'y trouvoient renfermés. Enſuite on remarqua que ce Plan de poſſeſſion de- Act. XVIII. 21.

Digitized by Google

devoit être reſſerré par la poſſeſſion actuelle où ſe trouvoient les premiers occupans. On conçut que de la même maniere que l'on auroit regardé comme un attentat les entrepriſes des autres, on devoit auſſi s'abſtenir d'en former contre eux. Chacun trouva dans ſa conſcience les barrieres que Dieu a oppoſées au deſir de s'étendre aux dépens d'autrui. Chacun entendit une voix, qui lui criant, *ne faites point à un autre ce que vous ne voulez pas qu'on vous faſſe*, lui apprit que l'équité doit être la regle conſtante de l'acquiſition des biens de la Terre. Chaque Peuple, en ſe tranſportant par la penſée à la place de ſes voiſins, comprit que le raviſſement des richeſſes, le tort fait à ſes facultés, étoit une injuſtice contraire à la Société, un crime commis contre les Loix mutuelles.

Que ſi des Peuples en corps vous portez la penſée ſur chaque Particulier qui les compoſe, vous leur ferez l'application des mêmes principes. L'union de pluſieurs perſonnes en ſociété, ſuppoſe ces Loix qui défendant de porter atteinte à ce que chacun poſſede, maintiennent chacun dans ſon état légitime, & empêchent la convoitiſe de s'étendre par des voies injuſtes. S'il étoit permis à celui qui n'eſt pas content de la portion qu'il

Digitized by Google

qu'il a reçue de ſes ancêtres, de dépouiller un autre de ſon héritage, chaque Etat, chaque Province, chaque Ville, chaque Famille, deviendroit un théatre de diviſion & de trouble. Si l'homme puiſſant groſſit ſon tréſor par la violence qu'il exercera contre un plus foible que lui, celui-ci fera retomber l'iniquité dont il ſouffre, ſur ſes inférieurs; & le déſordre croiſſant par le nombre de ceux qu'il entraîne, ne ceſſera que par une déſolation univerſelle. Qui eſt-ce qui cultivera ſa Terre, s'il ne peut s'attendre d'en recueillir les fruits? Qui s'appliquera au Commerce, ſi le Commerce doit ſon tribut à l'injuſtice, en privant le Négociant de ſes avantages? On verroit alors ſe vérifier dans ſon ſens le plus ſiniſtre la penſée du fameux *Hobbes*, c'eſt que *tous les hommes naiſſent dans un état de guerre.* On les verroit armés les uns contre les autres, ne reconnoître d'autre loi que celle du plus fort, & fermer l'oreille à la voix du Bien public, pour n'écouter que celle des paſſions les plus turbulentes. La Divinité a prévenu ces triſtes déſordres. Elle a marqué les bornes qui ſéparent le Bien légitime, du Bien mal acquis. Elle a dit à tous les hommes, *Tu ne déroberas point.*

Le crime donc que défend notre Texte;

Digitized by Google

te, conſiſte à *ravir au poſſeſſeur légitime ſon bien quel qu'il ſoit, & par quelque moyen que ce puiſſe être.* C'eſt la définition la plus exacte que nous puiſſions en donner. Par le terme de *ravir*, qui emporte une idée d'injuſtice, de fraude, ou de violence dans le raviſſeur, nous oppoſons ce crime au tranſport qui ſe fait ſuivant les Loix, & par un acquieſcement libre. Les Biens paſſent d'un homme à un autre par *héritage*, par *contract*, par *ceſſion volontaire*, par *don*. En cela il n'y a rien de contraire au droit que chacun a ſur ce qui eſt ſien, puiſque dans tous ces cas le poſſeſſeur n'eſt privé que par ſon conſentement. Mais lorſque c'eſt malgré lui, ou à ſon inſu qu'il s'en trouve dépouillé, il y a de l'injuſtice, du larcin. Par l'idée de *poſſeſſeur légitime*, s'éloigne celle d'un homme qui s'étant emparé par force du bien d'autrui, en eſt chaſſé par les mêmes moyens, ou par la voie de la Juſtice. En ce cas, il ne pourroit ſe plaindre, puiſqu'on ne feroit que punir ſon uſurpation. Par ces expreſſions, *un bien quel qu'il ſoit*, nous vous montrons l'univerſalité de la Loi Divine. Nous ne croyons pas avec quelques Savans, que la défenſe du *vol* proprement dit, ne regarde que le raviſſement de ces choſes qui peuvent être ôtées de leur pla-

Digitized by Google

place & transportées ailleurs. Un homme qui s'empare d'une *terre*, d'une *maison*, à la faveur d'un tems de trouble, ne nous paroît pas moins coupable, que celui qui emporte *des sommes d'argent* ou des *pierreries*. Un homme qui trouve moyen de priver les héritiers naturels d'un patrimoine qui leur est dû, & qui consiste dans des *champs*, des *prairies*, n'est pas moins coupable que celui qui les dépouilleroit de *leurs vêtemens*. Pourquoi? C'est que l'un n'a pas plus de droit que l'autre, c'est que la privation est également involontaire. Enfin, nous ajoutons, *par quelque moyen que ce puisse être*, pour écarter toutes les illusions que l'on se fait sur cet article. L'iniquité ne change pas de nature aux yeux de Dieu, pour être déguisée à ceux des foibles mortels. Le moyen que l'on met en usage pour commettre un crime, ne rend pas l'action innocente. Un fourbe qui par des trames cachées s'enrichit aux dépens de la bonne foi de ceux qui se confient à lui; un scélérat qui par des sermens redoublés se purge devant les Tribunaux Humains de l'accusation d'avoir retenu le dépôt; un malheureux qui par le faux poids & la fausse mesure a trouvé l'art de puiser sa richesse dans la fraude qu'il exerce contre une infinité de

Digitized by Google

Deut. XXV. 16. gens, ne ſont pas moins *en abomination à l'Eternel*, que ces brigands de profeſſion, qui à l'imitation des bêtes féroces ſe nourriſſent de rapine & de violence. Je le répete donc, *le Larcin conſiſte à ravir au poſſeſſeur légitime ſon bien, quel qu'il ſoit, & par quelque moyen que ce puiſſe être.*

Vous voyez déjà par-là, M. F. quelle eſt l'atrocité de ce crime, & quelle ſon étendue. Il embraſſe toutes les différentes ſortes de Biens dont nous jouiſſons dans le Monde. Les Juriſconſultes l'ont diviſé en pluſieurs eſpeces, ſelon ſes différens objets. Ils ont mis dans une premiere claſſe l'action du *Rapt*. C'eſt commettre la plus noire des iniquités, que d'enlever à un Pere ſes enfans. Les enfans ſont le plus précieux tréſor que renferme la maiſon paternelle. Les enfans ſont le bien le plus chéri de ceux qui les ont mis au monde. Rompre les tendres relations qui les uniſſent aux Peres & aux Meres, c'eſt porter le poignard dans la partie la plus délicate du cœur, & les aſſaſſiner avec plus de cruauté que ſi l'on s'attaquoit à leur perſonne. La ſeconde eſpece du Vol, c'eſt le *Péculat*. Le Péculat conſiſte à s'approprier les revenus de l'Etat, ou à les diſſiper. Un homme qui étant prépoſé pour recueillir les impôts

Digitized by Google

pôts que le Souverain leve ſur les Sujets, en détourne une partie; un homme qui ayant entre ſes mains le dépôt des Finances d'un Etat, convertit le Bien public en ſa richeſſe particuliere; un homme qui ſe ſert du pouvoir qui ne lui avoit été confié que pour exiger des tributs légitimes, à remplir ſes coffres des extorſions qu'il commet dans le département de ſon autorité, eſt un voleur public, d'autant plus coupable qu'il pille les Peuples, en ruinant le Souverain. La troiſieme claſſe de ce crime, c'eſt le *Sacrilege*. Comme il n'y a point de Nation civiliſée qui n'ait un Culte public, il n'y en a point qui n'ait conſacré certaines richeſſes à l'entretien de ce culte. Le Rapt de ces ſortes de Biens eſt ce qu'on nomme *Sacrilege*, c'eſt-à-dire, *enlévement des choſes ſacrées*. Dépouiller les Temples des ornemens que la Dévotion publique y a attachés; ravir aux Cérémonies de la Religion, l'or, l'argent, les joyaux, qui y ont été conſacrés; porter une main barbare ſur les aumônes deſtinées à la nourriture des Pauvres; enlever aux Miniſtres de la Religion les moyens de leur entretien; ces actions, chez tous les Peuples du Monde, ont été miſes au rang des plus odieuſes; parce qu'elles ont un caractere d'inſolence &

Digitized by Google

d'audace qui ſemble s'attaquer à la Divinité elle-même. Mais ces remarques nous conduiſent inſenſiblement à notre ſecond Article. La *nature du Crime* ainſi expliquée, nous découvre les principales *Claſſes de Perſonnes* auxquelles s'adreſſe cette voix, *Tu ne déroberas point.*

II. PARTIE.

I. Elle s'adreſſe aux *Conquérans du Monde.* 1 Tim. VI. 15. *Le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs* leur preſcrit dans ſes ordres ſouverains la borne de leur ambition. Il leur défend cet *eſprit de conquête*, qui embraſſe dans ſes vaſtes projets tous les Païs qui les environnent, qui aſſervit leurs voiſins ſous un empire tyrannique, qui établit ſa gloire ſur les malheurs du Genre-humain. La Providence, dans l'établiſſement des différens Etats du Monde, a marqué à ceux qui les gouvernent les limites légitimes de leur autorité. Celui qui *a dit à la Mer, là s'arrêtera l'impétuoſité de tes flots*, Job XXXVIII. 11. Pſ. II. 10. a dit aux Grands du Monde, *Rois, ayez de l'intelligence; Juges, recevez inſtruction.* Il leur a donné des inſtructions d'équité & de juſtice. Il leur a propoſé des exemples du vice pour les retenir dans l'enceinte de la vertu. Il leur montre dans la

Digitized by Google

la punition des Tyrans le châtiment qu'il réserve aux conquêtes injustes. Ce *Pharao* qui disoit, *qui est l'Eternel, que j'obéisse à sa voix?* qui vouloit régner sur le Peuple de Dieu, trouve *dans les flots de la Mer rouge* les effets vengeurs du courroux de ce *Dieu qui aime la justice & qui hait l'iniquité.* Ce *Sancherib*, qui s'écrioit, *où sont les Dieux de Hamad, d'Arpad, de Sépharvaïm? A-t-on même délivré Samarie de ma main?* voit finir ses projets & sa vie après une défaite de *cent-quatre-vingt-cinq-mille hommes* immolés par l'*Ange de l'Eternel.* Tant il est vrai que ce qui éblouit les petits mortels, est souvent l'objet du mépris du *Scrutateur des cœurs & des reins*; & que *ce qui est grand devant les hommes, est en abomination devant Dieu!* Et sur quel titre les Potentats de la Terre établissent-ils leurs conquêtes? De quelle autorité vont-ils chasser les Princes du Trône où les a placés le rang de leurs Ancêtres ou le choix de leurs Sujets? Quel droit avoit un *Alexandre* de porter le fer & le feu dans les vastes campagnes de l'Asie, & d'envahir l'Empire d'un Prince que tant de Contrées & de Mers séparoient de la *Macédoine*? Quel droit avoient les *Romains* de mettre les bornes de l'Univers pour limites à leur Empire, & de faire

Ex. V. 2. Ibid. XIV. 28. Ps. XLV. 8. 2 Rois XVIII. 34. ibid. XXIX. 35. Jér. XVII. 10. Luc XVI. 15.

de tout le Monde connu un théâtre de guerres & de carnage? Quel droit avoient les *Monarques d'Eſpagne* de paſſer les vaſtes barrieres de tant de Mers qui ſéparent le Nouveau Monde du nôtre, pour envahir les Païs où leur exiſtence même n'étoit pas connue, & pour immoler des millions d'hommes à la barbare ſoif de l'or que cachoit la Nature dans les Montagnes du Pérou? Le *Droit de l'ambition*, le *Droit de la cruauté*, le *Droit de l'avarice*, ce ſont-là les titres de l'*Eſprit de conquête*, ce ſont les crimes dont ſe ſouillent les Princes uſurpateurs.

II. Les *Supérieurs légitimes* ſont l'objet de notre Texte. Les *Souverains* ont des regles à ſuivre dans l'acquiſition de leurs Finances, & dans la maniere dont ils groſſiſſent leurs Tréſors. Le Droit d'exiger des impôts, des contributions du Peuple, eſt étroitement lié avec la conſtitution d'un Etat. Il n'y a rien que de juſte dans ces ſortes de tributs, lorſqu'ils ſont proportionnés aux beſoins de l'Etat, exigés avec modération, diſtribués avec ſageſſe. Pour que le Souverain pourvoie au nombre prodigieux des néceſſités publiques dans la Paix & dans la Guerre, il faut qu'il trouve la ſource de ſes Tréſors dans les facultés de chaque par-

Digitized by Google

particulier. Il faut que chaque membre de la Société contribue à l'entretien du corps. Mais ce droit ne s'étend pas auſſi loin que les deſirs du cœur corrompu. Mais ce droit eſt renfermé dans certaines limites, au-delà deſquelles il dégénere en uſurpation & en rapine. Ce n'eſt pas aux vices du Prince que le Sujet doit ſon tribut. Il n'eſt pas obligé d'employer tout ſon travail, toute ſon induſtrie à remplir les plans d'un eſprit déréglé, & à ſatisfaire à une cupidité criminelle. Combien de fois a-t-on vu des *Roboams* dire à leurs Sujets, *mon Pere a mis ſur vous un peſant joug, & je le rendrai plus peſant encore*, pour groſſir leurs Tréſors d'un gain extorqué par la force? Combien de fois a-t-on oui des *Nébucadnezar* s'écrier, *n'eſt-ce pas ici* Babylone *la grande que j'ai bâtie pour être ma demeure Royale*, à l'aſpect de ces bâtimens ſomptueux, élevés ſur la ruine d'un million de familles, & cimentés du ſang de la Veuve & de l'Orphelin? C'eſt à ces ſortes de coupables que Dieu adreſſe cet Arrêt: *Malheur à celui qui élargit ſon ame comme le ſépulcre, & qui eſt inſatiable comme la mort, & qui amaſſe vers lui toutes les Nations & recueille tous les Peuples.* Ce ſont ces illuſtres Criminels que dépeint le Prophete: *au tems du ſoir voici l'épouvan-*

1 Rois XII. 14.

Dan. IV. 30.

Hab. II. 5.

Eſ. XVII. 14.

vante, mais au matin il ne ſera plus; c'eſt-là la portion de ceux qui nous auront pillés, & le lot de ceux qui nous auront fourragés. Mais ſi les *Souverains* ſont ſujets à de pareilles Loix, quels *Supérieurs* pourroient ſe flatter d'en être exempts? Et ſi ceux qui occupent les premieres places dans le Monde, ſont aſſez peu ſages pour s'imaginer que leur Grade éminent les dérobera à la Juſtice Divine, que leur exemple ne ſoit pas funeſte pour tous les autres. Que chacun apprenne à ſe ſoumettre aux Loix de la Juſtice par rapport à ſes inférieurs. Que le *Riche* n'abuſe pas de l'autorité que lui donne ſa richeſſe dans le Monde, pour l'augmenter aux dépens de l'*Artiſan* qui travaille ſous ſes ordres. Que le *Maître* ne ſoit jamais capable de priver ſes *Domeſtiques* du ſalaire qu'ils ont gagné à la ſueur de leur viſage. Que tous les *Supérieurs* trem-
Jaq. V. 4. blent à l'ouie de cette Sentence: *voici le ſalaire des ouvriers qui ont moiſſonné vos champs, duquel ils ont été fruſtrés par vous, crie; & les cris de ceux qui ont moiſſonné ſont entrés aux oreilles de l'Eternel des armées.*

III. Cette Loi n'eſt pas ſeulement pour les Grands. Elle ſe fait entendre à *tous les Inférieurs*. Elle a d'autant plus les Petits en vue, que la baſſeſſe naturelle de

Digitized by Google

de leur état eſt une tentation continuelle. Les Inférieurs ſont placés par la Providence dans un état d'épreuve plus difficile que la condition des autres hommes. Il eſt triſte, ſans-doute, d'être aſſervi à la volonté des autres. Il eſt amer, ſans-doute, de tenir de ces mêmes hommes qui ſont nos égaux juſqu'à un certain point, ce peu que l'on acquiert par des ſervices aſſidus. Mais tel eſt l'ordre ſuprême. Il faloit une ſubordination dans la Société. Il faloit que les Pauvres travaillaſſent pour les Riches, afin qu'ils trouvaſſent dans la libéralité des Riches une reſſource à leur miſere. En général, il faloit qu'il y eût des Inférieurs. Si donc la Loi de ne faire tort à perſonne eſt une Loi univerſelle; ſi cette voix, *Tu ne déroberas point*, ſe fait entendre à tous les hommes, combien plus eſt-elle adreſſée à ceux qui ſont ſous la puiſſance d'autrui? Les Inférieurs qui la violent ſont non ſeulement injuſtes en ce qu'ils s'arrogent un droit qu'ils n'ont pas, ils ſe rendent coupables de parjure en mépriſant les promeſſes de fidélité qu'ils ont faites; ils ſe ſouillent des odieuſes taches de la perfidie, en trahiſſant la confiance qu'on a pour eux. Cependant, quelles ne ſont pas les illuſions que l'on ſe forme ſur cet article! Un *Enfant* qui frémiroit

de

de porter ſes mains ſur le bien des Etrangers, ne croit pas pécher, de tromper la vigilance de ſes Parens, & de leur ſouſtraire quelque gain ſecret. Mais le Saint-Eſprit n'en a pas jugé de-même. Il dit aux Enfans que ce n'eſt pas à eux à uſurper la jouiſſance des biens paternels. Il dit que *celui qui pille ſon Pere ou ſa Mere, & qui dit que ce n'eſt point un péché, eſt compagnon de l'homme diſſipateur.* Un *Domeſtique* s'imagine que pourvu qu'il s'abſtienne du larcin groſſier, il ne ſe rend pas coupable. Il ſe flatte de ne pas faire tort à ſon Maître lorſqu'il diſſipe ſon bien & fait le dégat de ce qu'on lui confie, pourvu qu'il ne ſe l'approprie point. Mais le Saint-Eſprit a décidé que cette conduite violoit les engagemens d'un Domeſtique. Il l'a dépeinte par ces traits, *malheur au ſerviteur qui dit, mon Maître tarde à venir, & qui ſe met à manger, & à boire, & à s'enivrer!* Un *Sujet* s'imagine de ne pas ſe rendre l'objet de mon Texte, lorſqu'il eſt fidele à l'égard des particuliers, tandis qu'il fraude le Souverain de ſes droits, qu'il le fruſtre de ces impoſitions miſes ſur certains alimens, ſur certaines marchandiſes. Mais le Saint-Eſprit n'en juge pas de cette maniere: *Rendez à tous ce qui leur eſt dû: à qui le tribut, le tribut; à qui le péage, le péage.*

Prov. XXVIII. 24.

Matt. XXIV. 46, 49.

Rom. XIII. 7.

IV.

Digitized by Google

IV. Les *Négocians* forment une classe de personnes auxquelles s'adresse surtout la Loi de mon Texte. Le Commerce est une des Constitutions les plus utiles de la Société. Il est d'ordinaire la source des prospérités d'un Etat. Il supplée à la Nature, & fertilise, pour ainsi dire, les climats les plus disgraciés. C'est donc à tort que quelques Casuistes ont mis en problême, *si le Commerce étoit une Vocation légitime à un Chrétien?* L'*Evangile* n'a jamais condamné ce qui contribue au bonheur de la Société Humaine. La Morale de JESUS-CHRIST ne respire au contraire que le bien des Corps publics, & celui du Particulier. Mais un problême bien important, & qui sort du fond même de l'*Evangile*, c'est de demander, *comment la Vocation du Commerce doit-elle être exercée pour demeurer innocente? Dans quelles bornes le Négociant doit-il renfermer l'acquisition de ses richesses?* Question facile à résoudre sans-doute, quand on ne s'est pas corrompu le goût sur la Foi publique & sur la Justice *Chrétienne*; mais question redoutable pour un grand nombre de ceux qui sont intéressés à la résoudre. Quoi! cet Homme qui depuis quarante années s'est levé avec un Plan de Négoce pernicieux à tous ses correspondans, & s'est couché en fai-

Digitized by Google

faisant le calcul du revenu de sa fraude; qui établissant tout son bonheur sur le *gain* passé, le *gain* présent, le *gain* à venir, semble ne vivre que pour *gagner*, & ne s'embarrasse point de la maniere dont il *gagne*, cet homme *exerce-t-il une Vocation légitime?* Quoi! cet Insensé qui avec un très-petit fond, & un négoce peu étendu, entreprend d'égaler sa dépense à celles des personnes les plus opulentes, éleve des bâtimens capables de loger un Potentat, tient une table où la délicatesse & la profusion regnent également; qui pour suffire aux plans de sa vanité, emprunte à toutes mains des sommes qu'il est hors d'état de rendre; cet homme *exerce-t-il une Vocation légitime?* Quoi! ce mauvais Sujet, qui bâtit, autant qu'en lui est, sa fortune sur la ruine d'un Etat, qui par de fausses *déclarations* trompe ceux qui sont prépposés à l'examen des marchandises, qui fraude tout autant de *droits* qu'il y a de branches dans son Commerce, qui s'en est fait une habitude exempte de remords & de scrupule, cet homme *exerce-t-il une Vocation légitime?* Quoi! cet Ennemi du Bien public, qui tirant sa prospérité du sein de la misere générale, ferme ses greniers dans le tems de la disette, & ne distribue ce bled que Dieu donne à l'homme pour

le

Digitized by Google

le nourrir, qu'au prix de ces choſes ſuperflues qui n'ont de prix que le caprice; cet homme *exerce-t-il une Vocation légitime?* Ecoutez la déciſion de Dieu même. *Tu n'auras point dans ton ſachet deux ſortes de pierres à peſer, une grande & une petite; ni dans ta maiſon deux ſortes d'épha, un grand & un petit — Car quiconque fait ces choſes-là, quiconque fait une injuſtice, eſt en abomination à l'Eternel! Ecoutez ceci, vous qui engloutiſſez les pauvres, même juſqu'à faire défaillir les affligés du païs, & qui dites, quand ſera paſſé ce mois & nous débiterons du bled, en falſifiant les meſures, afin que nous acquérions les chetifs par argent! L'Eternel a juré par la magnificence de* Jacob, *ſi j'oublie jamais aucune de leurs actions!* Deut. XXV. 13-16. Amos VIII. 4-7.

V. Enfin, les *Perſonnes publiques* ne doivent jamais perdre de vue la Juſtice qui reſpecte les biens du Prochain dans l'exercice de leur profeſſion. Nous appellons *Perſonnes publiques* celles qui ſont revêtues d'un caractere dont les influences ſe répandent ſur toute une Société, & qui ont des relations générales avec tous leurs Concitoyens. Des Hommes qui occupent de ſemblables Poſtes, ſont d'autant plus obligés d'*avoir une conſcience ſans offenſe devant Dieu & devant les* Act. XXIV. 16.

les hommes, que leur conduite criminelle fait tort à toute la Société, & qu'ils ont plus d'occasions que les autres de la rendre telle. Quelques exemples rendront ceci plus sensible. Un *Magistrat* est *une Personne publique*. Appellé au gouvernement des Peuples, il ne doit dans toutes ses entreprises avoir en vue que le bien des Peuples. Il faut qu'il ait une ame grande, généreuse, inaccessible à d'autres sentimens que ceux de l'Equité. Si le Magistrat au-contraire a l'ame intéressée, si le desir de s'aggrandir, de faire sa maison, le guide, que d'occasions n'a-t-il pas de satisfaire sa cupidité, mais de quel crime ne se souille-t-il pas! Il se rend l'objet de cette plainte: *Les principaux de ton peuple sont revêches & compagnons des larrons: chacun d'eux aime les présens: ils courent après les récompenses.* Un *Juge* est *une Personne publique*. Elevé sur les Tribunaux, la Providence l'y place pour être son Substitut. Il doit dans ses Arrêts prendre pour modele cet Etre juste, *qui sans avoir égard à l'apparence des personnes, juge selon l'œuvre de chacun.* Mais si le Juge est capable de mesurer la justice au prix de l'or & de l'argent, s'il est disposé à favoriser le riche aux dépens du pauvre, que d'occasions n'a-t-il pas de s'enrichir lui-même; mais de quels

1 Pier. I. 17.

cri-

Digitized by Google

crimes ne se souille-t-il pas! C'est à lui que s'adresse cette sentence: *j'ai vu qu'au lieu établi pour rendre la justice, il y a de la méchanceté* — *& j'ai dit en mon cœur, Dieu jugera le juste & l'injuste, car il y a-là un tems pour toute chose & sur toute œuvre.* Un *Pasteur* est *une Personne publique.* Dieu le place dans l'Eglise pour *annoncer tout son conseil*, pour réprimer le vice, pour diriger les consciences. Il faut que le Pasteur se dévoue à la Vérité dans ses fonctions. Il faut qu'il porte sur son front *la sainteté à l'Eternel.* Il faut qu'il soit sourd & aveugle à la voix des présens & à *la convoitise des yeux.* Mais si le Pasteur *aime le salaire d'iniquité*, s'il *marche selon le train de Balaam fils de Bosor*, s'il a des égards humains dans la direction des consciences, quelle multitude d'occasions n'a-t-il pas de se mettre à l'aise, de grossir ses revenus! Mais de quelle horrible tache ne se souille-t-il pas! sa sentence est prononcée. *Malheur aux Pasteurs d'Israël qui se sont repus eux-mêmes! Les Pasteurs ne paissent-ils pas le troupeau? Vous en mangez la graisse, & vous vous habillez de la laine: Vous tuez ce qui est gras, vous ne paissez point le troupeau. Ainsi a dit le Seigneur l'Eternel, voici j'en veux à ces Pasteurs, & je redemanderai mes bre-*

Eccl. III. 16, 17.

Act. XX. 27.

Ex. XXVIII. 36.

1 Jean II. 16

2 Pier. II. 15.

Ezéch. XXXIV. 2, 3. 10.

Digitized by Google

brebis de leur main. Tels ſont les différens ordres de coupables qui violent le huitieme Commandement. Voyons quel eſt *leur devoir.* C'eſt le ſujet d'une troiſieme Partie.

III. PARTIE.

Le Devoir des Coupables ſur cet article, M. F. eſt le même que ſur tous les autres péchés. Ce devoir, c'eſt *la Repentance.* Le regret du crime commis, la confeſſion de ſon iniquité, la réſolution de n'y plus retomber à l'avenir, ce ſont les actes de la *Pénitence Evangélique.* C'eſt la carriere qu'elle ouvre à tous ceux qui veulent ſe ſauver. Avoir de la douleur de ſon crime, en connoître la nature & l'atrocité, c'eſt le premier pas que l'on fait dans cette carriere. *Sentez vos miſeres,* dit *Saint Jaques, & lamentez & pleurez.* Cette douleur, ce remords produit la confeſſion. La conſcience preſſée cherche à ſe décharger d'un poids qui l'accable: elle dit, *je ferai confeſſion de mes transgreſſions à l'Eternel.* Cette confeſſion ſuppoſe la réſolution de ſe corriger. Avouer qu'on eſt coupable, c'eſt ſe ſoumettre à la peine ſi l'on retombe dans la faute; c'eſt demander grace en promettant de ne plus pécher;

Jaq. IV. 9.

Ps. XXXII. 5.

Digitized by Google

cher; *celui qui confesse ses péchés & qui les délaisse, obtiendra misséricorde.* C'est donc la tâche imposée aux coupables que nous avons dépeints. Celui qui a violé les Droits de la justice, le Pécheur qui a du bien mal acquis, est appellé à ces humilians devoirs. Il faut qu'il connoisse son crime, qu'il se regarde tel qu'il est, qu'il ait l'ame déchirée de penser qu'il a été capable de fouler aux pieds les relations les plus saintes qui l'unissoient à Dieu & à son prochain, & de risquer sa damnation éternelle pour une *maison*, pour un *champ*, pour un *contract*, pour une *somme d'argent*. Il faut qu'il confesse son crime; qu'abbattu aux pieds de son Juge, baigné des larmes de sa douleur, il lui dise, *j'ai péché contre toi, contre toi proprement. Il est vrai, j'ai péché contre l'Eternel le Dieu d'*Israël, *& j'ai fait telle & telle chose. O Dieu aye pitié de moi selon ta gratuité, & selon la grandeur de tes compassions efface mes forfaits.* Il faut qu'il accompagne cette confession du desir de se corriger, qu'il promette à Dieu de ne plus souiller ses mains à l'avenir des richesses iniques; qu'il dise au Dieu Fort, *j'ai été châtié, mais je ne pécherai plus; & si j'ai mal fait, je n'y retournerai plus.* Sans cela il ne peut être en état de grace, ni espérer le salut.

Pf. XXVIII. 13.

Pf. LI. & Jos. VII. 20.

Pf. LI. 3.

Digitized by Google

Mais que dis-je, ſans cela? Avec cela même ce pécheur peut n'être pas en état de grace. Avec cela même il peut demeurer ſous la malédiction divine. Quoi, *Chrétiens*, ſeriez-vous aſſez ignorans de la volonté de Dieu pour vous laiſſer tromper à une repentance hypocrite? Croiriez-vous que ce *Dieu qui ſonde les cœurs* Jér. XVII. 10. *& les reins*, ſe contentât de ces larmes, de ces aveux, de ces promeſſes, qui laiſſent *le cœur* également *double* & corrompu, & *les mains* également *ſouillées*? Jaq. IV. 8 La repentance qui obtient la grace eſt celle qui enfante des regrets efficaces, une douleur agiſſante, & non pas celle qui eſt oiſive & ſtérile. La repentance qui obtient la grace, change les mœurs & la conduite de la vie; celle qui laiſſe les mœurs dans le même état, ne peut deſarmer le bras du Souverain Juge. Non, non, il n'y a point de ſalut ſans la véritable repentance. Il n'y a point de véritable repentance ſans réparation. Il n'y a point de réparation de l'injuſtice & du bien mal acquis, que la reſtitution du bien mal acquis. Un homme qui dit, *j'ai péché en faiſant telle ou telle fraude*, & qui garde dans ſes coffres les ſommes acquiſes par ces fraudes; *j'ai péché en retenant un dépôt qui m'avoit été confié*, & qui continue à retenir ce dépôt, eſt un homme

Digitized by Google

me qui persévere dans cette même iniquité dont il promet à Dieu de se corriger. Un homme qui se confesse coupable de concussion, d'avoir pillé le Public & le Particulier pour vivre dans le faste & dans la magnificence, & qui continue à entretenir sa magnificence & son faste de ces revenus iniques, est un homme qui s'exclut lui-même de ce *Royaume des Cieux, où n'entreront ni les injustes, ni les larrons, ni les ravisseurs.* Un homme qui au lit de la mort verse des larmes ameres sur l'héritage qu'il va laisser à ses enfans aux dépens de la Veuve & de l'Orphelin; qui à la vue de ce Tribunal auquel on lui dira, *rends compte de ton administration*, frémit de penser de combien de rapines est chargé ce compte, & qui confirme ce malheureux Testament où est le partage du bien d'autrui, & meurt en persistant dans la volonté de laisser à sa famille ce patrimoine de malédiction; est un homme qui se condamne lui-même aux flammes éternelles, & qui va former une Société de misere avec *le mauvais riche*, avec *Judas*, avec *quiconque aime & commet fausseté.*

1 Cor. VI. 10.

Luc XVI. 2.

Apoc. XXII. 15.

Que ne puis-je ici, M. F. peindre l'état d'une ame qui vient de quitter le Monde dans ces dispositions? Que ne puis-je exprimer les bourrellemens d'une conscience qui n'étant plus offusquée par les illu-

ſions de la chair & du ſang, voit dans toute ſon horreur le crime qu'elle a commis, & ſent les remords affreux d'une repentance déſeſpérée. Le *ſouvenir du paſſé* la dévore. Elle ſe rappelle les moyens que la Grace lui avoit fournis pour ſe ſauver. Elle ſe tranſporte par la penſée dans ces Temples où l'*Evangile* lui avoit été annoncé avec pureté & avec force. Elle ſe place dans ce lit d'infirmité auprès duquel le Paſteur l'avoit *conjurée par les compaſſions de Dieu*, d'avoir pitié d'elle-même, & avoit employé pour la vaincre toutes les armes ſpirituelles que Dieu lui confie. Elle écarte tous les ſophiſmes qu'elle avoit chéris, & ſe dit à elle-même, *c'eſt par ma faute, c'eſt par ma faute que je me ſuis perdue.* Le *ſentiment du préſent* la déchire. A chaque opération de ſes facultés eſt attachée une ſenſation douloureuſe. Chaque inſtant de ſa durée lui fait compter les inſtans de ſa miſere. Quel état que de ſe voir privé de la ſociété des Bienheureux, condamné par la Charité incarnée à vivre avec les ſcélérats & les démons! Quel état que d'être toujours dans les remords de la repentance, & d'éprouver toujours un déſeſpoir inutile! La *vue de l'avenir* acheve de rendre cette ame malheureuſe, infiniment malheureuſe. C'eſt peu de ce qu'elle

Rom. XII. 1.

Digitized by Google

le ſouffre, elle ſent déjà ce qu'elle aura à ſouffrir. Elle anticipe ſur le période de la conſommation des ſiecles. Elle ſe peint cette réſurrection qui ne lui rendra ſon corps que pour aggraver ſes ſupplices. Elle ſe repréſente citée *devant le Tribunal* de CHRIST, chargée d'opprobre à la face des Hommes & des Anges. Elle croit entendre la voix de ce JESUS qui *étoit venu chercher & ſauver ce qui étoit perdu*, lui diſant, *allez au feu éternel, vous qui faites le métier d'iniquité.* Tandis qu'il honore de ſa louange les *Zachées* qui ont ſignalé leur pénitence par la reſtitution, elle ſe voit éloignée du *Dieu bienheureux*, précipitée avec *le Diable & ſes Anges*, & cela *pour jamais!* Ici mon imagination trop effrayée cede à l'horreur que ce ſujet inſpire, les expreſſions ſe refuſent à ma bouche. *Pour jamais éloignée de Dieu! Pour jamais avec le Diable & ſes Anges!*

2 Cor. V. 10. Luc XIX. 10.

Telles ſont les ſuites de l'Impénitence. Voilà l'abîme où ſe précipite le pécheur. Tandis qu'il eſt tems de ſe repentir, il réſiſte; & il ſe repent malgré lui, quand il n'eſt plus tems. C'eſt-là ce que l'*Ecriture* nous marque par-tout. C'eſt-là en quoi conſiſte ce *ver qui ne meurt point*, & ce *feu qui ne s'éteint point*. C'eſt pour cela qu'elle ne ceſſe de nous dire, *cherchez l'Éter-*

Marc IX. 44. Eſ. LV. 6.

nel

Digitized by Google

nel pendant qu'il ſe trouve, invoquez-le tandis qu'il eſt près. C'eſt pour cela qu'elle nous crie, *ſi vous entendez aujourd'hui* Pſ. XCV. 7, 8. *ſa voix, n'endurciſſez point vos cœurs.* C'eſt pour cela qu'elle nous montre *la* 2 Cor. V. 11. *frayeur du Seigneur* pour *porter les hommes à la Foi.* Dieu veuille que tant de motifs ne demeurent pas inutiles! Dieu veuille qu'il n'y ait pas un de ceux qui m'écoutent, qui ne ſe mette en état de dire au lit de la mort: *je n'ai convoité ni* Act. XX. 33 Pſ. CXIX. 127. —77. *l'or, ni l'argent, ni la robe de perſonne. J'ai aimé tes commandemens plus que l'or, même que beaucoup de fin or. Que tes compaſſions viennent ſur moi, ô Eternel, car ta Loi a fait tout mon plaiſir!* Amen. Au Pere, au Fils, & au Saint-Eſprit, ſoit honneur & gloire à jamais! Amen.

Fin du Tome Second.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

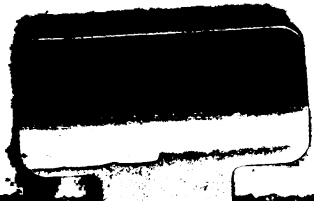

Digitized by Google

Digitized by Google